John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
243.5
v.2

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
UNIVERSELLE

De J. A. de Thou.

TOME SECOND.

ARCO
DE CANSTOLAR
UNIVERSIDAD
D. L. A. M.
MEXICO

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE *DE J. A. DE THOU.*

AVEC DES REMARQUES

Sur le texte de cet Auteur, & sur la traduction qu'on a publiée de son ouvrage en 1734.

Par M. RÉMOND DE STE ALBINE, *de l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de Prusse.*

TOME SECOND.

A LA HAYE.

M. DCC. LIX.

ADAMS
243.5
v.2

SOMMAIRES DES LIVRES

Contenus dans ce second Volume.

LIVRE VII.

Les François surprennent Cazal. Continuation du siége de Sienne. Mort du Pape Jules III. Capitulation de la ville de Sienne. Election du Pape Marcel II, & sa mort. Opérations militaires dans les Pays-bas. Mauvais succès des François sur les frontieres de Champagne. Complot des Religieux de l'Observance à Metz. Négociations pour la paix entre Henri II & Charles V. Jean Pierre Caraffe est élû Pape, & prend le nom de Paul IV. Siége de Porto-

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

Ercole par les Impériaux. Les François assiegent Vulpiano dans le Piémont. Gouvernement du Milanez, donné par Philippe au Duc d'Albe. Ce que fit l'Empereur, pour consoler Ferdinand de Gonzague de la perte de ce gouvernement. Vulpiano assiégé de nouveau, & pris par les François. Arrivée d'une flotte du Grand Seigneur sur les côtes d'Italie. Les François reprennent plusieurs Places en Toscane. Liberté des Siennois entierement opprimée par Charles V. Conduite des Caraffes à l'égard du Duc de Florence. Haine du Pape contre l'Empereur. Traité entre Paul IV & Henri II. Le Duc de Ferrare accéde à ce Traité. Bonne Sforce, Reine Douairiere de Pologne, se rend en Italie. Combats de Germigny & de Givet. Mort de Henri d'Albret, Roi de Navarre. Combat naval entre les François & les Hollandois. Voyage de Villegagnon en Amérique. Naissance du

Duc d'Alençon. Nouveaux Réglemens en France. Remontrances du Parlement de Paris au ſujet des affaires de Religion. Affaires d'Allemagne. Mort de Jeanne d'Aragon, mere de Charles V. L'Empereur ſe dépouille de ſes Etats en faveur de Philippe.

HENRI II. 1555.

LIVRE VIII.

TRE'VE entre la France & l'Eſpagne. Réconciliation d'Ottavio Farneſe avec Charles V. Le Pape nomme le Cardinal Caraffe ſon Légat auprès de Henri II. Mémoire préſenté à ce Monarque par le Légat. Henri II ſe détermine à rompre la trêve conclue avec Philippe. Priſe d'Oſtie par le Duc d'Albe. Charles V ſe retire en Eſpagne. Progrés du Luthéraniſme dans l'Empire. Hali Pacha fait le ſiége de Zigeth. Mort de Frédéric II, Electeur Pa-

1556.

HENRI II. 1556.

latin. Mort de Sleidan, hiſtorien célebre. On fait mourir en France pluſieurs proteſtans. Arrêt du Parlement de Dijon, caſſé par le Parlement de Paris. Oſtie repriſe par

1557.

les troupes du Pape. Le Duc de Guiſe paſſe en Italie. Siége de Civitella par ce Duc. Guerre dans la Toſcane. Succès des armes françoiſes en Piémont. Le Duc de Florence obtient de Philippe l'Etat de Sienne. Trois mille hommes des troupes du Pape, défaits par Colonne. Il aſſiége & prend Segna. Entrepriſe du Duc d'Albe, pour ſurprendre Rome. Henri II rappelle le Duc de Guiſe. Traité de paix entre le Pape & le Roi d'Eſpagne. Grandes inondations dans différens pays. Les Siennois retirés à Montalcino reconnoiſſent le Roi de France pour Souverain.

LIVRE IX.

MARIE, Reine d'Angleterre, déclare la guerre à Henri II. On conclut le mariage du Dauphin avec la jeune Reine d'Ecoſſe. Saint Quentin aſſiégé par les troupes de Philippe. Bataille de Saint Quentin. Les Eſpagnols s'emparent de cette ville, & font l'Amiral de Coligny priſonnier. Siége & priſe du Câtelet. Mort de Ferdinand de Gonzague. Entrepriſe du Baron de Polweiler ſur la Breſſe. Aſſemblée nocturne des Proteſtans à Paris. Edits remarquables. Mort du Marquis Albert de Brandebourg. Affaires d'Allemagne. Suite de l'Hiſtoire de Buhaçon & du Chérif Mahamet. Mort de Buhaçon. Le Chérif eſt aſſaſſiné. Abdalla ſon fils lui ſuccéde. Aſſemblée des Etats du Royaume de France à Paris. Commencement de

HENRI II. 1557.

HENRI II. 1558.

l'année 1558 heureux pour les François. La ville de Calais assiégée & prise par le Duc de Guise. Le Duc de Ferrare fait sa paix avec le Roi d'Espagne. Descente des Turcs en Italie. Nôces du Dauphin & de la Reine d'Ecosse. Conférences à Péronne entre le Cardinal de Lorraine & l'Evêque d'Arras. Henri II fait arrêter d'Andelot. Siége de Thionville. Mort du Maréchal Strozzi. Défaite des François à Gravelines. Tentative des Anglois contre la Bretagne. Les François perdent plusieurs villes en Italie. Procès singulier entre d'Ailli & le Baron des Adrets. Le Sénat de Venise conserve à l'Ambassadeur de France la prééminence sur celui d'Espagne. Congrés de Cercamp. Mort de Marie, Reine d'Angleterre. Ferdinand est couronné Empereur. Mort de Charles V, de la Reine premiere Douairiere de Hongrie, du Cardinal Polus, de l'Evêque de Wurtzbourg,

d'Aloïsio Lipomano, de Jules-César Scaliger. Mort de Christierne III, Roi de Danemarck. Digression sur la Ditmarse. Ce pays est conquis par Frédéric II, Roi de Danemarck, & par le Duc de Holstein. Troubles en Ecosse. Changemens causés par l'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre. Cette Reine traite en particulier avec la France. On reprend les conférences pour la paix entre la France & l'Espagne. Traité de Câteau-Cambresis. Claude de France épouse le Duc de Lorraine. Diete à Ausbourg. Guerre entre les Livoniens & les Moscovites. Efforts des Siennois de Montalcino, pour demeurer libres. Persécution en France contre les protestans. Origine des Mercuriales. Lit de Justice tenu par Henri II. David George, fameux imposteur. Mort de Henri II.

LIVRE X.

FRANÇ. II. 1559.

LES Guiſes ſont mis à la tête du Gouvernement. Le Connétable ſe retire de la Cour. On s'efforce inutilement d'engager le Roi de Navarre, à ſe déclarer contre les Princes Lorrains. La Reine mere recherche l'appui du Roi d'Eſpagne. Sacre de François II. Promotion de Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel. La Cour fait inſtruire le procès des Conſeillers priſonniers. Du Bourg condamné à mort. Ecrit contre la Reine mere & contre les Guiſes. Les proteſtans ſont pourſuivis à la derniere rigueur. Mort du Pape Paul IV; de Laurent Priuli, Doge de Veniſe; d'Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare; d'Othon Henri, Electeur Palatin. Conſpiration contre le Duc de Florence. Les Siennois de Montalcino ſe ſoumettent à ce Prince. Philippe II retourne en Eſpagne.

Eliſabeth de France y eſt conduite. Projets ambitieux de Bajazet, fils de Soliman II. Le Cardinal Médichino eſt élû Pape. Il prend le nom de Pie IV. Continuation des troubles en Ecoſſe. Conjuration d'Amboiſe. Diſcours de la Renaudie aux conjurés. On découvre la conſpiration. Pardaillan tue la Renaudie. Le Duc de Guiſe déclaré Lieutenant Général du Royaume. Ordre au Prince de Condé de ne point s'éloigner de la Cour. On inſtruit le procès de pluſieurs conjurés. Fuite de Maligny. Mort du Chancelier Olivier. Michel de l'Hôpital lui ſuccéde. Commiſſion donnée au Connétable. Edit de Romorentin. Entrée du Roi à Tours. Evaſion du Prince de Condé. Mort de la Reine Douairiere d'Ecoſſe. François II aſſemble les principaux ſeigneurs de ſon royaume, pour demander leurs conſeils. Meſures priſes contre les mécontens. Maligny veut ſurprendre la ville de Lyon. Le

FRANÇ. II 1559.

1560.

FRANÇ. II. 1560. *Vidame de Chartres eſt mis à la Baſtille. Hoſtilités commiſes par Montbrun dans le Comtat. Mort de Marillac, Archevêque de Vienne. Aſſemblée des Etats à Orléans. Projet formé contre le Roi de Navarre. Condamnation du Prince de Condé. Mort de François II. La Reine mere rappelle le Connétable. Mort du Cardinal Jean du Bellay, de Joachim du Bellay, de Robert Etienne, de Luc Gauric & de Mélanchton.*

LIVRE XI.

1559 & 1560. *EVE'NEMENS arrivés dans les pays étrangers pendant le regne de François II. Changement dans la conduite de Pie IV. Projet de ce Pape en faveur de la Maiſon de Médicis. Il fait arrêter les Caraffes. Son manque de foi à l'égard de Nicolas des Urſins. Guerre du Duc de Savoye contre les Vaudois*

de ſes Etats. Les Vaudois ſe laiſſent abuſer par les promeſſes du Comte de la Trinité. Diſpoſition des habitans des Pays-bas à la révolte. Armement des Eſpagnols pour aſſiéger Tripoli. Leur traité avec le Xéchés de Gelve. Soliman II envoye une flotte contre eux. Ils ſont chaſſés de l'iſle de Gelve par les Turcs. Mort d'André Doria, & ſon éloge. Mort d'Albert, Comte de Mansfeld; de Guſtave Vaſa, Roi de Suede. Nouvelle irruption des Moſcovites en Livonie. Suite des différends entre les fils de Soliman II. Fin tragique de Bajazet.

FRANÇ. II. 1559 & 1560.

Fin des Sommaires de ce ſecond Volume.

ABRÉGÉ

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VII.

AUSSITOT que le tems permit de se remettre en campagne, le Maréchal de Brissac recommença ses opérations militaires. Il rangea sous l'obéissance du Roi la ville de Crepacuore, Place fortifiée, située près de Pavie. Celle de Cazal, Capitale du Montferrat, subit aussi la loi du vainqueur. Jacques de Salvaison, Perigourdin, d'une famille noble, mais

HENRI II. 1555.

Les François surprennent Cazal.

HENRI II. 1555.

pauvre, s'étoit enfui de France à cauſe d'une mauvaiſe action qu'il avoit commiſe. Il avoit obtenu de l'emploi dans notre armée de Piémont, & il s'étoit ſi fort diſtingué, que Briſſac lui avoit confié le commandement de Verrue. Le Maréchal, qui connoiſſoit ſon génie & ſa vigilance, l'avoit chargé en même tems du détail des eſpions. Salvaiſon s'étoit fait inſtruire, par ceux qu'il avoit envoyés à Cazal, des endroits par leſquels on pourroit plus facilement en eſcalader les murailles. Un nommé *Fantarole*, dont il ſe ſervoit pour être averti de tout ce qui ſe paſſoit dans la Place, l'informa que le 10 Mars on y devoit célébrer les nôces d'un des principaux citoyens. La garniſon, mal diſciplinée, faiſoit aſſez peu régulierement ſon ſervice, même dans les jours ordinaires. Il étoit à préſumer, que dans un jour de réjouiſſance elle ſeroit encore moins attentive à ſon devoir. Pour augmenter la ſécurité de Figueroa, qui depuis deux mois, ſe repoſant tranquillement dans cette Ville, ne s'y occupoit que de ſes plaiſirs; Salvaiſon feignit d'être malade: il fit même prier le Général-ennemi de lui envoyer des Médecins. A leur

arrivée, il évita de leur parler, sous prétexte qu'il avoit besoin de sommeil; & vers le milieu de la nuit il marcha vers Cazal avec huit cents hommes d'élite. Les sentinelles étant endormies & ensévelies dans le vin, il escalada les murs sans aucun obstacle; il passa au fil de l'épée tous les soldats qui formoient les premiers corps-de-garde, & il entra dans la ville. Sur le champ, il occupa les principales rues & les places publiques. De tous côtés, il fit retentir l'air du bruit d'un grand nombre de trompettes, & les soldats crierent par-tout, *France*. Figueroa, ne doutant point que toute notre armée ne fût dans Cazal, se hâta de se retirer au Château. Une partie des troupes de la garnison, n'ayant pu l'y suivre, se retrancha dans une tour. Cependant Brissac s'avançoit pour soutenir Salvaison. Celui-ci, sur la nouvelle de l'approche du Maréchal, attaqua la tour. Elle fut prise, & l'on massacra tous les Allemans qui la défendoient. Nous assiégeâmes ensuite le Château. Au bout de quelques jours, Figueroa, voyant que les vivres alloient lui manquer, demanda à capituler.

HENRI II. 1555.

Les Siennois continuoient de se

Continuation du siége de Sienne.

HENRI II. 1555.

défendre avec opiniatreté contre tous les efforts que le Marquis de Marignan faisoit pour les soumettre. Le Duc de Florence, ennuyé de la longueur de leur résistance, envoya à ce Général un nouveau train d'artillerie, composé de vingt-huit pieces de gros canon, & commandé par Gabriel Sorbelloni. A la vûe des batteries que les assiégeans ajouterent avec ce secours à celles qu'ils avoient déja établies, la terreur s'empara des habitans. Ils s'assemblerent, pour délibérer s'ils attendroient les dernieres extrémités. Quoique Montluc par le mauvais état de sa santé fût obligé de garder la chambre, il se montra dans tous les quartiers, & il rendit par sa présence le courage aux citoyens. On ne pensa plus qu'à la sûreté de la Place. Pour cet effet, on la divisa en huit quartiers. Dans chacun, on fit le dénombrement des femmes, depuis l'âge de douze ans jusqu'à cinquante, afin de les employer aux fortifications. Tous les hommes, depuis douze ans jusqu'à soixante, furent obligés de prendre les armes. Montluc en forma vingt-cinq Compagnies. Moyennant les mesures qu'il prit, il rassembloit en moins d'une heu-

re, sans trouble & sans confusion, la milice Bourgeoise & les personnes destinées aux travaux. Afin d'éviter toute trahison, on changeoit de six heures en six heures le mot du guet. HENRI II. 1555.

Un article inquiétoit Montluc. Toutes les apparences donnoient lieu de croire que les ennemis tenteroient un second assaut du côté de la porte Ovile. Il étoit important d'y construire quelques nouveaux ouvrages, mais la terre nécessaire ne pouvoit se prendre que dans plusieurs jardins voisins. Montluc craignoit de mécontenter les habitans, en dégradant ainsi leurs biens. Les Siennois le tirerent d'embarras. Plus jaloux de leur liberté que de tous les autres agrémens de la vie, il bouleverserent d'eux-mêmes avec joie leurs parterres & leurs potagers.

Quelque vif que fût le feu des assiégeans, celui des assiégés étoit encore supérieur, & toutes les batteries des premiers furent démontées. Dans un conseil de guerre que Marignan tint à ce sujet, il fut décidé qu'on cesseroit de tirer, & qu'on s'en tiendroit à réduire la Ville par la famine. Montluc informé de cette résolution, prit le parti de renvoyer les troupes Alleman-

HENRI II. 1555.

des, qui étoient sous ses ordres. Pour le faire honnêtement, & pour ne pas exciter leur murmure, il les fit redemander par Strozzi. La nuit qu'elles devoient se mettre en marche, deux Compagnies Françoises & une Italienne firent une sortie. Elles attaquerent trois corps-de-garde Espagnols, & elles en forcerent deux. A la faveur de ce combat, les Allemans s'échapperent. Lorsqu'ils furent éloignés du camp des ennemis, ils commencerent à marcher sans ordre, & à se tenir moins sur leurs gardes. Les garnisons de quelques Places, dans le voisinage desquelles ils passerent, les envelopperent auprès de Lucignanello, & les massacrerent presque tous. Il ne s'en sauva que deux cents, qui se réfugierent à Montalcino.

Cet événement renouvella les allarmes des Siennois, mais Montluc trouva encore le moyen de les rassurer. Il fut créé Dictateur, & on lui décerna pour un mois l'autorité suprême. Aussitôt il régla que les soldats n'auroient que la moitié du tems de repos accordé aux citoyens. De crainte que les vivres ne manquassent, il fit sortir toutes les bouches inutiles. Le nombre

montoit à quatre mille quatre cents. Ce fut un ſpectacle déplorable, de voir tant de victimes expoſées à la cruauté des ennemis. On auroit pu traiter d'inhumanité l'action de Montluc, ſi le ſalut de la Ville & la néceſſité preſſante ne l'euſſent en quelque ſorte excuſé. HENRI II. 1555.

L'abondance ne régnoit gueres plus dans le camp des ennemis que dans la Place. Marignan étoit obligé de tirer de loin ſes vivres, & il falloit que ſa Cavalerie fît de très-longues traites, pour aller au fourage. De plus, l'orgueil & la mauvaiſe humeur de ce Commandant l'avoient fait abandonner de preſque tous les Officiers Généraux. Cependant il ne ſe rebuta point, & il chercha quelque moyen de ſe ménager des intelligences dans la Ville. Enfin il gagna un nommé Pietro, qui jetta des lettres anonymes dans toutes les maiſons des Nobles. Par ces lettres, on les avertiſſoit qu'ils eſpéroient mal-à-propos du ſecours de la France; qu'ils feroient bien de conſulter ceux qui avoient ſuivi le conſeil qu'on leur avoit donné, & dont les maiſons étoient marquées d'une croix blanche; qu'il étoit encore tems de penſer

à leur salut, mais que peut-être le vainqueur ne leur feroit pas toujours les mêmes offres.

HENRI II. 1555.

Ceux chez qui l'on avoit jetté ces lettres, les porterent aux Magistrats. Le peuple indigné demanda qu'on fît promptement mourir toutes les personnes suspectes. On se contenta de s'assurer de trois des Gentilshommes, aux maisons desquels on trouva des croix. Sur quelques indices, Pietro lui-même fut arrêté, & appliqué à la question. Il avoua qu'il étoit le seul qui eût été séduit par l'ennemi; que les croix, dont quelques maisons étoient marquées, y avoient été mises sans la participation des propriétaires, & que c'étoit un artifice, dont Marignan s'étoit servi pour semer la défiance & la division parmi les habitans. Ainsi les trois Gentilshommes, qu'on avoit empriſonnés, furent renvoyés absous. On se disposoit à punir le traître; mais quelque grand que fût son crime, il en obtint le pardon par l'interceſſion de Montluc.

La disette augmentant de plus en plus dans la Ville, on diminua encore la portion de pain qu'on distribuoit tous les jours à chaque personne. Grand

nombre de citoyens & de soldats mouroient subitement dans les rues, sans être attaqués d'aucune maladie apparente. Les Médecins attribuoient cette mortalité particulierement aux mauves, dont le peuple faisoit sa principale nourriture. HENRI II. 1555.

Dans ces fâcheuses extrémités, les Siennois envoyerent coup sur coup des députés au Cardinal de Ferrare & à Strozzi, qui étoient pour lors l'un & l'autre à Rome. Le dernier, aveuglé par sa haine pour les Médicis, vouloit que les assiégés continuassent de se défendre. Le premier, craignant que la Ville ne tombât au pouvoir de l'Empereur ou du Duc de Florence, désiroit qu'on capitulât. Cherchant à concilier le salut des habitans avec leur liberté, & à procurer l'un & l'autre sans blesser les intérêts & la gloire du Roi; il pria Jules III de se rendre médiateur dans cette affaire. Mais le Pape ne s'y employa qu'avec nonchalance. On pouvoit mettre Sienne en dépôt entre les mains de quelque Prince neutre. Le Cardinal de Ferrare ayant proposé ce tempérament; Cosme, afin que la haine du refus de cette proposition ne tombât point sur lui, se remit à la

HENRI II. 1555.

décision de l'Empereur, sous prétexte que sa Majesté Impériale prétendoit que Sienne étoit un fief de l'Empire. On lisoit effectivement dans les archives d'Allemagne, que les Siennois avoient prêté serment à l'Empereur Charles IV, & que sous ses auspices ils avoient formé leur République.

Mort du Pape Jules III.

Tandis que le Cardinal de Ferrare négocioit en leur faveur, il survint un événement qui fit renaître leurs espérances. Jules III mourut[a], moins épuisé par son âge, que par le genre de vie qu'il avoit mené. Depuis que Jean-Baptiste del Monte avoit été tué devant la Mirandole, le Pape, à qui le caractere tranquille de Fabien son autre neveu laissoit plus de repos, s'étoit entierement livré à son goût pour les plaisirs. Dans un lieu charmant qu'il sembloit avoir préparé pour la volupté, & qui est admirable par les superbes monumens, tant anciens que modernes, qu'on y voit encore aujourd'hui, il passoit les jours & les nuits avec ses favoris au milieu des jeux & des spectacles. Il laissa pour son légataire le vil Domestique, qu'il avoit revêtu de la pourpre au grand scandale

[a] Le 24 Mars.

de tous les Cardinaux[a], & qui par sa vie licentieuse déshonora longtems le sacré Collége. HENRI II. 1555.

Non-seulement les Siennois se flattoient que le changement de Pape leur seroit favorable; mais une autre circonstance ranimoit leur courage. Strozzi leur avoit fait savoir qu'il devoit leur arriver bientôt un secours de vivres. Malheureusement ils ne purent recevoir que la plus petite partie de ce nouveau convoi. Ainsi ils furent obligés de se résoudre à capituler.

Capitulation de la Ville de Sienne.

Après de grandes contestations de part & d'autre, on convint que l'Empereur & l'Empire protégeroient toujours la République; que les Citoyens jouiroient de leur liberté; qu'on maintiendroit l'ancienne autorité des Magistrats; qu'il seroit permis aux habitans qui voudroient abandonner leur patrie, d'en sortir, & d'aller s'établir où ils voudroient; que l'Empereur pourroit mettre à ses dépens dans la Ville une garnison aussi nombreuse qu'il le souhaiteroit, & de telle nation qu'il jugeroit à propos, mais qu'il ne pourroit faire construire une nouvelle Citadelle, ni rétablir l'ancienne, sans le

[a] Voyez le Livre III.

HENRI II. 1555.

consentement du Sénat; qu'aussi-tôt que la garnison Impériale seroit entrée dans la ville, on abattroit les fortifications qui avoient été élevées avant & pendant le siége; que l'Empereur régleroit à son gré la Police, mais qu'il ne toucheroit point aux priviléges des habitans; que les Officiers & soldats François & les autres étrangers, qui avoient embrassé la défense de la République, sortiroient avec leur bagage, leurs équipages de guerre & leurs armes, tambour battant & enseignes déployées; que cet article concernant les étrangers ne s'étendroit point aux Napolitains, aux Milanois & aux Florentins qui étoient dans la ville, l'Empereur & le Duc de Florence les regardant comme des rebelles & des proscrits.

Ces articles furent signés [a] à Florence, & l'on y ajouta qu'ils n'auroient leur exécution que huit jours après que le Sénat de Sienne les auroit ratifiés. Le Marquis de Marignan, en les envoyant aux assiégés par un Trompette,

[a] M. de *Thou* dit que ce fut le 2 Avril, mais il est à présumer que ce fut plus tard, vû tous les incidens qu'il prétend être survenus depuis la mort du Pape jusqu'à cette capitulation.

leur fit annoncer qu'il désiroit parler à un Officier des troupes de France. Montluc lui députa Bentivoglio & Charri: *Messieurs*, leur dit Marignan, *votre Commandant, qui est un ancien Capitaine, a trop d'expérience, pour ignorer que puisqu'il a combattu pour son Roi, & non pas pour les Siennois, ils n'ont pû traiter pour les troupes de sa Majesté Très-Chrétienne; qu'ainsi ce qui est inséré à cet égard dans la capitulation, ne pourvoit point à la sûreté de ces troupes. Si Montluc pense à son salut & au leur, il faut qu'il traite avec moi. En ce cas je lui ferai des conditions dignes de son courage & de la grandeur de son Maître.* Le discours du Général ennemi ayant été rapporté à Montluc, il répondit qu'à quelque extrémité que les Siennois & lui fussent réduits, ils avoient encore assez de courage pour se défendre; qu'il suffisoit que les troupes de France eussent été compriſes dans la capitulation; que si quelqu'un osoit la violer, il sçauroit la soutenir au péril de sa vie. Marignan, frappé d'une réponse aussi noble que hardie, promit de faire jouir Montluc & ses troupes de tous les avantages qui avoient été stipulés. Ce ne fut point assez pour Mont-

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

luc. Il ne voulut point abandonner à la merci du vainqueur ceux que l'Empereur & le Duc de Florence appelloient les proscrits, & parmi lesquels il y avoit des hommes recommandables par leur naissance, par leur valeur, & par leur attachement inviolable au parti du Roi. Sa généreuse fermeté leur fit obtenir le même traitement accordé aux François.

Tout étant ainsi réglé, Montluc remit aux assiégeans la porte Camollia, & il sortit avec ses troupes. Les Italiens formoient l'arriere-garde. Entre eux & les François marchoient huit cents Siennois, tant hommes que femmes, qui fuyoient de leur patrie, afin de conserver une liberté pour laquelle ils avoient combattu avec tant de constance & d'intrépidité. Leur douleur fut extrême, lorsqu'il fallut se séparer de leurs amis & de leurs parens. Ils ne pouvoient penser, sans frémir de désespoir, que des personnes, avec qui ils étoient si étroitement liés, deviendroient peut-être bientôt leurs ennemis. Nos soldats eux-mêmes versoient des larmes, en se séparant de tant de braves gens, qui avoient partagé si courageusement avec eux toutes les horreurs d'un si long

siége. Ce jour là, plusieurs, soit citoyens, soit soldats, qui n'avoient point mangé depuis quatre jours, moururent dans les chemins. Le Marquis de Marignan fit fournir des mulets, pour porter les enfans, les vieillards & les femmes enceintes. Il alla jusqu'à San Lazaro au-devant de Montluc, & il l'accompagna pendant quelque tems. Après s'être donné réciproquement plusieurs marques d'estime, ils se séparerent. Au Bourg d'Arbia-rotta, nos troupes trouverent des rafraîchissemens que Marignan avoit eu l'attention de leur envoyer. Elles furent escortées jusqu'à Buonconvento par Sorbelloni, neveu de ce Général. De-là, elles continuerent leur route vers Montalcino. Les Siennois, qui avoient suivi Montluc, y établirent sous la protection du Roi une nouvelle République. Ils créérent des Magistrats, qu'ils envoyerent dans les Villes dont nous étions encore les maîtres. Par-là, ils se consolerent du malheur d'être expatriés. HENRI II. 1555.

Deux jours avant de sortir de Sienne, Montluc obtint du Sénat des Lettres qu'il fit sceller du sceau de la République, & par lesquelles les Siennois rendoient un témoignage glorieux

HENRI II. 1555.

au zele, avec lequel il avoit combattu pour leurs intérêts & pour la gloire du Roi. Les Siennois inférerent dans les mêmes lettres, qu'ils n'avoient rien oublié pour défendre leur liberté, & pour garder la fidélité qu'ils devoient à sa Majesté Très-Chrétienne. Ils ajouterent que, Montluc n'ayant jamais voulu traiter au nom du Roi, ils avoient été obligés de le faire pour ce Commandant, ainsi que pour les autres Officiers & pour les soldats de sa Majesté. Montluc, après avoir passé quelques jours avec Strozzi, lui demanda une Galere pour se rendre en France. En attendant qu'elle fût équipée, il prit le chemin de Rome, où il alloit autant pour jouir de la gloire qu'il s'étoit acquise, que pour y voir les Ministres du Roi.

Election du Pape Marcel II, & sa mort.

Le siége n'y avoit pas été long tems vacant. Marcel Cervino, natif de Fano dans la Marche d'Ancône, & originaire de Montepulciano, avoit été élevé au souverain Pontificat, dix-sept jours après la mort de Jules III. Le nouveau Pape, ayant obligation de sa fortune aux Farneses, pensoit à leur donner des marques de sa reconnoissance; mais il ne régna que vingt-deux

jours. Naturellement valétudinaire, il avoit considérablement altéré sa santé par les mouvemens qu'il s'étoit donnés dans le Conclave. Il fut attaqué d'une fiévre violente & d'une abondante pituite, qui ne diminuerent qu'avec ses forces, & il mourut d'apoplexie, âgé de cinquante-quatre ans, onze mois & vingt-cinq jours. Son érudition étoit si profonde, sa sagesse si grande, ses mœurs si pures, qu'on pouvoit le comparer aux plus sçavans & aux plus saints Papes. On avoit lieu de croire qu'il auroit travaillé à réformer les abus introduits dans l'Eglise, pourvû que son élévation ne l'eût pas corrompu comme plusieurs autres. C'est ce qu'il appréhendoit & ce qu'il disoit lui-même avant son élection. Ayant coutume de se faire lire pendant le repas quelques endroits des Auteurs Ecclésiastiques, & entendant un jour les paroles par lesquelles Adrien IV déplore la malheureuse condition des souverains Pontifes, il s'écria : *Qu'il ne comprenoit pas comment ils pouvoient faire leur salut.* Il fut inhumé auprès de Nicolas V.

HENRI II. 1555.

Montluc voulut assister à ses obsèques. Il se rendit ensuite à Civita Vecchia, où il s'embarqua sur la Galere

HENRI II. 1555.

qui l'y attendoit. En faisant route, il toucha à l'Isle de Corse. André Doria y arriva presque en même tems que lui avec la flotte de l'Empereur & des Genois. Pour lors Thermes assiégeoit Calvi, & le Baron de la Garde étoit avec vingt-huit Galeres de France dans un Havre voisin de la Place. Dès qu'ils furent instruits de l'arrivée de Doria, Thermes leva le siége, & la Garde prit le large. Pendant que la flotte ennemie poursuivoit inutilement ce dernier, Thermes eut le tems de pourvoir à la sûreté de ses troupes. Montluc, qui avoit averti ce Général du péril, s'y précipita lui-même. S'étant remis en mer, il rencontra Doria. Heureusement, il passa sans être apperçu, & peu après il aborda sans aucun accident à Marseille. Pour le récompenser de ses services, le Roi l'honora du Collier de l'Ordre de saint Michel. C'étoit encore alors une marque d'honneur, réservée à la vertu & à la noblesse, mais qui a été avilie, depuis que des gens sans mérite & sans naissance l'ont obtenue.

Opérations militaires dans les Pays-bas.

Dans le tems que Montluc se rendit à la Cour, celle de Londres s'employoit fortement pour procurer la paix entre le Roi & l'Empereur. Le

Cardinal Polus avoit persuadé à la Reine d'Angleterre, de travailler à cet objet important. Avant de parler de cette négociation, nous rapporterons en peu de mots ce qui s'étoit passé sur nos frontieres vers la fin de l'année précédente. Le Duc de Savoye, qui commandoit en Flandre les troupes Impériales, avoit pris le Fort-Mesnil, situé vis-à-vis d'Hesdin. Il attaqua ensuite Saint-Esprit de Roeux, mais sans succès. Jacques de Savoye, Duc de Nemours, le harcela par des escarmouches continuelles, le força d'abandonner son entreprise, & l'ayant poursuivi jusqu'à Pecquigny, lui livra un combat, dans lequel les ennemis furent battus. Ils se replierent du côté d'Amiens. Sur l'avis que le Duc de Vendôme s'avançoit, ils prirent la route de Corbie. Le Duc de Vendôme les suivit de l'autre côté de la Somme, dans le dessein de fondre sur eux, s'ils passoient cette riviere. Ils n'oserent en courir le risque, & ils retournerent sur leurs pas.

HENRI II. 1555.

Le sort des armes ne nous fut pas si favorable dans le Duché de Luxembourg & dans le Pays Messin. Vaulusseau s'étoit emparé du Château de

Mauvais succès sur les frontieres de Champagne.

HENRI II. 1555.

Villemont. Quelques jours après, les ennemis recouvrerent cette forteresse, & passerent la garnison au fil de l'épée. François de Scepeaux de Vieilleville, Gouverneur de Metz, entreprit une expédition, dont nous ne tirâmes pas plus d'avantage que de celle de Vauluſſeau. Il tenta de surprendre un Fort, que les ennemis avoient construit entre la Meuse & la Moselle. Lorsqu'il en étoit déja presque maître, un Corps d'Impériaux tomba sur lui à l'improviste, lui tua beaucoup de monde, & le mit en fuite. A peine eûmes-nous le tems de sauver notre canon.

Complot des Cordeliers de Metz.

Scepeaux, de retour à Metz, découvrit un complot formé par les Religieux de l'Observance. Ils y avoient indiqué un Chapitre général de leur Ordre. Sous ce prétexte, ils devoient introduire dans la Ville un grand nombre de soldats en habits de moines, & faire entrer des tonneaux remplis d'armes, en feignant que c'étoit du vin. La garnison de Thionville devoit de son côté se présenter devant la Place, afin d'engager nos troupes à sortir. Pendant qu'elles auroient été aux mains avec cette garnison, les soldats ennemis, introduits par les Observantins,

auroient fait main-basse sur quelques corps-de-garde, se seroient emparés d'une porte, & l'auroient ouverte à un détachement posté en embuscade pour les soutenir. Un des nôtres ayant remarqué qu'un Observantin faisoit fréquemment des voyages, & que souvent il se travestissoit, on épia ce Religieux ; on s'apperçut qu'il alloit à Thionville, & il fut arrêté. Appliqué à la question, il avoua tout. On le punit avec ses complices, & on leur fit souffrir des supplices proportionnés à leur crime. HENRI II. 1555.

Anvoelle, Lieutenant de Roi de la Citadelle d'Abbeville, fut condamné aussi à mort, pour une trahison semblable à la leur. Ayant reçu une injure d'un particulier qui s'étoit sauvé ensuite au Fort-Mesnil, il avoit promis au Gouverneur de cette forteresse, de lui livrer la Citadelle d'Abbeville, si celui-ci vouloit lui mettre son ennemi entre les mains.

Au commencement du printems, l'Empereur fit assembler son armée près de Câteau Cambresis. Son dessein étoit d'attaquer Mariembourg. Henri II étoit occupé pour lors à célébrer à Fontainebleau les nôces de Nicolas

HENRI II. 1555.

de Vaudemont & de Jeanne de Savoye, sœur du Duc de Nemours. Le Roi envoya le Maréchal de Saint-André ravager le Comté de saint Paul. Ce Général, après avoir désolé ce pays & tout l'Artois, feignit de se retirer. Un Corps d'Espagnols s'étoit réfugié dans le Châtelet avec les milices de la Province. Saint André trompa les ennemis par une fausse marche, & tomba brusquement sur cette Place, qu'il emporta par escalade. On épargna les Espagnols, mais on ne fit point de quartier aux autres troupes, à cause de la haine que les injures mutuelles excitoient entre les habitans de la même frontiere. La Ville fut abandonnée au pillage, & l'on ruina tous les environs, afin que les Impériaux ne pussent en tirer des subsistances. Cependant on fit transporter à Mariembourg des vivres & les autres choses nécessaires. Peu après, nous brulâmes Chimay, que les ennemis regardoient comme une Place d'armes, propre à favoriser leurs courses.

Négociations pour la paix entre le Roi & l'Empereur.

Nos affaires étoient dans cette situation, lorsqu'à la réquisition de la Reine d'Angleterre le Roi consentit que l'on assemblât un congrès, & qu'en

attendant le succès des conférences, il y eût suspension d'armes. Ce Monarque nomma le Connétable de Montmorency, Charles Cardinal de Lorraine, Charles de Marillac, Evêque de Vannes, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, & Claude de l'Aubespine, Sécrétaire d'Etat, pour ses Ministres Plénipotentiaires. Ceux de l'Empereur furent Jean de la Cerda, Duc de Medina-Celi, Charles Comte de Lallain, Antoine Perrenot, Evêque d'Arras, Ulric Viglius de Swichem, Président du Conseil Privé, & Nicolas Braven, Président du Conseil Supérieur de Malines. La Reine d'Angleterre, que les Puissances belligérantes avoient acceptée pour médiatrice, chargea de ses pouvoirs le Cardinal Polus, le Comte d'Arundel, Guillaume Paget, & Etienne Gardiner, Evêque de Wincheſter. Cette Princesse choisit pour le lieu du congrès le Village de Marc [a] près de Calais, & à une égale distance d'Ardres & de Gravelines. Elle y fit environner de fossés un terrein de cent pas en quarré. A chaque angle on éleva des pavillons, & dans le milieu étoit une tente richement ornée, à laquelle

HENRI II. 1555.

[a] Quelques Historiens appellent ce Village *Merc.*

HENRI II. 1555.

on se rendoit de chaque pavillon par une gallerie couverte. Le pavillon du midi étoit destiné pour les Plénipotentiaires de France, celui du nord pour les Plénipotentiaires de l'Empereur, celui de l'orient pour le Cardinal Polus, & celui d'occident pour les autres Ministres Anglois.

La premiere conférence se tint le 23 Mai. Pour préliminaire, la Puissance médiatrice proposa un mariage entre Elisabeth, fille de Henri II, & Don-Carlos, fils de Philippe. Les Ministres de France témoignerent que cet article ne souffriroit point de difficultés, si l'on vouloit accorder au Duc d'Orléans, second fils du Roi, la fille de Maximilien Roi de Bohême [a], & donner à cette Princesse pour dot l'Etat de Milan & la Principauté d'Ast. Comme il n'y eut aucun moyen de déterminer l'Empereur à se dessaisir de ces deux Provinces, on se sépara [b] sans rien conclure.

Jean Pierre Caraffe est élu Pape, & prend le nom de Paul IV.

Le même jour que ce congrès avoit commencé,

[a] L'Archiduc *Maximilien*, fils de *Ferdinand* Roi des Romains, portoit alors le titre de Roi de Bohême.

[b] Je ne dois point passer sous silence une imagination absurde de l'Evêque de Wincheſter. Ce Prélat, voyant que Henri II & Charles V ne pouvoient s'accorder sur les restitutions qu'ils exigeoient l'un de l'autre, insista

commencé, le Cardinal Jean Pierre Caraffe avoit été élu Pape. Il étoit fils de Jean Antoine Caraffe, Comte de Montorio, d'une des plus illuſtres Maiſons du royaume de Naples. Dès ſa tendre jeuneſſe, il s'étoit appliqué à l'étude. Il poſſédoit parfaitement le Latin, le Grec & l'Hébreu, & il étoit très-verſé dans la Théologie. Sous les Papes Jules II & Leon X, il avoit été Nonce à Naples, en Angleterre, & en Eſpagne. Jules II l'avoit nommé à l'Evêché de Chieti; Charles V, lui avoit conféré enſuite celui de Brindiſi. Par goût pour la vie tranquille, il avoit renoncé à cet Evêché, & s'étoit retiré ſur le Mont Pincio avec Gaëtan, Comte de Tiene, Inſtituteur [a] de la Congrégation des Clercs Réguliers, dits Théatins. En 1536, Paul III, voulant tirer Caraffe de ſa ſolitude, l'avoit honoré de la pourpre. Ce nouveau Cardinal s'étant acquis dans le ſacré Collége une grande réputation, tant par ſes

HENRI II. 1555.

beaucoup dans le congrès, pour qu'ils remiſſent au Concile de Trente la déciſion de ce différend.

[a] M. de *Thou* prétend, que les Théatins doivent leur établiſſement au Cardinal Caraffe. Il eſt vrai que ce Cardinal y concourut, mais Saint Gaëtan eſt regardé comme le véritable Inſtituteur de cette Congrégation. Caraffe en fut ſeulement le premier Supérieur.

HENRI II. 1555.

mœurs, son savoir & son éloquence; que par la liberté avec laquelle il disoit ses sentimens, il eut une grande influence dans toutes les affaires. Lorsqu'il fut élevé sur la chaire de Saint Pierre, il prit le nom de Paul IV, par reconnoissance pour Paul III son bienfaicteur.

Son austérité, qui donnoit de l'espérance aux uns, & de la crainte aux autres, dégénéra bientôt en orgueil. Il reçut avec ostentation la triple couronne. Son Majordome lui ayant demandé comment il prétendoit être servi; il répondit: *Magnifiquement, & comme il convient à un grand Prince.*

Quoique le désir de traverser l'élection du nouveau Pape eût donné beaucoup d'occupation au Duc de Florence, ce Prince n'avoit pas laissé de veiller à ce qui regardoit Sienne. Il y avoit envoyé Nicolini, avec ordre de changer absolument la forme du gouvernement. Ce Ministre, fidele à ses instructions, choisit vingt des ennemis de la France les plus déclarés, & leur confia l'administration de la République. Tous les citoyens furent désarmés. Pour les engager à supporter plus patiemment la tyrannie que l'on exerçoit

contre eux, Cosme fit réparer les fontaines & les acqueducs. Mais cette attention lui fut inutile. La plûpart des Siennois ne pouvoient se résoudre à vivre sous son joug, ni sous celui de l'Empereur. Presque tous quitterent la Ville, & se retirerent, les uns à Montalcino, les autres dans l'Etat Ecclésiastique. HENRI II. 1555.

Le Duc de Florence étoit persuadé que, tant que nous serions maîtres de Porto Ercole, on ne pourroit nous chasser de la Toscane. Par cette raison, il insista pour qu'on entreprît le siége de cette Ville. Marignan n'étoit pas de cet avis, soit qu'il désirât de prolonger la guerre, soit qu'il craignît de perdre, devant une Place de médiocre importance, la gloire qu'il s'étoit acquise par la prise de Sienne. Le sentiment de Cosme ayant prévalu, Chiapino Vitelli avec cinq mille, tant Allemans qu'Espagnols, marcha vers Pencia, qui se rendit à l'approche du canon. San Chirico fut pris aussi avec quelques fortereſſes voisines. De-là les ennemis s'avancerent à Porto Ercole, & se retrancherent sur des collines qui commandent la Ville. Vers la fin du mois de Mai, le Marquis de Marignan

Siége de Porto Ercole par les Impériaux.

HENRI II. 1555.

vint au camp. Depuis quelque tems, Pierre Strozzi étoit dans la Place. La citadelle eſt ſituée ſur une colline eſcarpée, qui s'éleve au-deſſus du Port. Cette colline forme une chaine de hauteurs inégales juſqu'au Mont Argentaro. Sur celles de ces hauteurs, qui dominoient la citadelle, Strozzi avoit fait élever pluſieurs Forts. Le principal étoit à l'Occident, & ſe nommoit le Fort du Vautour; on nommoit le ſecond, qui étoit au Septentrion, le Fort de l'Autour ou du *Stronco*; le troiſiéme nommé ſaint Hippolyte, couvroit les deux autres. De diſtance en diſtance, on avoit poſté des corps-de-garde dans des lieux avantageux, afin d'entretenir la communication avec les Forts. Le nombre des ſoldats, qu'on avoit diſtribués de cette maniere, montoit à mille hommes d'Infanterie; les uns étoient François, les autres Italiens ou Suiſſes. Pour empêcher les Galeres ennemies d'approcher, on avoit conſtruit à l'entrée du Port une levée, qui s'avançoit dans la mer.

Marignan réſolut de s'emparer d'abord du Fort ſaint Hippolyte, parce qu'après l'avoir pris, il pourroit aiſément braquer ſon canon contre les Forts

du Vautour & du *Stronco*. Il pouvoit aussi de-là voir le Port & la citadelle. Pendant la nuit, quinze cents soldats firent leurs approches, & un peu avant le lever du soleil ils attaquerent. Ils emporterent facilement ce poste, dont les fortifications n'étoient pas encore achevées. Deux jours après, l'ennemi nous chassa d'un Islot qui défend l'entrée du Port. Par ce moyen, la flotte de Doria put aborder plus près, & ôter à nos vaisseaux la liberté de sortir, pour aller à Civita Vecchia & dans l'Isle de Corse chercher les vivres dont nous avions besoin. HENRI II. 1555.

Ces divers avantages animant le courage des assiégeans, ils livrerent un assaut. Vitelli, qui commandoit l'attaque, fit des prodiges de valeur; il sembloit avoir oublié qu'il étoit Officier Général, & on l'eût pris pour le soldat le plus déterminé. Il ne put empêcher cependant que ses troupes ne fussent repoussées avec une perte considérable. Malgré le succès que les assiégés eurent en cette occasion, Strozzi jugea qu'ils n'en auroient pas toujours un pareil. La nuit suivante il sortit de la Ville, laissant à Christophe de la Chapelle-aux-Ursins le soin de la défendre, & il pro-

HENRI II. 1555.

fita d'un vent favorable, pour se rendre à Civita Vecchia. Marignan, sur la nouvelle du départ de Strozzi, pressa d'autant plus vivement le siége, qu'il savoit que l'armée navale du Grand Seigneur étoit arrivée sur les côtes de la Calabre. Les assiégeans redoublerent leur feu contre le Fort du *Stronco*; & les troupes qui le gardoient l'abandonnerent. Après la prise de ce Fort, les ennemis attaquerent celui du Vautour. L'ayant battu d'un côté, & escaladé de l'autre, ils s'en emparerent. Ce Fort joignoit la muraille de la Ville, qui étoit très-foible en cet endroit. Bientôt la breche fut faite au corps de la Place. Les assiégeans y entrerent, & ils massacrerent un grand nombre d'habitans. Les troupes de la garnison se réfugierent dans la citadelle. Elles se rendirent le lendemain à discrétion, nonobstant l'opposition de la Chapelle-aux-Ursins, & sans avoir égard aux prieres des bannis de Florence, qui les conjuroient de ne les pas livrer ainsi à la cruauté des vainqueurs. Parmi ces derniers étoit Alexandre Salviati. Il fut conduit à Florence, où il eut la tête tranchée. Ottobon de Fiesque, frere du malheureux Comte de

Lavagna, & complice de la conspiration de Genes [a], fut aussi du nombre des prisonniers. Doria, à qui Marignan le remit, le fit coudre dans un sac, & jetter dans la mer, pour venger la mort de Jannetin. Ceux qui ont écrit la vie de Doria, ont passé sous silence cette action indigne de son âge & de sa vertu. Le corps de Leon Strozzi, ayant été déterré par les ennemis, fut de même jetté dans la mer. HENRI II. 1555.

Par la prise de Porto Ercole, les affaires des François commencerent à tourner mal en Toscane. Elles étoient toujours en Piémont sur un pied avantageux, par la vigilance & le courage de Brissac. Le 10 Juin, ce Général sortit de Cazal avec dix-sept Compagnies Françoises, huit d'Allemans, six de Suisses, douze Cornettes de Cavalerie, & cinq de Chevaux Legers. Il avoit pour Lieutenans Généraux Henri de Montmorency d'Anville, & François de Gouffier, Seigneur de Bonnivet. La Ville de Pomaro capitula, après avoir essuyé une centaine de coups de canon. Ensuite on marcha du côté de Valenza. D'Anville étoit en avant avec la Cavalerie; Bonnivet à

[a] Voyez sur cette conspiration le Livre premier.

la tête de l'Infanterie le suivoit. Brissac conduisoit l'arriere-garde. La garnison de la Ville, & un Corps de troupes ennemies, qui étoit sur le bord du Po, s'avancerent à notre rencontre. De part & d'autre, l'artillerie tira, mais la nôtre nuisit peu aux Impériaux. Dans le commencement de l'action, ils ne firent qu'escarmoucher. Peu à peu le combat devint plus animé. Les ennemis furent poussés jusqu'au glacis de la Ville. Leur Infanterie s'y retira, & leur Cavalere fut obligée de gagner un endroit entre la Ville & un Monastere voisin. Tandis que nous poursuivions cette Cavalerie, il s'éleva dans l'éloignement un nuage de poussiere, qui annonçoit l'arrivée de quelque autre Corps de troupes. Ce nouveau renfort étant entré dans Valenza, il n'y avoit pas lieu d'espérer de se rendre maître de cette Place. Brissac se porta sur San Salvadore, qui fit une foible résistance. Nous nous emparâmes de quelques autres fortereſſes, & elles furent toutes rasées. Nous assiégeâmes ensuite Vulpiano dans le Canavese. La grande & la petite Doire ferment cette contrée de l'Orient à l'Occident. L'une & l'autre se déchargent dans le

HENRI II. 1555.

Les François assiégent Vulpiano dans le Piémont.

Po, la premiere auprès de Crescentino, la seconde un peu au-dessous de Turin. Cette derniere a sa source auprès de celle de la Durance, qui, prenant son cours du côté du Couchant, va se jetter dans le Rhône. Les ennemis ne pouvant secourir Vulpiano, sans passer l'une de ces rivieres; nous nous flattions de réduire bientôt la Place à capituler; mais la nouvelle de l'approche de Ferdinand Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, qui venoit avec trente mille hommes d'Infanterie & six mille chevaux, détermina Brissac à lever le siége.

HENRI II. 1555.

Ferdinand de Gonzague, depuis que, sur les plaintes portées contre lui, l'Empereur l'avoit dépouillé de l'administration des affaires d'Italie, n'avoit point cessé de solliciter pour se la faire rendre. Il avoit redoublé ses instances à ce sujet, lorsque la surprise de Cazal avoit prouvé, combien Figueroa, son successeur, étoit peu capable de le remplacer. Peut-être sa demande auroit-elle été plus favorablement écoutée, si le Roi de Naples [a] avoit eu moins d'estime & d'inclination pour

Gouvernement du Milanez, donné par le Roi de Naples au Duc d'Albe.

[a] Le Lecteur n'aura pas oublié que *Charles* V avoit cédé le Royaume de Naples à *Philippe* son fils.

HENRI II. 1555.

lui. Mais ce Prince désiroit de l'attacher auprès de sa personne. D'ailleurs Ruy Gomez de Silva, premier Gentilhomme de la Chambre de Philippe, & son favori, connoissant l'orgueil & l'ambition du Duc d'Albe, & craignant d'être obligé de partager avec lui le crédit & l'autorité, avoit résolu d'éloigner ce rival. Pour cet effet, il avoit persuadé à Philippe, de donner à ce Duc le gouvernement du Milanez [a]. Dès que Gonzague vit qu'il n'y avoit pas moyen de recouvrer sa place, il voulut que du moins on mît à l'abri sa réputation. Ses ennemis l'avoient chargé de diverses accusations graves. L'Empereur prononça que tout ce qu'on avoit publié contre Gonzague étoit faux & sans fondement. Sa Majesté Impériale ordonna qu'on le remboursât des sommes qu'il avoit empruntées pour fournir aux frais de la guerre de Parme & de Piémont, & que de plus on lui payât trente mille écus d'or. Elle lui donna en même-tems le Val de San-Severino dans le royaume de Naples avec une pension de trente mille livres, & elle le nomma

Ce que fit l'Empereur, pour consoler Ferdinand de Gonzague, d'avoir perdu le gouvernement du Milanez.

[a] On a vû dans le Livre précédent, que l'Empereur avoit cédé le Milanez à ce Prince.

Président du Conseil Aulique. Elle couronna tous ces bienfaits, en accordant au fils de Gonzague trois mille écus d'or de pension, & une Commanderie dans l'Ordre d'Alcantara. Tant de graces ne contenterent point Gonzague, & il continua d'insister pour qu'on le rétablît dans son emploi, ou pour qu'on le fît Gouverneur des Pays-bas. Toutes ses sollicitations ayant été inutiles, il se retira en Italie, pour y vivre en simple particulier [a].

HENRI II. 1555.

Le Duc d'Albe, ayant profité de la retraite de Brissac pour approvisionner Vulpiano, & pour en augmenter la garnison, alla camper devant Santia : Bonnivet & Louis de Birague s'y étoient enfermés avec deux mille François, deux Compagnies d'Allemans, une d'Italiens & cent Albanois. Les ennemis battirent la Place pendant quinze jours, & après avoir tiré sans succès deux mille huit cents coups de canon, ils leverent le siége. En marchant à Verceil, ils enleverent les postes de San-Martino & de Gabiano. Le 27 Août,

[a] Il s'ennuya de sa retraite, & ayant repris le métier des armes, il mourut en 1557 des suites d'une chûte qu'il fit de cheval, en voulant reconnoître pendant la nuit la Ville de Saint Quentin.

HENRI II. 1555.

le Duc d'Albe tenta vainement de surprendre Cazal. Il ne réussit pas mieux dans plusieurs autres projets, & l'on se mocqua de la présomption de ce Général, qui s'étoit vanté de réduire en quinze jours tout le Piémont.

Vulpiano assiégé de nouveau, & pris par les François.

Lorsque Brissac vit nos troupes remises de la premiere frayeur que leur avoit donnée l'arrivée du Duc d'Albe, il entreprit de nouveau le siége de Vulpiano. Le Prince de Condé, le Duc d'Anguien, le Duc d'Aumale, Jacques de Savoye Duc de Nemours, François de Vendôme, Vidame de Chartres, se trouverent à cette expédition. Il s'étoit rendu aussi à l'armée plusieurs autres Chevaliers de l'Ordre, & Montluc étoit du nombre. On forma trois attaques: celle des François embrassoit le grand bastion, qui couvroit la citadelle; les Allemans furent chargés de l'attaque du côté de Lini, & les Suisses de celle du côté du Po. Le quartier des Princes & de la plûpart des principaux Seigneurs étoit à mille pas de la Place vers San Balegno. D'Anville, qui commandoit les Chevaux Legers, étoit à Montanaro, pour arrêter au passage de la Doire les troupes ennemies qui viendroient de Trin & de

Crescentino. Chataignier de la Roche-pozay gardoit les gués de Brandici. Il tailla en pieces un détachement de six cents Mousquetaires, que le Duc d'Albe avoit envoyés pour se jetter dans la Ville, & Luna, qui les commandoit, ne put y en conduire que quatre-vingts. Deux jours avant qu'on ouvrît la tranchée, le Baron de Chepy, Mestre de Camp, s'empara de quelques ouvrages, qui défendoient les approches de la citadelle. Après que nos batteries eurent tiré pendant neuf jours & neuf nuits, nous mîmes le feu aux mines que nous avions pratiquées, & nous montâmes à l'assaut. Le Prince de Condé & le Duc d'Anguien voulurent avoir part au péril ainsi qu'à la gloire, & ils combattirent comme de simples fantassins. Nous nous logeâmes dans le grand bastion, situé vis-à-vis de la premiere de nos trois attaques. Presque tous les soldats qui le défendoient furent tués, la garnison de la citadelle leur en ayant fermé les portes, de peur que nos troupes n'y entrassent avec les fuyards. César de Tolede, neveu du Duc d'Albe, perdit la vie, en faisant ses efforts pour nous repousser. La Place tint encore

HENRI II. 1555.

quelque tems, mais lorſque, du baſ-
HENRI II. tion dont nous étions maîtres, nous
1555. commençâmes à battre la citadelle, la garniſon capitula. Elle ſortit avec les honneurs de la guerre, & d'Anville l'eſcorta juſqu'à Trin. Briſſac ayant mandé les payſans des environs pour démolir les fortifications de la Ville, ils s'y porterent avec joye, pour ſe venger des brigandages que les habitans exerçoient contre eux depuis vingt ans.

De Vulpiano nous marchâmes à Creſcentino, après avoir paſſé la Doire ſur un pont de bateaux. Il y eut pluſieurs combats particuliers entre des détachemens des deux armées. D'Anville & Rochepozay furent attaqués par un Corps d'Eſpagnols, qui conduiſoient des vivres & deux coulevrines à Ponte-Stura. Nous fîmes en cette rencontre une perte conſidérable, & Rochepozay fut dangereuſement bleſſé.

Tandis que Briſſac déliberoit s'il aſſiégeroit Montcalvo, Salvaiſon en eſcalada les murs pendant la nuit, & il emporta la Ville, preſque ſans répandre de ſang. La citadelle fit plus de réſiſtance. Cependant le Gouver-

neur ne jugea pas à propos d'attendre l'assaut, & il se rendit aux mêmes conditions qu'on avoit accordées à la garnison de Vulpiano. Quoiqu'il eût fait une capitulation honorable, Alvar de Sande, qu'il alla joindre à Ponte-Stura, le fit pendre sans vouloir l'écouter. HENRI II. 1555.

La prise de Montcalvo étoit d'une grande importance, parce qu'elle empêchoit les courses de la garnison de Ponte-Stura, & qu'elle ouvroit la communication de Cazal à Turin. Notre armée victorieuse se reposa plus de quarante jours dans la Ville nouvellement conquise, dont Brissac, après l'avoir pourvue de vivres & de munitions, donna le Gouvernement à d'Ailly de Pecquigny, Vidame d'Amiens. Il distribua ensuite des quartiers d'hyver aux troupes.

Arrivée d'une flotte du Grand Seigneur sur les côtes d'Italie.

Pendant quelque tems, la flotte du Grand Seigneur n'avoit pas causé moins d'inquiétude au Duc de Florence, que le succès de nos armes en Piémont. Elle s'étoit présentée le 12. Juillet devant Piombino. En même-tems, vingt Vaisseaux d'Alger avoient fait voile vers Populonia. Bientôt les

HENRI II. 1555.

allarmes de Cosme furent calmées. Trois mille Janissaires, qui étoient descendus à terre près de Piombino, furent mis en déroute par Vitelli, & regagnerent précipitamment leurs Bâtimens. Les Turcs se retirerent à l'Isle d'Elbe. Ils y ravagerent tout le plat-pays, & ils emmenerent un grand nombre d'esclaves. Bornant là leurs exploits, ils allerent en Corse, où le Baron de la Garde étoit retourné de Marseille avec ses vingt-huit Galeres, & avec quinze cents hommes de troupes de débarquement. Les deux flottes s'étant jointes, on mit le siége devant Calvi. Les François donnerent l'assaut à cette Place, mais n'ayant point été secondés par les Turcs, ils furent repoussés. Thermes avoit quitté la Corse par ordre du Roi, pour se rendre en Piémont, & depuis le départ de ce Général c'étoit Paul Jourdain des Ursins qui commandoit. Désespérant de prendre Calvi, il forma l'investissement de la Bastie. Cette entreprise ne lui réussit pas mieux que la premiere. Lorsqu'il se préparoit à dresser ses batteries, non-seulement les Turcs lui refuserent leur secours, mais ils remirent

à la voile pour retourner dans le Levant. Notre flotte de son côté reprit la route de Marseille.

HENRI II. 1555.

Malgré les défenses du Sénat, établi dans Sienne par le Duc de Florence, les citoyens, qui étoient restés dans la Ville, entretenoient des correspondances avec ceux qui avoient formé une nouvelle République à Montalcino. On s'appercevoit même que la plûpart des premiers ne prenoient aucun soin de cacher leur mécontentement. Cosme appréhenda que les Siennois ne pensassent à se soustraire au joug. Ses soupçons augmenterent, lorsqu'il apprit que Corneille Bentivoglio s'étoit emparé de Crevoli; que Chiaramonte avoit repris Castiglione de la Pescara, & que nous faisions venir des troupes de Petigliano à Grossetto. Ces nouvelles le détournant du dessein qu'il avoit d'envoyer une partie de la garnison de Sienne ravager les environs de Montalcino; il fit faire avec diligence des levées de soldats dans la Romagne: il renforça les garnisons de Montepulciano, de Cazoli & de Pienza, & il chargea de la garde de cette derniere Place Sigismond Rossi, de l'illustre famille des Comtes de San Secondo. A

Les François reprennent plusieurs Places en Toscane.

HENRI II. 1555.

peine Rossi y fût-il arrivé, que nous investîmes la Ville. Nous la pressâmes si vivement, que les assiégés ne purent attendre le secours que Santafiore devoit leur amener. La garnison battit la chamade, & sortit, enseignes déployées, à condition qu'elle ne porteroit de six mois les armes contre le Roi ni contre la République des expatriés de Sienne. Le Duc de Florence, irrité de perdre ainsi coup sur coup diverses Places, résolut de faire démolir les fortifications des autres; mais le Sénat de Sienne, conservant encore sous la protection de l'Empereur une espece d'autorité, s'opposa fortement à ce projet. Un autre incident augmenta l'embarras de Cosme. Les Espagnols se mutinerent, sous prétexte qu'ils n'étoient point payés. A leur exemple, les Allemans demanderent avec menaces deux mois de solde, qui leur étoient dûs. Ils vouloient même qu'on leur en accordât un troisiéme, en forme de gratification. Sur ces entrefaites, on intercepta des lettres, qui confirmerent la défiance du Duc de Florence au sujet des Siennois. Dans des circonstances si critiques, il eut recours à l'Empereur, mais il eut lieu de s'en repentir.

Par ordre de Charles V, François de Tolede se rendit à Sienne. Il fit insinuer aux habitans qu'il n'y avoit d'autre moyen de s'affranchir de la tyrannie de Cosme, qu'en se donnant au Roi Philippe, & que ce Prince les remettroit en possession de leur ancienne liberté après la pacification des troubles de l'Italie. Les Siennois voyant qu'ils ne pouvoient se soutenir par eux-mêmes, & préférant toute autre domination à celle des Florentins, se soumirent à tout ce que voulut Tolede. Ils reconnurent Philippe pour Souverain, & l'Empereur lui fit une cession de l'autorité, que les Siennois avoient donnée à sa Majesté Impériale sur leur République. On accorda en même-tems au Roi de Naples le droit de bâtir une citadelle, & de faire tels changemens qu'il jugeroit à propos dans le gouvernement, sans demander l'avis du peuple & du Sénat. Quelque sensible que le Duc de Florence fût à ce violement des promesses de l'Empereur, sa prudence l'engagea à dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion favorable de venir à bout de ses desseins.

HENRI II. 1555.

Liberté des Siennois entierement opprimée par Charles V.

Ce n'étoit pas seulement de la part de la Cour Impériale, que Cosme

Conduite des Caraffes à l'égard du

HENRI II. 1555.

Duc de Florence.

essuyoit des contradictions. Il en éprouvoit aussi de la part de Rome. Paul IV avoit mis au nombre des Cardinaux Charles Caraffe, son neveu, homme altier & turbulent, né plutôt pour la profession des armes que pour l'état Ecclésiastique, & qui, attaché au parti de la France, avoit servi long-tems [a] sous Strozzi. Le Pape avoit aussi fait venir auprès de lui Jean Caraffe, Comte de Montorio, frere de Charles. Le Comte de Montorio étoit d'un naturel plus doux & plus humain que son frere, mais il ne brûloit pas moins d'ambition. Il avoit fait ôter au Duc d'Urbin l'administration des affaires, & s'étoit fait déclarer premier Ministre. Les deux freres commencerent l'exercice de leur autorité, en faisant réunir au Patrimoine de l'Eglise le Duché de Camerino, que Jules III avoit donné à Fabien del Monte son neveu, fiancé à une fille du Duc de Florence. Mathieu Stendardo, fils de la sœur des Caraffes, avoit été banni du royaume de Naples, & il étoit retenu prisonnier à Flo-

[a] M. de *Thou* oublie qu'il a dit que *Strozzi*, en quittant Porto Ercole, avoit laissé le commandement à *Christophe de la Chapelle-aux-Ursins*. Il dit ici, que c'étoit *Charles Caraffe* qui avoit défendu cette Ville contre les Impériaux.

rence. Cosme fut obligé de le mettre en liberté. Le Duc de Florence, tuteur des enfans de Rodolphe Baglioni, avoit demandé au Pape qu'on leur rendît les biens de leur pere, dont Adrien, leur oncle, s'étoit emparé pendant la vacance du Saint Siége. Le Cardinal Caraffe s'opposa à cette restitution. En même-tems il exigea que le Duc de Florence en fît lui-même une, & il fit rétablir l'Archevêque de Florence dans la jouissance des revenus de son Archevêché. A l'instigation des deux freres, le Pape cita à Rome Jean François, Comte de Bagno. On faisoit un crime à ce Seigneur, qui avoit toujours porté les armes pour Cosme, d'avoir enlevé la caisse militaire des François auprès de Cesene dans la Romagne, Province dépendante de l'Eglise. Le Comte de Bagno, n'ayant point répondu à l'assignation, fut proscrit. Ses biens furent confisqués, & donnés à Antoine Caraffe, cousin issu de germain du Souverain Pontife. Cependant Paul IV fit publier une ordonnance, par laquelle il défendoit à ses sujets, sous des peines rigoureuses, de servir aucun Prince étranger. Aussi-tôt Léonide Malatesti, Jacques son fils, & un

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

grand nombre d'autres, abandonnerent le parti de l'Empereur & du Duc de Florence. Marc-Antoine Rieti fut presque le seul, qui ne redouta point les menaces du Pape. Ces commencemens de division furent suivis de plus grands troubles, dont nous allons rapporter l'origine.

Le Comte de Santafiore, chef de la Maison des Sforces, attaché constamment, ainsi que ses deux freres le Cardinal Guido Ascanio, & Alexandre, Clerc de la Chambre, aux intérêts de l'Empereur, avoit fortement sollicité ses autres freres Charles & Mario, de renoncer au parti de la France, & de s'assurer une meilleure fortune. Il avoit eu d'autant moins de peine à les persuader, que, depuis la prise de Sienne, la plûpart des biens de leur Maison se trouvoient sous la domination de l'Empereur. Charles Sforce, qui entretenoit trois Galeres à ses dépens pour le Roi, voulut ne passer qu'avec ces Bâtimens au service de Charles V, afin de ne paroître pas y entrer comme un simple aventurier. Sous quelque prétexte, il les fit conduire à Civita Vecchia. Lorsque les Galeres y furent arrivées, Alexandre Sforce dit qu'il les

avoit achetées de Charles ſon frere, & après en avoir chaſſé les François, il ſe rendit triomphant à Naples avec ſa petite eſcadre. Le Pape, dès qu'il fut inſtruit d'un coup ſi hardi, écrivit à Alexandre, de ramener au plutôt ces Galeres, & de venir rendre compte de ſa conduite. HENRI II. 1555.

A la nouvelle de cet événement, tous les bannis de Naples & de Florence furent en mouvement, comme ſi le Pape avoit déja fait une déclaration de guerre à l'Empereur. Ils ſe raſſemblerent à Rome en grand nombre, & ils acheverent d'aigrir l'eſprit du Cardinal Caraffe. Depuis long-tems il conſervoit une forte haine contre les Eſpagnols. Avant d'être employé dans les troupes de France, il l'avoit été dans celles de Charles V. Faiſant la guerre en Allemagne, il avoit été inſulté par un Eſpagnol, dans une conteſtation qui s'étoit élevée entre eux au ſujet d'un priſonnier. Le Duc d'Albe, à qui il en avoit porté ſes plaintes, & à qui il avoit demandé la permiſſion d'appeller l'aggreſſeur en duel, non-ſeulement n'avoit point voulu l'écouter, mais l'avoit traité avec mépris. Cet affront l'ayant déterminé à quitter

HENRI II. 1555.

l'armée, il avoit été arrêté à Trente, & l'on n'avoit point voulu le relâcher, qu'il n'eût promis de ne point tirer raison de son adversaire.

Haine du Pape contre l'Empereur.

Paul IV n'étoit pas moins indisposé que le Cardinal contre Charles V. Il se souvenoit que ce Prince l'avoit autrefois chassé du Conseil de Régence du Royaume de Naples. Quelque tems après que le Pape étoit entré dans le Sacré Collége, son valet-de-chambre avoit tenté de l'empoisonner, & ce domestique étant Espagnol, on avoit soupçonné qu'il avoit agi par ordre de la Cour Impériale. Les efforts que cette Cour avoit faits, pour empêcher le Pontife de monter sur la chaire de Saint Pierre, étoient si récens, qu'il ne pouvoit pas non plus en avoir perdu la mémoire. Une conjuration, qui éclatta, mit le comble à son ressentiment. Le Cardinal de Santafiore, dans le Palais duquel elle avoit été tramée, fut empriſonné [a] au Château Saint Ange.

[a] Le *Comte de Santafiore* quelque tems après obtint la liberté du Cardinal son frere, en faisant ramener à Civita Vecchia les Galeres qui avoient été la premiere cause de la mauvaise humeur du Pape, & moyennant deux cents mille écus d'or que la Maison de *Sforce* consigna pour la sûreté des *Caraffes*.

On

On arrêta auſſi Camille Colonne, accuſé d'avoir eu des conférences ſecretes avec le Marquis de Soria, Ambaſſadeur de l'Empereur, & avec Chinchon qui étoit à Rome de la part de Philippe avec le même caractere. Julien Ceſarini & Aſcagne de la Cornia, ſuſpects par les mêmes raiſons, eurent ordre de ne point ſortir de la Ville. Mutio Tuttavilla, Capitaine des Gardes, & quatre Camériers, accuſés de favoriſer les Sforces, furent dépouillés de leurs charges. HENRI II. 1555.

Tandis que le Pape étoit incertain s'il feroit la guerre, ſa famille ſe ſervit d'un moyen efficace pour l'y déterminer. Le Cardinal Caraffe, qui avoit été lié d'une étroite amitié avec le Cardinal de Lorraine, l'engagea à preſſer Henri II, de ſe liguer avec le Souverain Pontife. L'affaire ayant été propoſée dans le Conſeil du Roi, le Connétable de Montmorency tacha d'abord de le détourner de cette réſolution. Mais accoutumé par une pernicieuſe habitude à la flatterie, il ceſſa de combattre les ſentimens du Cardinal de Lorraine, lorſqu'il vit que ce Cardinal avoit ſubjugué l'eſprit du Roi. D'ailleurs il prévoyoit que cette guerre

HENRI II. 1555.

auroit un mauvais succès, & il n'étoit pas faché que les Guises, qui la conseilloient, s'exposassent à se rendre responsables de l'événement. Dans la suite, il se repentit de cette pernicieuse politique. Lorsque le Duc de Guise eut conduit en Italie l'élite des troupes Françoises, le Connétable fut défait dans la bataille qui se donna près de saint Quentin; & par cet échec il s'attira plus de haine qu'il n'en avoit voulu attirer à son Rival.

L'alliance avec le Souverain Pontife étant résolue, le Cardinal de Lorraine alla joindre à Lyon le Cardinal de Tournon, & ils partirent au mois de Septembre pour Rome. Quelque tems auparavant, Paul IV avoit reglé, que le Cardinal pourvû de l'Evêché d'Ostie seroit toujours Doyen du Sacré Collége, & auroit la presséance sur les autres Cardinaux, même sur ceux qui seroient plus anciens que lui. Le Cardinal du Bellay étoit Evêque d'Ostie, & Tournon avoit beaucoup de peine à lui céder le pas. En cette occasion, il vainquit sa répugnance par soumission pour les volontés du Roi. Ainsi que le Connétable, il désapprouvoit la guerre qu'on alloit entreprendre. Il ne diffi-

mula point ses sentimens comme Montmorency : il déclara hautement que c'étoit malgré lui, qu'il se mêloit de la négociation, & il rejetta tout sur l'ambition & la legereté du Cardinal de Lorraine. HENRI II. 1555.

Le traité fut signé, mais tenu secret, & le Cardinal de Lorraine, en quittant Rome, affecta de paroître n'avoir rien conclu. Il passa par Ferrare, où il informa Hercule d'Est, son parent, de la conclusion de l'alliance entre le Pape & le Roi. Par des motifs aussi frivoles que ceux dont il s'étoit servi pour engager le Roi dans cette ligue, il obligea le Duc [a] d'y accéder. Il alla ensuite à Venise : il y fonda les dispositions de la République, mais il s'apperçut qu'il avoit affaire à des têtes sensées, qui, se contentant de témoigner leur bonne volonté pour la France, ne cacherent pas l'éloignement qu'elles avoient pour la guerre. Louis de saint Gelais, sieur de Lansac, avoit été cependant dépêché à Henri II, pour qu'il ratifiât les articles du traité. Ils portoient que le Roi défendroit Traité entre Paul IV & Henri II.

[a] Je ne sçais pourquoi M. de Thou dit que le Duc de *Ferrare* étoit fort âgé. Ce Prince n'avoit que cinquante & un ans, lorsqu'il mourut en 1559. Il étoit né en 1508.

HENRI II. 1555.

Paul IV & le Saint Siége contre tous ceux qui oseroient les attaquer, & que ce seroit son principal objet. Que sa Majesté prendroit sous sa protection le Cardinal Caraffe, le Comte Jean de Montorio, Antoine Caraffe, & leurs héritiers, & qu'elle leur donneroit en Italie ou en France des biens proportionnés à ceux que cette guerre pourroit leur faire perdre. Que la ligue seroit offensive & défensive dans toute l'Italie, excepté dans le Piémont. Qu'au mois de Février suivant, on déposeroit à Rome ou à Venise cinq cents mille écus d'or pour subvenir aux frais de la guerre, & que le Roi en fourniroit trois cents cinquante mille. Que sa Majesté enverroit en Italie dix ou douze mille hommes d'Infanterie étrangere, avec cinq cents Gendarmes & autant de Chevaux Legers. Que le Pape de son côté mettroit sur pied dix mille hommes d'Infanterie, & même d'avantage, si les circonstances l'exigeoient, & mille chevaux. Que ces troupes seroient entretenues de l'argent qui seroit en dépôt. Que le commandement général de l'armée seroit confié à quelque Prince. Que le Pape donneroit les vivres & le passage aux troupes du Roi.

Que toutes les fois qu'il le faudroit, & autant qu'elle le pourroit, sa Sainteté fourniroit les pieces d'artillerie avec leur attirail & tout ce qui seroit nécessaire à la guerre. Qu'on commenceroit à la faire dans le royaume de Naples, ou dans la Toscane, selon qu'il paroîtroit plus à propos; qu'on pourroit la porter aussi en Lombardie, suivant l'exigence des cas; qu'on déclareroit la guerre à Cosme, afin de rétablir l'ancienne République des Florentins. Qu'aucune des deux Puissances contractantes ne feroit, sans le consentement de l'autre, la paix avec l'ennemi commun. Que la République de Venise seroit compriſe dans le traité, ainsi que tous les autres Etats qui voudroient y accéder pour la liberté de l'Italie. On étoit convenu aussi, que lorsque le royaume de Naples seroit recouvré, le Pape, à la réserve de Benevent & du territoire qui en dépend, investiroit de ce royaume le second fils du Roi. Que les frontieres de l'Etat Ecclésiastique s'étendroient d'un côté jusqu'à San-Germano, de l'autre jusqu'au Gariglan & à la riviere de Pescara, de sorte que tout le pays qui est en-deçà de l'Abruzze, & de plus

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

la Ville de Gaïette, seroient à l'avenir de la dépendance du Saint Siége. Que le revenu annuel que lui payoient les Souverains de Naples, seroit augmenté de vingt mille écus d'or. Que le Prince de la Maison de France, qui seroit investi du royaume, affranchiroit les peuples de toutes les nouvelles taxes & autres charges, que les Impériaux & les Espagnols leur avoient imposées; qu'il rendroit les biens, les priviléges & les droits, aux Seigneurs, aux Gentilhommes & à tous ceux qui les avoient perdus pour avoir suivi le parti de la France; qu'il n'exerceroit aucune autorité dans les affaires de Religion, si ce n'étoit pour protéger l'Eglise; qu'il fourniroit pour la guerre quatre cents Gendarmes, & deux Galeres bien équipées; qu'il ne recevroit dans ses Etats aucun banni, sujet du Pape, & que le Pape de son côté n'en recevroit aucun des sujets du Roi de Naples; que cependant s'il s'en trouvoit quelqu'un qui pût arriver à Rome, avant d'être reclamé, il y jouiroit du droit d'asyle, la Capitale de la Chrétienté étant comme la patrie commune de toutes les nations. Qu'on assigneroit au Saint Siege, dans la Sicile, un

revenu annuel de quinze mille écus d'or, & au Comte de Montorio, dans le royaume de Naples, un revenu de vingt-cinq mille; que le Roi Très-Chrétien enverroit son second fils dans ce royaume, pour y être élevé; & qu'en attendant qu'il fût parvenu à un âge assez avancé pour prendre connoissance des affaires, le Pape & le Roi choisiroient des personnes capables, qui seroient chargées de l'administration. Que le Roi feudataire du Saint Siége ne pourroit être ni Empereur ni Roi des Romains; qu'il ne pourroit non plus posséder le Milanez ni la Toscane; que s'il devenoit Roi de France, il seroit obligé de renoncer à la couronne de Naples. Que comme il n'étoit pas en âge de rendre hommage au Pape, le Roi Très-Chrétien le rendroit au nom de ce Prince, & de la même maniere qu'on l'avoit autrefois pratiqué à l'égard de Jules III. Qu'aussi-tôt que le Roi feudataire auroit atteint l'âge compétent, il ratifieroit son hommage, & que même, en cas de nécessité, il le renouvelleroit. Qu'il seroit permis au Pape, quand la récolte manqueroit dans l'Etat Ecclésiastique, d'acheter dans la Sicile

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

jusqu'à dix mille mesures de bled; que ces grains seroient exempts de tous droits de sortie; & que les ordres seroient donnés, pour que les Gouverneurs & autres Officiers ne missent aucun obstacle à l'exportation.

Conditions moyennant lesquelles le Duc de Ferrare accéde au traité.

Les conditions de l'accession du Duc de Ferrare au traité furent, qu'il auroit le commandement des troupes combinées; que le Roi lui payeroit tous les mois deux mille écus d'or; qu'on lui en assureroit tous les ans vingt mille, lorsqu'on auroit recouvré le royaume de Naples, & quinze mille de plus, quand la Toscane seroit réduite; qu'après la conquête du Milanez, on lui feroit cinquante mille écus d'or de revenus en terres dans ce Duché; & que pour sûreté on remettroit entre ses mains la ville de Crémone.

Nos troupes avoient continué d'agir en Toscane pendant la négociation du Cardinal de Lorraine. Elles s'étoient emparées des Châteaux d'Ottieri & de Montaïone, appartenans à Sinolfo, noble Siennois, qui avoit abandonné depuis peu le parti de la France. Le Duc de Florence de son côté fit assiéger Sartéano par Santafiore. La garnison se retira dans le Châ-

teau, & s'y défendit avec beaucoup de valeur. Lorsque le Gouverneur se rendit, il ne put obtenir que Faustino, banni de Florence, & la troupe des Florentins qu'il commandoit, fussent compris dans la capitulation. Il fut conclu que les troupes Françoises sortiroient de la citadelle, & que les Florentins continueroient de se défendre. La nuit suivante, Faustino, voyant qu'il ne pouvoit les y déterminer, se fit jour avec eux, l'épée à la main, au travers des ennemis, & après avoir taillé en pieces les soldats d'un corps-de-garde Allemand, il arriva à Chiusi, sans avoir perdu presque aucun de ses gens. HENRI II. 1555.

Cosme, ayant de la peine à faire face à tous les frais de la guerre, avoit demandé au Roi de Naples un emprunt de cent mille écus d'or. Philippe lui en fit compter soixante mille par le Cardinal de Burgos [a], qui venoit de succéder dans le gouvernement de Sienne à François de Tolede, mort en cette Ville peu de tems après qu'il y étoit arrivé. Le Roi de Naples voulut que le tiers de la somme, qu'il prêtoit au

[a] *François de Mendoze.*

HENRI II. 1555.

Duc de Florence, fût employé à soulager les besoins des Siennois.

Mort du Marquis de Marignan.

Vers ce même tems, Jean-Jacques Medichino, Marquis de Marignan, mourut à Milan d'une maladie causée par ses fréquentes veilles & par ses travaux continuels. On fit ses obséques avec beaucoup de magnificence, & le Duc d'Albe y assista avec la principale Noblesse de la Province. Le Marquis de Marignan étoit de basse extraction. Fils de Bernard Medichino, Fermier des impôts de Milan, il avoit été lui-même l'artisan de sa fortune, & de celle de Jean Angelo son frere, qui parvint ensuite à la Papauté [a]. Dès sa jeunesse, il avoit donné des preuves d'une hardiesse prompte à tout entreprendre, & par ce moyen il avoit obtenu un emploi de confiance auprès de Jérôme Moron. François Sforce, dernier Duc de Milan, voulant être délivré de Visconti, dit *Monsignorini*, qui lui étoit suspect; Moron lui conseilla de se servir de Medichino & du Capitaine Pozzino pour ce coup de main. Après l'exécution de cet assassinat, Sforce

[a] *Jean Angelo* fut élu Pape en 1559 après la mort de Paul IV.

ordonna de faire mourir secretement les deux meurtriers. En conséquence, Moron chargea Medichino d'une commission pour le Gouverneur du Château de Musso, à qui il écrivit en même tems de se défaire de ce jeune homme. Medichino se douta du sort qu'on lui préparoit, & il présenta au Gouverneur un faux ordre de lui remettre le Château, & de partir sur le champ pour Milan. S'étant rendu, par cette ruse, maître d'une forteresse importante, il traita avec le Duc de Milan, qui aima mieux accorder toutes les conditions qu'exigeoit cet audacieux, que de s'exposer à être connu pour l'auteur de la mort de *Monsignorini*. Lorsque François I se ligua en 1526 avec le Pape Clement VII & avec les Vénitiens, Medichino s'engagea à lever six mille Suisses pour le service des Puissances alliées. Deux ans après, à la sollicitation d'Antoine de Leve, il passa du côté de l'Empereur, & il reçut, en échange du Château de Musso, la Ville de Marignan, d'où il fut appellé le Marquis de Marignan. Depuis ce tems, il fut employé dans les postes les plus considérables. Pendant la guerre de Hongrie, & peu après dans l'ex-

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

pédition de Charles Duc de Savoye contre Geneve, il eut le commandement de l'Infanterie Italienne. Enſuite, dans la guerre d'Allemagne il fut fait Grand Maître de l'artillerie. Ses talens pour l'art militaire brillerent dans la guerre de Parme, ainſi que dans celle de Toſcane ; & la priſe de Sienne mit le ſceau à ſa gloire. Néanmoins l'Empereur & le Duc de Florence, mécontens de la lenteur avec laquelle il conduiſoit le ſiége de cette Place, lui avoient ſouvent reproché ſes retardemens, & l'avoient accuſé de ne faire ſervir la guerre qu'à ſes propres intérêts. Ce fut un homme d'un eſprit vif & étendu, mais artificieux & fourbe. Il étoit robuſte, infatigable, ſage dans le conſeil, fécond en reſſources dans l'exécution, & il doit, ſans contredit, être mis au nombre des plus célebres Capitaines de ſon ſiecle. Parmi ſes défauts, on peut compter une inſatiable cupidité. Au reſte, s'il faiſoit des exactions, ce n'étoit pas pour s'enrichir : il les employoit à vivre magnifiquement, & à bâtir de ſuperbes édifices. Il avoit une forte paſſion pour les jeux de hazard, & il y donnoit tous les momens de loiſir que lui laiſſoient les

affaires. Son corps fut transféré d'abord à Marignan, mais Jean Angelo, son frere, après avoir été élu Pape, le fit transporter à Milan, où sa mémoire fut honorée d'un Mausolée, qui a été long-tems l'objet de l'admiration des curieux. HENRI II. 1555.

Après la mort du Marquis de Marignan, le Roi Philippe donna le commandement général de ses troupes en Italie au Duc d'Albe, & le gouvernement du Milanez au Cardinal de Trente [a], homme d'un caractere aimable, qui, s'étant également attiré l'affection des Catholiques & des Protestans, avoit rendu d'importans services à Charles V. On joignit à ce Cardinal le Marquis de Pescaire, pour avoir sous lui le commandement des armées. Le Duc d'Albe eut à Livourne diverses conférences avec Cosme & avec le Cardinal de Burgos, qui étoient allés l'y attendre, & il continua de-là sa route vers Naples, où Philippe lui avoit ordonné de se rendre. Au moment de son départ de Livourne, on y apprit une nouvelle désagréable pour l'Empereur. Dix de nos Galeres, qui avoient conduit le Cardinal de Lor-

[a] *Christophe Madrucci* ou *Madruce*.

HENRI II. 1555.

raine & le Cardinal de Tournon en Italie, ayant été surprises par une tempête, avoient été obligées de relâcher à l'Isle de Corse, dans le Port de San-Fiorenzo. Une flotte Espagnole, sur laquelle étoient cinq mille hommes de nouvelles levées faites en Espagne, avoit été battue de la même tempête, & elle s'étoit réfugiée dans une Cale peu éloignée du Port où les Galeres de France avoient mouillé. Le Baron de la Garde, qui les commandoit, fondit inopinément sur les ennemis, les mit en fuite, & coula à fond plusieurs de leurs Vaisseaux de transport. Mille Espagnols furent noyés ou faits prisonniers.

Bonne Sforce, Reine Douairiere de Pologne, se rend en Italie.

L'arrivée du Duc d'Albe dans le royaume de Naples, avoit été précédée de celle de Bonne Sforce, Reine Douairiere de Pologne. Cette Princesse s'étoit ennuyée de vivre à la Cour de Sigismond-Auguste son fils. Elle s'étoit d'abord rendue à Venise, où elle avoit été reçue avec une pompe extraordinaire. Un grand nombre de Sénateurs, & cent des premieres Dames de la ville, étoient allées au devant d'elle sur le Bucentaure, & l'avoient conduite au Palais d'Est, préparé pour son logement. S'étant ensuite embar-

quée sur une Galere, elle étoit venue dans la Pouille, & avoit établi sa résidence dans la ville de Bari, qui lui appartenoit du chef d'Isabelle d'Aragon sa mere. La Reine Douairiere de Pologne y mena dans la suite une vie peu reglée, & fort différente de celle qu'elle avoit menée jusqu'alors. Elle se déshonora par son attachement indécent pour un certain Pappacoda. Elle l'institua pour son héritier au préjudice de ses enfans. Mais cette disposition fut vaine; car cette Reine, après avoir perdu sa réputation, perdit aussi les biens qu'elle possédoit, & elle finit ses jours dans l'indigence. HENRI II. 1555.

Sur la fin de cette année, le Pape nomma Cardinaux Jean Siliceo, Archevêque de Tolede; Bernard Scoto, de Sabina; Diomede Caraffe; Scipion Rebiba; Jean Riuman, de Gascogne; Jean-Antoine Capizucchi, & Jean Cropper, Allemand. Ce dernier, par modestie, s'excusa d'accepter cette dignité. Soixante-trois ans auparavant, un autre Allemand, Evêque d'Aichstad, dont Onufre Panvini & Alonzo Ciacano ne rapportent point le nom, ayant été élevé au Cardinalat par Pie II, refusa constamment le Chapeau. Paul IV.

HENRI II. 1555.

avoit dessein d'admettre aussi dans le Sacré Collége Jean de la Caza, son sécretaire, & Claude d'Espense, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris. Tous les deux étoient recommandables par leur naissance & par une capacité rare, qui, chez l'un & chez l'autre, étoit d'un genre bien différent. Le second avoit blanchi dans l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres. Le premier s'étoit attaché principalement aux Belles Lettres, à l'Eloquence & à la Politique. Composant avec élégance en Latin comme en Italien, & ayant conduit sous plusieurs Papes les affaires les plus importantes, il tenoit un rang également distingué parmi les Ecrivains & parmi les Négociateurs. Les mœurs de l'un & de l'autre étoient encore plus opposées que leurs talens. D'Espense étoit un homme respectable par la sainteté de sa vie. Jean de la Caza au contraire, s'étant livré à la licence de son siecle, & du lieu où il faisoit son séjour, vivoit scandaleusement. Leurs ennemis les frustrerent de la Pourpre, en accusant d'Espense d'avoir dans ses sermons mal parlé de la Légende Dorée, & l'autre d'avoir fait en vers dans sa jeunesse l'éloge d'un vice détestable.

L'enchaînement des événemens nous a fait perdre insensiblement de vue ce qui s'étoit passé en France depuis quelques mois. Il est tems d'y revenir. HENRI II. 1555.

Ce qui s'étoit passé en France.

Henri II n'avoit pas attendu la rupture du congrès de Marc, pour se préparer à continuer la guerre. Les Places les plus exposées avoient été pourvues abondamment de vivres & de munitions. On avoit augmenté les fortifications du Château de Bouillon, & renforcé les garnisons de Maubert-Fontaine, de Rhetel & de Château-Porcien. Dès que les Plénipotentiaires, qui s'étoient assemblés pour traiter de la paix, se furent retirés de part & d'autre; l'armée du Roi, commandée par le Maréchal de Saint-André, marcha pour attaquer les Impériaux dans leur camp sous Givet.

Combat de Germigny.

A deux milles de cette Place près de Germigny, nous rencontrâmes dix-sept Compagnies d'Infanterie, & seize cents chevaux, qui s'étoient étendus sur le penchant d'une colline, & qui, couverts d'une forêt, étoient en embuscade pour nous surprendre. Notre avant-garde engagea le combat avec ces troupes, & le Marquis d'Elbeuf, qui la commandoit, manda au Maréchal

HENRI II. 1555.

de Saint-André, de lui envoyer un renfort de douze cents hommes d'Infanterie, & de quatre cents de Cavalerie. Lorsque ce renfort fut arrivé, les ennemis, craignant d'être enveloppés, reculerent peu à peu, & gagnerent le haut de la colline, toujours en combattant & en gardant leurs rangs. Ils tinrent encore ferme pendant quelque tems, mais à l'approche des troupes, qui suivoient notre avant-garde, ils se retirerent dans les bois, & par-là se déroberent à notre poursuite. Des deux côtés, la perte fut peu considérable. Nous passâmes la nuit sur la colline que les ennemis avoient auparavant occupée; poste à la vérité fort incommode, sur-tout pour la Cavalerie, mais qui n'étoit pas indifférent pour la gloire du Vainqueur.

Combat de Givet.

Le lendemain, 14 de Juillet, nous continuâmes notre marche vers les Impériaux. Ils étoient postés sur diverses collines, placées les unes sur les autres en amphithéâtre. Pour arriver à eux, il falloit traverser un ruisseau. Douze cents hommes de nos troupes le passerent malgré la vivacité du feu d'un Corps d'Infanterie, qui étoit sur la rive opposée, & ils chasserent ce

Corps devant eux. Alors le combat devint plus général. D'un côté les ennemis, à la vue de leurs gens qui plioient, descendirent dans la vallée, pour les soutenir. De l'autre, l'armée Françoise, ayant eu le tems de passer le ruisseau, chargea les Impériaux, avec une impétuosité qui les obligea de regagner précipitamment les hauteurs. Sur la plus élevée, les ennemis avoient placé de grosses arquebuses à fourches. Ils ne purent en tirer l'avantage qu'ils s'étoient promis; le feu prit à des barils de poudre, qui étoient auprès, & non seulement les arquebuses furent jettées au loin de côté & d'autre, mais un grand nombre d'Officiers & de soldats périrent. La nuit ayant terminé le combat, nous nous retirâmes au village de Nimes, après avoir fait avec quelque gloire, mais sans beaucoup d'utilité, une vaine ostentation de nos forces. HENRI II. 1555.

Quelques jours après cette action, il vint de nouvelles troupes aux Impériaux, & le Prince d'Orange, s'étant rendu à leur camp, prit le commandement de l'armée. Il employa plusieurs semaines, à faire augmenter les fortifications de diverses Places, parti-

HENRI II. 1555.

culierement de Charlemont. Vers le milieu du mois de Septembre, il quitta le camp de Givet, il s'empara de Faignolles & de Couvins, & fit construire près de Saultour un Fort, qu'il nomma Philippeville. Douze cents Gendarmes François, & quatre cents hommes de notre Infanterie, commandés par la Jaille, Capitaine de la premiere Noblesse d'Anjou, s'étoient jettés dans le pays ennemi, & y avoient fait un grand butin. Comme ils revenoient sans garder aucun ordre, ils furent surpris entre Arras & Bapaume par Aulsimont, Gouverneur de cette derniere Place. Ils furent presque tous taillés en pieces, ou faits prisonniers. Une partie de nos Gendarmes n'étoient point Gentilshommes, mais ils usurpoient ce titre à la faveur des exemptions dont ils jouissoient. Les ennemis dirent par raillerie, en leur faisant rendre les armes: *Que les Flamans prenoient les Nobles* [a] *de France, sans les peser.* Cet échec, que la Renommée exagéra beaucoup, enhardit les Impériaux à former de plus grands desseins.

[a] Les ennemis faisoient allusion à des pieces de monnoie d'Angleterre, qu'on nommoit des *Nobles.*

Alors mourut à Pau en Bearn Henri d'Albret, Roi de Navarre, Prince auſſi modeſte que grand, qui n'avoit pû recouvrer une couronne que l'attachement de ſon pere pour nous lui avoit fait perdre. Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, comme nous l'avons dit précédemment, avoit épouſé Jeanne d'Albret, fille unique de Henri, promiſe [a] autrefois à Guillaume de Cleves. Il hérita de ſon beau-pere, non-ſeulement le titre de Roi de Navarre, & les biens que la maiſon d'Albret poſſédoit en France, mais encore le Gouvernement de Guienne, le plus conſidérable du Royaume. Ce Prince ayant remis le Gouvernement de Picardie, le Roi en diſpoſa en faveur de Gaſpard de Coligny, Amiral de France, dont le premier ſoin fut de pourvoir à la ſûreté de Mariembourg & de Rocroy, & de ſe concerter avec le Maréchal de Saint-André, ainſi qu'avec le Duc de Nevers, pour renverſer les projets des ennemis.

HENRI II. 1555.

Mort de Henri d'Albret, Roi de Navarre.

De toutes parts on fit des levées, afin de pouvoir oppoſer au Prince d'Orange des forces égales aux ſiennes. Quand on fut en état de lui tenir tête,

[a] Voyez le premier Livre.

HENRI II. 1555.

Coligny se mit en marche vers Château-Porcien ; le Rhingrave s'avança du côté de Montcornet, & Sansac se porta sur Maubert-Fontaine. Avant que l'ennemi pût deviner où se devoit faire leur jonction, ils se rassemblerent dans les environs de Rocroy, où le Duc de Nevers arriva en même-tems qu'eux avec un nouveau renfort. Nous fîmes entrer des vivres dans cette Place ; nous conduisîmes aussi plusieurs convois à Mariembourg ; nous harcelâmes beaucoup les Impériaux ; & le Prince d'Orange perdit toute espérance d'exécuter les entreprises qu'il avoit projettées.

Combat naval entre les François & les Hollandois.

Quelque occupation que la guerre de terre nous donnât, nous voulûmes tenter aussi la fortune sur mer. On avoit appris que plusieurs Vaisseaux Hollandois revenoient d'Espagne richement chargés. Le Roi donna ordre aux Dieppois, qui ont toujours passé parmi les François pour être très-experts dans la marine, de rassembler tous les Bâtimens qui se trouvoient dans les Ports de Normandie, & d'intercepter la flotte des ennemis. On équipa dix-neuf Vaisseaux & six Brigantins ; & d'Epineville, de la ville de Harfleur, grand

homme de mer, eut le commandement de cet armement. Il rencontra les Hollandois vis-à-vis de Douvres. Leur flotte étoit composée de vingt-deux Navires, qui, quoique destinés à porter des marchandises, étoient armés de tout ce qui étoit nécessaire pour leur défense. D'Epineville attaqua l'Amiral; & quinze de nos Vaisseaux en même tems se présenterent à l'abordage des principaux Vaisseaux des ennemis. Nous avions un plus grand nombre de soldats, mais les Hollandois l'emportoient sur nous par la grosseur & la solidité de leurs Bâtimens, d'où ils faisoient sur les nôtres, comme du haut d'autant de forteresses, de fréquentes décharges. Le combat fut sanglant & furieux. Pendant quatre heures, la victoire fut incertaine entre les deux partis. Déja les forces commençoient à s'épuiser des deux côtés, lorsque les feux d'artifice, qu'on se lançoit de part & d'autre, embraserent six de nos Vaisseaux. Ce malheur nous fut favorable. Le désir de se dérober aux flammes augmenta l'ardeur des François à pénétrer dans les Vaisseaux Hollandois. On en prit cinq. Quoiqu'ils fussent en partie brûlés & fracassés, ils

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

furent remorqués à Dieppe, plutôt en signe de triomphe, qu'à dessein d'en faire aucun usage. Les ennemis perdirent dans ce combat jusqu'à mille hommes. Nous en perdîmes environ quatre cents, entre autres d'Epineville, dont la mort nous fit payer cher notre victoire.

Voyage de Villegagnon en Amérique.

Une expédition maritime d'un autre genre eut aussi un plein succès, & ne nous donna personne à regretter. Le Commandeur de Villegagnon [a] demanda la permission d'aller, sous les auspices du Roi, planter les Armes de France dans le nouveau Monde. L'ayant obtenue, il fit équiper trois Vaisseaux, & le 12 Juillet il partit du Havre de Grace, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, de soldats & d'ouvriers. Une tempête l'obligea de revenir au Port, mais le 14 Août il remit à la voile, & vingt jours après il mouilla à l'Isle de Ténérife, la principale des Canaries. De-là il côtoya la Barbarie, & ayant doublé le Cap Blanc [b] il arriva le 8 Septembre

[a] Il a été parlé déja de lui dans cette Histoire. Voyez le Livre III, & le Livre IV.

[b] Cap d'Afrique au pays des Negres, sur la côte du Royaume de Gualata. Il y a dans l'Isle de Chipre un Cap, qui se nomme de même le Cap Blanc.

au

au Cap Verd; le 10 Octobre à l'Isle de saint Thomas [a], située sous la ligne équinoctiale, & le 20 du même mois vis-à-vis de l'Isle de l'Ascension, à huit degrés & demi de latitude méridionale. Le 13 Novembre, il entra dans la riviere de Ganabara, nommée Rio de Janeïro par les Portugais. Les François ayant mis pied à terre, cinq cents naturels du pays vinrent leur offrir des rafraîchissemens, & leur marquerent l'espérance qu'ils avoient de trouver en eux des défenseurs contre les Portugais & contre leurs autres ennemis. Villegagnon, après avoir reçu leurs présens, & leur avoir promis du secours, se rembarqua. En quittant la mer du Nord, il côtoya trois Isles désertes, bordées de toutes parts de rochers. Les trois Vaisseaux du Commandeur coururent en cette occasion un grand risque. Il fallut ensuite traverser un détroit, resserré entre deux

HENRI II. 1555.

Il y en a aussi un sur la côte de la Natolie, & un autre sur la côte de la Sourie. Plusieurs Caps en Amérique portent le même nom.

[a] Isle du Golphe de S. Thomas. Elle est à cinquante lieues des côtes de Gabon. Les Portugais en sont les maîtres. Il ne faut pas la confondre avec une autre Isle de S. Thomas, située dans l'Amérique Septentrionale, & possédée par le Roi de Danemarck.

HENRI II. 1555.

montagnes, dont une, toute de roc, eſt d'une figure conique ſi parfaite, qu'on la prendroit pour un ouvrage de l'art. A trois milles au-delà, Villegagnon s'arrêta dans une Iſle inhabitée, qui, environnée de pluſieurs écueils, n'eſt acceſſible que par un ſeul endroit. Il y fit conſtruire des logemens pour ſes gens, & un Fort pour les défendre. On ne doit pas diſſimuler qu'il avoit fait eſpérer à Coligny, d'établir la Religion réformée dans ces contrées lointaines. Dès qu'il y fut arrivé, il donna part du ſuccès de ſa navigation à l'Amiral, & il écrivit à Jean Calvin, de lui envoyer des Théologiens de Geneve. Pierre Richer & Guillaume Chartier furent ceux ſur qui tomba le choix de Calvin. Pluſieurs ſectateurs de la nouvelle doctrine ſe joignirent à eux. Coligny leur fournit le même nombre de Vaiſſeaux, qu'il avoit donné à Villegagnon, & le 7 Mars de l'année ſuivante, ils arriverent à l'Iſle dont ce Commandeur avoit pris poſſeſſion.

Naiſſance du Duc d'Alençon.

Il nâquit cette année à Henri II un fils, qui fut le cinquiéme & le dernier de ſes enfans. Le jeune Prince fut d'abord nommé Hercule, mais on chan-

gea son nom en celui de François. Il porta le titre de Duc d'Alençon, & ce fut lui qui par la suite fit la guerre dans les Pays-bas. HENRI II. 1555.

Le 15 de Février, on avoit présenté au Parlement un Edit, par lequel on établissoit dans chaque Présidial, & dans quelques autres Tribunaux subalternes, un Lieutenant Criminel, un Prévôt de Robe-Courte, & un certain nombre d'archers. On abolit les charges de Prévôts des Maréchaux, excepté celles des Prevôts qui servent dans les six premieres Provinces du Royaume. Quelque tems après, il fut ordonné d'abattre toutes les saillies, qui avançoient dans les rues des Villes & des principaux Bourgs du Royaume. Depuis quelque tems, le Roi s'étoit réservé une entiere connoissance des procès intentés pour cause de religion, & il avoit attribué à ses Juges le droit de décider seuls de la punition des Religionnaires, à moins que les accusés ne fussent dans les Ordres sacrés. A l'instigation du Cardinal de Lorraine qui vouloit faire plaisir au nouveau Pape, le Roi donna une Déclaration contraire, par laquelle il fut enjoint à tous les Gouverneurs de punir Nouveaux Réglemens.

HENRI II. 1555.

sans délai, & sans avoir égard à l'appel, toutes les personnes qui auroient été condamnées par les Inquisiteurs de la foi. Le Cardinal porta lui-même au Parlement cette Déclaration, & il insista vivement pour l'enregistrement. La Compagnie demanda du tems pour délibérer. Elle fit ensuite une députation au Roi, & elle lui adressa le 16 Octobre des remontrances conçues en ces termes:

Remontrances du Parlement au sujet des affaires de religion.

» Sire, ce que votre Majesté à or-
» donné, par l'Edit qu'elle nous a de-
» puis peu envoyé, étant entierement
» opposé à celui qui fut vérifié par nous
» il y a quelques années; votre Cour
» de Parlement, qui ne croit pas que
» cela soit conforme à la justice, a jugé
» qu'il étoit de son devoir de vous re-
» présenter les raisons, qui l'ont em-
» pêchée d'y souscrire. C'est un prin-
» cipe établi par les loix de ce Royau-
» me, que les Rois exercent une au-
» torité souveraine sur leurs sujets, &
» que les peuples, qui sont sous leur
» obéissance, ne doivent demander
» justice qu'à eux seuls. Quoique nos
» Rois ne soient pas absolument les
» juges des matieres de la religion,
» cependant comme depuis long-tems

» ils ont fait voir qu'ils en étoient les
» plus puissans défenseurs, aussi bien
» que de la dignité sacerdotale, c'est
» avec raison qu'ils se sont en cela at-
» tribué quelque droit : ensorte que
» lorsqu'on conteste sur la possession
» d'un Bénéfice, il n'appartient qu'aux
» Juges Royaux d'en décider. Cepen-
» dant votre Majesté soumet par son
» Edit à une autre Puissance les per-
» sonnes sur qui elle a seule droit de
» vie & de mort. Nous ne pouvons
» voir sans douleur votre autorité ainsi
» blessée & affoiblie. Par votre Edit,
» en supprimant la voye d'appel, qui
» est l'unique refuge de l'innocence,
» vous exposez l'honneur, la réputa-
» tion, la fortune & la vie de vos su-
» jets. Lorsqu'il sera nécessaire d'exa-
» miner si une opinion tend à l'héréſie,
» sans doute on doit nommer des Ec-
» clésiastiques pour en décider, & l'on
» peut leur permettre d'exercer en cela
» leur Jurisdiction. Mais il importe
» que vos Tribunaux connoissent des
» appels sur ce qui regarde les peines
» imposées, & que les jugemens en
» dernier ressort soient rendus par
» des Juges Laïcs, à qui, dans les cas
» où leur nombre ne sera pas suffisant,

HENRI II. 1555.

HENRI II. 1555.

» on pourra joindre d'autres perſon-
» nes recommandables par leur piété,
» par la pureté de leurs mœurs, & par
» l'innocence de leur vie. Il faudroit
» auſſi que l'Inquiſiteur commît, dans
» chaque Province, des Subſtituts d'u-
» ne exacte probité; que les Evéques,
» & non les accuſés, avançaſſent les
» frais néceſſaires pour l'information
» du procès, & qu'après le jugement
» rendu ſur le fonds, on jugeât auſſi ſur
» les dépens, ſi le cas l'exigeoit. Voilà,
» SIRE, ce que nous avons jugé conve-
» nable de vous repréſenter par rap-
» port à l'Edit. Nous prenons encore
» la liberté d'ajouter que les ſupplices
» des malheureux, qu'on punit tous
» les jours au ſujet de la religion, n'ont
» ſervi juſqu'ici qu'à aigrir les eſprits,
» ſans corriger l'erreur; qu'il nous pa-
» roît conforme aux regles de l'équité,
» & à la droite raiſon, de marcher ſur
» les traces de l'ancienne Egliſe, qui
» n'a pas employé le fer & le feu, pour
» étendre le Chriſtianiſme, mais plutôt
» une doctrine pure, jointe à la vie
» exemplaire des Evêques. Votre Ma-
» jeſté doit s'appliquer entierement *à*
» *conſerver la Religion par les mêmes*
» *voyes qu'elle a été autrefois établie*,

» puiſqu'il n'y a que vous ſeul qui en
» ayiez le pouvoir. Que les Evêques, HENRI II.
» comme de bons & fideles Paſteurs, 1555.
» ayent toujours les yeux ſur leur trou-
» peau, & qu'ils le conduiſent eux-mê-
» mes. Que les Eccléſiaſtiques qui leur
» ſont ſoumis, s'acquittent du même
» devoir, c'eſt-à-dire, qu'ils menent
» une vie réglée, & qu'ils annoncent
» avec candeur la parole de Dieu, ou
» que du moins ils ayent ſoin que cette
» ſainte parole ſoit annoncée par des
» perſonnes capables. *Qu'on n'éléve*
» *dorénavant aux dignités Eccléſiaſti-*
» *ques aucuns ſujets, qui ne puiſſent*
» *eux-mêmes exercer leur miniſtere, &*
» *enſeigner le Peuple ſans avoir beſoin*
» *du ſecours d'autrui.* Nous ne doutons
» point que par-là on ne guériſſe le
» mal, avant qu'il s'étende plus loin,
» & qu'on n'arrête le progrès des opi-
» nions erronées. Si au contraire on
» mépriſe ces remédes efficaces, il n'y
» aura point de Loix ni d'Edits, quel-
» que rigoureux qu'ils ſoient, qui puiſ-
» ſent y ſuppléer. »

Jean de Broſſes, Duc d'Etampes, prétendoit avoir des droits ſur la Bretagne, comme étant deſcendu de Charles de Blois, qui, en diſputant ce

HENRI II. 1555.

Duché à Jean de Dreux, Comte de Montfort, fut tué le 29 Septembre 1365, dans la fameuse bataille de Nantes. Cette année 1555, il renonça à toutes ses prétentions, & le Roi lui donna en compensation plusieurs terres, entre autres le Comté de Penthievre [a].

Pendant que la guerre portoit ses ravages dans presque toute l'Italie, & sur les frontieres de la Champagne & de la Flandre, tout étoit tranquille en Allemagne. L'Empereur avoit convoqué pour le 5 Février de cette année une Diete à Ausbourg. Une maladie l'ayant empêché de s'y trouver; Ferdinand, Roi des Romains, y présida. Il y fut reglé, que chaque particulier seroit libre d'embrasser la Confession d'Ausbourg, & qu'on ne rechercheroit personne à cette occasion;

[a] En 1569, ce Comté fut érigé en Duché-Pairie pour *Sébastien de Luxembourg*, Comte de *Penthievre*, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & pour ses hoirs & successeurs, tant mâles que femelles. Les Lettres Patentes, données à ce sujet, furent enregistrées au Parlement de Paris le 15 de Septembre; à la Chambre des Comptes, le 6 du mois suivant; & au Parlement de Bretagne, le 25 du même mois. A la fin du siecle dernier, Madame la Princesse de *Conty*, premiere Douairiere, fille légitimée du feu Roi, acheta le Duché de Penthievre. Elle le revendit à feu M. le Comte de *Toulouse*.

que chacun jouiroit paisiblement de ses biens & de ses priviléges; qu'on n'employeroit que des moyens pacifiques, pour terminer les différends de Religion; que les Luthériens de leur côté ne troubleroient point le Clergé dans l'exercice de son ministere, ni dans la possession de ses revenus; que si quelque Evêque, ou quelque autre Ecclésiastique constitué en dignité, embrassoit les nouvelles opinions, il seroit privé de ses Bénéfices, ce qui s'exécuteroit néanmoins sans que cette déposition entraînât aucune flétrissure. Comme plusieurs Princes & Etats de l'Empire s'étoient emparés de divers biens de l'Eglise, ou les avoient appliqués à d'autres usages que ceux indiqués par les fondateurs; il fut arrêté qu'on ne pourroit intenter aucune action sur cet article. On convint aussi, que les pauvres & les malades de l'une & l'autre Religion, seroient également reçus dans les Ecoles & dans les Hôpitaux. HENRI II. 1555.

Quelque tems avant la fin de la Diete, Jeanne d'Aragon, mere de l'Empereur & du Roi Ferdinand, mourut à Madrid. Ayant eu l'esprit dérangé par la jalousie pendant la vie de l'Archiduc son époux, elle étoit devenue ab- Mort de Jeanne d'Aragon, mere de Charles V.

HENRI II. 1555.

solument folle. Elle avoit été renfermée dans une tour. On avoit continué cependant d'inscrire son nom à la tête de tous les actes publics.

L'Empereur prend la résolution de se dépouiller de ses Etats.

Depuis plusieurs mois, Charles V voyant ses infirmités s'augmenter, & ses affaires dépérir comme lui, méditoit de renoncer au trône, & d'opposer dans son fils une fortune encore jeune à la fortune brillante d'un Roi puissant, & jusqu'alors toujours heureux.

Philippe est déclaré Souverain des Pays-bas.

Philippe étoit venu d'Angleterre trouver l'Empereur à Bruxelles. Charles, y ayant convoqué les Etats des Pays-bas, se rendit le 24 Novembre à leur assemblée. S'étant assis sur son trône entre le Roi de Naples & la Reine, premiere Douairiere de Hongrie, il fit lire les Lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il avoit résolu de se retirer en Espagne, & d'y passer le reste de ses jours dans le repos d'une vie privée. Après la lecture de ces Lettres qui étoient écrites en Latin, il harangua les Etats en Langue Françoise. Le Roi de Naples se leva ensuite; il salua l'assemblée, & se mit à genoux devant son pere, qui, lui ayant posé la main sur la tête, le nomma Souverain des

Pays-bas. Philippe ayant témoigné le regret qu'il avoit de ne point parler assez facilement la Langue Françoise, pour pouvoir exprimer aux Etats ses sentimens; Antoine Perrenot, Evêque d'Arras, prit la parole au nom de ce Prince. D'abord il invectiva beaucoup contre les François; il leur reprocha d'avoir refusé de souscrire au traité de paix, qu'on leur avoit proposé depuis peu; & il exhorta les Flamands à fournir les subsides convenables pour faire la guerre. Il finit, en assurant l'assemblée du désir que Philippe avoit de rendre ses sujets heureux. Jacques Maës, au nom des Etats, remercia Philippe, & promit que les Flamands seroient toujours prêts à lui sacrifier leurs vies & leurs biens. Marie Reine, premiere Douairiere de Hongrie, qui depuis vingt-cinq ans étoit Gouvernante des Pays-bas, se dépouilla de ce titre, & Philippe chargea de l'administration Emanuel Philibert, Duc de Savoye.

HENRI II. 1555.

Un mois après, l'Empereur, en présence des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux des différentes Provinces de la Monarchie Espagnole, qu'il avoit convoqués à Bruxelles,

Charles cède l'Espagne à Philippe.

HENRI II. 1555.

céda à son fils l'Espagne, la Sardaigne, les Isles Mayorque & Minorque, & tout ce qu'il possédoit dans le nouveau Monde. Il se réserva seulement une pension de cent mille écus d'or, lorsqu'il seroit arrivé à l'endroit qu'il avoit destiné pour sa retraite.

Ayant renouvellé ses efforts, pour que Ferdinand renonçât en faveur de Philippe à la qualité de Roi des Romains; mais n'ayant pû obtenir cet article, il demanda qu'au moins Philippe fût déclaré Vicaire de l'Empire en Italie & dans les Pays-bas. Ferdinand ne voulut point y consentir. Lorsque Charles vit que toutes ses prieres & ses remontrances étoient inutiles, il envoya des Ambassadeurs à son frere, pour l'exhorter à veiller sur les affaires de l'Empire, & pour le prier de ménager à Philippe la bienveillance des Allemans.

Fin du VIIe. Livre.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VIII.

LE DESSEIN de l'Empereur étoit de s'embarquer pour l'Espagne, aussitôt après avoir quitté le trône de cette Monarchie. Sa mauvaise santé & la rigueur de la saison lui firent différer son départ. Craignant le peu d'expérience de Philippe, il ne vouloit pas que le Prince se hatât de confier au sort des armes la décision des anciennes querelles avec les Fran-

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

çois. Il eut recours une seconde fois à la médiation de la Reine d'Angleterre, & il la pria de ménager au moins une trève, si elle ne pouvoit parvenir à procurer la paix. On nomma de part & d'autre des Plénipotentiaires.

Trève entre la France & le Roi Philippe.

Ces Ministres s'assemblerent au commencement de l'année 1556, dans l'Abbaye de Vaucelles, près de Cambray. Comme ils ne purent s'accorder sur les moyens de terminer la guerre, ils convinrent d'une trève de cinq ans. Le Pape fut compris dans le traité. Le Roi y avoit fait comprendre aussi le Marquis Albert de Brandebourg; mais ensuite il fut reglé qu'on ne feroit point mention de ce Prince, afin de ne pas offenser l'Empire, qui l'avoit proscrit. Philippe obtint que le Roi payeroit tous les ans une certaine somme au Duc de Savoye. Ce traité fut conclu le 5 Février.

Quatre jours après, on tint une Conférence sur l'échange des prisonniers. On demeura d'accord, que l'on donneroit respectivement, pour la rançon des simples soldats, trois mois de leur solde; & pour les Officiers, une année de leurs appointemens. Le Duc de Bouillon & François de Montmorency,

que les ennemis avoient pris, l'un à Térouenne, l'autre à Hesdin, furent exceptés, ainsi que le Duc d'Arschot, que nous avions fait prisonnier dans un combat proche d'Amiens, & qui étoit enfermé dans le Château de Vincennes. Pendant qu'on disputoit sur les rançons de ces trois Seigneurs, le Duc d'Arschot trouva le moyen de s'évader de sa prison. Lorsqu'il avoit été pris, il étoit déguisé sous un habit de Payſan. Cela fit dire à Charles V, que ce Duc avoit été pris en Flandre comme un gueux, & qu'il s'étoit enfui de France comme un voleur. HENRI II. 1556.

Il n'étoit gueres possible qu'il se fût échappé sans le secours de quelqu'un. Les soupçons tomberent sur Françoise d'Amboise, veuve de Charles de Croy, Comte de Senighen, cousin du prisonnier fugitif. Jean Munier, Lieutenant Criminel, fit informer avec rigueur contre elle, excité par le Connétable de Montmorency, qui, ayant perdu l'espérance d'échanger le Duc d'Arschot pour son fils, vouloit se dédommager sur les biens de la Comtesse. Elle fut emprisonnée, & l'on employa tout, même les faux témoins, pour la faire déclarer coupable; mais Munier,

HENRI II. 1556.

convaincu d'avoir commis plusieurs prévarications dans cette affaire, y succomba seul. La haine qui divisoit les Maisons de Guise & de Montmorency, & qui jusqu'alors avoit été cachée, éclata à l'occasion de cette procédure.

Dès que la trève eut été ratifiée, elle fut publiée en France par ordre de Henri II. Philippe ne la fit publier en Flandre que quelque tems après. Elle fut publiée beaucoup plus tard en Italie, soit par la négligence des ennemis, soit par mauvaise intention, qui au reste tourna à leur désavantage.

Ils s'étoient emparés de Gattinare dans le Piémont. Louis de Birague, à la tête de deux Compagnies Suisses & des Milices de la Province, reprit cette Place. Prévoyant que les ennemis essayeroient de la recouvrer, il fit une fausse marche du côté de Santia. Ils revinrent en effet à Gattinare avec quelques pieces de canon. La garnison abandonna la Ville, & fut assiégée dans la citadelle. Mais Birague arriva sur le déclin du jour. Il feignit de vouloir donner à la Ville un assaut, &, pendant qu'il attiroit d'un côté les ennemis, il envoya de l'autre un détache-

ment, qui entra dans la citadelle, avant qu'ils puſſent s'y oppoſer. Enfermés entre cette fortereſſe & la Ville, ils furent facilement défaits. Nous ſurprîmes auſſi Vignale, quoiqu'il y eût dans cette Place environ quinze cents hommes. Sur les côtes de Toſcane, les garniſons de Groſſeto & de Montepeſcali s'emparerent de Giuncarico, de Colonne & de Ravi. Dans le même tems, la flotte de Doria fit naufrage. Il s'étoit mis en mer avec douze Galeres, pour faire une deſcente en Corſe. En y allant, il fut battu d'une violente tempête. Cependant il continua ſa route, & étant arrivé dans un golphe de l'Iſle, il ſe préparoit à gagner Porto Vecchio, lorſque l'orage recommença avec plus de furie. Les Galeres ſe heurterent les unes contre les autres, ou ſe briſerent contre des rochers. A peine Doria put-il ſe ſauver avec ſa Capitane.

HENRI II. 1556.

La trêve ayant enfin été publiée en Italie, ainſi qu'en Flandre & en Allemagne; le Cardinal de Tournon, qui étoit pour lors à Rome, communiqua au Saint Pere les articles dont on étoit convenu. Quoique le Pape & les Caraffes, dont toutes les vues tendoient

HENRI II. 1556.

à continuer la guerre, fussent très-irrités, ils n'oserent témoigner leur mécontentement. Ils firent fortifier, avec toute la diligence possible, plusieurs Places des frontieres de l'Etat Ecclésiastique. Regardant Pierre Strozzi comme un homme qui, aussi propre pour le conseil que pour l'exécution, pouvoit leur être utile, ils le demanderent à la Cour de France.

D'un autre côté, le Duc de Florence crut aussi devoir assurer ses frontieres. Il ajouta plusieurs ouvrages aux fortifications de Montepulciano, de Cortone, de Castrocaro, & de Borgo-San-Sepolcro; & il mit une forte garnison dans cette derniere Place, qui étoit vis-à-vis de Citta di Castello. Il ne soupçonnoit pas que le Pape, pendant la trève, se proposât d'attaquer la Toscane; mais le refus, que sa Sainteté avoit fait depuis peu de donner l'Archevêché de Pise à Jean de Médicis, montroit qu'elle n'étoit pas disposée favorablement pour tout ce qui portoit ce nom.

Réconciliation d'Ottavio Farnèse avec Charles V.

Afin de nous ôter un allié, Cosme ménagea la réconciliation d'Ottavio Farnèse, Duc de Parme, avec Charles V. Les conditions de l'accommo-

dement furent, qu'Ottavio rentreroit dans la poſſeſſion de Plaiſance, de Novare, & des Châteaux que les Impériaux lui avoient enlevés dans le Parmeſan; qu'il recevroit dans la citadelle de Plaiſance une garniſon Eſpagnole, & qu'il l'entretiendroit à ſes dépens; que le traité ne donneroit aucune atteinte aux droits de l'Empire ſur le Duché de Parme; que la citadelle de Novare demeureroit entre les mains du Roi d'Eſpagne; que les terres qu'Ottavio, & Marguerite ſon Epouſe, fille naturelle de Charles V, avoient dans le royaume de Naples & dans la Toſcane, & celles qui appartenoient dans la Sicile au Cardinal Alexandre, frere d'Ottavio, leur ſeroient rendues, mais que la Chambre Impériale ne ſeroit point tenue à la reſtitution des revenus qu'elle avoit perçus; que les bannis pourroient vendre leurs biens; que les enfans de ceux qui étoient morts, ſeroient rétablis dans les leurs; qu'Ottavio démanteleroit Torvile, Torricelle & Roccabianca; qu'on lui remettroit la Ville de San-Donino, ſans toucher aux fortifications; qu'auſſitôt après qu'Ottavio auroit repris poſſeſſion de Plaiſance, Alexandre, fils aîné

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

de ce Prince, passeroit à la Cour du Roi d'Espagne, pour y demeurer en ôtage. Ce traité étoit très-avantageux à la Maison d'Autriche & au Duc de Florence. Par-là, Philippe n'avoit plus tant à craindre pour le Duché de Milan, & les François ne pouvoient plus passer par terre avec la même facilité dans la Toscane & dans le royaume de Naples. Les Comtes de Correggio & de Nugolara en étoient plus affermis dans leurs Principautés. Aussi dans la suite s'opposerent-ils plus vigoureusement aux entreprises du Duc de Ferrare, leur ennemi.

Les Caraffes ne perdoient point de vue le dessein de faire rompre la trève entre la France & l'Espagne. La pétulance d'un homme, de qui son état exigeoit plus de sagesse, favorisa leur projet, en fournissant au Cardinal Caraffe une occasion de se rendre en France. Le Marquis de Soria, Ambassadeur de Charles V, prenoit souvent le plaisir de la chasse, & il avoit obtenu que les portes de Rome lui fussent ouvertes à toute heure de la nuit. Voulant sortir un matin avant la pointe du jour, il essuya un refus, parce que l'Officier, qui commandoit le corps-

de-garde, ignoroit l'ordre donné pour ce Miniſtre. Soria regarda ce procédé comme un affront fait à ſon caractere. Il en vint à la violence, il maltraita les Gardes, & il fit rompre la porte. Paul IV ſoutenoit ſon rang de Souverain avec plus de hauteur & d'oſtentation, que les Rois mêmes. Il s'imaginoit, que cet orgueil & ce faſte relevoient beaucoup la place qu'il occupoit. Ne pouvant ſouffrir l'apparence de l'offenſe la plus légere, il témoigna beaucoup de reſſentiment contre Soria. Lorſque ce Miniſtre demanda audience pour ſe juſtifier, le Saint Pere la lui refuſa, & lui fit dire qu'il avoit beſoin d'une grande modération pour ne pas le faire arrêter. Le Cardinal Caraffe, à l'extérieur, feignit d'employer ſon crédit auprès de ſon oncle en faveur de l'Ambaſſadeur. Dans le particulier, il ne travailla qu'à aigrir de plus en plus l'eſprit du Pape. Il lui inſinua, que Soria ne ſe ſeroit point permis l'excès auquel il s'étoit porté, s'il n'avoit été certain d'être autoriſé par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne. Le caractere impétueux du Pape le portoit à renvoyer l'Ambaſſadeur; mais le Cardinal lui remontra qu'il

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

valoit mieux se venger plus tard, & se venger plus sûrement. Il ajouta que, s'il se rendoit à la Cour de France, il détermineroit Henri II, à reprendre les armes. Paul IV consentit de dissimuler, & de recevoir en apparence les excuses de Soria. En même tems, il nomma le Cardinal Caraffe, son Légat, auprès du Roi Très-Chrétien. Afin de ne pas exciter la défiance de Charles V & de Philippe, il déclara qu'il leur enverroit aussi le Cardinal Scipion Rebiba, en qualité de Légat. Le prétendu desir de rétablir l'union entre la France & l'Espagne fut le prétexte de la mission des deux Cardinaux.

Le Pape nomme le Cardinal Caraffe son Légat auprès de Henri II.

Avant leur départ, le Pape tint un Consistoire, dans lequel il prononça un long discours sur les vœux qu'il faisoit pour le succès de leurs négociations. Il invectiva ensuite avec beaucoup d'emportement contre les Colonnes. Il les traita d'impies & de sacriléges, & il dit que leurs ancêtres avoient été toujours ennemis des Souverains Pontifes. Il déclama particulierement contre Ascagne Colonne, qui étoit alors prisonnier à Naples, & qui, s'étant joint aux Espagnols pour saccager

Rome, avoit assiégé Clément VII dans le Château Saint Ange. Il ne peignit pas avec de moins noires couleurs Marc-Antoine Colonne : il le représenta comme un fils dénaturé, qui avoit fait sur son pere le premier essai de son caractere féroce & pervers, en le dépouillant de ses biens : il ajouta qu'au reste le pere, par ses crimes, avoit mérité ses malheurs, & que son fils se montroit digne de lui, par les entreprises audacieuses qu'il formoit contre le Saint Siége. En conséquence, il déclara le pere & le fils déchus de tous les priviléges accordés à leur Maison ; il lança contre eux les foudres du Vatican : il confisqua leurs biens, & il donna le Duché de Palliano à Jean Caraffe, le plus âgé de ses neveux, & la Ville de Cavi à son petit neveu, encore enfant.

HENRI II. 1556.

Le Cardinal Caraffe, accompagné de Jean, son frere, & de Pierre Strozzi, se rendit à Palliano. Il y fit tracer plusieurs nouvelles fortifications, & transporter une grande quantité de vivres, afin de mettre cette Place en état de soutenir un siége. Ensuite il partit avec un nombreux cortége de Noblesse, & s'étant embarqué à Civita

HENRI II. 1555.

Vecchia, il vint par mer à Marseille, sous l'escorte de huit Galeres, commandées par Paul Jourdain, chef de la Maison des Ursins. Le Pape, depuis son avénement au Pontificat, avoit toujours affecté de se tenir renfermé. Depuis le départ de ce Cardinal, il se montra encore plus rarement en public. A peine donnoit-il audience, même aux Ambassadeurs. Ses parens, pour abuser plus facilement de la foiblesse d'un vieillard chagrin & dédaigneux, lui persuadoient d'en user ainsi. Maîtres absolus, ils ne lui laissoient que la disposition de ce qui regardoit l'Inquisition. Il faisoit de cet établissement sa principale affaire, le regardant comme le ressort mystérieux de la politique de Rome, & comme le moyen le plus efficace d'élever jusqu'au comble la puissance temporelle du Saint Siége.

Lorsque le Cardinal Caraffe arriva à Fontainebleau, il y trouva la Cour partagée en diverses factions. Le Connétable persistoit à vouloir qu'on cherchât les moyens de rendre la tranquillité à l'Europe. Au contraire, les Princes de la Maison de Lorraine, emportés par le feu de leur jeunesse, & par leur ambition démésurée, tâchoient de détourner

détourner le Roi de la paix, dans l'espérance qu'à la faveur des troubles ils augmenteroient leur pouvoir. Henri II étoit indécis sur le parti qu'il devoit prendre. Ses heureux succès lui faisoient souhaiter la continuation de la guerre; mais la prudence & l'autorité du Connétable, en qui il avoit une entiere confiance, le retenoient. La Reine, gagnée par les insinuations de Pierre Strozzi, son parent, qui étoit revenu d'Italie pour mettre cette Princesse dans les intérêts du Pape, insista avec chaleur pour la rupture de la trève. Diane de Poitiers appuya fortement le même avis, à cause de l'alliance qu'elle avoit contractée avec les Guises, & parce que le Cardinal de Lorraine ayant pour elle des égards, qui alloient jusqu'à la bassesse, elle favorisoit de tout son crédit les projets de cette Maison. Les Princes Lorrains étant venus à bout d'amener le Roi au point où les Caraffes le désiroient; le Légat eut sa premiere audience. Il présenta à Henri II, de la part du Pape, avec beaucoup de pompe & de cérémonie, une épée benite, comme au défenseur de l'Eglise. Dans la même

HENRI II. 1556.

audience, il remit au Roi le Mémoire suivant.

HENRI II. 1556.

Mémoire présenté à Henri II par le Cardinal Caraffe.

« SIRE, depuis que mon oncle eſt » monté ſur la chaire de Saint Pierre, » & qu'il m'a confié la conduite des » affaires du Saint Siége, je n'ai rien » eu plus à cœur, après vous avoir » rendu tous les ſervices poſſibles dans » les guerres de Parme & de Toſcane, » que de lui inſpirer des ſentimens fa- » vorables aux intérêts de votre Ma- » jeſté. J'ai tant fait, que, ſans avoir » aucune conſidération pour l'Empe- » reur & pour le Roi Philippe, il vous » a choiſi pour être l'appui de ſa Mai- » ſon. Lanſac, ci-devant votre Am- » baſſadeur à Rome, & d'Avanſon » qui lui a ſuccédé dans cet emploi, » ſont témoins de mon zele, & ils m'ont » toujours vû diſpoſé à vous ſervir avec » empreſſement. Quoique votre Ma- » jeſté me fît faire des offres très-avan- » tageuſes pour le Saint Siége, & qu'el- » le me fît eſpérer pour moi-même les » plus grandes récompenſes ; cepen- » dant ſans aucune vue d'intérêt, & » engagé par la ſeule inclination que » j'ai toujours eue pour la Nation Fran- » çoiſe, j'ai perſuadé au Pape, qu'il

» devoit, SIRE, vous confier le soin
» de la gloire & de la dignité du Saint
» Siége, la sûreté de sa personne, la pro-
» tection de sa famille, & la conserva-
» tion de ses biens. Le Pape & l'Eglise
» se faisoient honneur de votre protec-
» tion. En l'accordant, vous vous cou-
» vriez de gloire, & nous la regardions
» comme un asyle assuré contre tous
» nos ennemis.... Mais comme les pro-
» jets de la prudence humaine ont sou-
» vent des succès contraires à tout ce
» qu'on s'est proposé, on a violé la foi
» de ce traité; ou il a du moins été
» rendu inutile par la trêve, à laquelle
» vous venez de consentir. Ainsi cette
» alliance nous sera peut-être aussi fa-
» tale, que j'avois espéré qu'elle nous
» seroit avantageuse. Notre liaison avec
» la France a irrité les Espagnols; & il
» est certain que ces esprits vindicatifs
» profiteront du tems de la trêve,
» pour s'en venger sur nous. Ils n'ont
» plus rien à craindre sur la frontiere
» de Flandre, dans le Milanez, dans
» le Piémont, ni dans la Toscane. Ne
» devons-nous pas appréhender que,
» dans une conjoncture si heureuse pour
» eux, ils ne réunissent toutes leurs for-
» ces, pour nous accabler? Nous avons

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

» déja appris, que le Duc d'Albe s'é-
» toit rendu dans ce dessein à Naples
» pour commander les troupes qu'on
» destine à cette guerre, & qu'il y a
» assemblé une armée nombreuse, pou
» nous surprendre dans un tems où nous
» ne sommes pas en état de lui oppose
» aucune résistance. La haine mortelle
» que les Espagnols ont toujours eue
» pour notre Maison, & que l'allian-
» ce que nous avons contractée avec
» vous, a encore augmentée, les ani-
» me à faire cette guerre. L'occasion
» favorable à l'exécution de leurs pro-
» jets les y engage encore plus forte-
» ment. En effet, presque toutes les
» Places de l'Etat Ecclésiastique sont
» sans défense. Les anciens Papes, qui
» se croyoient assez en sûreté par le
» respect & l'obéissance qu'on doit à
» leur dignité, ayant négligé de les
» faire fortifier, toutes nos frontieres
» sont ouvertes. Du côté de Terracine
» & d'Ascoli, nous sommes resserrés
» par le Roi d'Espagne, nous le som-
» mes du côté de Rimini jusqu'à Bolo-
» gne par Cosme, notre plus grand
» ennemi. Les finances sont épuisées
» par les guerres précédentes, & par
» la négligence du dernier Pape. Dé-

» pourvus d'argent, nous ne pouvons
» compter sur nos troupes. Dans ces HENRI II.
» circonstances, comment résister à 1556.
» un ennemi puissant? Pourquoi sommes-nous donc vos alliés? Est-ce
» seulement pour demeurer en proye
» à l'insolence & au mépris des Espagnols? Permettez-moi, SIRE, de
» vous le dire au nom du Souverain
» Pontife que je représente. Ne nous
» avez-vous donné votre foi, que pour
» laisser avilir l'autorité du Saint Siége,
» au préjudice même de vos intérêts,
» & pour abandonner ensuite à toute
» la fureur de ses ennemis une Maison
» qui s'est mise sous votre auguste pro-
» tection? Non. Le respect que vous
» avez pour le Souverain Pontife, &
» votre affection pour sa famille, ne
» nous permettent pas d'avoir des soup-
» çons si désavantageux; & je n'ai ja-
» mais pû me persuader que vous eus-
» siez consenti à la trève, si on n'a-
» voit pas mal informé votre Majesté
» de notre situation, & si l'on ne vous
» avoit caché vos véritables intérêts.
» J'espere donc, SIRE, que dès que
» vous aurez fait une sérieuse attention
» à cette affaire, vous prendrez une ré-
» solution aussi glorieuse pour vous,

HENRI II. 1556.

» qu'avantageuse pour nous, & néces-
» saire pour les uns & pour les autres.
» Je sçais que plusieurs personnes d'au-
» torité & de considération, envisagent
» avec peine la violation d'une trève
» confirmée par les sermens : mais y
» a-t-il rien de plus contraire à la justi-
» ce & à la raison, que de s'imaginer
» que vous ne pouvez faire, pour vous
» défendre, tout ce qu'un ennemi se
» croit permis pour vous attaquer ? Ou
» plutôt est-il rien de plus juste que,
» lorsque les Espagnols profitent du
» tems de la trève, pour prendre les
» armes contre le Souverain Pontife,
» vous fassiez tous vos efforts pour le
» mettre à couvert de leurs attentats ?
» Vous l'avez fait comprendre dans ce
» traité. Vous ne pouvez donc l'aban-
» donner, lorsqu'on veut l'attaquer, au
» préjudice de ce même traité. Nous
» admirerons toujours votre grandeur
» d'ame & votre générosité, & nous
» ne pouvons croire que vous ne fas-
» siez pas pour le Souverain Pontife,
» ce que l'amour de la gloire, & la
» seule inclination que vous avez à ré-
» pandre vos bienfaits sur tous les hom-
» mes, vous ont fait faire jusqu'ici pour
» plusieurs autres alliés. Vous avez été

» le protecteur du Duc de Parme & du
» Prince de la Mirandole. Vous avez
» maintenu la liberté de Sienne contre
» l'ennemi commun de toute l'Italie.
» Votre illustre Pere, le Roi François
» d'heureuse mémoire, craignant avec
» raison que, dès que l'Allemagne se-
» roit subjuguée, le vainqueur ne tour-
» nât ses armes contre la France, se-
» courut les Princes & les Villes de
» l'Empire, quoique dans des circons-
» tances très-différentes, & quoique
» cette démarche pût déplaire à quel-
» ques Princes Catholiques. Digne fils
» d'un si généreux pere, vous avez
» vous-même, SIRE, heureusement
» exécuté, par votre alliance avec l'E-
» lecteur Maurice, le projet que Fran-
» çois avoit formé trop tard, & qu'une
» mort inopinée ne lui avoit pas permis
» d'exécuter. Ainsi, puisque les per-
» sonnes exemptes de partialité croyent
» que vous avez agi prudemment, en
» secourant les Princes Protestans,
» quelque odieux que fût leur parti,
» & en détournant l'orage qui vous
» menaçoit; que pensez-vous devoir
» faire pour le Souverain Pontife, dans
» des conjonctures où la Religion est
» si intéressée, & lorsque votre propre

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

» sûreté vous oblige de l'appuyer de
» toutes vos forces ? Car vous ne de-
» vez pas douter que si vous abandon-
» nez le Pape, dont vous devez tou-
» jours soutenir les intérêts avec zele,
» les autres Princes d'Italie, qui jus-
» qu'à présent se sont reposés sur la
» protection de votre Majesté, ne trem-
» blent pour eux-mêmes, & ne quit-
» tent votre parti. Qui osera désormais
» compter sur vos forces ou sur votre
» générosité ? Songez-donc, GRAND
» ROI, à soutenir la gloire héréditaire
» de votre Maison, & craignez que de
» vains scrupules, ou plutôt une mo-
» dération mal placée, n'en ternissent
» tout l'éclat. Ne fermez pas l'asyle le
» plus assuré des Souverains Pontifes,
» & de tous les Princes malheureux. Pri-
» vés des secours qu'ils espérent trou-
» ver en France, ils seroient réduits à
» la triste nécessité d'implorer honteu-
» sement la miséricorde de vos propres
» ennemis, & de mendier chez eux un
» appui que ce Royaume leur doit. »

Ce Mémoire fixa l'irrésolution du Roi, déja prévenu par la Reine, ainsi que par la Duchesse de Valentinois & par les Guises. Pour flatter davantage, & pour gagner entierement ce Prince

avide de gloire, & à qui le grand nombre de ſes enfans faiſoit former de vaſtes projets pour leur établiſſement, le Cardinal Caraffe lui rappella les droits de la France ſur le royaume de Naples. Il tâcha de faire diſparoître les difficultés de cette conquête, en repréſentant que le Pape fourniroit des troupes, & des vivres en abondance; qu'on pourroit paſſer ſur ſes terres, & que tous les Ports de l'Etat Eccléſiaſtique ſeroient ouverts aux François. Quelque facile que le Légat peignît cette expédition, il n'eſpéroit pas vraiſemblablement qu'elle dût réuſſir. Mais il comptoit que la guerre ſeroit également fatale aux Monarchies de France & d'Eſpagne, & que les deux nations, laſſées de leurs pertes réciproques, céderoient facilement les Places qu'elles avoient en Toſcane, & conſentiroient de les remettre entre les mains du Pape & de ſa famille. En effet, il y avoit lieu de croire que l'Empereur ne s'obſtineroit pas à retenir Sienne, pourvû que les François vouluſſent ſortir de la Toſcane; & que la France donneroit volontiers les mains à un traité, qui rétabliroit en apparence la liberté des Siennois.

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

Alexandre Andrea, Historien contemporain, très-exact, rapporte que le Cardinal Caraffe fit entrevoir au Roi, que le Pape lui remettroit, pour gage de ses promesses, Bologne, Ancône, Palliano, Civita Vecchia, & même le Château Saint-Ange.

Henri II se détermine à rompre la trêve conclue à Vaucelles.

Henri II s'étant enfin déterminé à reprendre les armes en faveur du Pape, le Légat délia le Roi des sermens que ce Prince avoit faits, en ratifiant la trêve. La Cour de Rome permit même au Roi, d'attaquer l'Empereur & son fils, sans leur déclarer la guerre. En attendant que le Duc de Guise pût passer en Italie avec une armée, on y envoya Strozzi avec quelques troupes auxiliaires; & Blaise de Montluc, à la priere des Siennois, fut mis à la place de Soubize, qui commandoit à Montalcino. Ensuite le Cardinal Caraffe fit son entrée dans Paris avec les cérémonies accoutumées. On prétend qu'en donnant sa bénédiction au peuple, qui se jettoit en foule à ses genoux, pour la recevoir, il répéta plusieurs fois ces paroles: *Trompons-les, puisqu'ils veulent être trompés.* Le Roi lui donna l'Evêché de Comminges, dont Bertrandi, Garde des Sceaux, se démit

volontairement ; & la Reine étant accouchée de deux Princeſſes au mois de Juin ſuivant, on pria le Légat d'être parrein de l'une d'elles. Caraffe lui donna le nom de *Victoire*, tant pour faire alluſion aux heureux ſuccès des campagnes précédentes, que pour préſager les ſuccès futurs. Ces eſpérances s'évanouirent avec la vie de cet enfant, qui mourut peu de tems après, ainſi que ſa ſœur nommée *Jeanne*.

HENRI II. 1556.

A peine le Cardinal Rébiba, Légat du Pape auprès de l'Empereur & du Roi Philippe, étoit-il arrivé à Maeſtricht, qu'il y reçut des lettres, par leſquelles le Cardinal Caraffe lui mandoit qu'il pouvoit ſe diſpenſer de ſe rendre à Bruxelles. Charles V ni Philippe n'attendoient rien de pacifique du côté du Pape. Lorſqu'ils virent Rébiba différer de continuer ſa route, ils ne douterent plus, que la guerre ne ſe rallumât bientôt en Italie. Philippe envoya ordre au Duc d'Albe, de faire marcher ſes troupes, & d'empêcher qu'on n'achevât les ouvrages commencés à Palliano. Le Roi d'Eſpagne ſe flattoit, qu'en uſant de diligence, on pourroit aller juſqu'aux portes de Rome, & qu'on obligeroit le Souverain

Pontife, de renoncer à notre alliance.

HENRI II. 1556.

Pour exécuter plus sûrement le plan projetté par la Cour de Bruxelles, le Duc d'Albe chargea Pirro Loffredo, de la Maison des Marquis de Trevico, d'amuser Paul IV par l'espérance d'un traité. Le Saint Pere, ne croyant pas que les Espagnols se missent en campagne tant que Loffredo seroit à Rome, dépêcha couriers sur couriers au Cardinal Caraffe, pour le presser de revenir en Italie. Cependant sa Sainteté tâcha de gagner du tems, en remettant de jour en jour le Ministre d'Espagne au prochain Consistoire. Mais le Duc d'Albe n'attendit pas le retour de Loffredo, & il fit avancer son armée.

Elle étoit composée de quatre mille Espagnols, commandés par Don Garcie de Tolede; de huit mille Italiens, sous les ordres de Vespasien de Gonzague; de six Compagnies de Gendarmes, qui avoient à leur tête Marc-Antoine Colonne, & de douze cents Chevaux-Legers, que commandoit Joseph Cantelmi, Comte de Popoli. Ascanio de la Cornia servoit dans cette armée en qualité de Maréchal de Camp. Nous avons dit précédemment, que, soup-

çonné d'avoir eu part à une conspiration contre le Pape, il avoit reçu ordre de ne point sortir de Rome. Jean-Antoine Taxis ayant été arrêté, & ayant subi une question rigoureuse, avoit déclaré les intelligences que cet Officier entretenoit avec les ennemis de sa Sainteté. Paul IV, d'une affaire d'Etat, faisoit pour l'ordinaire une affaire de Religion. Il avoit fait secrettement condamner Cornia par les Inquisiteurs; mais Cornia avoit été averti assez à tems, pour prendre la fuite. Le Cardinal Fulvio, son frere, Evêque de Pérouse, fut mis au Château Saint-Ange. On confisqua les grands biens qu'ils possédoient l'un & l'autre. La plûpart de leurs parens & de leurs amis furent enfermés dans d'étroites prisons. Les Caraffes oserent même faire arrêter Garcilasso de Vega, nouvel Ambassadeur d'Espagne. HENRI II. 1556.

Le Duc d'Albe, justement indigné de ces violences, envoya à Rome Jules Tolfa, Comte de Valentino, pour en demander satisfaction. Paul IV répondit qu'il ne devoit compte à personne du traitement qu'il faisoit à ses sujets; qu'à l'égard de Garcilasso de Vega, ce Ministre avoit oublié son

HENRI II. 1556.

devoir, & abusé du caractere dont il étoit revêtu; qu'ainsi il ne pouvoit réclamer les droits des Ambassadeurs.

Philippe sollicita les Vénitiens, de se joindre à lui. Le Pape de son côté, pour les faire entrer dans son alliance, leur promit de partager avec eux les dépouilles de l'Espagne, si par leur secours il affranchissoit l'Italie du joug de la Maison d'Autriche. Ils écrivirent au Souverain Pontife, qu'en qualité de pere commun de tous les Chrétiens, il ne devoit songer qu'à la paix; que l'Italie, si la guerre s'y rallumoit, seroit en proye aux fléaux les plus cruels; qu'on avoit tout à craindre de la part des Turcs, dont la puissance s'augmentoit chaque jour; qu'en même tems on voyoit des effets terribles de la colere de Dieu dans des maladies inconnues, qui changeoient les lieux les plus peuplés en de tristes solitudes. Effectivement, des fiévres pestilentielles causerent cette année de grands ravages dans ce pays, particulierement dans la Toscane.

Le 5 de Septembre, le Duc d'Albe arriva avec son armée à Ponte Corvo, Ville de l'Etat Ecclésiastique sur le Gariglan. Il se rendit maître de Fru-

solone, ainsi que des châteaux de Flava-Terra & de Castro, qui en sont voisins. A son approche, les habitans de Ripi lui porterent leurs clefs, après avoir massacré leur garnison, & s'être saisis de Trenta-Coste, leur Gouverneur. Les Espagnols trouverent des vivres en abondance dans cette Ville, d'où ils marcherent à Veruli, qui, après quelque résistance, se rendit à discrétion. Piperno, Terracine, Acuto, Fumone, Ferentino & Alatro, ouvrirent leurs portes. La garnison d'Anagni entreprit de se défendre, mais le troisiéme jour elle s'enfuit secrettement pendant la nuit. Une partie se réfugia à Tivoli, & l'autre à Palliano. HENRI II. 1556.

Dans le tems que les Espagnols se disposoient à l'attaque de la premiere de ces deux Places, il y eut de nouveaux pourparlers d'accommodement. On convint même, qu'il se tiendroit une conférence dans le Couvent de Grotta Ferrata entre le Duc d'Albe & le Cardinal Caraffe, qui étoit de retour de France. Le Duc se trouva au rendez-vous avec une nombreuse escorte, mais le Cardinal n'y parut point. On soupçonna qu'il s'étoit proposé seulement d'y attirer le Général Espagnol,

HENRI II. 1556.

dans le deſſein de le faire enlever, ſi ce Seigneur y étoit venu ſans précaution.

La négociation étant rompue, les Eſpagnols dirigerent leur marche vers Tivoli. Comme il n'y avoit pas d'apparence que cette Ville pût réſiſter, les Caraffes ſe hâterent d'en retirer la garniſon. Après la priſe de Tivoli, le Duc d'Albe s'avança à Vicovaro, qui appartenoit aux Urſins, & qui n'avoit qu'un petit Château pour défenſe. François des Urſins étoit dans cette derniere Ville avec quelques troupes; mais les pluies continuelles ne lui avoient pas permis de la fortifier. Il fut obligé de l'abandonner, dès que l'ennemi ſe préſenta, & il ne laiſſa que cinquante hommes dans le Château. Le Commandant, en étant imprudemment ſorti pour parlementer avec Cornia, fut arrêté, & les Eſpagnols ne le relâcherent qu'après lui avoir fait ſigner une capitulation, telle qu'ils voulurent la lui dicter.

Le voiſinage de l'armée du Roi d'Eſpagne jetta la terreur dans Rome. Camille des Urſins, qui avoit le commandement des armes, augmenta l'épouvante des habitans, en retenant le

soldat dans la Ville, & en faisant abattre une partie des fauxbourgs. Le peuple s'imagina qu'on étoit réduit aux dernieres extrémités. Blaise de Montluc, ayant été mandé de Montalcino, n'approuva pas la conduite du Gouvernement. Il représenta qu'il falloit faire quelque action d'éclat, pour rassurer les Romains, & pour acquérir une réputation de valeur, sans laquelle on ne peut faire la guerre avec avantage. Ses conseils furent suivis, & on le chargea de jetter du secours dans Velletri, ce qu'il exécuta avec l'activité qui lui étoit ordinaire. De crainte que les ennemis à son retour ne lui coupassent le chemin, il fit environ quarante milles, sans s'arrêter, & il revint sans accident à Rome. Dans une assemblée qui se tint chez d'Avanson, Ambassadeur de France, il tâcha de ranimer le courage abattu des Romains. Il leur proposa l'exemple des Siennois, qui avoient défendu si longtems leur liberté. Marc-Antoine Colonne étoit à Marino avec les troupes qu'il commandoit. Montluc forma le dessein de l'y surprendre; mais il échoua dans son projet, & peu s'en fallut qu'il ne fût surpris lui-même par Cornia.

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

Enfin le Pape se trouva en état d'opposer une armée aux Espagnols. On avoit levé environ six mille hommes d'Infanterie, & six cents de Cavalerie, dans la Campagne de Rome. Aurelio Fregose avoit amené de la Romagne douze cents soldats aguerris. Antoine Caraffe & Jean-Antoine Tiraldo, avoient fait de nouvelles levées dans le Bolonois, dans l'Ombrie & dans la Marche d'Ancône. En y comprenant deux mille Gascons, les troupes du Pape montoient à un peu plus de onze mille hommes. Si on les eût fait marcher sur le champ contre le Duc d'Albe, peut-être auroit-on mis en fuite ce Général, dont les forces étoient alors divisées. Mais Camille des Ursins, qui étoit vieux, par conséquent défiant & trop précautionné, ne vouloit s'engager dans aucune expédition, dont le succès ne lui parût certain.

Son inaction donna le tems au Duc d'Albe, de réunir ses troupes. Il s'approcha de Rome, & les habitans ne douterent point que son dessein ne fût de s'en rendre maître. Mais plusieurs raisons le détournerent de cette entreprise. Il prévoyoit qu'il ne pourroit la faire réussir, sans perdre un grand

nombre de soldats ; & il craignoit que les autres, enrichis du butin, refusant dans la suite de porter les armes, toutes ses troupes ne fussent bientôt dissipées. Ainsi il se contenta de couper les vivres à la Ville. Pour cet effet, il mit de fortes garnisons à Tivoli, à Frescati, à Rocca di Papa ; & il fit construire un Fort à l'embouchure du Tibre, dans le même endroit où Caïus Marius avoit autrefois campé pendant le désastre de la République Romaine. Il marcha ensuite vers Ostie. HENRI II. 1556.

A peine en eut-il brisé une porte avec le canon, que la garnison se réfugia dans la citadelle. Il battit cette forteresse pendant sept jours, sans discontinuer. Le 17 Novembre, les Espagnols monterent à la breche. François de Tolfa, qui commandoit l'assaut, fut blessé dangereusement à la cuisse, en descendant dans le fossé. Malgré cet accident, il franchit le rempart, & s'empara d'une tour. Acosta, dont il étoit suivi, reçut une blessure mortelle. Vespasien de Gonzague, en faisant avancer cinq Compagnies pour soutenir ces deux Officiers, fut aussi blessé, ainsi que Marcel Mormile, & Leon Mazzacane. Les assiégés firent prison- Prise d'Ostie par le Duc d'Albe.

HENRI II. 1556.

niers Ottavio Mormile & Jules Longo, & se défendirent avec tant de valeur, que le Duc d'Albe sur la fin du jour fit sonner la retraite. Cependant la crainte d'un second assaut les détermina le lendemain à capituler.

Charles V se retire en Espagne.

Pendant que ces événemens se passoient en Italie, Charles V écrivit [a] au Corps Germanique, qu'il remettoit à Ferdinand, son frere, les rênes de l'Empire. Comme il n'ignoroit pas que les Electeurs avoient le pouvoir d'élire un autre Empereur, il leur envoya, pour les engager à confirmer au Roi des Romains la possession de la dignité Impériale, une magnifique ambassade, à la tête de laquelle étoit Guillaume de Nassau, Prince d'Orange. Il fit ses adieux à Philippe, son fils, & au Duc de Savoye, qui étoient venus le voir à Zuitbourg en Zelande, où depuis le mois d'Août il avoit établi sa résidence, & il s'embarqua pour l'Espagne avec ses sœurs Eleonore [b], Reine de France, & Marie, Reine premiere Douairiere de Hongrie. La flotte étoit composée de trente-six Vaisseaux de

[a] Le 7 de Septembre.

[b] Veuve de François I, qu'elle avoit épousé en 1530. Elle avoit été mariée en premieres nôces, à Emanuel, Roi de Portugal.

guerre des Ports de Flandre & de Biſcaye, ſans compter un grand nombre de Bâtimens Hollandois. Vingt & un navires Anglois la joignirent dans la Manche. Charles aborda au Port de Laredo en Biſcaye. On rapporte que, lorſqu'il ſortit de ſon Vaiſſeau, il ſe mit à genoux, & qu'il baiſa la terre, en prononçant ces mots: *Je te ſalue, Mere, que j'ai tant déſiré de revoir.* HENRI II. 1556.

Près des frontieres de Portugal, eſt une vallée, qu'un air tempéré, des collines riantes, pluſieurs fontaines & divers ruiſſeaux, rendent très-agréable. Ce fut en cet endroit, que Sertorius, exilé de ſa patrie par Sylla, ſe retira, & ce fut là qu'il perdit la vie par la trahiſon de ceux de ſon parti. Il y a dans cette vallée [a] un Couvent de Hieronymites [b]. Charles, après avoir paſſé deux jours à Valladolid, où réſidoit ſon petit-fils DonCarlos, ſe retira dans ce Couvent, ne gardant que douze perſonnes pour le ſervir.

[a] Près de Xarandilla, & à huit milles de Palencia.

[b] Ou Jéronymites. On les nomme auſſi Hermites de Saint Jérôme. Il y a eu quatre différentes Congrégations de Hieronymites. Ceux d'Eſpagne ont pris naiſſance en Italie, & leur premier Inſtituteur eſt Thomas de Sienne.

HENRI II. 1556.

Progrès du Luthéranisme en Allemagne.

L'embarras que les progrès du Luthéranisme causerent cette année à Ferdinand, lui donnerent lieu d'envier la tranquillité, dont son frere jouissoit dans sa retraite. A la fin de l'année précédente, le Roi des Romains avoit convoqué pour le 13 Janvier les Etats de la basse Autriche. Lorsqu'ils furent assemblés, & qu'il leur demanda des subsides extraordinaires pour soutenir la guerre contre le Turc, qui avoit recommencé ses hostilités, ils déclarerent qu'il falloit, avant toutes choses, penser à la Religion; que depuis quatorze ans ils n'avoient cessé de parler de cette affaire, sans qu'on eût eu égard à leurs remontrances; qu'au contraire on avoit publié des Edits rigoureux, pour forcer leurs consciences; qu'on feroit toujours avec désavantage la guerre au dehors, si la paix ne régnoit au-dedans, & que quand les esprits seroient divisés, il seroit difficile de se réunir pour combattre contre l'ennemi commun; qu'enfin ils supplioient Ferdinand, de ne pas refuser aux peuples d'Autriche ce qu'il avoit accordé à d'autres Provinces, & de consentir que les Ministres de l'Eglise, & les Professeurs, qui avoient

embrassé la doctrine la plus pure, ne fussent point inquiétés à ce sujet. Ferdinand leur dit qu'il n'étoit pas en son pouvoir de donner aucune atteinte aux articles de la foi qui lui avoit été transmise par ses ancêtres; que cependant, n'ignorant pas les troubles & les événemens finistres qu'avoient produits les disputes de la Religion, il avoit fait tous ses efforts, conjointement avec l'Empereur son frere, pour accommoder ce différend; que pour cet effet, on avoit fait assembler un Concile à Trente, & que si l'affaire n'étoit pas encore terminée, il ne falloit s'en prendre qu'au malheur des tems. Ce Prince ajouta que, par le désir de satisfaire ses sujets, il vouloit bien les dispenser d'observer son Ordonnance touchant la Communion sous les deux especes, pourvû que d'ailleurs ils rejettassent les erreurs des nouvelles sectes. Il promit aussi qu'on n'inquiéteroit point les Ministres, ni les Professeurs, s'ils ne passoient point les bornes de la modération, & s'ils attendoient en paix la résolution que prendroit la prochaine Diete de l'Empire. Les députés des Etats ne se contenterent point d'une promesse verbale, & ils exigerent que

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

Ferdinand se liât par un acte authentique. Le Roi des Romains ayant refusé d'avoir cette complaisance, l'assemblée se sépara, sans accorder aucun subside.

Le Duc de Baviere éprouva de la part de ses sujets les mêmes refus, que Ferdinand, son beau-pere, venoit d'éprouver de la part des Autrichiens.

Ce n'étoit pas seulement parmi les peuples, que le Luthéranisme faisoit des progrès; il acquéroit aussi de nouveaux sectateurs parmi les Souverains. Albert, Duc de Prusse, & Charles, Marquis de Bade, embrasserent publiquement la doctrine de la Confession d'Ausbourg. A leur exemple, le Conseil de Spire appella des Ministres, pour prêcher dans cette Ville la même doctrine.

Au milieu de ces troubles, les Protestans, que les insinuations de Ferdinand avoient engagés à rompre l'alliance qu'ils avoient faite avec nous, commencerent à craindre, que Henri II ne leur fît sentir les effets de son indignation. Dès qu'ils furent informés de la trêve conclue entre la France & l'Espagne, ils la regarderent comme une conspiration formée par les Princes

ces Catholiques pour les perdre. Ils s'imaginerent que le Cardinal d'Aufbourg, qui s'étoit rendu en Italie, n'avoit entrepris ce voyage, que pour conférer sur cet article avec le Pape, qu'ils supposoient être uni secrettement avec l'Empereur. Depuis peu, les Electeurs de Mayence & de Cologne, & Jean de Leyen, nommé Electeur de Trèves à la place de Jean d'Ysembourg mort au mois de Février, avoient fait un voyage à Aix la Chapelle. Les Luthériens se persuaderent que ces Electeurs avoient prétexté d'aller prendre les bains, dans le dessein de se concerter sur les moyens de faire supprimer les Edits qui toléroient la Confession d'Aufbourg. Par-tout, le bruit se répandit, que le Pape avoit dispensé l'Empereur de ses sermens, & avoit promis de fournir beaucoup d'argent & de troupes pour la guerre; que le Roi Philippe, qu'on avoit destiné pour être à la tête de l'entreprise, devoit lever dix mille hommes d'Infanterie, & les choisir sur-tout entre les Allemans, afin de mieux cacher le projet qu'on méditoit; & qu'il fondroit tout d'un coup sur les Protestans avec toutes ses troupes, tandis que les Prin-

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

ces, occupés à la Diete qui alloit se tenir, seroient éloignés de leurs Etats.

Le quinze de Juillet, cette Diete fit l'ouverture de ses séances à Ratisbonne. Albert, Duc de Baviere, y présida au nom de Ferdinand, qui étoit alors trop occupé de ses affaires particulieres, pour pouvoir vaquer à celles de l'Empire.

Siége de Zigeth, par Hali Pacha.

Thuigon, autrement Cicogne, Pacha de Bude, s'étoit emparé de Capazwivar & de Babocza. Avant que Ferdinand eût pû assembler son armée, pour arrêter le cours des conquêtes des Turcs, le Pacha Hali entra en Hongrie avec de nombreuses troupes. Ce Général étoit eunuque. Il étoit petit, bouffi, d'un teint jaunâtre, ayant le visage triste, les yeux de travers, la tête enfoncée entre deux épaules larges & élevées. Deux dents lui sortoient de la bouche, semblables aux défenses d'un sanglier. Avec toutes ces imperfections, il s'étoit acquis une réputation distinguée, ce qui supposoit un mérite extraordinaire. Aussi Soliman avoit-il une grande confiance en lui. Conformément aux ordres du Sultan, Hali mit le siége devant Zigeth. Cette Ville, qui est très-peu-

plée, & qui, suivant les annales des Hongrois, a été fondée par un Seigneur nommé Antheme, est plus forte par sa situation que par ses fortifications. Bâtie dans une plaine marécageuse, qui lui a donné son nom, elle a du côté du Septentrion un lac, d'où l'on fait venir de l'eau dans un triple fossé, dont elle est entourée. On ne peut pratiquer des mines sous les remparts, à cause de la nature du terrein. La citadelle est défendue par deux bastions, & par quelques ouvrages de terre, de fascines & de branches d'arbres. Il y avoit dans la Place deux mille hommes, commandés par Benoît Topordü. HENRI II. 1556.

Après l'avoir battue pendant onze jours, les Turcs donnerent un assaut général. Les assiégés les repousserent quatre fois. Tant d'intrépidité n'étonna point les assiégeans. Ils retournerent une cinquiéme fois à la charge, & ils obligerent la garnison, de se retirer dans la citadelle. Un grand nombre d'habitans y suivit la garnison. Dans le tems que les Turcs se préparoient à l'attaque de la citadelle, les assiégés firent une sortie avec tant de courage & de bonheur, qu'ils repri-

HENRI II. 1556.

rent la Ville. Les Infideles perdirent beaucoup de monde en cette occasion. Parmi ceux de leurs principaux Officiers, qui y furent tués, ils regretterent extrêmement Nassouf, Gouverneur de Kophan, & aussi célebre par sa valeur que par sa taille giganteſque.

Hali, sans paroître touché de l'échec qu'il venoit d'essuyer, fit dresser le lendemain une nouvelle batterie, pour ruiner une tour du côté de l'Occident. Pendant les cinq jours suivans, les assiégeans travaillerent à mettre le fossé à sec. Lorsqu'ils en furent venus à bout, ils le comblerent; mais les assiégés ayant mis le feu au bois que les Turcs y avoient jetté, tout fut réduit en cendres. Ceux-ci, étant accourus pour éteindre les flammes, eurent plus de sept cents hommes tués. Quatre cents autres périrent à l'attaque d'un ouvrage, qui couvroit un des bastions de la citadelle. A la fin, les Infideles parvinrent à combler le fossé avec de la terre. L'ayant bordé de trois rangs de gabions, ils formerent une espece de cavalier, d'où, couverts de mantelets, ils tiroient dans la Ville. Malgré la vivacité du feu de leur canon & de leur mousqueterie, les assiégés conti-

nuerent de se défendre: les Turcs tenterent un second assaut; ils furent partout repoussés, & leur Général, perdant l'espérance de se rendre maître de la Place, leva le siége. Pour ne pas paroître avoir fait une campagne inutile, il brûla Saint-Martin, Geresgal, Selye, Kalmamhze & Saint Lorinz. Ferdinand envoya l'Archiduc, son fils, au secours de la Hongrie, avec les troupes qu'on avoit pû rassembler. L'Archiduc, quoique fort inférieur en forces aux ennemis, leur présenta la bataille. Hali la refusa, & il se retira à Bude, où il mourut de chagrin d'avoir si mal répondu à l'attente de Soliman.

HENRI II. 1556.

Frédéric II, Electeur Palatin, surnommé *le Sage*, finit ses jours le 26 Février de cette année à Altzheim [a]. Il avoit épousé Dorothée, fille de Christierne II, Roi de Danemarck. Ne laissant point d'enfans, il eut pour successeur Othon Henri, fils de Rupert son frere.

Mort de Frédéric II, Electeur Palatin.

Sur la fin d'Octobre, mourut aussi

Mort de Sleidan, Historien célébre.

[a] Ville du bas Palatinat, située à cinq milles d'Allemagne de Mayence au Midi, & à une égale distance de Wormes vers le couchant d'Eté. Elle étoit la résidence des anciens Electeurs Palatins.

HENRI II. 1556.

Jean Sleidan, qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems avec beaucoup d'exactitude & de fidélité. Il étoit né à Sleidan, Ville de la dépendance de Cologne, & il avoit pris le nom du lieu de ſa naiſſance [a]. Ce ſçavant s'étoit rendu illuſtre, non-ſeulement par ſon érudition, mais par ſon talent pour les affaires. Il paſſa preſque toute ſa jeuneſſe en France, attaché à la Maiſon du Bellay, & il fit de grands progrès ſous les yeux du Cardinal de ce nom. Sleidan, à cauſe du Luthéraniſme, quitta Paris, pour aller s'établir à Straſbourg [b].

On fait mourir en France pluſieurs Proteſtans.

Pluſieurs autres Proteſtans avoient pris le même parti, & ils avoient agi avec prudence, car on continuoit de pourſuivre impitoyablement ceux de leur communion. Jean Rabec, Religieux de l'Obſervance, natif de Ceriſy-Monpinſon dans la baſſe Normandie, & Jean Rouſſeau, Angevin, tous deux promus aux Ordres ſacrés, ayant ſucé la doctrine de Calvin à Geneve & à Lauſane, furent punis de mort, le

[a] On ignore le nom de famille de cet Hiſtorien.

[b] Il mourut cette année quelques autres gens de Lettres. M. de *Thou* fait mention de *Jean Forſter*, de *Sébaſtien Conrad*, & de *Jean Gelide*. Il eſt étonnant qu'il oublie *Pierre Aretin*.

24 Avril, à Angers. On brûla Jean Bertrand de Montoire, à Blois, & Jérôme Casabone, à Bordeaux. Arnauld Monier, de Saint Emilion, & Jean de Cazes, de Libourne, l'un & l'autre âgés seulement d'environ vingt-cinq ans, furent arrêtés par ordre du Parlement de Guyenne. Quelques-uns de leurs Juges prétendirent qu'il suffisoit de les reléguer dans quelque maison religieuse, pour essayer de les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Ces Magistrats représentèrent qu'on n'avoit jamais trouvé, ni dans les livres sacrés, ni dans les livres profanes, que ceux qui avoient abandonné la véritable religion, dussent être mis à mort. Ils ajouterent qu'on n'avoit commencé à procéder avec cette rigueur que depuis quarante ans; que d'ailleurs, puisque le Concile étoit assemblé, on devoit attendre ses decrets, & que, jusqu'à ce qu'il eût prononcé, on pouvoit, sans se rendre coupable, contester sur les points qui étoient en dispute. Malgré ces remontrances, le plus grand nombre des Conseillers inclina pour la sévérité. Loin de favoriser les deux accusés, comme c'est l'usage dans les procédures criminelles, on rédigea

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

l'arrêt, de même que dans les affaires civiles, sur la pluralité des voix; & l'on condamna les deux jeunes gens, sans égard pour leur âge. Le Parlement ordonna que, pendant leur supplice, les portes de la Ville fussent fermées, & qu'on mît une garde dans la place publique. Lorsqu'on les eût jettés au milieu des flammes, ceux qui étoient présens à cet affreux spectacle, furent saisis d'une telle horreur, qu'ils prirent tous la fuite. Les Officiers de Justice & les archers eux-mêmes n'eurent pas la force d'attendre, que les patiens rendissent les derniers soupirs.

En Savoye, le Conseil supérieur punit aussi Jean Trigalet, Antoine Laborie, & Jean Vernou, que les Genevois avoient envoyés à Chambery pour y enseigner secrettement la religion proscrite. Le canton de Berne demanda inutilement à Henri II la grace de ces prédicans.

Arrêt du Parlement de Dijon, cassé par le Parlement de Paris.

Vers le même tems, un jugement rendu sur une autre espece de délit, alors moins poursuivi par les loix, mais beaucoup plus odieux que l'hérésie, fit beaucoup de bruit dans le royaume. La licence & la fraude n'étoient pas encore montées au point, qu'on

pût les mettre ouvertement en usage, pour piller impunément les finances du Roi. Divers Seigneurs, obérés par les dépenses qu'ils faisoient à la Cour, cherchoient à s'en dédommager, mais ils étoient obligés d'avoir recours à l'adresse. Ne trouvant pas de moyen plus commode pour assouvir leur avidité, que celui d'obtenir des confiscations, ils faisoient intenter le plus qu'ils pouvoient de procès criminels, & ils se faisoient ensuite adjuger les dépouilles des personnes condamnées. Taboué, Procureur Général au Parlement de Dijon, étoit un des instrumens que le Duc de Guise employoit à cet indigne manége. Ce Magistrat pervers accusa Raymond Peliſſon, Président, & trois Conseillers, nommés Jean Boissonné, Louis du Roset, & Graffins, de vendre la justice. Le Parlement de Dijon, où le Duc, en qualité de Gouverneur de Bourgogne, avoit une très-grande autorité, procéda contre eux. Graffins fut interdit de ses fonctions pour un an. On dépouilla du Roset & Boissonné de leurs charges, & on leur fit payer de fortes amendes. Peliſſon fut banni, après avoir été mis au pilori. Ils obtinrent du Roi, que le Parlement

HENRI II. 1556.

HENRI II. 1556.

de Paris revît la procédure; & cette Compagnie cassa l'arrêt du Parlement de Dijon par un jugement, qui portoit que Taboué seroit poursuivi en justice, comme calomniateur, & qui ordonnoit à ce sujet une enquête. Le Parlement de Dijon, appuyé par le Duc de Guise, députa au Roi, pour représenter qu'on avoit blessé les usages établis, en réformant la décision d'une Cour supérieure. Henri II, pour satisfaire les Princes Lorrains, manda Christophe de Thou [a], Président du Parlement de Paris, & les Conseillers Claude Anjoran & Jacques Viole, qui avoient été juges en cette affaire. Après qu'ils eurent exposé les motifs de l'arrêt de cette Compagnie, le Vice Chancelier [b] prononça au nom du Roi: *Que le Parlement de Dijon avoit jugé conformément à son opinion, & celui de Paris conformément à l'équité.* Ainsi l'arrêt du Parlement de Paris fut confirmé. On choisit un nombre égal de Conseillers de l'un & l'autre Parlement, avec six Maîtres des Requêtes,

[a] Pere de *J. A. de Thou*, auteur de l'Histoire Universelle, sur laquelle cet ouvrage est composé.

[b] Jean Bertrandi. Il a été parlé de lui dans les Livres II & III de cette Histoire.

pour informer contre Taboué. Les Commissaires le condamnerent à faire amende honorable, la tête & les pieds nuds, la corde au cou, & une torche à la main. Cette affaire excita la haine publique contre les Guises, augmenta l'inimitié qui régnoit entre eux & le Connétable. HENRI II. 1556.

Nous entrons dans l'année 1557, qui ne fut pas heureuse pour la France: Après que les Espagnols s'étoient emparés d'Ostie dans l'Etat Ecclésiastique, le Pape avoit conclu avec eux une trève, qui d'abord ne devoit durer que jusqu'au 29 Novembre 1556, & qui ensuite avoit été prolongée de quarante jours. On étoit convenu de ce délai, afin d'avoir le tems de trouver quelque moyen de terminer les différends entre le Saint Pere & l'Espagne. Le Duc d'Albe desiroit ardemment, que ces deux Puissances se conciliassent, afin que toutes les troupes du Roi son Maître pussent passer dans le Milanez & dans le Piémont, & y recouvrer les Places que les François avoient prises dans ces deux Provinces. Quelques efforts qu'il fit pour procurer un accommodement, il ne put y réussir, & la trève étant finie, 1557.

HENRI II. 1557.

on recommença les actes d'hostilité. Strozzi & le Duc de Palliano sortirent de Rome avec six mille hommes d'Infanterie, huit cents chevaux, & six pieces de canon, pour reprendre la ville d'Ostie. Marc-Antoine de Montluc, en reconnoissant la Place, reçut un coup d'arquebuse, dont il mourut dans la tente de Strozzi. A peine put-il dire, avant d'expirer, les remarques qu'il avoit faites. Il étoit fils du fameux Blaise de Montluc. Son courage, & sa prudence fort supérieure à son âge, annonçoient qu'il auroit égalé son pere, s'il avoit vécu plus long-tems. Ostie fit peu de résistance [a]. Les Espagnols accuserent d'Avila, qui commandoit dans la Place, de s'être laissé corrompre par l'argent du Pape, & cet Officier, deux ans après, eut la tête tranchée à Bruxelles.

Les troupes du Pape reprennent Ostie.

La reddition d'Ostie fut suivie de celle de Palestrine, de Castel-Sant-

[a] M. de *Thou* place en 1556 l'expédition des François pour reprendre Ostie, & la capitulation par laquelle cette Place leur fut remise. Peut-être, contre sa coutume, ne compte-t-il ici, comme on faisoit alors, le commencement de l'année que du premier Mars. A moins de cela, il est évident que la trêve entre le Pape & les Espagnols ayant été prolongée de quarante jours après le 29 Novembre 1556, Ostie ne fut reprise qu'en 1557.

Angelo, de Marino, de Frescati, de Castel Gandolfe & de Grotta Ferrata. HENRI II. 1557.

Jusques-là, Henri II n'avoit encore enfreint qu'indirectement sa trève avec Philippe. La rupture ouverte éclata par l'ordre que le Duc de Guise & l'Amiral de Coligny reçurent, l'un de se rendre en Italie avec une armée, l'autre de faire une irruption dans la Flandre. En même tems, le Roi fit répandre un manifeste, composé par Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. Les principaux griefs, dont le Roi se plaignoit dans cet écrit, étoient: » Que Philippe avoit continué de faire » la guerre au Pape, quoique le Saint » Pere eût été compris dans la trève. » Que les ennemis, avant de rendre le » Maréchal de la Marck, qu'ils avoient » fait prisonnier, lui avoient donné du » poison dont il étoit mort à son re- » tour. Qu'ils avoient essayé de s'em- » parer de Metz, & que le Duc de Sa- » voye, & Charles de Brimeu, Comte » de Meghen, Gouverneur de Luxem- » bourg, avoient à cet effet gagné les » Religieux de l'Observance, qui de- » voient les favoriser dans cette entre- » prise; que la Cour de Bruxelles avoit » de même pratiqué des intelligences,

HENRI II. 1557.

» pour surprendre Bordeaux; que près
» de la Fere en Vermandois, on avoit
» arrêté un Ingénieur, nommé Jacques
» de Flectias, qui, après avoir été mis
» à la question, avoit avoué qu'il étoit
» chargé par le Duc de Savoye, de le-
» ver les plans de toutes les Places for-
» tes, particulierement de Montreuil,
» de Dourlens, de Mezieres, de Saint
» Quentin, & de Saint Esprit de Rœux;
» que par un crime déteſtable les Espa-
» gnols avoient corrompu un soldat
» Provençal, pour empoisonner les
» puits & les fontaines de Mariem-
» bourg; que tout récemment la gar-
» nison du Mesnil avoit fait des cour-
» ses jusqu'à Abbeville, & qu'elle avoit
» ruiné les environs de Chimay, d'A-
» vennes, de Rosoy, de la Capelle,
» & d'Aubenton.

Un Banquier de Lucques, après avoir dissipé tout son bien, s'étoit revêtu d'un habit d'hermite, & avoit établi sa demeure sur une colline près de Douay. Ayant considéré à loisir les fortifications de la Ville, & les endroits par où elle pouvoit être plus facilement attaquée, il en fit son rapport à Coligny. L'Amiral, à la faveur des lumieres qu'il avoit reçues de ce soli-

taire, tenta de surprendre la Place. Il espéroit de trouver les habitans ensevelis dans le sommeil ; mais une vieille femme, qui entendit quelque bruit, répandit l'allarme, & fit échouer l'entrepriſe. De-là, Coligny marcha vers Lens, qu'on croit avoir été l'ancien *Nimetacum* : il prit cette Ville, la pilla, & y mit le feu : enſuite ayant parcouru & ravagé la frontiere, il revint avec un grand butin. HENRI II. 1557.

Cependant le Duc de Guiſe, malgré les rigueurs de l'hiver, avoit traverſé les Alpes. Après avoir pris ſon chemin par Turin, Chivas & Santia, il paſſa le Po près de Caſal. Il avoit douze mille hommes d'Infanterie, dont ſept mille étoient François, & cinq mille Suiſſes ou Griſons. Sa Cavalerie conſiſtoit en quatre cents Gendarmes & huit cents Chevaux-Legers, commandés par Claude de Lorraine, Duc d'Aumale. Les autres Officiers de conſidération, employés ſous les ordres du Duc de Guiſe, étoient Jacques de Savoye, Duc de Nemours ; René de Lorraine, Duc d'Elbeuf ; François de Cleves ; François de Vendôme, Vidame de Chartres ; Claude de la Chaſtre, jeune alors, & qui Le Duc de Guiſe paſſe en Italie.

HENRI II. 1557.

devint dans la suite un très-grand homme de guerre; Gaspard, Comte de Nançay, son frere; Philibert de Marcilly Sipierre; Gaspard de Saulx Tavanes, & Boniface de la Mole.

Les habitans de Valenza ayant refusé les vivres qu'on leur demanda, on emporta leur Ville d'assaut. Le Duc de Guise s'y arrêta quelques jours, & il marcha ensuite vers Plaisance. Quoiqu'Ottavio Farnese eût fait son accommodement avec Charles V & avec le Roi Philippe, ses sujets fournirent abondamment à nos troupes tout ce dont elles avoient besoin. Le Duc de Guise, ayant continué sa route par la Voie Emilienne, alla joindre le Duc de Ferrare, qui l'attendoit dans le territoire de Reggio auprès du pont de Lenza. L'armée du Duc de Ferrare étoit de six mille hommes d'Infanterie, & de huit cents chevaux. Il étoit à la tête de ses troupes rangées en bataille, & il étoit accompagné de la premiere Noblesse de ses Etats. Dès que le Duc de Guise l'apperçut, il mit pied à terre. Le Duc de Ferrare ne descendit point de cheval. Le Général François lui ayant présenté le bâton de commandement, ils se rendirent ensemble

à Reggio, où ils trouverent le Cardinal Caraffe, que le Pape y avoit envoyé, & Jean de Gabre, Evêque de Lodeve, Ambaſſadeur du Roi. Ils y tinrent conſeil ſur les opérations de la campagne. Le Duc de Ferrare fut d'avis qu'on allât droit à Crémone, où il n'y avoit qu'une foible garniſon; qu'on laiſſât vers l'embouchure de l'Adda quatre mille Griſons, pour fermer le paſſage aux troupes auxiliaires que Philippe faiſoit lever en Allemagne; & qu'on profitât des circonſtances, pour unir au Piémont la Province du Milanez, alors dépourvue de tout ſecours. Quelques Généraux propoſerent de s'emparer de Parme. D'autres ſoutinrent que nous devions faire notre premiere affaire de reprendre Sienne, & de rendre la liberté aux Siennois. Il y avoit peu de décence & d'équité dans le ſecond de ces avis. Le premier & le dernier étoient prudens, mais le Duc de Guiſe, ébloui des idées chimériques du Cardinal de Lorraine, ſon frere, & des vaines promeſſes des Caraffes, demeura ferme dans la réſolution de porter la guerre dans le royaume de Naples. HENRI II. 1557.

Le Duc de Ferrare, n'eſpérant rien

HENRI II. 1557.

d'heureux d'un dessein si téméraire, & craignant que, tandis qu'il seroit éloigné avec ses troupes, il ne fût attaqué chez lui, d'un côté par Ottavio Farnese, & de l'autre par Cosme de Médicis, se détermina à ne point sortir de ses Etats, & à garder ses forces pour sa propre sûreté. Quelques représentations que lui fit le Cardinal Caraffe, il se désista du commandement de l'armée combinée, & il se contenta de donner un train d'artillerie, & des munitions de guerre. Cependant, pour ne pas laisser ses soldats dans l'inaction, il ordonna à son fils Alfonse, de se rendre maître de San-Martino. Alfonse réduisit, non seulement cette Place, mais encore celles de Nugolara & de Rollo, & ravagea tous les environs de Correggio.

Après avoir pris congé du Duc de Ferrare, le Duc de Guise & le Cardinal Caraffe allerent à Bologne. On y tint un nouveau conseil, pour sçavoir par où l'on entreroit dans le royaume de Naples. Il fut décidé que l'armée marcheroit, en côtoyant la mer, par Fermo, Ascoli, Civitella & Giulia Nuova. Outre que ce chemin étoit le moins rude, il mettoit les François

à portée d'être joints plus facilement par douze mille hommes, qu'Antoine Tiraldo avoit levés dans la Marche d'Ancône. De plus, on pouvoit entrer de ce côté-là dans la Pouille, pays abondant en toutes choſes. HENRI II. 1557.

Sur le bruit de la marche du Duc de Guiſe, le Duc d'Albe raſſembla ſes troupes à Sulmone, & envoya le Comte de Santafiore à Civitella. A quelque diſtance au-delà d'Aſcoli, les douze mille hommes commandés par Tiraldo joignirent les François. On s'empara de Campli par eſcalade. Tout y fut mis à feu & à ſang. Les Religieuſes mêmes ne furent pas à couvert de la violence du ſoldat. Le butin monta à plus de deux cents mille écus d'or. Les habitans de Teramo, intimidés par cet exemple, nous apporterent leurs clefs. Nous portâmes la déſolation dans la Vallée Sicilienne, & nous pillâmes Colonnella, Contraguerra, Corropoli & Giulia Nuova. Enſuite nous attaquâmes Civitella. Cette Place eſt ſituée dans un endroit de l'Abruzze, appellé Caraceni. Elle eſt bâtie ſur une colline eſcarpée du côté du Nord. Du côté du Couchant, la riviere de Libra-ta, qui prend ſa ſource près de l'Ap-

Siége de Civitella par le Duc de Guiſe.

HENRI II. 1557.

pennin, lave les murs de la Ville, & après avoir serpenté dans la vallée, à qui elle donne son nom, elle se décharge dans la mer. Un peu au-dessous de cette riviere, il en passe une autre qu'on nomme le Salinello, & qui, laissant Turtureto à gauche, prend son cours par Giulia Nuova. D'abord, nous dressâmes nos batteries contre la partie de la Ville, qui regarde le Levant & le Midi. En peu de jours, nous fîmes une bréche; mais nous ne pûmes y monter, parce que la colline étoit fort roide en cet endroit, & que les pluies excessives, qui étoient tombées, avoient rendu le chemin impraticable. Pendant que le Duc de Guise différoit de donner l'assaut, les habitans travailloient nuit & jour à réparer leurs fortifications. Les femmes s'y portoient avec le même courage que les hommes, & quoique l'on en tuât un grand nombre, elles se présentoient dans les endroits les plus dangereux, sans s'épouvanter de la mort de leurs compagnes. Il y avoit dans la Place quelques petites pieces d'artillerie, que le Gouverneur y avoit fait venir d'Aquila avant le siége. Comme elles étoient fort legeres, le Comte de Santafiore les faisoit

transporter de côté & d'autre avec tant de promptitude, qu'il sembloit que toutes les murailles fussent bordées de canons. Plusieurs de nos canoniers ayant été tués ; le Duc de Guise, pour ne pas laisser ses troupes exposées plus longtems au feu meurtrier des ennemis, forma une nouvelle attaque du côté de la citadelle. Après l'avoir battue pendant quelque tems, il tenta enfin l'assaut ; mais nos troupes, en butte aux pierres & aux feux d'artifice que les assiégés leur lançoient du haut des murailles, furent repoussées avec perte. Elles donnerent un second assaut avec aussi peu de succès ; & le Duc d'Albe étant venu au secours de la Ville avec un Corps d'environ quinze mille hommes, le Duc de Guise prit le parti de lever le siége. HENRI II. 1557.

Tandis que nos troupes & celles du Pape faisoient si peu de progrès dans le royaume de Naples, les ennemis n'étoient pas oisifs dans la Toscane & dans la Lombardie. Cosme, qui avoit prévû la rupture de la trève entre les Cours de France & de Bruxelles, avoit augmenté ses troupes, & renforcé les garnisons de ses Places. Par ordre du Cardinal de Burgos, Sande s'étoit Guerre dans la Toscane.

emparé de Pienza, & assiégeoit Chiusi.
HENRI II. 1557. Ces circonstances obligerent Montluc de quitter Rome, pour retourner à Montalcino. N'ayant pû empêcher que Chiusi ne tombât au pouvoir des ennemis, il résolut du moins de reprendre Pienza. Pour cet effet, il partit la nuit, suivi des Compagnies d'Entre-Casteaux, d'Avanson & de Lussan, & de trois cents hommes que le Duc de Somma lui avoit envoyés. Son dessein étoit de surprendre la Ville par un égout, dont elle n'étoit séparée que par une muraille qu'on pouvoit escalader sans beaucoup de difficulté. Malheureusement plusieurs échelles rompirent sous les attaquans, & ceux qui pénétrerent dans la Place furent faits prisonniers. Montluc répara le lendemain cette perte. Il ordonna une nouvelle escalade, & il se rendit maître de la Ville.

En même tems le Duc de Ferrare, soutenu des François, se rendoit redoutable à ses voisins. Les Princes de Correggio s'étoient vûs dans la nécessité de traiter avec lui,, & de lui donner des ôtages. Jérôme, l'un d'eux, qui n'avoit pas souscrit à ce traité, prétendit que ses freres n'avoient pû rien

conclure sans sa participation. Les ôtages qu'ils avoient donnés, avoient obtenu la liberté de s'absenter sur leur parole. Il les empêcha de retourner à Ferrare, & il reprit Correggio. Pour se venger de ce manque de foi, Alfonse, fils du Duc de Ferrare, s'étant jetté sur les terres de Jérôme & de ses freres, y porta de tous côtés la désolation. Sur ces entrefaites, ses troupes furent augmentées de deux mille Suisses & de mille Gascons que lui envoya le Duc de Guise, & avec ces renforts il s'avança vers Nugolara. A son arrivée, François de Gonzague lui remit cette Place. Peu de tems après, Alfonse s'empara aussi de Luzzara. Il mit ensuite le siége devant Guastalla. L'ignorance de ses Officiers d'artillerie fut cause que ses batteries ne produisirent aucun effet. Informé que le Marquis de Pescaire se préparoit à secourir les assiégés, il décampa précipitamment. Cette retraite ne lui fit pas honneur. Il s'en prit à Corneille Bentivoglio, qui étoit son principal conseil, & qui, disoit-il, lui avoit fait perdre du tems à une entreprise combattue par trop de difficultés.

HENRI II. 1557.

Brissac ne perdoit point le sien en

HENRI II. 1557.

Piémont. Lorsqu'il alloit se mettre en marche, pour assiéger Valsenera, il fut attaqué de la goutte. Ne voulant pas que ce contretems retardât l'expédition qu'il avoit projettée, il en chargea Paul de Thermes. Celui-ci investit la Place avec huit mille hommes d'Infanterie & six cents chevaux. La vivacité, avec laquelle il battit la Place, épouvanta les assiégés. Le Marquis de Pescaire, qui pour lors étoit occupé à élever un Fort pour mettre à couvert la vallée Lomellina, eut beau leur promettre un prompt secours. Il ne put les rassurer. L'ardeur des Allemans de la garnison étant refroidie, parce qu'ils n'étoient point payés, ils contraignirent les Espagnols de capituler. Les uns & les autres sortirent sans armes, & nous abandonnerent leurs drapeaux & leurs munitions. Brissac fit raser tous les ouvrages de la Place.

Succès des armes Françoises en Piémont.

Au commencement du mois de Mai, ce Général attaqua Cheraſco. Cette Ville, presque au confluent des rivieres de Stura & de Tanaro, est située sur une hauteur. La garnison étoit composée seulement de quatre cents hommes. Depuis quelque tems, les habitans s'ennuyoient de la domination Espagnole.

Espagnole. Ils refuserent de prendre les armes, & la Ville fut emportée. Dès que Brissaç en fut maître, il fit ajouter plusieurs ouvrages aux fortifications. HENRI II. 1557.

Il ne fut pas aussi heureux au siége de Coni, & il fut obligé de se retirer, après avoir tenté inutilement de prendre cette Place, d'abord par la force, ensuite par la famine. En se retirant, il apprit que Pescaire marchoit de ce côté. Il se mit en embuscade dans un bois, & il fondit sur les ennemis, lorsqu'ils s'y attendoient le moins. Plusieurs furent tués ou faits prisonniers. Dans les environs de Fossano, il y eut une seconde action entre les troupes de Brissac & celles de Pescaire. Le succès du combat fut douteux, mais le champ de bataille nous demeura, & Pescaire fit sa retraite par des chemins détournés.

Cosme de Médicis vit en ce tems-là sa puissance s'accroître considérablement. Philippe, contre le gré des Espagnols, & ce qui est plus étonnant, malgré lui-même, lui céda la souveraineté de l'Etat de Sienne. On ne sçait si l'adresse & l'habileté du Duc de Florence furent en cela plus admirables

Le Duc de Florence obtient de Philippe l'Etat de Sienne.

HENRI II. 1557.

que son bonheur. Par-là, il éloigna la guerre de ses frontieres, & il établit solidement sa domination, qui avoit eu des commencemens heureux, mais qui depuis avoit essuyé plusieurs vicissitudes. Comme cet événement a été célébre, il ne sera pas hors de propos d'en détailler les circonstances.

Le Duc de Florence avoit demandé plusieurs fois à la Cour Impériale, qu'elle lui rendît les sommes qu'il avoit dépensées au service de l'Empereur, ou qu'elle le mît en possession de l'Etat de Piombino. Elle lui accorda cette derniere demande, mais presque aussitôt elle se dédit. Si ce procédé étoit trop offensant, pour n'être pas senti, ce Prince étoit aussi trop politique pour ne le pas dissimuler. Il pressa néanmoins toujours Charles V, & ensuite Philippe, de lui donner quelque satisfaction. Ayant continué de faire de grandes dépenses pour soutenir la guerre, il ne perdit point l'espérance d'obtenir Piombino, & même de devenir Souverain de Sienne. Mais il ne laissa point éclater les desseins qu'il avoit sur cette derniere Ville, & se contentant de réitérer ses instances sur Piombino, il attendit une occasion favorable de se

déclarer. Tandis qu'il observoit les événemens, François Pacheco apporta au Duc d'Albe un ordre de Philippe, de conclure, à quelque prix que ce fût, la paix avec le Pape, & s'il n'y avoit point d'autres voies d'accommodement, d'investir les Caraffes de l'Etat de Sienne. Le Roi d'Espagne jugeoit qu'il étoit convenable à ses intérêts, de donner cet Etat à de nouveaux vassaux, plutôt qu'à la Maison de Médicis, qui n'étoit déja que trop puissante, & que l'Italie étant partagée entre plusieurs Souverains, il pourroit plus facilement y conserver la suprême autorité.

HENRI II. 1557.

Le Duc d'Albe, allié de Cosme [a], lui ayant communiqué les instructions qu'il avoit reçues, & étant convenu avec lui de ne rien précipiter; Cosme envoya Louis de Tolede à Philippe, pour se plaindre du peu de reconnoissance qu'on témoignoit pour ses services, après qu'il avoit mis tout en usage pour maintenir les peuples dans le devoir, & pour faire respecter par toute l'Italie, & sur-tout dans la Tos-

[a] J'ai dit à la fin du Livre I, que le Duc de Florence avoit épousé la fille de Pierre de Tolède, Vicerοi de Naples.

HENRI II. 1557.

cane, l'autorité de Philippe, & celle de Charles V. Louis de Tolede s'acquitta de sa commission avec autant d'adresse que de zele. Il représenta au Roi d'Espagne, que Cosme, pour avoir soutenu les intérêts de la Maison d'Autriche, étoit accablé de dettes; que les personnes, dont il avoit emprunté, étoient ruinées; qu'elles le sollicitoient tous les jours de leur rendre les sommes qu'elles lui avoient prêtées; qu'il ne pouvoit, ni les refuser sans une extrême injustice, ni s'acquitter avec elles sans se ruiner lui-même; qu'ainsi il ne pouvoit plus se contenter de paroles, comme il avoit fait jusqu'alors, mais qu'il avoit besoin qu'on en vînt aux effets; que d'ailleurs Cosme étoit instruit qu'on avoit promis de donner l'Etat de Sienne aux Caraffes; qu'il ne regardoit pas à la vérité ces promesses comme sérieuses, mais qu'il craignoit néanmoins que Sa Majesté Catholique ne se trouvât par la suite dans la nécessité de les réaliser; qu'il la prioit de faire attention à quel péril il alloit être exposé, si des hommes superbes, cruels & vindicatifs, devenoient Souverains d'une des plus belles parties de la Toscane; qu'il n'y avoit point de

doute que, peu reconnoissans d'un bienfait qu'ils croiroient avoir obtenu de force, ils ne se ressouvinssent des anciennes injures qu'ils avoient reçues, & qu'ils n'employassent tout ce qu'ils auroient de crédit & de puissance, pour en tirer raison : que peut-être ils n'oseroient rien entreprendre contre Philippe, mais qu'ils se vengeroient sur le Duc de Florence, comme sur le plus foible ; que Cosme étoit donc obligé de pourvoir à sa sûreté, & qu'il courroit de trop grands risques, s'il remettoit aux Caraffes les Places qu'il tenoit dans l'Etat de Sienne ; que, si on lui rembourssoit les sommes qu'il avoit avancées, il étoit prêt à se dessaisir de ces Places, pourvû qu'elles demeurassent au pouvoir de Philippe, & qu'il ne souhaitoit rien tant que d'avoir pour voisin un Prince qu'il avoit toujours honoré comme son protecteur ; que si Philippe, ennuyé des dépenses de la guerre, vouloit absolument disposer de l'Etat de Sienne en faveur de quelqu'un, il ne pouvoit équitablement en gratifier un autre que le Duc de Florence ; qu'autrement il paroîtroit que Philippe se défieroit de la fidélité de ce Prince, ou feroit assez peu de cas de lui,

HENRI II. 1557.

HENRI II. 1557.

pour lui préférer de simples particuliers. Tolede ajouta que le Duc de Florence étoit dans la plus violente agitation, & qu'il prioit Sa Majesté de lui faire sçavoir au plutôt sa réponse, parce qu'il ne pouvoit différer plus long-tems de se déterminer sur le parti qu'il avoit à prendre.

Pendant que Tolede parloit ainsi à Philippe, Gianfigliacci, envoyé de Florence auprès du Saint Siége, assuroit le Pape, que Cosme vouloit renoncer à son alliance avec l'Espagne, & en conclure une avec la France. Paul IV écrivit en conséquence à Henri II, lui proposa de donner en mariage une des Princesses ses filles à François, fils aîné de Cosme, & l'invita à envoyer une personne munie de pleins pouvoirs, pour terminer cette négociation. Le Roi envoya Marillac, Archevêque de Vienne.

Aussi-tôt les François publierent par-tout, que le Duc de Florence, par l'entremise du Pape, avoit fait son accommodement avec le Roi. Ils croyoient par-là faire avancer l'affaire, & ils comptoient que Cosme, voyant ses desseins découverts, ne pourroit plus chercher de subterfuges,

ni éviter de se lier avec la France, lorsqu'il seroit brouillé avec l'Espagne. Quoique le Duc de Florence eût demandé que la négociation fût tenue secrete, il ne fut pas fâché que l'affaire éclatât, persuadé que son projet en réussiroit mieux à la Cour de Philippe. En effet, ce Monarque, dès qu'il eut nouvelle de ce qui se tramoit, ne balança pas de satisfaire Cosme, & résolut de le gratifier de la souveraineté de l'Etat de Sienne.

HENRI II. 1557.

Il lui fit d'abord proposer des conditions assez onéreuses par Jean Figueroa, mais le Duc de Florence les rejetta avec beaucoup de hauteur. A la fin, on convint qu'il tiendroit en fief de Philippe l'Etat de Sienne, à l'exception de Porto Ercole, de Télamone, de Monte Argentaro, & de la citadelle de Piombino, que Philippe se réservoit. En même-tems, Cosme s'engagea à fournir quatre mille hommes d'Infanterie & quatre cents chevaux, pour contribuer à la défense du royaume de Naples, & du Milanez. Ainsi le Duc de Florence, après s'être joué du Pape & de Henri II, profita de notre crédulité, de la haine des Espagnols contre nous, & de la jalousie

HENRI II. 1557.

des deux nations, & obtint par sa politique & par sa patience ce qui depuis si long-tems faisoit l'objet de ses desirs.

Le Cardinal de Burgos, sans la participation duquel on avoit conclu la négociation, fut très-offensé de n'avoir pas été mis dans le secret. Comme il ne pouvoit désobéir ouvertement à Philippe, qui lui ordonnoit expressément de sortir de Sienne, il ne trouva d'autre moyen de retarder l'exécution du traité, que de faire soulever les soldats de la garnison. Ils déclarerent qu'ils demeureroient dans la Ville, jusqu'à ce qu'on leur eût payé tout ce qui leur étoit dû. Quoique Philippe eût fait la cession de Sienne à regret, il envoya de nouveaux ordres au Cardinal de Burgos, & il commanda à Figueroa de lever tous les obstacles qui empêchoient de tenir la parole donnée au Duc de Florence. La garnison se retira le 19 de Juillet, & Figueroa remit la Ville entre les mains de Louis de Tolede, qui la reçut au nom de Cosme. Chiappino Vitelli y entra avec quatre enseignes d'Allemans; & Frederic Montallo eut le gouvernement de la citadelle. Peu de tems après,

Ernand Saſtre, chargé des pouvoirs du Duc de Florence, prit poſſeſſion de Buon Convento. Philippe de ſon côté chargea Deza de mettre garniſon Eſpagnole dans la citadelle de Piombino. Tout le reſte de l'Etat de Piombino fut rendu à Jacques Appiani, ſon légitime Seigneur, à l'exception de la Ville que Coſme avoit fait bâtir dans l'Iſle d'Elbe, & qui fut retenue par l'Eſpagne. HENRI II. 1557.

Dès que le Duc de Florence ſe vit poſſeſſeur de l'Etat de Sienne, il ſuivit le plan des Eſpagnols. Il ſe réſerva le choix des principaux Magiſtrats, & il ôta pour la ſeconde fois aux habitans toutes leurs armes. Par ſon ordre, un grand nombre de familles Florentines s'établirent à Sienne, où elles jouirent de tous les priviléges des citoyens.

Philippe, qui ſe voyoit en ſûreté du côté de Coſme, ne ſongeoit plus qu'à nous faire la guerre. Il eſſaya de s'accommoder avec le Pape; mais le Cardinal Caraffe, ne reſpirant que le trouble, détourna ſon oncle d'écouter aucune propoſition; & les hoſtilités continuerent entre les deux Puiſſances. Jean Walter aborda à Naples avec quatre mille hommes, qui avoient été

HENRI II. 1557.

levés en Allemagne. Il avoit pris sa route par l'Evêché de Trente, & delà s'étoit embarqué sur les Galeres de Genes. Le Duc d'Albe envoya une partie de ces troupes à Marc-Antoine Colonne, & celui-ci, aidé de ce renfort, s'empara de Pratica.

Les habitans de Montefortino avoient envoyé des députés au Gouverneur de Velletri, pour l'assurer qu'ils étoient prêts à rentrer dans l'obéissance qu'ils devoient au Pape. Sur leur parole, on avoit fait partir la Compagnie des Ursins, pour prendre possession de la Ville; mais les habitans avoient dressé une embuscade à cette Compagnie, & l'avoient taillée en pieces. Pour les punir de cette perfidie, Jean des Ursins, à la tête de trois mille hommes d'Infanterie des troupes du Pape, attaqua Montefortino. La garnison obtint une capitulation honorable, mais les habitans furent obligés de se rendre à discrétion. Ils furent presque tous passés au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe, & l'on mit même le feu à une Eglise, où les femmes & les enfans s'étoient réfugiés.

Des Ursins marcha ensuite à Piglio. Il comptoit qu'après la prise de cette

Place, Alatro, Veruli & Banco, ne feroient aucune réſiſtance. Piglio s'étend le long d'une vallée fort étroite. D'un côté la Ville eſt commandée par une haute colline. Les troupes du Pape ne pouvoient dreſſer leurs batteries dans un lieu plus avantageux. Le même jour que des Urſins ſe préſenta devant Piglio, Marc-Antoine Colonne parut ſur cette colline avec toutes ſes troupes. Ce ſpectacle, en relevant le courage de la garniſon, rallentit celui des aſſiégeans. Ils ne laiſſerent pas de former leur attaque, & même ils firent bréche; mais, Colonne ayant fait entrer du ſecours dans la Place, ils perdirent l'eſpérance de s'en rendre maîtres, & ils leverent le ſiége. HENRI II. 1557.

Colonne profita de leur retraite, pour prendre Gavignano par compoſition. Il y eut un combat entre deux cents cinquante hommes des troupes Papales, & un petit Corps de celles de Philippe. L'action fut meurtriere, & l'avantage demeura aux Eſpagnols. Léonard de la Rovere, qui commandoit le détachement du Pape, fut dangereuſement bleſſé. Colonne, pourſuivant ſes exploits, inveſtit Valmontone. A peine eut-il commencé l'établiſ-

HENRI II. 1557.

sement de ses batteries, que les assiégés arborerent le drapeau blanc. Il y avoit dans le camp des ennemis quelques habitans de Montefortino, qui avoient échappé au carnage lorsque leur Ville avoit été mise à feu & à sang par Jean des Ursins. Animés du desir de se venger, ils crurent en avoir trouvé l'occasion. Pendant que le soldat étoit occupé au pillage de Valmontone, ces furieux mirent le feu aux maisons. Quelques soins que pût apporter Colonne pour éteindre l'incendie, la Ville fut totalement réduite en cendres. Les ennemis allerent de Valmontone à Palestrine, qu'ils saccagerent. Ils ravagerent aussi une grande étendue de pays, & ils brûlerent tous les grains qui étoient sur terre dans les environs de Palliano.

Colonne défait 3000 hommes des troupes du Pape.

Sur la nouvelle qu'il étoit parti de Rome pour cette Ville un convoi, escorté par trois mille Suisses & par deux cents hommes de Cavalerie, Colonne résolut de l'attaquer. Jules des Ursins & le Marquis de Montebello, qui commandoient le convoi, étant informés du mouvement des ennemis, renvoyerent à Rome tous leurs chariots, & s'arrêterent près de Segna,

où ils firent conduire leur artillerie. En cela, ils commirent une grande faute, car s'ils prévoyoient qu'ils dussent combattre, à quel usage plus important réservoient-ils leur canon? Dès que Colonne fut proche d'eux, il ordonna à Feltz de s'emparer d'une colline, dont la situation naturelle formoit une espece de retranchement. Salinas, avec quatre cents Arquebusiers Espagnols, se rendit maître d'une autre éminence. Ces deux Officiers attirerent au combat les troupes du Pape, qui étoient de l'autre côté des hauteurs. D'abord ils eurent du dessous, mais Colonne étant venu à leur secours, les Italiens commencerent peu à peu à céder le terrein. Leur Cavalerie étant fort incommodée de l'artillerie ennemie, & d'ailleurs ne pouvant combattre, parce que le lieu étoit trop resserré, prit la fuite, & s'embarrassa dans l'Infanterie. Ce nouveau désordre remplit les rangs de confusion. Quelques Compagnies Suisses, qui étoient à l'arriere-garde, furent celles qui résisterent avec le plus de courage, & qui arrêterent le plus long-tems les Espagnols. Cependant à la fin elles s'enfuirent ainsi que les autres. Les

HENRI II. 1557.

HENRI II. 1557.

ennemis tuerent beaucoup de monde, firent quatre cents prisonniers, & enleverent sept drapeaux. En vain Jules des Ursins s'efforça de rallier ses troupes, & de les remener à la charge. Ayant été lui-même blessé dangereusement à la cuisse, il fut pris par les ennemis.

Pour tirer quelque fruit de cet avantage, Colonne détacha Feltz avec ordre d'assiéger Rocca di Massimo. Jean des Ursins, à qui cette Place appartenoit, s'y étoit enfermé. Comme elle étoit bâtie sur une montagne presque inaccessible, au haut de laquelle on ne pouvoit conduire de l'artillerie, Feltz usa de ruse. Il fit mettre sur des affuts plusieurs pieces de bois, qui avoient la figure de canons, & il les fit traîner par grand nombre de bœufs & de bufles. Tous les lieux voisins retentissoient du bruit des fouets, & des animaux qui paroissoient tirer ces fardeaux avec beaucoup de peine à cause de la difficulté des chemins. Les habitans & la garnison de Rocca di Massimo, s'imaginant que réellement les ennemis faisoient approcher de l'artillerie, passerent bientôt de la confiance au découragement. Jean des Ursins perdit lui-même

l'espérance de se défendre. Après avoir pris des sûretés pour sa personne, il alla trouver Feltz, pour traiter des articles de la capitulation. N'ayant rien conclu, il demanda d'être renvoyé dans la Place; ce qui lui fut accordé: mais sous prétexte qu'il s'étoit contenté d'exiger des sûretés pour lui, & qu'il n'avoit rien stipulé pour ceux qui l'accompagnoient, les Espagnols retinrent sept Officiers qui l'avoient suivi. De retour dans la Ville, il écrivit à Feltz, pour obtenir la permission d'aller trouver Colonne. Feltz y consentit. Lorsque des Ursins traversa le camp des assiégeans, ils l'obligerent de s'engager à rendre la Place aux conditions qu'il plairoit à Colonne de lui imposer. Les soldats, qui l'escorterent, eurent ordre de le conduire par le chemin le plus long. Feltz, pendant ce tems, dépêcha un courier à Colonne, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé, & pour lui conseiller de profiter de la circonstance. Ainsi des Ursins fut trompé trois fois par Feltz, & la Rocca di Massimo fut abandonnée à la discrétion de l'ennemi, qui la mit au pillage. HENRI II. 1557.

Le Duc d'Albe étoit à Giulia avec

HENRI II. 1557.

son armée. La quantité d'insectes, dont ses troupes étoient incommodées, & les chaleurs excessives, qui avoient rendu l'air de cette contrée mal sain, le déterminerent à décamper. Après s'être emparé de Turtureto, qui est situé dans un terroir fertile en pâturages, & commode à cause de ses eaux, il s'approcha des bords de la Librata. Sur l'avis du mouvement des Espagnols, le Duc de Guise passa le Tronto, & s'avança vers l'armée ennemie, à qui il présenta la bataille. Le Duc d'Albe, instruit que nous étions plus forts en Cavalerie, ne vouloit pas risquer une action décisive. Il refusa le combat, & se replia sous Civitella. De-là, il marcha du côté d'Angurano, dont il somma les habitans de se rendre. N'ayant reçu d'eux qu'une réponse hautaine, il attaqua la Place, la prit, & la brûla. Presque tous les habitans furent passés au fil de l'épée, & il y en eut treize de pendus. Thomas de Jacaffo entr'autres, subit ce supplice par une raison particuliere. Quelque tems auparavant, s'étant trouvé avec Ascanio de la Cornia, il lui avoit reproché, en le traitant de parjure & de déserteur, d'avoir abandonné le parti du

Pape. Cornia, piqué de l'audace d'un homme dont il prétendoit devoir être reſpecté, avoit promis de le faire pendre. Il lui tint parole. HENRI II. 1557.

Peu de jours après la priſe d'Angurano, la petite ville de Rocca di Morro capitula. Les ennemis en firent ſauter les murailles. Ils s'emparerent auſſi de Filignano & de Maltignano.

Leurs progrès étonnerent le Duc de Guiſe. Irrité de ce que les Caraffes ne fourniſſoient pas les ſecours qu'ils avoient fait eſpérer, il blâmoit ouvertement le Cardinal ſon frere, de les avoir crus trop légerement, & il parloit déja de retourner en France. Les Caraffes ſentirent, combien ſon départ leur ſeroit préjudiciable. Auſſi mirent-ils tout en uſage, pour le détourner d'un pareil deſſein. Ils promirent des vivres, du canon, de l'argent, & lui mirent entre les mains, pour lui ſervir d'ôtage, le Marquis de Cavi, fils du Duc de Palliano. A leur recommandation, le Pape honora Laurent Strozzi d'un chapeau de Cardinal. Pierre Strozzi, par reconnoiſſance, appuya leurs intérêts auprès de Henri II, qui manda au Duc de Guiſe de demeurer en Italie, & d'obéir en tout au Saint

HENRI II. 1557.

Pere. Auſſi-tôt le Duc de Guiſe rappella les Gaſcons & les Suiſſes, qu'il avoit envoyés au Duc de Ferrare, & il prit le chemin de Macerata. Dans la crainte que le Duc d'Albe ne mît le ſiége devant Aſcoli, il y envoya Sipierre avec ſept Compagnies de Gaſcons & ſept Cornettes de Cavalerie. Il y avoit déja dans cette Place douze Compagnies Italiennes, que Tiraldo avoit levées dans le pays. Le Duc d'Albe, étant venu avec trois mille Eſpagnols la reconnoître, tomba dans une embuſcade que lui tendit la garniſon. L'action fut très-vive, & le Duc d'Albe eut de la peine à faire ſa retraite. Chaque parti perdit plus de deux cents hommes. Roch de Chaſtaigner de la Rochepozai fut fait priſonnier. Il ſoutint dignement toute ſa réputation dans ce combat.

Quelques efforts que fît Sipierre pour raſſurer les habitans d'Aſcoli, ils ne furent point tranquilles, qu'ils n'euſſent fait ſortir de la Ville leurs femmes, leurs enfans, & leurs effets les plus précieux. Cette précaution étoit inutile: le Duc d'Albe, voyant qu'il étoit impoſſible d'emporter la Place en peu de jours, & que le Duc de Guiſe

étoit à portée de la secourir, n'osa pas entreprendre le siége.

HENRI II. 1557.

Siége & prise de Segna par Colonne.

Marc-Antoine Colonne avoit entrepris celui de Segna dans l'Etat Ecclésiastique. Le Pape, qui redoutoit particulierement ce Général, jugea à propos de rappeller du royaume de Naples l'armée Françoise; & le Duc de Guise la ramena à Tivoli. Le Duc d'Albe suivit nos troupes. En même tems, il donna ordre au Comte de Santafiore, & à Cornia, de prendre les devans, & d'aller joindre Colonne. Celui-ci, voulant avoir seul la gloire de prendre Segna, se hâta de faire donner l'assaut avant leur arrivée. Suivant ses dispositions, les Allemans devoient monter les premiers à la breche; mais les Espagnols, offensés de ce qu'il les privoit d'un honneur qu'ils croyoient leur appartenir, escaladerent les murailles, sans attendre l'ordre des chefs. Dans un moment ils furent maîtres de la Ville, & ils y mirent le feu. A peine les Officiers purent-ils sauver de l'incendie une petite partie des vivres. La licence & la cruauté furent portées à un tel excès, que Colonne même eut horreur d'un spectacle si affreux. Alessandro Andrea dit que Paul IV ress-

HENRI II. 1557.

sentit une vive douleur du malheur de cette Ville, & qu'il en déplora la ruine en plein Consistoire. Selon le même Historien, ce Pape, ne doutant point que les Espagnols ne se rendissent bientôt maîtres de Rome, & qu'ils ne le traitassent avec la même barbarie, prononça ces paroles: *Je souhaite être uni avec Jesus-Christ, & j'attens avec courage la couronne du martyre:* comme si dans cette affaire il eût été question de la cause de Dieu, & comme si tout le mal ne venoit pas de l'ambition & de la témérité des Caraffes.

Entreprise du Duc d'Albe, pour surprendre Rome.

Cependant le Duc d'Albe se rapprocha de Rome. Etant arrivé à Colonna, il fit assembler les principaux Officiers de son armée, & il leur annonça qu'il se proposoit de traiter de la paix avec le Pape dans la capitale même des Etats de Sa Sainteté. Il ajouta qu'il alloit dans une Ville amie, où il étoit appellé par des amis; qu'ainsi il falloit défendre aux soldats de commettre aucune violence. Ayant ensuite ordonné que chacun mît une chemise blanche sur ses habits, il continua sa marche. La nuit étoit si sombre & si pluvieuse, qu'il arriva devant la Ville, sans avoir été découvert. Quatre cavaliers en étoient sortis, pour

aller en maraude. Les coureurs de l'armée ennemie les ayant rencontrés, Ascanio de la Cornia, qui commandoit l'avant-garde du Duc d'Albe, crut que l'entrepriſe étoit éventée, & que ces cavaliers avoient été détachés pour reconnoître les Eſpagnols. Le Duc d'Albe lui-même fut confirmé dans cette opinion, en apprenant que Strozzi étoit parti de Tivoli avec dix Compagnies d'Infanterie & quatre cents chevaux. Cependant le jour commençoit à paroître; & Feltz, qui devoit amener l'artillerie, n'avoit pas encore joint l'armée. Toutes ces circonſtances jetterent le Général Eſpagnol dans de grandes inquiétudes. Il ne fut point raſſuré par la tranquillité apparente, qui regnoit dans la Ville, & il ſe perſuada que ce calme étoit affecté. Trop prudent pour haſarder un aſſaut dans le tems qu'il craignoit d'être lui-même attaqué, il fit peu à peu défiler ſes troupes, & il reprit le chemin de Colonna. HENRI II. 1557.

Tel fut le ſuccès de ſa tentative, pour ſurprendre Rome. Quelques hiſtoriens prétendent qu'il n'avoit deſſein que de faire peur au Pape. D'autres croyent que le Pape étoit de concert

HENRI II. 1557.

avec le Général Espagnol, & ne cherchoit qu'un prétexte pour abandonner les François. Le Souverain Pontife, dégoûté de cette guerre, avoit déja donné des marques de sa mauvaise disposition à notre égard. Quand il avoit appris le nouveau traité fait entre le Roi & le Cardinal Caraffe, il n'avoit pû s'empêcher de dire que les loix des amis étoient bien dures, & que, s'il eût traité avec un Monarque ennemi, il auroit obtenu des conditions plus avantageuses. Il est cependant plus vraisemblable, que le Duc d'Albe avoit marché à Rome, dans la résolution de s'en rendre maître, & que sçachant quelle haine on y portoit aux Caraffes, il espéroit que le peuple y recevroit volontiers les Espagnols.

Henri II rappelle le Duc de Guise.

La Cour de France ne jugea pas ainsi, & elle soupçonna de l'intelligence entre le Pape & les ennemis. Henri II rappella le Duc de Guise, renvoya les ôtages, & laissa à Paul IV la liberté de prendre les arrangemens, qu'il penseroit être les plus convenables à ses intérêts. Le Duc de Guise, dans l'audience de congé qu'il eut du Pape, essuya des paroles ameres de la part de ce vieillard emporté, qui lui

reprocha d'avoir peu fait pour les intérêts de son maître, très-peu pour ceux de l'Eglise, & bien moins encore pour sa gloire particuliere. HENRI II. 1557.

Aussi-tôt que les troupes Françoises se furent retirées, Paul IV conclut sa paix avec le Roi d'Espagne. Il fut arrêté que le Duc d'Albe, au nom de Philippe, feroit ses soumissions au Pape, & que sa Sainteté accorderoit son amitié à sa Majesté Catholique, & renonceroit à notre alliance; que les Espagnols remettroient au Souverain Pontife toutes les Places dont ils s'étoient emparés; qu'ils restitueroient pareillement tous les autres biens usurpés ou confisqués; que de part & d'autre il ne seroit plus fait mention des offenses & des pertes que la guerre avoit occasionnées, & qu'on n'inquiéteroit personne pour avoir porté les armes en faveur de l'un ou de l'autre parti. Par le traité qui fut rendu public, il étoit dit que Palliano, dans l'état où il étoit, seroit mis en séquestre entre les mains de Jean Bernardin Carbone, parent des Caraffes, qui donneroit sa parole de ne remettre la Place à qui que ce fût, jusqu'à ce que les parties, d'un commun accord, en eussent

Traité de paix entre le Pape & le Roi d'Espagne.

HENRI II. 1557.

décidé autrement. Par un article secret, les deux Puiſſances convinrent que la ville de Roſſano ſeroit donnée à Jean Caraffe, en échange de Palliano, avec titre de principauté ; qu'il céderoit à ſa Majeſté Catholique les droits qu'il avoit ſur cette derniere Ville, & que le Roi d'Eſpagne pourroit les tranſporter à qui bon lui ſembleroit, pourvû que ce ne fût, ni à un excommunié, ni à un ennemi du Pape. Cette clauſe fut ajoutée, pour exclure Marc-Antoine Colonne, dont on ne fit point mention, non plus que du Comte de Bagno.

Grandes inondations dans différens pays.

La nuit qui ſuivit la ſignature du traité, le Tibre ſe déborda ſi extraordinairement, qu'il entraîna preſque tous ſes ponts, abattit un grand nombre de maiſons & d'égliſes, & même ébranla les baſtions du Château Saint Ange. Il ſembloit que Rome flottoit au milieu d'une vaſte mer. A peine le peuple, qui habitoit dans les endroits les plus bas de la Ville, pût-il ſe ſauver dans les bâteaux qu'on fit venir à la hâte. On perdit dans cette inondation beaucoup de beſtiaux, de grains, de vins, de meubles, & de marchandiſes de toute eſpece. L'Arne ne fit pas de moindres

moindres ravages à Florence. Depuis deux cents vingt-quatre ans, il n'y avoit pas de mémoire d'une pareille crue d'eaux. Il en arriva autant à Mugello & à Caſentino. La France ne fut pas exempte d'un ſemblable malheur. En Languedoc, la ville de Niſmes, & ces magnifiques monumens de l'antiquité, dont on voit encore les reſtes avec admiration, furent preſque entierement ſubmergés. Pluſieurs autres pays de l'Europe, & même les climats de l'Aſie les plus éloignés, éprouverent le même déſaſtre. A la Chine, dans la Province de Xanſi, il tomba du haut des montagnes des torrens ſi impétueux, qu'ils mirent ſept Villes ſous les eaux, & formerent un Lac qu'on appelle aujourd'hui, à cauſe de ſa forme, le *Lac Rond*. Il ne reſta d'une ſi grande déſolation qu'un ſeul enfant, qu'on trouva vivant ſur le haut d'un arbre, préſervé par une faveur ſinguliere du ciel.

HENRI II. 1557.

Philippe, hors d'inquiétude par l'accommodement qu'il avoit fait avec le Pape, tourna ſes forces contre le Duc de Ferrare. Ottavio Farnèſe fut déclaré Général des troupes de ſa Majeſté Catholique. Le Duc de Florence de-

HENRI II. 1557.

voit joindre à l'armée Eſpagnole trois mille hommes d'Infanterie & quatre cents chevaux. Il n'y envoya que ſeize cents fantaſſins. En ſecret, il favoriſoit le Duc de Ferrare, qui lui avoit fait eſpérer de contracter une alliance avec lui.

Farnèſe, à la tête de l'armée dont il avoit le commandement, inveſtit Montecchio. Deux cents hommes, qui gardoient ce château, ſe rendirent ſans coup férir, & ſortirent avec leurs armes. San Paolo & quatre autres Forts ne firent pas plus de réſiſtance. Paul Vitelli fut détaché, pour aſſiéger Canoſſa. La garniſon ſe défendit avec courage, mais enfin elle fut obligée de capituler. Les Eſpagnols s'emparerent auſſi du château de Varano, ſitué dans la vallée Lunegiane.

Ayant reçu un nouveau renfort que Céſar Maggi leur amena du Milanez, ils mirent le ſiége devant Scandiano. Cette Place eſt à quatorze milles de Montecchio, & à ſept de Reggio. Farnèſe la prit, & il en fit augmenter les fortifications, dans le deſſein d'y établir ſes magaſins. Comme une partie des troupes ennemies alloit preſque continuellement de Parme & de Mon-

tecchio à Scandiano, pour y conduire des convois, Alfonſe, fils du Duc de Ferrare, réſolut de ſurprendre quelques-uns de ces détachemens. Averti qu'il y en avoit un en marche, il fondit ſur l'arriere-garde, mais les Eſpagnols ayant été ſecourus à propos par quelques-uns de leurs régimens, il eut du déſavantage. Il ſe retira d'abord à Rivalta. Craignant enſuite d'y être enfermé, il abandonna ce poſte, & il ſe replia ſous Reggio. Les ennemis occuperent Rivalta. Ils ſe propoſoient d'attaquer Briſſello. Par bonheur pour les habitans, Montluc, qui avoit obtenu de Henri II la permiſſion de revenir en France, ſe trouva pour lors à la Cour du Duc de Ferrare. Ce Capitaine ſe chargea de défendre la Place, & il fit tant par ſes ſoins, que les ennemis n'oſerent en entreprendre le ſiégé. Il eſt bon de remarquer ici une faute échappée à Montluc dans ſes Mémoires. Il dit que Ferdinand de Gonzague commandoit alors l'armée Eſpagnole. Néanmoins il eſt conſtant que depuis quatre ans ce Général n'avoit aucune part aux affaires d'Italie, & que, dans le tems que les événemens, dont nous parlons, s'y paſ-

HENRI II. 1557.

soient, il étoit auprès de Philippe dans les Pays-bas.

HENRI II. 1557.

L'hyver approchant, Farnèse distribua des quartiers à ses troupes. Tandis que leur inaction donna le tems au Duc de Ferrare, de faire ses préparatifs de guerre pour l'année suivante, Cosme n'oublia rien pour procurer un accommodement entre ce Prince & le Roi d'Espagne. Il représenta à ce Monarque, que si sa Majesté vouloit assurer ses affaires en Italie, le moyen le plus efficace étoit de sacrifier son ressentiment contre la Maison d'Est; que les peuples, épuisés par la guerre, ne soupiroient qu'après la paix, & que c'étoit le fruit qu'ils attendoient des victoires des Espagnols; qu'au contraire il étoit à craindre que, si Philippe continuoit une guerre, qui pourroit en allumer encore d'autres, l'affection des peuples ne se refroidît, & qu'enfin ses sujets, perdant toute espérance de voir la fin de leurs maux, ne prissent quelque dangereuse résolution. Ces raisons ne persuaderent point Philippe.

Les Siennois retirés à Montalcino, reconnoissent le Roi de France pour Souverain.

Dans ces circonstances, les Siennois qui s'étoient retirés à Montalcino, à Grosseto & à Chiusi, renoncerent d'eux-mêmes à une liberté, pour la

conſervation de laquelle ils avoient tout ſouffert & tout oſé, lorſqu'ils étoient dans Sienne. Dégoûtés de la forme du gouvernement Républicain, & d'ailleurs ne pouvant ſuffire aux frais de la guerre, ils déférerent au Roi de France la ſouveraineté de tout le territoire que les ennemis n'avoient pû leur enlever. Ils ſe flattoient que Henri II le défendroit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il le regarderoit comme ſon propre bien.

HENRI II. 1557.

Fin du VIIIe. Livre.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE IX.

HENRI II. 1557.

Marie, Reine d'Angleterre, déclare la guerre à Henri II.

IL auroit été à souhaiter que nous eussions eu seulement à nous plaindre du peu de succès de nos armes en Italie. Nous éprouvâmes, cette année, des disgraces plus considérables. Peu après que la rupture de la trève conclue avec l'Espagne eut éclaté[a], la Reine d'Angleterre, à la

[a] Par le pillage de Lens, & par l'entreprise sur Douay.

sollicitation de Philippe son époux, déclara la guerre à la France.

HENRI II. 1557.

Aussi-tôt Henri II demanda que les Ecossois, suivant les traités, prissent conjointement avec nous les armes contre les Anglois. On fit la lecture de la lettre du Roi dans une assemblée des Etats d'Ecosse. La Régente les sollicita vivement de se conformer au desir de ce Prince. N'ayant pu les persuader, elle résolut de les engager dans cette guerre malgré eux. Sous prétexte qu'il étoit nécessaire d'avoir sur la frontiere un entrepôt, où l'on pût mettre en sûreté de l'artillerie & des munitions, elle ordonna de bâtir un Fort à l'embouchure de la riviere d'Ail. Elle prévoyoit que les Anglois s'y opposeroient. En effet, ils troublerent les travaux, & les Ecossois se déterminerent à repousser la force par la force.

D'Oisel, Ambassadeur de France, qui craignoit qu'ils ne changeassent de résolution, n'attendit pas que les Etats eussent fait publier une déclaration de guerre. Par son ordre, quelques Compagnies Françoises passerent la Twed, & assiégerent la forteresse de Warka. Les Etats furent mécontens de cette

HENRI II. 1557.

précipitation inconsidérée. Ils enjoignirent à d'Oisel d'abandonner le siége commencé, & menacerent ce Ministre, en cas de désobéissance, de le traiter comme ennemi de la patrie.

On pense à conclure le mariage du Dauphin avec la jeune Reine d'Ecosse.

La Régente & l'Ambassadeur, déconcertés par ce coup d'éclat, ne virent d'autre remede, que de presser le mariage de la jeune Reine avec le Dauphin. Henri II écrivit aux Etats, qu'il désiroit qu'on ne différât pas plus longtems ce mariage, la jeune Reine devant entrer vers la fin de Décembre dans l'âge nubile. Les Etats députerent Jacques de Beton, Archevêque de Glascou, & sept autres personnes de marque, pour régler avec les Ministres du Roi les articles du contrat.

On prenoit en France des mesures, pour soutenir la guerre contre Philippe; mais les circonstances étant changées, on avoit aussi changé le plan des opérations de la campagne, & l'on se disposoit plutôt à se défendre qu'à continuer d'attaquer. Les troupes du Roi d'Espagne, s'étant assemblées dans le commencement du mois de Juin à Givet, on conjectura que le dessein du Duc de Savoye, qui les commandoit, étoit de s'emparer de Mézieres & de

Rocroy. Le Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne, employa tous ses soins, à mettre ces Villes en état de faire une longue résistance. Il chargea Fontaines, Lieutenant du Duc de Montpensier, de la défense de Rocroy, & il renforça de onze Compagnies d'Infanterie la garnison de cette Place. Le 25 Juillet, les ennemis en tenterent l'escalade. Cette entreprise n'ayant point réussi, ils fondirent sur la Tiérasche, & il ravagerent les environs de Vervins & de la Capelle. Leurs forces se montoient à trente-cinq mille hommes d'infanterie & à douze mille chevaux. De plus, ils attendoient huit mille Anglois. L'armée du Duc de Nevers consistoit seulement en dix-huit mille fantassins, & en cinq mille hommes de Cavalerie. Avec ces troupes, il suivit le Duc de Savoye, & alla se poster au Village de Notre-Dame de Liesse. Le Connétable de Montmorency, accompagné du Prince de Condé, de l'Amiral de Coligny & du Maréchal de Saint-André, se rendit au camp. HENRI II. 1557.

Bientôt on apprit que le Duc de Savoye, après avoir feint de vouloir former le siége de Guise, avoit fait une Saint Quentin assiégé par les troupes de Philippe.

HENRI II. 1557.

marche forcée, & avoit investi Saint Quentin. Le Capitaine le Breuil, de Bretagne, y commandoit. La garnison n'étant pas suffisante pour défendre la Place, Coligny se chargea d'y conduire un renfort, & il trouva le moyen d'y pénétrer avec sept ou huit cents hommes.

Un fauxbourg, appellé le fauxbourg d'Ile, qui s'étend au-delà de la Somme, avoit été abandonné par la garnison. Les ennemis en avoient occupé déja quelques maisons, situées sur une éminence, d'où ils découvroient une partie de la Ville. Coligny, sentant de quelle importance il étoit de les déloger de ce poste, fit une sortie, reprit le fauxbourg, & y mit deux cornettes de cavalerie.

Son dessein n'étoit pas de le garder, mais seulement de s'y maintenir quelque tems, pour faire brûler les maisons dont il avoit chassé les assiégeans, & pour faire raser l'éminence sur laquelle elles étoient construites. Après avoir rempli ces deux objets, il détacha une cornette, avec ordre de reconnoître quelques travaux, que les ennemis avoient commencés près du village de Remicourt. Cette troupe en vint aux

mains avec les Espagnols, & elle lâcha pied. Teligny, à la tête de soixante chevaux, marcha pour la soutenir. Il reçut plusieurs blessures, & laissé pour mort sur la place, il fut dépouillé par des soldats, sans en être reconnu. L'Amiral, dans la résolution de l'arracher mort ou vif des mains des vainqueurs, sortit lui-même, suivi de quelques Compagnies d'élite. Il dispersa les ennemis; & Teligny, sur le point d'expirer, fut reporté dans la Ville. Sa mort fut pour les François une perte considérable. C'étoit un Officier d'un grand jugement, d'un courage extraordinaire, & d'une activité surprenante. HENRI II. 1557.

Peu de jours après, les ennemis attaquerent le fauxbourg. Nous le défendîmes pendant plusieurs heures, afin de ne point paroître l'abandonner lâchement. En nous retirant, nous y mîmes le feu, & à l'exception d'un seul Monastere, il fut entierement réduit en cendres.

Montmorency ne perdoit pas de vûe le dessein de secourir les assiégés. S'étant avancé à la Fere avec son armée, il donna ordre au Prince de Condé, au Maréchal de Saint-André & à d'An-

HENRI II. 1557.

delot, de s'approcher de Saint Quentin, & de saisir le premier moment favorable, pour y faire entrer des troupes. D'Andelot crut avoir trouvé ce moment. Malheureusement, il tomba dans un Corps des ennemis: la plûpart de ses gens furent taillés en pieces, & il eut lui-même beaucoup de peine à se sauver.

Cette disgrace ne rebuta point le Connétable. Il voulut tenter en personne, de jetter du secours dans la Place. Pour cet effet, il marcha de la Fere avec toutes ses troupes; & le jour de la fête de Saint Laurent, il se présenta devant le fauxbourg d'Ile. Le quartier du Duc de Savoye étoit de ce côté. Deux Compagnies des ennemis, postées vers un moulin, se mirent d'abord en défense; mais nous les chassâmes bientôt du terrein qu'elles occupoient, & la vivacité du feu de notre artillerie mit en désordre tout le camp du Duc de Savoye. Sa tente fut renversée. Ce Prince même eut à peine le tems de prendre sa cuirasse, & de se retirer au quartier du Comte d'Egmont.

A quelque distance du fauxbourg, il y avoit des défilés, à la faveur des-

quels les Espagnols pouvoient dresser une embuscade, & attaquer nos troupes dans la retraite. Montmorency détacha la Compagnie d'arquebusiers à cheval du Rheingrave, pour se saisir de ce passage. Il ne jugea pas à propos d'y envoyer de l'infanterie, dans la crainte que si les ennemis la mettoient en déroute, elle ne pût rejoindre l'armée. Ayant fait les autres dispositions convenables, il songea à faire passer aux troupes, qu'il vouloit jetter dans Saint Quentin, un ruisseau & des marais, qui se trouvoient entre l'armée & cette Place. Comme il n'avoit que peu de bateaux, il étoit difficile de faire passer un grand nombre de soldats à la fois. Cet inconvénient fut suivi d'un plus grand. Les bateaux, étant trop chargés, s'enfoncerent dans la bourbe, & les soldats ne purent la plûpart aborder à l'autre rive. Les uns tomberent dans des trous profonds, où ils périrent. Les autres, s'étant égarés dans des sentiers qu'ils ne connoissoient pas, se dispersérent de côté & d'autre, & les ennemis les massacrerent, ou les firent prisonniers. D'Andelot fut du nombre des Officiers de considération, qui entrerent dans la Ville.

HENRI II. 1557.

HENRI II. 1557.

L'idée de s'emparer des défilés, dont nous avons parlé, étoit venue au Duc de Savoye, ainsi qu'au Connétable. Le Duc y envoya une partie de sa Cavalerie, & il donna ordre à son Infanterie de la suivre de près. A la vûe du mouvement des Espagnols, le Connétable fit marcher le Duc de Nevers, pour soutenir la Compagnie d'Arquebusiers du Rheingrave. Les ennemis s'étoient déja saisis des défilés, lorsque le Duc de Nevers y arriva. Sa premiere résolution, fut de combattre les Espagnols, avant que toutes leurs forces fussent réunies. Ce dessein paroissoit téméraire. Néanmoins la suite fit voir qu'il étoit sensé; & selon les apparences, en sacrifiant quelques troupes, on auroit évité la déroute de toute l'armée. Mais les Officiers, qui étoient avec le Duc de Nevers, lui conseillerent de ne rien faire qui pût engager une action générale. Il se replia donc sur le Prince de Condé, qui étoit posté à quelque distance avec de la cavalerie légere & ils rejoignirent ensemble le gros de notre armée, qui faisoit déja retraite.

Bataille de Saint Quentin.

D'abord nous ne fûmes poursuivis que par huit Escadrons. Mais les enne-

mis, s'étant apperçus que nous leur étions fort inférieurs en nombre, fondirent sur nous avec toutes leurs forces. Le Comte d'Egmont, à la tête de deux mille chevaux, commença l'attaque, & nous prit en flanc. Eric & Erneſt de Brunſwic nous chargerent de l'autre côté, chacun avec mille arquebuſiers. Ils étoient ſuivis du Comte de Hornes, qui commandoit mille gens d'armes. Pierre Erneſt de Mansfeld, accompagné des Comtes de Vuillen, de Hoogſtraten & de Lallain, attaqua en même tems la queue de notre arriere-garde. Nos ſoldats ſe renverſerent les uns ſur les autres, & il ne leur fut plus poſſible de ſoutenir les efforts des ennemis. La déroute commença par les goujats, les vivandiers & les autres gens de cette eſpece. Ils entraînerent les ſoldats. Le Connétable, qui eſpéroit de rallier ſes troupes, & de reformer ſes bataillons & ſes eſcadrons dans un vallon voiſin, ne put y parvenir. Enfin, après un combat de quatre heures, & un grand carnage, l'armée Françoiſe fut entierement défaite. A l'exception de deux pieces de canon, qui par les ſoins de Bourdillon furent conduites à la Fere,

HENRI II. 1557.

HENRI II. 1557.

les ennemis nous enleverent toute notre artillerie. Ils ne perdirent que cinquante hommes, & nous en perdîmes deux mille cinq cents, entre autres plusieurs Officiers généraux du premier rang. Jean de Bourbon [a], qui avoit plusieurs fois rétabli le combat, & donné des preuves d'un courage digne de son sang, fut percé d'un coup d'arquebuse, & emporté dans le camp des Espagnols, où un moment après il mourut. François de la Tour, Vicomte de Turenne, expira sur le champ de bataille. Le Connétable fut fait prisonnier, après avoir reçu une blessure dans les aînes. Montpensier tomba aussi entre les mains des ennemis. Ils prirent le Maréchal de Saint-André; Eleonor d'Orléans, Duc de Longueville; Louis de Gonzague, frere du Duc de Mantoue; le Rheingrave; François Comte de la Rochefoucauld, & Gabriel de Montbéron, fils du Connétable. Le Duc de Nevers fit sa retraite à la Fere avec le Prince de Condé. Le Duc de Montmorency s'y rendit avec sa division, par un chemin différent.

Une si cruelle défaite nous ravit en

[a] Duc d'Anguien, frere du Roi de Navarre, & du Prince de Condé.

un jour le fruit de tant de victoires que nous avions remportées depuis plusieurs années, & elle éclipsa presque toute la gloire du regne de Henri. Jusques-là, si l'on excepte la perte de l'Etat de Sienne & la journée de Gallicidio ou de Marciano, ce Prince avoit toujours réussi dans ses entreprises. Mais cette guerre, allumée par l'ambition de quelques particuliers, fut l'écueil de sa fortune. Les rivaux du Connétable, qui tirerent avantage du malheur public, & qui dans ces conjonctures prirent le maniement des affaires, sçurent gagner la faveur du peuple. Ils trouverent le moyen de se la conserver, autant par leurs artifices que par leur activité, & de cette source nâquirent tous les troubles, qui dans la suite désolerent ce Royaume.

HENRI II. 1557.

Autant nous étions dans la tristesse & dans la crainte, autant les ennemis montroient de joie & de confiance. Ils croyoient que toute la fleur de la Noblesse avoit péri, ou étoit prisonniere, & ils ne pouvoient presque s'imaginer qu'il en restât encore dans notre armée. Persuadés que le Duc de Nevers avoit été tué, ils le firent chercher parmi les morts. Peu s'en fallut qu'ils ne

HENRI II. 1557.

regardaſſent comme ſuppoſée une lettre que ce Général écrivit au Duc de Savoye, pour lui recommander les priſonniers. Mansfeld, par une avarice qui méritoit de le couvrir d'infamie, en avoit acheté pluſieurs à vil prix du ſoldat. Il en tira depuis de groſſes rançons, & la plûpart, ne pouvant ſupporter la maniere indigne dont il les traitoit, donnerent pour leur liberté beaucoup plus que n'exigeoit leur condition, & que ne permettoit leur fortune.

Les Généraux ennemis ſe propoſoient de pourſuivre leurs avantages, & de porter au plutôt la guerre dans le ſein de la France. Ils eſpéroient ne trouver aucun obſtacle à ſe rendre maîtres de Paris. Philippe, plus prudent que hardi, leur envoya ordre de ne point aller plus avant, qu'ils ne ſe fuſſent emparés de Saint Quentin.

Dès que Henri eût appris la défaite de ſes troupes, il manda au Duc de Nevers, de ſe rendre à Laon avec le Prince de Condé, le Duc de Montmorency & Villars; d'y rallier les débris de l'armée, & d'y attendre les troupes qu'on ſe propoſoit d'y envoyer de toutes les provinces du royaume. Le

Roi cependant quitta Compiegne, & vint à Paris. Il trouva cette grande Ville dans une consternation étrange. Les habitans effrayés s'imaginoient voir déja l'ennemi à leurs portes, & se retiroient de côté & d'autre dans les Villes voisines. Le Monarque, par sa présence & par ses discours, rassura les Parisiens. Il leur promit de ne pas les abandonner, pourvû qu'ils ne s'abandonnassent pas eux-mêmes. En leur rappellant qu'il avoit jusqu'alors mieux aimé engager son domaine, que de fouler le peuple, il leur représenta que la nécessité présente exigeoit qu'ils fissent des efforts, pour écarter le danger commun. Ils offrirent un don gratuit de trois cents mille livres. HENRI II. 1557.

On leva six mille Suisses dans le canton de Basle, & huit mille dans les cantons de Glaris & d'Uri. Rekrod fut envoyé en Allemagne, pour y lever aussi de nouvelles troupes. Mais ce pays étoit presque épuisé d'hommes, par le grand nombre de soldats que les ennemis en avoient tirés. Tout récemment encore, le Baron de Polweiler [a] venoit d'y lever pour Philippe vingt

[a] Nos Historiens le nomment *Pelleville*. Il étoit de Masmunster en Alsace.

HENRI II. 1557.

Compagnies d'Infanterie & quelques-unes de Cavalerie. Le Roi, non content de prendre à sa solde beaucoup de troupes étrangeres, enjoignit à tous les gentilshommes & à toutes les personnes qui portoient les armes, de s'assembler à Laon, afin de combattre pour le salut de l'Etat. Il menaça de dégrader les nobles & de punir les autres de mort, en cas de désobéissance.

Le Duc de Nevers, en arrivant à Laon, fit la revûe de l'armée. Il ne restoit de la cavalerie Françoise, que treize cents gens d'armes, chevaux-legers & arquebusiers à cheval, & de la cavalerie Allemande qu'environ trois cents hommes. L'infanterie Allemande, qui composoit auparavant un Corps de douze mille hommes, étoit réduite à quatre mille. Encore le Duc de Nevers eut-il beaucoup de peine à leur faire reprendre les armes, parce que la plûpart, ayant été faits prisonniers, s'étoient engagés à ne servir de six mois contre l'Espagne ni contre l'Angleterre.

Conséquemment aux ordres de Philippe, les Espagnols continuoient le siége de Saint Quentin. Ce Prince se rendit au camp, & son arrivée redou-

bla l'ardeur de ſes troupes à pouſſer les travaux. Le Duc de Nevers envoya aux aſſiégés un nouveau renfort de trois cents hommes, mais il n'en put entrer que cent vingt dans la Ville. Déja les ennemis avoient pratiqué pluſieurs mines. Ils les firent jouer, & quoiqu'elles ne produiſiſſent point tout l'effet qu'ils s'en étoient promis, ils ſe diſpoſerent à donner l'aſſaut. La garniſon n'étoit plus compoſée que de huit cents ſoldats en état de combattre. Coligny les chargea de la défenſe des bréches, & il diſtribua les bourgeois en différens poſtes, afin que les aſſiégeans ne trouvaſſent aucun endroit des murailles, où ils puſſent tenter impunément une eſcalade. Les ennemis exécuterent leur attaque en plein jour [a]. L'Amiral leur réſiſta le plus longtems qu'il pût, mais à la fin ſes ſoldats l'abandonnerent, & il ne reſta auprès de lui qu'un page & quatre autres perſonnes. Enveloppé de toutes parts, il fut fait priſonnier. Quoique les Eſpagnols euſſent déja pénétré dans la Ville, d'Andelot continua de ſe battre avec opiniâtreté, juſqu'à ce qu'accablé par la multitude, & ayant reçu pluſieurs bleſſures, il fut

HENRI II. 1557.

Les Eſpagnols prennent S. Quentin, & font l'Amiral de Coligny priſonnier.

[a] Le 27 Août à midi.

HENRI II. 1557.

aussi obligé de se rendre. Quelque tems après, il se sauva des mains des ennemis.

Siége & prise du Câtelet.

Philippe, maître de Saint Quentin, en fit augmenter les fortifications, & il entreprit le siége du Câtelet. Les ennemis battirent la Place avec vingt & une pieces de canon. On comptoit qu'elle arrêteroit les Espagnols au moins pendant vingt jours, & que Solignac, qui y commandoit, se défendroit jusqu'aux dernieres extrémités. Il ne soutint pas la bonne opinion qu'on avoit de lui, & l'on fut très-étonné d'apprendre, qu'il avoit capitulé le 7 de Septembre. Cet Officier fut arrêté. Il s'excusa, en disant que la Place étoit foible; que les fortifications, qu'on y avoit commencées, n'étoient pas encore à leur juste élévation, & qu'il lui auroit fallu deux mille hommes, pour faire une plus longue résistance.

Pendant le siége du Câtelet, nous remportâmes quelques legers avantages dans diverses escarmouches. La cornette de Villars tailla en pieces quarante fourageurs, & prit un grand nombre de chevaux. Celle du Prince de Condé & celle d'Archison, Seigneur Ecossois, défirent dans une autre

rencontre un détachement d'infanterie.

HENRI II. 1557.

Plusieurs différends, survenus entre les Espagnols & les Anglois, furent cause que ceux-ci se retirerent. Ce contre-tems n'empêcha point les ennemis, de penser à s'emparer de la ville de Ham. Elle est dans une position avantageuse. Située dans une plaine, elle n'est commandée par aucune éminence. D'un côté elle est bordée par la riviere de Somme; de l'autre, elle est défendue par un marais, qui a cinq cents pas d'étendue. Du tems du Connétable de Saint-Paul de Luxembourg, qui l'avoit fait bâtir, elle passoit pour une Place d'importance. Ce Connétable en avoit lui-même une telle idée, qu'il eut la témérité de se rendre arbitre entre Louis XI & Charles, Duc de Bourgogne. Il ignoroit qu'on ne doit être médiateur, que lorsqu'on est assez puissant pour faire respecter sa décision.

La ville de Ham n'étant pas à beaucoup près aussi bien fortifiée qu'elle étoit située avantageusement; Sepois, que le Duc de Nevers y avoit envoyé pour y commander, fut d'avis d'y mettre le feu, afin d'en rendre la prise

HENRI II. 1557.

inutile aux ennemis. Son conseil fut suivi, & l'on se contenta de défendre la citadelle, qui étoit flanquée de quatre bastions, sans ouvrages extérieurs. Elle ne tint pas long-tems.

On ignoroit quelle route l'ennemi prendroit après cette derniere expédition. On ne sçavoit s'il se jetteroit dans le Boulonnois, si au contraire il marcheroit à Compiegne, ou si enfin, pour ne pas incommoder ses peuples par le passage des troupes, il retourneroit vers la Champagne. Cette derniere opinion n'étoit pas sans fondement. Le Baron de Polweiler étoit de retour d'Allemagne, & il amenoit les troupes qu'il y avoit levées. Il étoit assez vraisemblable, que Philippe iroit au-devant de lui. Ainsi l'on se hâta de prendre des mesures, pour garder les passages. Le Roi d'Espagne surprit Noyon. Peu après, il s'empara aussi de Chauny. Il ne jugea pas à propos de faire fortifier cette Ville, mais il y mit un Corps considérable de troupes, parce qu'elle lui étoit d'une très-grande commodité pour ses convois. Le mois d'Octobre se passa à faire des courses les uns sur les autres. Vers la fin de ce mois, les Allemans de l'armée de Philippe, n'étant

n'étant pas payés de leur ſolde, ſe mutinerent. La hauteur, avec laquelle ce Prince reçut leurs plaintes, changea leur mutinerie en révolte ouverte. Ils abandonnerent le camp; &, comme ſi le tems de leur engagement étoit expiré, ils paſſerent au ſervice de la France. HENRI II. 1557.

Henri II raſſembloit des troupes de toutes parts. Les Suiſſes, qu'on avoit levés, étoient déja ſur les frontieres de Bourgogne. Il venoit quatre mille hommes du Piémont. Un grand nombre de recrues étoit arrivé d'Allemagne, ſous les ordres de Reckrod & de Reiffemberg. Le Duc de Nevers eut ordre de quitter Laon, & de ſe rendre à Compiegne, pour le faire fortifier. A ſon arrivée, il forma près de la Ville un camp, qu'il fit entourer de foſſés. Pendant ces travaux, il ne demeura pas oiſif. La garniſon de Chaulny faiſoit des courſes continuelles. Il dreſſa une embuſcade à un détachement de cette garniſon. Le Prince de Condé défit un autre détachement, dont la plus grande partie fut obligée de mettre bas les armes. Launay tua le Commandant de cette troupe en préſence du Prince, qui, irrité d'une action ſi

HENRI II. 1557.

barbare, voulut la punir; mais Launay obtint sa grace, en représentant que cet Espagnol avoit usé de la même cruauté contre plusieurs prisonniers François. Au bruit de ce combat, les ennemis firent sortir quatre mille chevaux de leur camp. Ce fut sans effet, le Prince de Condé ayant déja fait sa retraite.

Mort de Ferdinand de Gonzague.

Dans les derniers jours du même mois d'Octobre, Philippe quitta son armée, pour retourner à Bruxelles. Il y conduisit avec lui Ferdinand de Gonzague, qui, depuis quelque tems, étoit venu le joindre en Flandre, & qui lui avoit rendu des services essentiels pendant la campagne. Ce Général mourut peu de tems après [a], épuisé par ses travaux passés, & par les fatigues qu'il avoit essuyées au siége de Saint Quentin [b]. Il étoit âgé de cinquante & un ans. Ce fut un homme d'un courage intrépide, mais d'un caractere dur & d'un esprit inflexible. Il fut employé dans de grandes entreprises, & la for-

[a] Le 15 de Novembre.

[b] J'ai dit dans une note au Livre VII, qu'il étoit tombé de cheval, en voulant reconnoître cette Place pendant la nuit. On attribua sa mort aux suites de cette chûte. Dans une note au Livre II, j'ai marqué de qui il étoit fils.

tune lui fit éprouver toutes ſes viciſſitudes. On pouvoit dire de lui ce que les Romains dirent autrefois de Lucullus, qu'invincible dans les combats, il avoit été vaincu par ſa paſſion pour les richeſſes. Son avidité engagea Charles V, à le dépoſſéder de ſes emplois. Cet Empereur, qui connoiſſoit également le mérite & les défauts de Gonzague, exhorta Philippe à le conſulter dans toutes les affaires importantes, mais à ne lui confier jamais aucune charge publique. Gonzague s'étoit attiré la haine des Eſpagnols, ſur-tout par la cruauté avec laquelle il avoit traité les rebelles de Sicile. Philippe lui rendit pluſieurs viſites pendant ſa maladie. On lui fit de magnifiques obſéques. Céſar de Gonzague, Prince de Molfette, ſon fils aîné, obtint le commandement général de la Cavalerie dans l'Etat de Milan.

HENRI II. 1557.

Le Baron de Polweiler avoit traverſé les montagnes de Vauge & la Franche-Comté. Mions, Gentilhomme Breſſois, proſcrit en France pour crime de fauſſe monnoie, portoit les armes ſous ſes ordres, & lui avoit fait eſpérer que les peuples de la Breſſe ſe

Entrepriſe du Baron de Polweiler, pour s'emparer de la Breſſe.

HENRI II. 1557.

soulèveroient, s'ils se voyoient soutenus par des troupes étrangeres. Sur cette assurance, Polweiler entra dans cette province, & investit Bourg, qui en est la capitale. En même tems, il publia un manifeste, dans lequel il se plaignoit des prétendues injustices, que les Ducs de Savoye, & lui en particulier, avoient éprouvées de la part de François I & de Henri II. La saison étoit peu favorable pour un siége; & les pluies, qui étoient tombées en abondance, empêchoient les soldats de pousser leurs travaux. D'ailleurs Digoine, Gouverneur de la Ville, avoit ruiné toutes les campagnes des environs, afin d'ôter à l'ennemi les subsistances. Les promesses de Mions touchant la révolte des Bressois ne s'étoient point effectuées. Polweiler, découragé par ces obstacles, & apprenant que beaucoup de troupes étoient en marche pour l'attaquer, reprit la route de la Franche-Comté. Il fit sa retraite avec tant de diligence & de bonheur, qu'il avoit déja marché cinq lieues, avant que les François fussent avertis de son départ. Mions, par le conseil duquel il étoit venu en Bresse,

fut condamné par le Parlement de Chamberry, comme rebelle & comme criminel de leſe-majeſté. HENRI II. 1557.

Dans ces circonſtances, le Duc de Guiſe revint d'Italie. Le Roi lui donna la principale adminiſtration des affaires de la guerre, dont le Duc de Nevers étoit chargé depuis la priſe du Connétable. Le Duc de Guiſe, pour éloigner de la faveur quelques-uns des Seigneurs qu'il craignoit, ſe ſervit du prétexte de la religion. Avec cette arme, on étoit toujours certain de nuire. La haine du Roi contre les Proteſtans augmentoit de jour en jour, & une imprudence de leur part les lui rendit encore plus odieux.

Aſſemblée nocturne des Proteſtans à Paris.

Ils s'aſſemblerent à l'Hôtel de Bertonnier, dans la rue Saint Jacques, pour y célébrer la cêne. Auſſi-tôt la populace du voiſinage accourut avec des pierres, & ſe mit en devoir d'enfoncer la porte. Pluſieurs des hommes, qui étoient dans la maiſon, ſortirent l'épée à la main, & ſe ſauverent, à l'exception d'un ſeul qui fut tué dans le tumulte. Ceux qui n'étoient point armés, & les femmes, furent conduits en priſon. Martines, Procureur du Roi au Châtelet, n'empêcha le peuple

HENRI II. 1557.

qu'avec peine, de les assommer entre les mains des archers.

Cette assemblée fit beaucoup de bruit. On publia qu'il s'y étoit commis des crimes horribles; que le pere n'avoit pas eu honte d'avoir commerce avec sa fille, le fils avec sa mere, & le frere avec sa sœur. Pour animer encore plus le peuple, on assuroit qu'il y avoit eu des enfans sacrifiés. Ces discours allerent jusqu'au Roi, & personne n'osa prendre la défense des accusés. Les Religionnaires firent paroître une apologie, dans laquelle ils se justifioient de ce qu'on leur imputoit. Ils rappelloient dans cet écrit, que les Catholiques du tems présent en usoient à leur égard, de la même maniere qu'autrefois les payens en avoient agi avec les premiers fideles.

Le Parlement prit connoissance de l'affaire. Par arrêt de la Cour, Nicolas Clinet, natif de Saintonge, âgé de soixante ans, qui avoit enseigné pendant plusieurs années dans l'Université de Paris; Taurin Gravelle, Avocat; Nicolas le Cene, Médecin, & Nicolas Gambart, furent brûlés. On pendit Philippine Luns, de Perigord; François de Rebeziers de Staffort, né

dans le Condomois, & Fréderic Danville, d'Oleron. Leurs corps furent ensuite jettés au feu. Douze autres des accusés alloient être jugés, lorsqu'une femme de condition, qui étoit du nombre, récusa plusieurs des Juges. Tandis qu'on délibéroit sur sa requête, les Princes Protestans d'Allemagne, & les Suisses, envoyerent des députés au Roi, pour demander la grace de ces infortunés. Henri voyant que de jour en jour Philippe devenoit plus redoutable, & jugeant que la France auroit besoin de secours étranger, permit que le Parlement se relâchât de la sévérité des nouvelles Ordonnances. On mit en liberté quelques-uns des prisonniers; les autres furent renvoyés devant les Juges Ecclésiastiques. Par-là ils échapperent au supplice. Les Dames de Champagne & de Rantigni, femmes de la premiere qualité, & la Dame d'Ouarti, obtinrent même des places dans la maison de la Reine.

HENRI II. 1557.

On publia cette année un Edit contre les mariages clandestins, ou faits sans le consentement des personnes, de qui dépendoient les parties contractantes. Cet Edit permettoit aux peres & aux meres, de déshériter dans ce

Edits remarquables.

HENRI II. 1557.

dernier cas leurs enfans, & il ordonnoit aux Juges de punir, suivant la rigueur des loix, quiconque favoriseroit de pareils mariages. Il y avoit cependant cette exception: Si les garçons avoient trente ans passés, & les filles vingt-cinq, ou si les meres s'étoient remariées, les enfans devoient seulement demander conseil à leurs parens, & n'étoient pas obligés nécessairement de le suivre. Avant ce réglement, les enfans, quoiqu'en puissance de pere & de mere, pouvoient se marier, & ces unions clandestines étoient valides & légitimes, ce qui étoit contraire à la société civile, & à l'honnêteté publique. Cette licence étoit alors commune; il se contractoit un grand nombre de mariages entre personnes d'inégale condition, & les Maisons les plus considérables étoient déshonorées par ces mésalliances.

Selon l'opinion générale, le Connétable de Montmorency, poussé par des raisons personnelles, contribua beaucoup à la publication de cet Edit. Il craignoit que François, son fils aîné [a], qui aimoit éperduement la Demoiselle de Pienne, de la Maison de

[a] Le Duc de *Montmorency*.

Hailewin, ne l'épousât secrettement. Quelque tems auparavant, il avoit fait solliciter le Pape, d'annuller la promesse de mariage, que son fils avoit faite à cette Demoiselle. Mais le Pape avoit toujours éludé cette demande. Le Connétable jugea à propos d'obtenir, par l'autorité du Roi, ce qu'il n'avoit pu obtenir de la faveur du Souverain Pontife. François de Montmorency, privé de la main de sa maîtresse, épousa Diane, fille naturelle de Henri II, & veuve d'Horace Farnèse, Duc de Castro, qui avoit été tué à la défense de Hesdin [a].

HENRI II. 1557.

Il parut un autre Edit contre les meres, qui avoient la cruauté de faire périr leur fruit. Le Roi ordonna que toutes celles qui auroient caché leur grossesse, & qui n'auroient pas de témoins qu'elles étoient accouchées d'un enfant mort, seroient regardées comme coupables du meurtre de leur enfant. M. *de Thou* remarque que de son tems, malgré la loi, il n'y avoit point de crime plus ordinaire, & qu'il ne se passoit point de semaine, qu'on ne jugeât à la Tournelle une & même plusieurs affaires de cette nature.

[a] Voyez le Livre VI.

HENRI II. 1557.

Par une autre Ordonnance, le Roi enjoignit aux Evêques & aux Curés, de réſider dans leurs Diocèſes & dans leurs Paroiſſes, & de prêcher le peuple, ou d'avoir des Vicaires qui s'acquittaſſent de ce devoir à leur place. Dans le cas de déſobéiſſance, l'Edit les privoit de leur temporel [a]. En même tems, des Receveurs furent créés dans tous les Diocèſes du Royaume, pour lever les décimes qui ſe prenoient ſur les biens de l'Egliſe.

Le Roi fit auſſi enregiſtrer au Parlement une Déclaration, par laquelle il nommoit un Préſident dans tous les Préſidiaux, qu'il avoit créés depuis ſix ans dans chaque Gouvernement. Sous prétexte de l'utilité publique, on multiplioit ainſi les Offices. Par-là, on avoit un moyen toujours sûr de faire ouvrir les bourſes, en offrant un appas à la vanité.

Mort du Marquis Albert de Brandebourg.

Au commencement de cette année 1557, le Marquis Albert de Brandebourg, dont il a été ſi ſouvent parlé dans les Livres précédens, mourut [b] chez le Marquis de Bade, d'une mala-

[a] *Louis XI* avoit fait une pareille Ordonnance le 8 Janvier 1476 au Pleſſis-lez-Tours.

[b] Le 8 Janvier, à Schwartzwalt.

die contractée par ses chagrins & par ses anciennes débauches. Ce Prince, qui, à la tête d'une multitude formidable de soldats, avoit autrefois semé en tant de lieux la terreur & la désolation, finit ses jours, abandonné de tout le monde, & presque oublié de ceux qui l'avoient le plus redouté. HENRI II. 1557.

Le 13 Mars, la Diete, qui depuis l'année précédente étoit assemblée à Ratisbonne, termina ses séances. Elle régla qu'on tiendroit de nouvelles conférences à Wormes, pour tâcher de se concilier au sujet de la religion; que l'on continueroit de fournir à Ferdinand des secours contre les Turcs, & que pour cet effet on payeroit encore une fois huit mois Romains [a]. Dans la même Diete, on accommoda le différend entre les Princes de Hesse & de Nassau, pour le Comté de Catzenelboghen. Les Electeurs Othon Henri Palatin, & Auguste de Saxe, furent les principaux arbitres. Le Comté en litige demeura à Philippe de Hesse, qui fut obligé de donner à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, six cents Affaires d'Allemagne.

[a] On appelle ainsi en Allemagne les impositions, que payent les membres de l'Empire pour les dépenses communes à tout le Corps Germanique.

HENRI II. 1557.

mille écus d'or, & de lui rendre le Comté de Dietz pour cent cinquante mille.

On ne tira aucun fruit des conférences ordonnées par la Diete. Jules Pflug, Evêque de Naumbourg, prétendit exiger des Proteſtans de la Confeſſion d'Auſbourg une déclaration, qu'ils réprouvoient les opinions des Zuingliens, des Oſiandriſtes, & de quelques autres novateurs. Pluſieurs ne firent point de difficulté de la donner, mais Philippe Melanchton ſoutint qu'avant de condamner une doctrine, on devoit l'examiner. Il ne fut pas poſſible de réunir les eſprits diviſés à ce ſujet.

Tandis que la paix n'étoit troublée en Allemagne que par les diſputes des théologiens, il s'en fallut peu que la guerre ne s'allumât dans la Saxe. Chriſtophe de Brunſwic, Archevêque de Brême, étoit accablé de dettes, qu'il avoit contractées, tant par ſon humeur diſſipatrice, que par les guerres qu'il avoit eues à ſoutenir contre le Marquis Albert de Brandebourg. Preſſé par ſes créanciers, il voulut impoſer à ſes ſujets une taxe du ſeiziéme de leurs revenus. Ce nouvel impôt

révolta le peuple ; & les commis, chargés de la perception, ne purent même parvenir à prendre une note des biens de chaque particulier. Pour réduire les mutins, l'Archevêque fit lever secrettement des troupes par un nommé Wrisberg, homme entreprenant. Il ne parut pas d'abord que les hostilités se commissent au nom du Prélat. Wrisberg, interrogé pour quel sujet il ravageoit le pays, répondoit qu'il se payoit par ses mains des sommes que Christophe de Brunswic lui devoit. Après avoir pillé les environs de Brême & de Lunebourg, il passa dans la Frise Orientale, & il attaqua le bourg d'Ursaz, dont les habitans étoient particulierement odieux à l'Archevêque, parce qu'ils s'étoient montrés presque toujours rebelles à ses ordres. Ils essayerent de se défendre, mais au premier assaut cinquante furent tués, Wrisberg en fit trois cents prisonniers, & le reste se dissipa. HENRI II. 1557.

Henri & Eric de Brunswic, en allant joindre le Roi d'Espagne avec des troupes qu'ils avoient levées, apprirent les violences de Wrisberg. Ils marcherent contre lui. A leur approche, ses troupes l'abandonnerent, & il fut livré aux

HENRI II 1557.

deux Princes. qui le firent enfermer dans une étroite prison. En même tems, les Etats du Cercle de Saxe s'assemblerent. Toutes les voix furent pour ôter à Christophe l'administration de son Archevêché, mais il toucha tellement l'assemblée par son repentir, qu'on lui fit grace. Peu après, il résolut d'abdiquer en faveur de quelque Prince, qui satisfit ses créanciers, & qui lui assignât une pension convenable. Il se rendit à Berlin, pour conférer de cette affaire avec l'Electeur Joachim de Brandebourg. En revenant, il mourut à Tangermund sur l'Elbe, d'une attaque d'apoplexie [a]. Il étoit âgé de soixante & treize ans. Il eut pour successeur George, son frere, qui étoit aussi déja dans un âge avancé.

Il se répandit cette année en Allemagne, ainsi qu'en France, en Espagne & en Italie, une nouvelle espece de maladie, qui fit de grands ravages. On l'appella *Fievre Ponticulaire*, à cause des petites taches qui paroissoient sur le corps des malades; taches différentes de celles qui caractérisent les fiévres pourprées. Elle étoit contagieuse, & elle se communiquoit par

[a] Sa mort arriva le 22 Janvier 1558.

le simple attouchement. Son principe étoit, tantôt dans la bile, tantôt dans la pituite, & tantôt dans l'humeur mélancolique [a].

HENRI II. 1557.

Le reste de l'Europe fournit, pendant le cours de 1557, peu d'événemens importans. Depuis cinq ans, il en étoit arrivé plusieurs en Afrique, auxquels nous croyons devoir donner place dans cette Histoire. Buhaçon [b], après avoir fait en 1550, comme nous l'avons dit, un voyage à Ausbourg, étoit retourné en Espagne. Voyant qu'il ne pouvoit espérer du secours de Charles V, il eut recours aux Portugais. Le Roi Jean III lui fournit de l'argent, des Vaisseaux & des troupes. En 1553, le Prince Maure partit de Portugal. Il entra avec sa flotte dans le Port d'Alhuzemas; &, dès qu'il eut pris terre, il en vint aux mains avec les habitans des montagnes voisines. Salh-Rais, Dey d'Alger, passa par hasard sur cette côte avec dix-huit Vaisseaux. Ayant reconnu que ceux de

Suite de l'Histoire de Buhaçon & du Chérif Mahamet.

[a] Par la suite, cette maladie s'étendit par toute l'Europe, & elle dura plusieurs années. On la croyoit presque éteinte, lorsqu'après la guerre de Grenade elle se manifesta de nouveau. Elle passa même en Asie, où elle fit périr beaucoup de monde.

[b] Voyez la fin du Livre III.

HENRI II. 1557.

Buhaçon étoient montés par des Chrétiens, il les attaqua sur le soir ; & après un combat qui dura toute la nuit, il se rendit maître de la flotte Portugaise. Buhaçon se plaignit que Salh-Rais eût agi hostilement contre lui, tandis que les Turcs étoient eux-mêmes en guerre avec le Chérif Mahamet. Salh-Rais de son côté reprocha avec aigreur à Buhaçon, d'avoir fait alliance avec les Chrétiens, au lieu d'emprunter l'appui des Turcs, dont il pouvoit employer les forces avec plus de bienséance & de sûreté. Le Prince Maure, n'ayant point d'autre parti à prendre, traita avec le Dey, & ils convinrent que Salh-Rais se chargeroit de mettre la couronne de Fez sur la tête de Buhaçon ; que celui-ci fourniroit pour cette expédition quarante mille écus d'or, & que, si l'on s'emparoit de Fez, tous les trésors qu'on y trouveroit seroient pour les Turcs. Après la signature de ces articles, Buhaçon se rendit à Alger, où il racheta tous les Portugais esclaves. Le Dey, en conséquence du traité, entra dans le royaume de Tremesen avec une nombreuse armée [a].

[a] M. de *Thou* dit *avec quatre mille hommes*. Deux

Muley Amar, Seigneur de Dubudu, se joignit aux Turcs, espérant de recouvrer les terres que le Chérif Mahamet lui avoit enlevées. HENRI II. 1557.

Alors ce Chérif étoit occupé à faire la guerre aux barbares de Derenderen. Dès qu'il fut informé des mouvemens de Salh-Rais, il vola à la défense de ses frontieres. Cependant le Dey d'Alger dirigea sa marche par les montagnes. Il battit dans des défilés Muley Abdala, fils du Chérif, lui prit tous ses bagages, & s'avança sur le bord du Subu [a] dans les environs de Fez.

Les habitans de cette Ville, lorsqu'une armée ennemie s'en approchoit, avoient droit d'ouvrir sur le champ leurs portes. Leurs Souverains, ne croyant pas qu'une capitale opulente dût, par une vaine ostentation d'attachement & de fidélité, s'exposer au pillage, leur avoient accordé ce privilége. Le Chérif, pour leur épargner la nécessité d'en user, résolut d'attaquer au plutôt Salh-Rais. Il marcha avec quatre-vingt mille hommes, dans le dessein de lui livrer le combat au

pages après, il fait monter à douze mille la seule Cavalerie des Turcs.

[a] Les Traducteurs de M. de Thou se trompent en nommant ce fleuve *Cebu*.

HENRI II. 1557.

passage du Subu, & il se flattoit d'autant plus de les vaincre avec facilité, qu'il se souvenoit d'avoir défait sans peine le dernier Roi de Fez dans une semblable position.

Ses espérances furent trompées. Les troupes d'Alger, malgré les efforts que leur opposa Mahamet, passerent le fleuve. Dans le tems que les deux armées étoient prêtes à se mêler, le Chérif s'apperçut que les Turcs, qui étoient dans la sienne, tiroient à coups perdus. Craignant une trahison, il plaça les renégats à son front de bataille. Cette précaution fut trop tardive. Les Turcs, dont il se défioit avec raison, se jetterent sur les renégats, en tuerent un grand nombre, & mirent les autres en fuite. Les troupes de Salh-Rais ayant en même tems attaqué celles qui restoient à Mahamet, ces dernieres furent bientôt dispersées. Le Chérif lui-même fut obligé de fuir, & il se retira à Fez. Buhaçon, à la tête de cinq cents Janissaires, emporta d'emblée la vieille Ville. Le péril étoit pressant, mais le Chérif n'en fut point étonné. Ayant posé de fortes gardes à toutes les portes de la Ville neuve, où il se voyoit sur le point d'être assiégé, il

fit sauver ses femmes. Peu après, il les suivit, abandonnant ses trésors que les habitans de Fez pillerent le même jour. Lorsqu'Ali-ben-Bubcar [a], qu'il avoit laissé pour commander dans la Place, jugea que son maître étoit en sûreté, il capitula. HENRI II. 1557.

Salh-Rais, étant maître des deux Fez, fit proclamer Roi Merini, fils posthume d'Oatas, après avoir emprisonné Buhaçon, à la persuasion des ennemis de ce Prince. Un tel manque de foi excita dans la Ville une sédition générale. Les habitans obligerent Salh-Rais, non-seulement de mettre Buhaçon en liberté, mais même de le placer sur le trône. Le Dey d'Alger conçut tant de dépit d'avoir été réduit à cette nécessité, qu'il manda secrettement au Chérif Mahamet, de travailler à recouvrer sa capitale, & lui promit de n'y point apporter d'obstacles. Résolu de tenir sa parole, il reprit la route d'Alger, où il entra en triomphe, après avoir employé quarante jours à son expédition.

Dès qu'il fut éloigné, le Gouverneur de Pennon de Velez reçut le fils de Buhaçon dans cette forteresse. Salh-

[a] C'est-à-dire, *Bubcar, fils d'Ali.*

HENRI II. 1557.

Rais, l'ayant redemandée inutilement à Buhaçon, ordonna au Corsaire Yahya, qui croisoit sur les côtes avec quinze Galeres, de la reprendre à quelque prix que ce fût. Le Corsaire enleva par surprise le fils de Buhaçon, & exigea les clefs de la Place pour la rançon du jeune Prince. Ainsi les Turcs rentrerent en possession de Pennon de Velez, & elle a été sous leur domination, jusqu'à ce que les Chrétiens, quelques années après, en firent la conquête sous les auspices de Philippe II. Buhaçon se dédommagea de la perte de cette forteresse par la prise de Méquinez.

D'un autre côté, Hamet, frere du Chérif, crut avoir trouvé une occasion favorable, pour se tirer de la dépendance, dans laquelle le tenoit ce frere impérieux. Il rassembla des troupes, & il se fit ouvrir les portes de Tafilet. Le Chérif marcha contre lui, & fit marcher Abdala, son fils, contre Buhaçon. Mahomet Ben-Buhaçon & Muley Nazer, allerent à la rencontre d'Abdala. L'un & l'autre étoient fils du nouveau Roi de Fez, mais le second n'étoit que son fils naturel. La jalousie divisa les deux freres. Quel-

ques flatteurs perſuaderent à Mahomet Ben Buhaçon, qu'il ne lui convenoit pas de partager le commandement avec un bâtard. Avide de gloire, il voulut avoir ſeul l'honneur d'une victoire, qu'une aveugle confiance lui faiſoit regarder comme certaine. Il ſépara ſes troupes de celles de Muley Nazer, & ayant chargé les ennemis avec trop de précipitation, il fut mis en fuite. La perte que Buhaçon fit en cette occaſion, parut plus conſidérable qu'elle ne le fut en effet. Il la répara bientôt par ſon intrépide activité. Ayant pris la conduite de ſes troupes, il livra bataille au fils du Chérif, le vainquit, le pourſuivit juſqu'à Maroc, & tailla en pieces un Corps de troupes de Sus, qui venoit au ſecours d'Abdala. Ces derniers événemens ſe paſſerent en 1555.

HENRI II. 1557.

Le Chérif aſſiégeoit Hamet, ſon frere, dans Tafilet, lorſqu'il reçut la nouvelle de la victoire remportée par Buhaçon. Au lieu de ſe laiſſer abattre par cette diſgrace, il fit courir le bruit que ſon fils étoit vainqueur, & qu'il s'étoit emparé de Fez. De grandes réjouiſſances, faites dans le camp des aſſiégeans, donnerent à ce bruit un air

de vérité. Hamet, trompé par les apparences, se pressa d'avoir recours encore une fois à la clémence de son frere. S'étant mis avec ses enfans entre les mains du Chérif, il fut relégué avec eux en un lieu sûr. Ensuite le Chérif rentra dans le royaume de Fez. Pendant l'année 1556, il éprouva successivement plusieurs revers. Ses mauvais succès ne le rebuterent point. Il continua la guerre en 1557, & il obligea Buhaçon d'en venir à une action décisive. Buhaçon y fut tué. Mahamet & Muley Nazer, ses fils, essayerent en vain de ranimer le courage des troupes, consternées par ce coup funeste. Abandonnés de presque tous leurs soldats, ils s'enfuirent à Méquinez, & de-là à Salé, où ils s'embarquerent sur le Vaisseau d'un marchand Chrétien, pour repasser en Portugal [a].

HENRI II. 1557.

Mort de Buhaçon.

Par la mort de Buhaçon, & par la fuite des fils de ce Prince, le Chérif se trouva paisible possesseur de tous les Etats qu'il avoit usurpés. Il retourna à ses anciens plaisirs, & selon sa coutume il se préparoit à prendre une

[a] Dans le trajet, ils furent pris sur la côte d'Espagne par des Corsaires Bretons.

nouvelle épouse, car les caresses de la même femme ne pouvoient lui plaire longtems. Tandis qu'il étoit dans cette sécurité, la fortune lui suscitoit un nouvel ennemi. Azan, fils du fameux Hariaden Barberousse, fut nommé Dey d'Alger par la Porte, à la place de Salh-Rais qui venoit de mourir. Il prit ombrage de la puissance de Mahamet, & il chargea un scélérat, nommé Hascen, accoutumé au meurtre, d'assassiner ce Chérif. Hascen, feignant d'avoir reçu quelque mécontentement du Dey, se rendit à Maroc. Il s'insinua si bien dans les bonnes graces de l'usurpateur, que celui-ci le fit Capitaine de ses Gardes. L'assassin ne tarda pas à profiter de la facilité qu'il avoit d'exécuter son attentat. Secondé de quelques Turcs qu'il avoit gagnés par ses présens & ses promesses, il massacra Mahamet, un des personnages les plus extraordinaires que la nature ait produits pour l'étonnement & pour le malheur des nations. Si l'on fait attention seulement au caractere inhumain & perfide de ce Chérif, on ne peut le regarder que comme un fameux scélérat. Si l'on ne considere que sa prudence & son courage, on est tenté de le

HENRI II. 1557.

Le Chérif Mahamet est assassiné.

compter au nombre des grands hommes [a].

HENRI II. 1557.

Azan, auſſi-tôt qu'il fut informé de la mort de Mahamet, entra à main armée dans la province de Sus, & il marcha vers Tarodant, où étoit Muley Odman, fils du Chérif. La Place ayant été abandonnée par Odman, le Dey d'Alger s'en empara, auſſi bien que de la citadelle, & des tréfors qu'on y gardoit.

Il y avoit dans la Ville un Juif, nommé Gazi Muca, qui avoit renoncé à ſa religion pour embraſſer le mahométiſme. Ce renégat étoit en priſon, accuſé de quelque crime. Azan, non-ſeulement lui rendit la liberté, mais le fit premier Cadi de Tarodant. Gazi Muca avoit conſeillé au Dey de profiter, pour pouſſer ſes conquêtes, du trouble qui agitoit encore tous les eſprits. Le Dey ne ſuivit point cet avis. Il perdit vingt jours à faire repoſer ſes troupes, & à attendre celles qui devoient lui venir d'Alger & de Tremeſen. Enſuite, au lieu d'aller en avant, il ſe replia vers les déſerts. Le Juif, qui, après le départ du Dey, ſe voyoit ſans appui, chercha à s'en ſervir lui-

[a] Il avoit regné trente-ſept ans.

même,

même, en rendant service à ceux sous la domination desquels il prévoyoit qu'il alloit être. Il avertit de la retraite d'Azan les fils du Chérif, les exhorta à venger la mort de leur pere, fit prêter serment de fidélité à Abdalla par les habitans de Tarodant, & ayant rassemblé quelques troupes à la hâte, poursuivit Azan, dont il tailla en pieces une partie de l'armée. Abdalla pendant ce tems s'étoit fait reconnoître Souverain de Fez & de Maroc, & il n'avoit plus à redouter ni Hamet ni les fils de cet oncle inquiet & turbulent. Ali ben-Bubcar, dans la crainte qu'ils ne vouluſſent disputer la succession à la couronne, les avoit fait tous poignarder, sans consulter Abdalla. Ce nouveau Chérif, ainsi délivré de tous ses ennemis domestiques, le fut bientôt des ennemis étrangers. A sa seule approche, Azan prit la fuite, & retourna chargé de butin & d'opprobre à Alger.

HENRI II. 1557.

Abdalla, fils du Chérif, lui succéde.

Nous reprendrons ailleurs la suite de l'histoire de ces pays éloignés, & nous les quittons pour revenir à ce qui se passa en France pendant l'année 1558.

1558.

Henri II avoit convoqué les Etats

Assemblée des Etats à Paris.

HENRI II. 1558.

du royaume à Paris, afin d'en tirer les sommes dont il avoit besoin pour soutenir la guerre. Ils s'assemblerent le 6 de Janvier dans la Chambre de Saint Louis. Le Roi, s'étant placé sur son trône, & ayant à sa droite le Dauphin, fit l'ouverture de la séance par un discours majestueux & touchant. Après avoir exposé le fâcheux état où les finances étoient réduites, & la confiances qu'il avoit dans le zele de ses sujets, il dit qu'il n'ignoroit point que le malheur des tems avoit introduit dans le gouvernement plusieurs abus, dont les peuples étoient les victimes, mais qu'il remédieroit à ces désordres, & qu'il déchargeroit la nation de tous les nouveaux impôts, dès qu'il auroit rétabli la paix par la force de ses armes. Il ajouta qu'il avoit voulu que le Dauphin fût présent à cette assemblée, non-seulement comme témoin, mais encore comme garant des promesses émanées du trône. Lorsque le Roi eut cessé de parler, le Cardinal de Lorraine promit, au nom du Clergé, de puissans secours d'argent. Le Duc de Nevers, qui portoit la parole pour la Noblesse, assura qu'elle étoit prête à prodiguer son sang & ses biens pour la gloire du

Roi & pour la défenſe de la patrie. Jean de Saint-André, à genoux, remercia le Roi, au nom du Parlement & de toutes les Cours ſupérieures, d'avoir bien voulu former, entre la Nobleſſe & le tiers Etat, un Ordre particulier en faveur des Magiſtrats. Il offrit les biens & la vie de ceux pour leſquels il parloit. André Guillart du Mortier, Orateur du tiers Etat, s'étant jetté auſſi aux pieds du Roi, proteſta que le peuple ne le céderoit jamais aux autres Ordres du royaume, lorſqu'il s'agiroit de ſignaler ſon reſpectueux dévouement pour ſes Souverains. Enſuite Jean Bertrandi, Garde des Sceaux, qu'on appelloit alors le Cardinal de Sens, annonça que chaque Ordre pourroit dreſſer un mémoire de ſes griefs, & le remettre à du Mortier, qui en feroit ſon rapport au Roi.

HENRI II. 1558.

L'aſſemblée ayant été congédiée, le Cardinal de Lorraine manda en particulier les députés du tiers Etat. Il leur déclara que le Roi avoit beſoin de trois millions d'écus d'or; que le Clergé en offroit un, & qu'il étoit juſte que le peuple fournît les deux autres; que, pour lever cette ſomme avec plus de promptitude & de facilité, il falloit

HENRI II. 1558.

que les députés donnaſſent les noms des bourgeois les plus riches des différentes Villes du Royaume, & qu'on taxeroit chacun ſelon ſa fortune. Les députés refuſerent de donner ces noms. Ils ſoutinrent qu'on ne pouvoit, ſans exciter des murmures, & ſans s'attirer la haine des particuliers, leur demander des déclarations de leurs biens; que d'ailleurs le commerce ſouffriroit beaucoup de la néceſſité de donner ces déclarations; que pluſieurs négocians étoient crus plus riches qu'ils n'étoient, & que la perte de leur crédit entraîneroit leur ruine. Sur ces repréſentations, la Cour renonça au deſſein de faire une taxe d'aiſés, & l'on jugea plus à propos de partager entre tous les ſujets du Roi le fardeau des charges publiques.

Les ſentimens avoient été partagés dans le Conſeil, pour ſçavoir ſi l'on tenteroit de recouvrer les Places qu'on avoit perdues, ou ſi l'on attaqueroit quelqu'une de celles qui appartenoient aux ennemis. On s'étoit déterminé pour le ſecond parti, & l'on avoit réſolu de former le ſiége de Calais. Le premier Janvier, le Duc de Guiſe inveſtit cette Place. Les Anglois avoient conſtruit un Fort à l'entrée de la levée qui y

conduit. Il fut emporté d'emblée par trois mille arquebuſiers, nonobſtant une ſortie que fit la garniſon de la Ville. Nous nous emparâmes d'un autre Fort, bâti à l'extrémité du pont de Nieullay. Le Riſban, qui défend l'entrée du port, ne fit gueres plus de réſiſtance. Les aſſiégés ne craignoient rien du côté de la citadelle. Lorſqu'ils s'y attendoient le moins, on la foudroya avec quinze pieces d'artillerie. Dès qu'on y eut fait breche, le Duc de Guiſe donna ordre à d'Andelot, de paſſer de l'autre côté du port avec douze cents arquebuſiers, & de ſe porter entre la Ville & le rivage. Il importoit de ſaigner un foſſé, que les Anglois regardoient comme leur plus forte défenſe; mais pour y parvenir, il falloit traverſer un marais, & l'on ne pouvoit en tenter le paſſage, ſans courir riſque d'être enſeveli dans la fange. On triompha de cet obſtacle avec le ſecours d'un grand nombre de clayes enduites de poix, ſur leſquelles les ſoldats pouvoient être à pied ſec. Un Officier, nommé Senarpont, avoit auſſi inventé une eſpece de boucliers, faits de pieux entrelaſſés d'ozier, d'un demi-pied d'épaiſſeur, qui étoient cou-

HENRI II. 1558.

Commencement de l'année 1558, heureux pour les François. La Ville de Calais aſſiégée & priſe par le Duc de Guiſe.

HENRI II. 1558.

verts en-dehors de plusieurs cartons; on pouvoit les porter facilement, & les planter en terre par le bout des pieux, qui étoit ferré; les soldats s'en couvroient comme d'un parapet. Quelques efforts qu'on fit, on ne put mettre le fossé à sec. Cette difficulté n'empêcha point de risquer l'assaut. Gramont fut commandé, pour franchir le premier la breche avec ses arquebusiers. Strozzi le suivit avec trois cents cuirassiers, soutenus par un pareil nombre d'autres troupes. Le Duc de Guise lui-même, l'épée à la main, se lança dans le fossé; & ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, il gagna l'autre bord. Dans l'instant, l'attaque commence: les françois renversent tout ce qui se présente devant eux, & ils s'emparent de la citadelle. Le lendemain, les ennemis se préparerent à reprendre un poste si important. Ils donnerent successivement trois assauts. Dans tous les trois ils furent repoussés, & dans le dernier ils perdirent plus de deux cents de leurs meilleurs soldats. Cet échec acheva de décourager le Lord Dumfort, Gouverneur de la Ville, & il demanda à capituler. On convint que les habitans auroient la vie sauve; qu'ils

sortiroient sans qu'on leur fît aucune insulte, & qu'ils pourroient se retirer en Flandre ou en Angleterre; que le Lord Dumfort & cinquante Officiers, au choix du Duc de Guise, demeureroient prisonniers; que le Duc de Guise disposeroit à son gré des meubles, de l'or, de l'argent, & des chevaux qui se trouveroient dans la Ville; que les Anglois laisseroient leurs drapeaux, leurs munitions, leurs armes & toutes leurs machines de guerre; qu'ils ne pourroient démolir aucune maison, ni rien dégrader. Cette derniere condition fut ajoutée, parce que, lorsqu'ils nous avoient rendu Boulogne, ils l'avoient presque ruinée, avant d'en sortir.

HENRI II. 1558.

Le siége de Calais ne dura que sept jours. Deux siecles auparavant, sous Philippe de Valois, les françois défendirent cette Place [a] pendant un an, quoique les forces du royaume fussent épuisées. On croit qu'elle est l'*Iccius Portus*, dont parle César. Elle a pris son nom de celui de Caleti, que portent les peuples de la contrée où elle est bâtie. *Gessoriacus Pagus* étoit dans ce même canton, & quelques géogra-

[a] Après la bataille de Crecy.

HENRI II. 1558.

phes se sont trompés, en confondant cette derniere Ville avec celle de Gisors, située dans le Vexin.

A peine les assiégés avoient-ils signé la capitulation, qu'il parut une flotte Espagnole qui venoit à leur secours. Elle se retira, lorsque le Commandant vit les drapeaux de France arborés sur les murs de la Place.

De Calais, nous marchâmes à Guines. Nous emportâmes d'emblée la Ville ; & quelques jours de siége nous rendirent maîtres de la citadelle. Dans le voisinage étoit un château mal fortifié, mais que sa situation rendoit presque inaccessible. Il étoit environné de marais, & l'on ne pouvoit y aborder que par une chaussée fort étroite. La garnison qui y étoit, ayant appris la prise de Guines, n'attendit pas l'arrivée de nos troupes, & elle s'enfuit, sans emmener son canon.

La nouvelle de ces avantages, s'étant répandue en Italie, non-seulement y fit oublier la défaite de Saint Quentin, mais encore releva le courage du Duc de Ferrare, & des troupes françoises qui étoient à Montalcino. Un détachement de ces troupes essaya de surprendre Orbitello. Malheureuse-

ment les échelles, préparées pour l'escalade, se trouverent trop courtes, & nos gens furent contraints de se retirer, avec perte de quelques-uns d'eux qui furent tués par le canon de la Place. Le Duc de Ferrare de son côté se mit en campagne, & ravagea une partie du Parmesan. Alfonse d'Est, son fils, étant sorti de Reggio avec quatre mille hommes, reprit San Paolo, reçut à composition le château de Guardigione, força & brûla celui de Rossena, s'avança de-là à Canossa qu'il emporta aussi d'assaut, & dont la garnison fut passée au fil de l'épée.

HENRI II. 1558.

Ottavio Farnèse, allarmé de ces pertes, sollicitoit des secours de tous côtés. Un événement imprévû augmentoit ses inquiétudes. François d'Est, frere du Duc de Ferrare, avoit suivi long-tems le parti de la Maison d'Autriche, & lui avoit même rendu des services importans dans la guerre d'Allemagne. Depuis peu, il s'étoit attaché à la France, il avoit accepté le Collier de l'Ordre de Saint Michel, & Henri II l'avoit envoyé en Toscane avec le titre de Commandant Général dans les pays que la France y possédoit. Le Duc de Parme & celui de Florence

HENRI II. 1558.

avoient lieu de craindre que ce nouveau Commandant n'engageât le Roi, à y faire passer des forces considérables. Cosme proposa un accommodement entre Philippe & la Maison d'Est. Le Duc de Ferrare, dont les desseins n'avoient pas eu tout le succès qu'il attendoit, se prêta volontiers à la négociation. On conclut la paix, à condition que ce Prince renonceroit à son alliance avec le Pape & avec Henri II; qu'il ne fourniroit aux françois, ni artillerie, ni munitions de guerre; que le Roi d'Espagne & le Duc se rendroient tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; que le Duc vivroit en bonne intelligence avec Ottavio Farnèse, & qu'il restitueroit à Sigismond de Gonzague la Ville de San Martino.

Le Duc de Ferrare fait sa paix avec le Roi d'Espagne.

Aussi-tôt après la ratification de ce traité, Alfonse d'Est se rendit à Florence, où il épousa Lucrece, fille de Cosme, âgée de quatorze ans. Il devoit épouser Marie, sœur aînée de Lucrece, mais cette Princesse étoit morte quelque tems auparavant.

Le Duc de Florence n'étoit pas uniquement occupé de l'établissement de sa fille. Il envoya Chiappino Vitelli à Porto Ercole, pour faire entourer d'un

fossé une colline, qui commandoit la Ville, & pour faire rétablir les ouvrages de la citadelle de Piombino, que les Espagnols avoient négligés. Gabriel Sorbelloni eut ordre de faire fortifier Porto Ferraio dans l'Isle d'Elbe, & d'ajouter de nouveaux bastions au Fort de Falcon. Ces mesures parurent nécessaires à Cosme, parce qu'il étoit informé qu'une flotte du Grand Seigneur devoit bientôt venir dans les mers d'Italie. HENRI II. 1558.

En effet, cette flotte parut peu de tems après sur les côtes de la Calabre. Les Turcs entrerent dans le golfe de Surrento, & ayant fait une descente proche de Salerne, ils firent plus de quatre mille esclaves. Ils pousserent leurs courses jusqu'à la vue de Naples, massacrant par-tout les enfans & les vieillards, & emmenant le reste des habitans en servitude. De-là, ils passerent à l'Isle d'Elbe, mais sur la nouvelle qu'Aurele Frégose y étoit arrivé avec quelques troupes, ils prirent la route de l'Isle de Corse. Les Génois détournerent l'orage de dessus cette Isle, par les riches présens qu'ils firent au Commandant de la flotte Ottomane. Comme elle alla joindre la Descente des Turcs en Italie.

HENRI II. 1558.

flotte Françoise dans le golfe de Lyon ; on crut que les deux flottes combinées se disposoient à faire le siége de Nice ou de Villefranche. Mais les Turcs, après s'être rafraîchis pendant quelque tems sur la côte de Provence, allerent descendre dans l'Isle Minorque, où ils prirent d'assaut, & saccagerent Citadella. Contens de ces expéditions, ils s'en retournerent dans le Levant.

Le Maréchal de Brissac, dans l'espérance qu'ils favoriseroient les entreprises qu'il méditoit, étoit venu de Piémont à la Cour, afin de solliciter des secours de troupes & d'argent. On lui promit des troupes. A l'égard de l'argent, on lui permit d'en emprunter des banquiers de Lyon, à quelque prix que ce fût. Il consuma inutilement à Lyon beaucoup de tems pour cette négociation, & étant retourné en Piémont avec une somme très-peu considérable, il crut faire assez, en réduisant par la famine la ville de Fossan & une autre Place, qu'il tenoit bloquées depuis long-tems. Jean de Figueroa, qui avoit remplacé le Cardinal de Trente dans le Gouvernement du Milanez, n'étoit gueres plus en état que le Maréchal de Brissac, de poursuivre vive-

ment la guerre. Il y étoit d'ailleurs d'autant moins disposé, qu'il attendoit de jour en jour un successeur. Le Duc d'Albe s'étant démis du commandement général des armées du Roi d'Espagne en Italie, le Duc de Sessa, petit-fils du grand Gonsalve de Cordoue, avoit été nommé Gouverneur du Milanez, & la Viceroyauté de Naples avoit été donnée à Don Perafan de Ribera, Duc d'Alcala, Viceroi de Catalogne.

HENRI II. 1558.

Lorsque nos premiers succès de cette année eurent remis un peu de sérénité dans les esprits, on songea aux nôces du Dauphin, & de Marie Stuard, Reine d'Ecosse. Elles furent célébrées le 24 Avril avec la plus grande magnificence. En l'absence du Connétable de Montmorency, le Duc de Guise y exerça les fonctions de Grand Maître de la maison du Roi. On auroit voulu que les Ambassadeurs Ecossois, dans cette solemnité, proclamassent Roi d'Ecosse l'époux de leur Reine, mais ils s'excuserent sur ce que cette démarche excédoit leurs pouvoirs. Après leur retour en Ecosse, les Ecossois consentirent à ce que désiroit la Cour de

Nôces du Dauphin & de la Reine d'Ecosse.

HENRI II. 1558.

France, & les Comtes d'Argyle [a] & de Murray furent députés, pour porter les marques de la royauté au Dauphin, qui prit le titre de *Roi Dauphin*.

On regarda le mariage de ce Prince avec la Reine d'Ecoſſe, comme plus préjudiciable qu'avantageux. Il augmentoit conſidérablement le crédit des Guiſes, à qui la priſon du Connétable de Montmorency & de l'Amiral de Coligny donnoit la facilité de s'emparer de toute l'autorité. Outre le Connétable & l'Amiral, ils avoient pour adverſaire d'Andelot, que ſa charge de Colonel Général de l'infanterie françoiſe rendoit très-puiſſant dans l'armée. Déja le Duc de Guiſe avoit rendu la religion de ce Seigneur ſuſpecte au Roi. Le Cardinal de Lorraine, pour achever de perdre d'Andelot, ſe ſervit d'une occaſion qui ſe préſenta. Chriſtine, mere du jeune Duc de Lorraine, étoit avec le Roi d'Eſpagne dans les Pays-bas. Elle demanda la liberté d'avoir à Péronne une entrevue avec ſon fils. Le Roi permit au Cardinal de Lorraine & au Duc de

[a] Nommé mal-à propos *Argathel*, dans la traduction de M. de *Thou*.

Guise, d'y accompagner le Duc de Lorraine. Antoine Perrenot, Evêque d'Arras, s'y rendit avec Christine. Ce Prélat, dans les conférences qu'il eut avec le Cardinal, lui dit que le Roi d'Espagne voyoit avec peine la continuation d'une guerre, fatale même aux vainqueurs; que les deux nations devoient plutôt se réunir contre le Turc, l'ennemi commun de toute la Chrétienté; qu'au reste elles nourrissoient dans leur sein un autre ennemi encore plus dangereux, & que c'étoit l'hérésie; que la Flandre & la plus grande partie de la France en étoient infectées; qu'une paix sincere & solide entre les deux Puissances pouvoit seule étouffer ce monstre; que le Cardinal mériteroit la reconnoissance & la vénération de tous les gens de bien, si par ses soins Henri II & Philippe se reconcilioient, pour concourir à ce but salutaire. Perrenot, homme pénétrant, reconnut que ce discours flattoit le Cardinal. Il ajouta que Philippe prévoyoit tous les mouvemens & les soupçons que ce projet exciteroit, si l'on n'en conduisoit l'exécution avec prudence; que par cette raison il avoit long-tems hésité, avant de découvrir

HENRI II. 1558.

Conférences à Péronne entre le Cardinal de Lorraine & l'Evêque d'Arras.

HENRI II. 1557.

à aucun françois ſes ſentimens ſur une matiere ſi délicate, mais qu'un heureux hazard ayant amené le Cardinal à Péronne, le Roi d'Eſpagne étoit ſortit de ſon irréſolution; que ſans doute le Génie tutélaire de la France avoit conſervé les Princes Lorrains, pour rendre à la religion & aux deux royaumes le ſervice le plus important, qui pût leur être rendu. « Vous ne pouvez, » continua l'artificieux miniſtre de Phi» lippe, prendre un tems plus favora» ble pour y réuſſir, que celui de l'ab» ſence du Connétable & de l'Amiral. » Les Colignis ſont en France les prin» cipaux appuis des ſectaires. Perſon» ne n'ignore que d'Andelot particu» lierement eſt un des plus zelés dé» fenſeurs des nouvelles opinions, & » qu'il leur acquiert tous les jours des » proſélytes parmi les troupes. » Dès que le Cardinal de Lorraine fut revenu à la Cour, il rapporta au Roi les entretiens, qu'il avoit eus avec l'Evêque d'Arras. Il inſiſta malignement ſur ce que ce Prélat lui avoit dit du Colonel Général.

D'un côté, l'eſpérance qu'on donnoit au Roi d'une paix prochaine, ſi néceſſaire pour remédier au mauvais

état de ſes affaires, le flatta beaucoup. De l'autre, ce qu'il apprenoit des progrès du Calviniſme l'inquiéta. Il chargea le Cardinal de Chatillon, frere de d'Andelot, de le faire venir. D'Andelot s'étant préſenté au dîner du Roi, qui étoit à Monceaux, le Roi lui demanda s'il étoit vrai que ſes ſentimens ne fuſſent pas conformes à ceux des Catholiques ſur l'Euchariſtie. Loin de diſſimuler, d'Andelot avoua qu'il ſuivoit la doctrine de Calvin. Le Roi le preſſa d'y renoncer; mais d'Andelot répondit avec fermeté, qu'en matiere de religion il ne reconnoiſſoit que Dieu pour maître; que le Roi pouvoit diſpoſer de ſes charges, de ſes biens, de ſa vie, mais que ſon ame ne dépendoit que du Créateur, de qui il l'avoit reçue. Henri II fut ſi irrité de cette hardieſſe, qu'il prit de colere une aſſiette pour la jetter par terre. Malheureuſement, il en bleſſa le Dauphin, qui étoit à table avec lui. S'étant auſſitôt levé, il donna ordre à Jean de Babou, ſieur de la Bourdaiſiere, maître de la Garderobe, de conduire d'Andelot à Meaux, où ce Seigneur fut gardé dans l'Evêché pendant quelque tems, & d'où il fut enſuite trans-

HENRI II. 1558.

Le Roi fait arrêter d'Andelot.

HENRI II. 1558.

féré au château de Melun. On ne délibéra pas longtems sur le choix de la personne, à qui l'on conféreroit la charge de Colonel Général. Blaise de Montluc y fut nommé, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à l'Etat. Il refusa cette dignité [a], craignant d'exciter l'indignation des Montmorencis, dont il vouloit ménager l'amitié, ou du moins ne pas s'attirer la haine.

Siége de Thionville.

Henri II avoit ordonné de lever de nouvelles troupes en Allemagne. Aussi-tôt qu'elles furent arrivées, on forma un camp près de Stenay. En même tems, le Roi manda au Duc de Guise, d'en aller prendre le commandement, & d'assiéger Thionville. Nous nous présentâmes le premier Juin devant cette Place. Le Duc de Guise établit son quartier à Florenges : le Duc de Nevers établit le sien à la Grange aux poissons. La cavalerie legere, sous les ordres du Duc de Nemours, occupa le chemin de Luxembourg au-dessus du Mont d'Estrain. Le Comte de Jamets prit poste du côté du chemin de Metz avec quelques Compagnies de gendarmes & avec la cava-

[a] *Charles de Randan* en fut pourvu, sur le refus de *Montluc*.

lerie Allemande. Dès le cinquiéme jour, trente-cinq pieces de batterie tirerent contre la Ville. Philippe de Montmorency, Comte de Hornes [a], essaya d'y faire entrer trois Compagnies de vieilles troupes Espagnoles, mais il ne put réussir dans son dessein. Notre artillerie ayant ruiné un des principaux bastions de la Place, on sonda la Moselle, parce qu'il falloit traverser cette riviere, pour arriver à la bréche. Montluc, qui fut chargé de ce soin, rapporta que les soldats n'auroient de l'eau que jusqu'à la ceinture, mais qu'après avoir passé la riviere, on trouvoit un fossé & plusieurs ouvrages. Le Duc de Guise prétendit que Montluc se trompoit, & celui-ci consentit de retourner une seconde fois, pour reconnoître l'endroit. Il prit avec lui quatre cents piquiers & un pareil nombre d'arquebusiers. Etant parvenu au fossé, il attaque une garde avancée, la met en fuite, poursuit les fuyards jusques dans le retranchement voisin, y entre avec eux, & enleve une piece de canon. Comme à son retour il continua de soutenir qu'il seroit difficile

HENRI II. 1558.

[a] Le même, à qui le Duc d'Albe fit trancher la tête à Bruxelles en 1568.

HENRI II. 1558.

de pénétrer de ce côté dans la Ville ; on ouvrit une nouvelle tranchée vis-à-vis d'une tour, qui regardoit le quartier du Duc de Nevers. Les assiégés, pour troubler le travail, firent une sortie, & tuerent beaucoup de monde. Ils se glorifioient déja de leur avantage, lorsqu'ils furent pris tout à coup en flanc. Pendant quelque tems, on eut de la peine à les entamer, mais enfin ils furent repoussés avec perte. Sur l'avis que nous nous disposions à miner la tour, ils éléverent de petites plate-formes, afin de tirer sur nos troupes, dès que la muraille seroit ouverte. On jugea nécessaire de détruire ces ouvrages.

Mort du Maréchal Strozzi.

Le Maréchal Strozzi, en examinant l'endroit où l'on devoit placer la batterie destinée à cette opération, reçut un coup d'arquebuse au-dessous de la mammelle gauche. Avant d'expirer, il n'eut que le tems de dire : *Le Roi perd par ma mort un bon & fidele serviteur.* Lorsqu'il fut tué, le Duc de Guise s'appuyoit sur son épaule. Strozzi, par son expérience & son habileté dans plusieurs parties de l'art militaire, pouvoit le disputer aux plus grands Capitaines de son siecle. On cacha

d'abord sa mort, de crainte que cet accident ne rallentît l'ardeur du soldat à dresser la batterie qu'on avoit résolu d'établir. Pour mettre cette batterie & les canoniers à couvert du feu des ennemis, le Duc de Guise fit faire avec des planches fort épaisses une espece de mantelet, dans lequel étoient des ouvertures qu'on fermoit dès que le canon avoit tiré. Le 22 Juin, les assiégés arborerent le drapeau blanc. Il fut reglé par l'un des articles de la capitulation, que les habitans, qui voudroient sortir de la Place, pourroient se retirer, sans avoir rien à craindre pour leurs personnes & pour leurs effets. Quatre mille profiterent de cette permission. Ils furent suivis le lendemain par quinze cents hommes de la garnison, qui étoient presque tous blessés à la tête, parce que nos troupes avoient tiré de bas en haut sur tous ceux qui osoient paroître.

HENRI II. 1558.

Après la prise de Thionville, le Duc de Guise écrivit à l'Electeur de Treves, pour l'assurer que les troupes françoises ne feroient aucun dégât sur les terres de sa dépendance, & que tous les Princes de l'Empire pouvoient compter sur l'affection du Roi.

HENRI II. 1558.

Nous surprîmes ensuite le château d'Arlon. Montluc, qui fut chargé de cette expédition, ne permit point le pillage au soldat. Mais le feu ayant pris par malheur à des poudres, & s'étant communiqué aux maisons voisines, la Ville, ainsi que le Château, fut presque entierement réduite en cendres. Le même jour, les équipages & les chevaux du Duc de Guise, & une partie de ceux de Bourdillon, furent brûlés, sans qu'on pût sçavoir la cause de ce malheur. La prise d'Arlon fut suivie de celle de Rossignol, de Villemont & de Chiny. Nous rasâmes Villemont & Rossignol, & nous fortifiâmes Chiny, pour couvrir Herbemont.

On avoit résolu dans le Conseil du Roi, de porter dans la Flandre les principaux efforts de la guerre. Pour cet effet, on manda au Duc de Guise, d'y retourner avec la plus grande partie de ses troupes, & de laisser au Duc de Nevers le commandement de celles qui restoient dans le Luxembourg. Le Duc de Guise devoit être joint par celles que le Duc d'Aumale, son frere, assembloit dans le Vermandois. Thermes, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de Calais, avoit assemblé

aussi un Corps considérable dans les environs de cette Place. Si toutes ces forces eussent été réunies, Philippe se seroit vû dans la nécessité de recevoir de nous la loi qu'il nous donna dans la suite. Mais les intérêts personnels étouffant déja dans le cœur de quelques françois l'amour de leur patrie, ce projet, qui devoit être si avantageux, fut éludé par un pernicieux retardement, concerté, comme quelques-uns l'ont cru, avec nos ennemis. HENRI II. 1558.

En attendant l'arrivée du Duc de Guise, Thermes ravagea le Comté de Saint Paul, prit Dunkerque & Bergues-Saint-Winoch, & abandonna ces deux Villes au pillage. La goutte lui étant survenue, il se reposa de la conduite des troupes sur d'Estouteville, qui, laissant trop de liberté au soldat, lui permit de se répandre de côté & d'autre, pour butiner. Le Comte d'Egmont, Gouverneur de Flandre, profita d'une occasion si favorable. Ayant promptement rassemblé les garnisons de Saint Omer, de Bethune, d'Aire & de Bourbourg, & reçu un renfort que le Duc de Savoye lui envoya de Maubeuge, il forma une armée de douze mille hommes d'infanterie, & de trois mille

HENRI II. 1558.

de cavalerie, avec laquelle il s'avança vers Gravelines dans le deſſein d'attaquer d'Eſtouteville.

Sur la nouvelle de la marche des ennemis, Thermes, quoique malade, monta à cheval, & fit, le plus diligemment qu'il put, ſes diſpoſitions pour ſa retraite. Mais il étoit trop tard, & le Comte d'Egmont parut bien-tôt à la portée du mouſquet. Thermes ſe replia du côté de la mer; & nos troupes pendant la nuit, à la faveur du reflux, paſſerent facilement la riviere d'Aa. Dès qu'Egmont s'en apperçut, il paſſa auſſi la riviere au-deſſus de Gravelines, & le matin ſuivant il ſe préſenta de front à l'armée françoiſe. Alors Thermes, n'ayant point d'autre reſſource, ſe prépara à combattre. Sa droite étoit appuyée à la mer. Il couvrit l'extrémité de ſa gauche par les chariots & par le bagage, & il plaça à ſon front ſon artillerie, qui conſiſtoit en quatre coulevrines & quatre fauconneaux. Le Comte d'Egmont n'avoit point de canon, & ſon impatience ne lui permit point d'en attendre : *Nous ſommes vainqueurs*, s'écria-t-il : *Que ceux qui aiment la gloire & leur patrie, me ſuivent.* En même tems, il pouſſa ſon cheval avec impétuoſité,

Défaite des François à Gravelines.

impétuosité, & toutes ses troupes volent au combat. Non-seulement nous soutenons fermement leur premier choc, mais notre artillerie rompt leurs premiers rangs, & tue même le cheval du Général ennemi. L'espérance d'une victoire presque certaine anime les Flamands : le désespoir inspire aux François une nouvelle audace. Quoique notre Cavalerie, se trouvant trop resserrée, ne pût agir que foiblement, on fut long-tems sans s'appercevoir de quel côté l'avantage se déclareroit. L'arrivée de dix Vaisseaux Anglois, qui aborderent par hazard à la côte, décida du sort de cette journée. Ayant vu les deux armées aux mains, ils vinrent canonner notre droite. Nous ne pûmes résister à cette attaque inopinée. Peu à peu nos rangs s'ébranlerent, & la cavalerie ayant pris la fuite, notre infanterie fut entierement défaite. Il resta sur le champ de bataille quinze cents François. Un beaucoup plus grand nombre périt, en s'enfuyant. Les payſans, devenus furieux par le souvenir des dommages qu'ils avoient soufferts, se firent un plaisir cruel de massacrer ces malheureux, que l'épée du vainqueur avoit épargnés. Ther-

HENRI II. 1558.

HENRI II. 1558.

mes, Villebon, Annebaut, le Comte de Chaulnes, Senarpon & Morvilliers, furent du nombre des prisonniers que firent les ennemis.

Peu de jours après qu'on eut appris à la Cour la nouvelle du combat de Gravelines, on y reçut celle de l'arrivée de la flotte d'Angleterre sur les côtes de Normandie. Comme on craignoit principalement pour le Havre-de-Grace & pour Dieppe, le Duc de Bouillon, Gouverneur de la Province, porta toute son attention à la défense de ces Places. Les Anglois, n'ayant osé tenter une descente en Normandie, en firent une dans la province de Bretagne. Ils débarquerent près du cap de Saint Mahé, & ils s'emparerent du Conquet. La Ville fut pillée: la sainteté des temples ne les mit point à couvert de l'avarice du soldat; tout fut en proye à la barbarie la plus cruelle & à la derniere brutalité. Mais Kersimon, Seigneur du pays, ayant fait prendre les armes à sept mille paysans; on chassa les ennemis qui regagnerent précipitamment leurs Vaisseaux, après avoir perdu six cents hommes. Ils se retirerent à l'Isle de Bast, qui est éloignée de douze lieues de la terre ferme.

Descente des Anglois en Bretagne.

De-là, ils firent diverſes tentatives, pour ſurprendre la ville de Breſt ou celle de Saint Malo. Jean de Broſſes, Duc d'Eſtampes, qui commandoit en Bretagne, rendit leurs efforts inutiles. HENRI II. 1558.

Les avis qu'on eut de Piémont ne conſolerent point, ni de la perte de la bataille de Gravelines, ni des inquiétudes qu'on avoit pour la Bretagne. On fut informé qu'Artus de Coſſé de Gonor, frere du Maréchal de Briſſac, avoit défait près de Ceriſolles un Corps de cinq cents hommes d'infanterie, & d'autant de cavalerie, qui venoit d'Aſt au camp des ennemis. Mais en même-tems on ſçut que le Duc de Seſſa, nouveau Gouverneur du Milanez, s'étoit rendu maître de Cental, de Sommerive, de Roquemont, de Carail, de Roque-Sparviere & de Montcalvo. D'Ailli, Gouverneur de cette derniere Place, fut dans la ſuite accuſé de l'avoir mal défendue, & il eut à cette occaſion un procès ſingulier à ſoutenir. Le Baron des Adrets avoit été fait priſonnier par les aſſiégeans, & il lui en avoit coûté une ſomme conſidérable pour ſe racheter. Il cita d'Ailli en juſtice, pour le faire condamner à lui rembourſer l'argent de ſa rançon, & à

Les François perdent pluſieurs Villes en Italie.

Procès ſingulier entre d'Ailli & le Baron des Adrets.

HENRI II. 1558.

l'indemniſer de la perte de ſon équipage. Sa demande ne parut d'abord qu'extravagante. Elle devint outrageante, lorſqu'il déclara le moyen ſur lequel il l'appuyoit. Il ſoutint que les accidens, dont il pourſuivoit l'indemnité, ne lui étoient arrivés que par la lâcheté de d'Ailli, & il offrit de prouver par le duel la vérité de ce qu'il avançoit. D'Ailli, protégé par les Guiſes, alors tous puiſſans, obtint un jugement favorable, qui le déchargea de l'accuſation intentée contre lui par le Baron, & qui fit défenſe à l'un & à l'autre d'en venir aux voyes de fait, à peine d'être traités comme déſobéiſſans aux ordres du Roi. Le Baron fut ſi irrité de cet arrêt du Conſeil, qu'il jura hautement de ſe venger, non de d'Ailli, mais des Princes Lorrains. Pluſieurs croyent que des Adrets, qui faiſoit profeſſion de la Religion Catholique, n'embraſſa que dans cette vûe le parti de la Religion réformée.

Nos armes n'avoient pas plus de ſuccès en Toſcane, que dans le Piémont. Les Eſpagnols s'y emparerent de Telamone, & de Caſtiglione. François d'Eſt, qui étoit chargé, ainſi que nous l'avons dit, du commandement

général des troupes françoises dans ce pays, voulut reprendre ces Places. Le Duc de Florence, par son adresse, fit échouer ce projet. Ce Prince passa avec les Seigneurs de ces deux Villes un acte simulé, par lequel il paroissoit en avoir fait l'acquisition. HENRI II. 1558.

Quoique nous eussions perdu beaucoup de notre crédit en Italie, la couronne de France y conserva les prérogatives, dont elle avoit joui de tous les tems. Les Ambassadeurs d'Espagne prétendirent à Venise le même rang qu'avoient eu ceux de Charles V, & en plusieurs occasions ils tenterent de prendre le pas sur l'Evêque d'Acqs [a], Ambassadeur de France. Ce Prélat, qui avoit autant de fermeté que d'habileté, résista courageusement aux entreprises des Espagnols. La querelle s'échauffa, & le Sénat, pressé de terminer le différend, décida que, suivant l'ancienne coutume, l'Ambassadeur de France précéderoit dans les cérémonies ceux de toutes les autres têtes couronnées, excepté ceux de l'Empereur. Pierre Giustiniani [b] a

Le Sénat de Venise conserve à l'Ambassadeur de France la prééminence sur celui d'Espagne.

[a] *François de Noailles.*

[b] Noble Vénitien. Vers l'an 1576, il publia en seize livres l'histoire de Venise sous le titre de *Rerum Venetarum ab Urbe condita historia.*

HENRI II. 1558.

conſervé la mémoire de ce fait. Il en eſt auſſi parlé dans le dix-ſeptieme livre de l'hiſtoire de Jean-Baptiſte Adriani [a].

Henri II, eſpérant que ſa préſence en Flandre pourroit rétablir les affaires, s'étoit déterminé à ſe mettre à la tête de ſon armée. Jamais aucun de nos Rois n'en avoit eu une auſſi nombreuſe, ſi l'on en croit Montluc, qui rapporte que, lorſqu'elle fut rangée en bataille, elle occupoit une lieue & demie de terrein, & qu'il falloit trois heures de tems pour en faire le circuit. Jean Guillaume, fils de l'Electeur Jean Fréderic de Saxe, vint la joindre avec dix Compagnies d'infanterie & ſept Cornettes de cavalerie. Le Duc de Guiſe s'y étoit auſſi rendu avec toutes les troupes qu'il avoit pû amener du Duché de Luxembourg. A l'exemple de Henri, Philippe prit auſſi le commandement de ſon armée. Il avoit avec lui le Duc d'Albe, qui étoit depuis peu de retour d'Italie.

Pendant que le Roi étoit en chemin, pour ſe rendre en Flandre, le

[a] Né à Florence d'une famille Patricienne. Il a écrit en Italien une hiſtoire de ſon tems, qui eſt fort exacte, & qui commence à l'an 1536 où finit celle de *Guicciardin*.

Connétable, avec la permission des Espagnols, étoit venu le trouver, pour essayer de l'engager à écouter des propositions d'accommodement, & Henri avoit paru y être disposé. Montmorency, depuis qu'il étoit retourné auprès de Philippe, avoit continué de travailler à procurer la paix. Le crédit du Duc de Savoye lui fut d'un grand secours dans cette affaire. Ce Prince songeoit aux moyens de rentrer dans ses Etats, & il n'espéroit de les recouvrer que par un traité entre les deux Rois. Lorsque les premieres difficultés, qui pouvoient s'opposer à la négociation, furent applanies, Henri & Philippe firent séparer leurs troupes, & l'on assembla un congrès à l'Abbaye de Cercamp dans l'Artois. Le Cardinal de Lorraine, le Connétable de Montmorency, le Maréchal de Saint-André, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, & Claude de l'Aubespine, Sécretaire d'Etat [a], y assisterent de la part de la France. Le Roi d'Espagne

HENRI II. 1558.

Congrès à Cercamp, pour terminer la guerre entre la France, l'Espagne & l'Angleterre.

[a] Lorsqu'on signa la paix à Câteau-Cambresis, où le congrès fut transféré, l'Aubespine, dans le traité, fut qualifié Sécretaire d'Etat. Jusques-là, il avoit pris seulement, ainsi que ses collégues & ses prédécesseurs, le titre de Sécretaire des Finances.

HENRI II. 1558.

y envoya Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange; le Duc d'Albe; Ruy Gomes de Silva, Comte de Melito; Antoine Perrenot, Evêque d'Arras, & Ulric Viglius de Swichen. Les miniſtres, chargés des pouvoirs de la Reine d'Angleterre, étoient Thomas Thurlby, Evêque d'Ely; Thomas Howard d'Effingham, & Nicolas Woton, Doyen de l'Egliſe Métropolitaine d'Yorck. Thomas Languſci, Comte de Stropiano; & le Préſident du Conſeil Supérieur d'Aſt, étoient les plénipotentiaires du Duc de Savoye.

Il y eut une grande conteſtation au ſujet de Calais. Les François vouloient retenir cette Place, comme étant une ancienne dépendance du royaume: les Anglois de leur côté refuſoient de ſouſcrire au traité, ſi elle ne leur étoit rendue. Pendant que cette difficulté ſuſpendoit les conférences, le Roi d'Eſpagne envoya le Comte de Feria en Angleterre, pour propoſer le mariage de la Princeſſe Eliſabeth avec le Duc de Savoye. Marie avoit d'autres vûes ſur ſa ſœur, & elle projettoit de lui faire épouſer Don-Carlos, fils de Philippe. L'état, dans lequel la Reine d'Angleterre tomba, détourna le Roi

d'Espagne, de suivre son premier dessein, & de se prêter à celui de cette Princesse. Depuis quelque tems elle étoit malade. Elle avoit pris jusqu'alors son indisposition pour une grossesse: les Médecins reconnurent qu'elle étoit hydropique. Quelques représentations qu'ils lui fissent, elle persista dans son opinion, & elle ne voulut user d'aucun des remedes qu'ils lui conseillerent. Enfin la fiévre survint, & augmentant peu à peu, elle conduisit cette Reine au tombeau. Cette Princesse mourut le 15 Novembre dans la quarante-quatriéme année de son âge. A peine Philippe eut-il reçu cette nouvelle, qu'il demanda pour lui-même la main d'Elisabeth. Dans l'espérance de l'obtenir, il ne voulut pas abandonner tout d'un coup les intérêts des Anglois. Comme leurs ministres avoient besoin de nouveaux pouvoirs, & comme d'ailleurs les circonstances pouvoient exiger qu'on changeât le plan des négociations pour la paix, les plénipotentiaires se séparerent, & l'on convint qu'ils ne se rassembleroient qu'au mois de Janvier 1559. En attendant qu'ils reprissent leurs conférences, Henri II envoya ordre à l'Am-

HENRI II. 1558.

Mort de Marie, Reine d'Angleterre, femme de Philippe II.

HENRI II. 1558.

bassadeur qui résidoit de sa part à Rome, d'engager le Pape à refuser les dispenses, dont Philippe avoit besoin pour épouser la sœur de Marie.

Depuis que Charles V avoit écrit aux Electeurs, qu'il remettoit à Ferdinand, son frere, les rênes de l'Empire, le Roi des Romains n'avoit pas encore été reconnu formellement pour Empereur par le Corps Germanique. Le Collége Electoral s'étant enfin déterminé à confirmer à ce Prince la possession de ce titre, on avoit choisi le 24 Février de cette année pour cette cérémonie. Charles regardoit ce jour comme heureux pour lui. En effet, à pareil jour, il étoit né; il avoit remporté une célèbre victoire à Pavie; il avoit reçu à Bologne, des mains du Pape Clément VII, la couronne Impériale, & il avoit fait nommer son frere Roi des Romains. Les Electeurs s'étant assemblés au jour marqué, on lut l'abdication de l'Empereur, & l'on proclama Ferdinand pour lui succéder. Le nouvel Empereur, aussi-tôt après son couronnement, se fit un devoir de rendre l'obéissance filiale au Saint Pere. Paul IV, malgré son traité avec Philippe, n'avoit pas oublié les mécon-

Ferdinand est couronné Empereur.

tentemens qu'il avoit reçus de la Maison d'Autriche. Il chargea une Congrégation de Cardinaux, d'examiner si l'élevation de Ferdinand au trône Impérial étoit légitime. Cette assemblée prononça que ce qui s'étoit passé à Francfort dans la Diete Electorale, n'étoit de nulle considération, puisque l'autorité du saint Siége n'y étoit pas intervenue; qu'une autre raison essentielle s'opposoit à la confirmation du nouvel Empereur; que des hérétiques avoient concouru à son élection; que les liaisons de Ferdinand avec des ennemis de l'Eglise le rendoient même coupable; qu'au lieu de faire valoir son prétendu droit, il devoit songer à se justifier; que ce Prince pouvoit se promettre d'obtenir aisément d'un pere indulgent & tendre le pardon de sa faute; qu'ainsi il devoit envoyer incessamment à Rome un ministre avec sa procuration, pour déclarer qu'il se désistoit de l'élection faite à Francfort, comme étant absolument nulle, & qu'il remettoit au Saint Pere, de la confirmer. HENRI II. 1558.

Suivant cette décision, Paul IV fit dire à Gusman, qui s'étoit rendu à Rome en qualité d'Ambassadeur de l'Em-

HENRI II. 1558.

pereur, qu'il ne lui accorderoit point d'audience, & que Ferdinand eût à satisfaire dans l'intervalle de trois mois à ce qu'exigeoient ses juges. Philippe employa vivement ses bons offices en faveur de Ferdinand. Le Pape fut inflexible. Il défendit même à Figueroa, que le Roi d'Espagne lui envoya, d'entrer dans Rome, sous prétexte que ce ministre avoit encouru les censures ecclésiastiques, pour avoir fait emprisonner, pendant qu'il étoit Gouverneur du Milanez, un courier du saint Siége.

Lorsque Ferdinand fut informé des dispositions du Souverain Pontife, il manda à Gusman, de quitter Rome sans délai, s'il n'obtenoit pas audience de sa Sainteté dans trois jours, à compter de la date de la réception de sa lettre. L'Ambassadeur, ayant notifié ses ordres, fut admis enfin le 13 Juillet à une audience particuliere du Pape; mais ce ministre, quelques instances qu'il fît, ne put obtenir une audience publique, & il partit, après avoir fait une protestation solemnelle, selon ce que portoient ses instructions.

Ferdinand signala son avénement au trône Impérial par un jugement mémo-

rable & plein d'équité. Il s'étoit élevé un grand différend entre les héritiers du Marquis Albert de Brandebourg, & les Evêques de Franconie. Les premiers, favorisés par les Princes de Saxe & de Hesse, demandoient qu'on leur restituât les terres d'Albert. Les seconds prétendoient retenir ces terres pour indemnité des dommages que ce Prince leur avoit fait souffrir. Quoique l'Empire eût adjugé aux Evêques la confiscation des biens d'Albert, Ferdinand ordonna que ces Prélats payeroient en compensation aux héritiers de ce Prince la somme de cent soixante-quinze mille écus d'or. HENRI II. 1558.

Charles V ne survécut pas long-tems à la cérémonie du couronnement du nouvel Empereur, & le 21 Septembre il finit ses jours dans le Couvent qu'il avoit choisi pour sa retraite [a]. Au mois de Février de cette même année, il avoit vû mourir Eléonore sa sœur, veuve de François I, Roi de France. Plusieurs historiens ont peint Charles V, comme un Prince plus artificieux qu'il ne lui convenoit d'être dans une si haute fortune. On lui reproche Mort de Charles V.

[a] Lorsqu'il mourut, il étoit âgé de cinquante-huit ans, sept mois, moins trois jours.

HENRI II. 1558.

sur-tout avec raison la captivité du Landgrave de Hesse-Cassel, retenu cinq ans dans une étroite prison, en vertu d'un mot changé par surprise dans un traité. Il faut avouer aussi, que les dernieres années du regne de Charles furent beaucoup moins glorieuses que les premieres, & que la levée du siége de Metz diminua considérablement la réputation qu'il s'étoit acquise. Mais pour peu qu'on soit juste, on louera toujours son habileté, sa fermeté dans les malheurs, son sang-froid dans les dangers, sa modération dans la prospérité, son infatigable application aux affaires, son amour pour les sciences & les arts [a].

En mourant, il fit un codicile, qui portoit qu'Isabelle & Ferdinand avoient eu vraisemblablement de justes raisons, pour réduire la Navarre sous leur obéissance; que cependant il prioit Philippe, de satisfaire les héritiers de

[a] Il honoroit les sçavans, & les animoit par de fréquentes libéralités. Il disoit souvent : *Les gens de qualité me dépouillent, les marchands m'enrichissent, & les sçavans m'instruisent.* Il se plaisoit à voir travailler le *Titien*. Un jour, ce Peintre ayant laissé tomber un de ses pinceaux, *Charles V* le ramassa, en disant que *Titien* méritoit d'être servi par *César*.

Jean d'Albret, sur qui on l'avoit conquise.

HENRI II. 1558.

Avant d'être marié à Elisabeth de Portugal, il avoit eu d'une maîtresse la Princesse Marguerite, épouse d'Alexandre de Médicis, & ensuite d'Octavio Farnèse, Duc de Parme. Lorsque l'Impératrice fut morte, il eut Don Juan d'Autriche d'une dame de Ratisbonne. Au reste, ce Prince eut tant de retenue dans ses foiblesses, qu'on ignora toujours le nom de la mere de Marguerite, & qu'il ne parla jamais de Don Juan que peu de jours avant de mourir, & pour charger quelques courtisans de le recommander de sa part au Roi Philippe.

Mort de la Reine premiere douairiere de Hongrie.

La mort de Charles V fut bien-tôt suivie de celle de Marie, Reine douairiere de Hongrie, sa sœur. Quoique cette Princesse eût toujours banni de sa Cour la galanterie, les François oserent la décrier par des satyres & par des chansons licentieuses. Ils l'accuserent d'avoir du penchant pour Barbançon, le seigneur le mieux fait de son tems. Cette imputation étoit injuste. Marie avoit tant d'éloignement pour le déréglement, qu'un courtisan ayant séduit une de ses filles d'honneur, elle ne voulut jamais pardonner

HENRI II. 1558.

au suborneur, & qu'elle déclara que, s'il se présentoit devant elle, fût-ce même à la suite de l'Empereur, elle lui feroit ôter la vie.

Autres personnes illustres, mortes en 1558.

Cette année fut fatale à plusieurs autres personnes illustres. Le Cardinal Renaud Polus mourut à Londres le même jour que Marie Reine d'Angleterre.

Le Cardinal Polus.

Il eut une sagesse, une droiture & une érudition peu communes, & son mérite éminent le rendoit digne du souverain Pontificat. Jules III, comme on a vû dans un des livres précédens, l'avoit nommé son Légat en Angleterre, & Paul IV, qui étant Cardinal, l'avoit empêché de monter sur la chaire de Saint Pierre, lui avoit conféré l'Archevêché de Cantorbery. Ce Pape, ayant appris que Polus n'approuvoit point la rupture de la trêve entre la France & l'Espagne, en fut si irrité, qu'il lui ôta sa légation, & le fit citer à Rome, pour rendre compte de sa doctrine. Philippe, & la Reine son épouse, empêcherent le Cardinal, de retourner en Italie. La Reine représenta au Saint Pere, que si les sentimens de Polus étoient suspects, on pouvoit lui donner des juges en Angleterre. Notre défaite à Saint Quen-

tin, & celle des troupes Papales à Segna, firent plus d'impression sur l'esprit du Pontife que les remontrances de Marie, & il cessa enfin de persécuter le Cardinal. Polus, par son testament, institua pour son légataire Louis Priuli, qui, par un désintéressement aussi rare que louable, refusa de profiter de la succession de son ami. HENRI II. 1558.

En Allemagne, Melchior Zobel, Evêque de Wurtzbourg, fut tué dans sa Ville Episcopale. Les assassins, au milieu du tumulte que causa cette mort, trouverent le moyen de s'échapper, & l'on ignora quelque tems l'auteur de cette horrible action. Après d'exactes recherches, on découvrit qu'elle avoit été commise par ordre de Grombach, Gentilhomme de Franconie, qui avoit voulu se venger de ce que Zobel avoit refusé de lui payer un legs fait par le dernier Evêque de Wurtzbourg. Christophe Kretzen, chef des meurtriers, fut pris dans la citadelle de Schaumbourg, où il s'étoit caché. Comme on le conduisoit à Wurtzbourg, il s'étrangla, pendant que ses gardes étoient endormis. Zobel, Evêque de Wurtzbourg.

Aloysio Lipomano, qui fut successivement Evêque de Modon, de Vé- Aloysio Lipomano.

HENRI II. 1558.

rone & de Bergame, & qui étoit encore plus respectable par l'innocence de ses mœurs & par son sçavoir que par sa dignité, termina sa carriere en Italie. Quoiqu'employé en diverses ambassades, il ne se relâcha jamais de son application à l'étude, & il composa, nonobstant ses pénibles occupations, plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte.

Jules-César Scaliger.

Entre les autres hommes recommandables que la mort enleva cette année, Jules-César Scaliger tient le premier rang. Il mourut à Agen en Guyenne, dans la soixante-quinziéme année de son âge. A l'avantage de la naissance [a], il joignit ceux de la force du corps & de la sublimité du génie. Il avoit passé sa jeunesse dans les emplois militaires, & il ne s'étoit donné que tard aux sciences & aux belles-lettres. Cependant il y fit de tels progrès, qu'il devint le premier philosophe & le premier sçavant de son siecle. Selon M. de Thou, il peut être comparé tout ensem-

[a] *Scaliger* se disoit descendu des Princes de la Scala, Souverains du Véronois. On a traité sa prétention de chimere, & les Lettres de naturalité qu'il obtint en France dans l'année 1528, le qualifient seulement *Jules-César de l'Escale de Bordoms, Docteur en Médecine, natif de Vérone.*

ble à Xénophon & à Maſſiniſſa [a]. Il épouſa, étant déja vieux, Andiette de Rocques Lobejac, fille de qualité, agée de treize ans, & il en eut pluſieurs enfans, dont le dernier fut Joſeph-Juſte Scaliger.

HENRI II. 1558.

Dans les premiers jours de l'année 1559, mourut à Coldighen Chriſtierne III, Roi de Danemarck. Il étoit âgé de cinquante-ſix ans, trois mois & vingt jours, & il avoit regné vingt-quatre ans. Ses principaux exploits furent la deſtruction des Corſaires, qui déſoloient le Jutland, & une victoire remportée ſur les troupes de Chriſtophe, Prince d'Oldembourg. La Ville de Coppenhague lui eſt redevable d'un collége célèbre, qu'il orna d'une bibliothéque. Un peu avant ſa mort, il alla voir le Roi Chriſtierne II, que ſes cruautés avoient fait chaſſer du trône, & ces deux Princes s'attendrirent réciproquement dans cette entrevûe. Dorothée de Saxe, épouſe de Chriſtierne III, lui donna cinq enfans, Frédéric qui régna après lui; Magnus qui

1559.

Mort de Chriſtierne III, Roi de Danemarck.

[a] Quelques Auteurs n'ont point fait de difficulté de dire qu'il n'y avoit point eu de plus grand Philoſophe que *Jules Scaliger* depuis *Ariſtote*, point de plus grand Poëte depuis *Virgile*, ni de plus grand Médecin depuis *Hippocrate*.

HENRI II. 1559.

fut Evêque de Hapsel en Livonie ; le Prince Jean ; la Princesse Anne qui épousa Auguste, Electeur de Saxe, & une autre Princesse nommée Dorothée, qui fut mariée à Henri de Lunebourg. Il n'y eut que peu de jours d'intervalle entre la mort de Christierne III & celle de Christierne II. Ce dernier mourut le 23 Janvier dans sa prison, où il étoit détenu depuis vingt-sept ans. Il est un exemple mémorable de la vengeance divine, & ses disgraces doivent apprendre aux tyrans, qu'ils n'abusent pas toujours impunément de leur pouvoir.

Après la mort de Christierne III ; Prince sans ambition, le Roi Frédéric, son fils, s'allia avec Adolfe, Duc de Holstein, pour conquérir la Ditmarse, & pour la partager entre eux. Ce pays est borné au Septentrion par le Duché de Sleswick, à l'Orient par le Holstein, au Midi par l'embouchure de l'Elbe qui le sépare du Duché de Breme, & à l'Occident par la mer de Nordzée.

Une colonie de Saxons, ayant occupé cette province après les Cimbres, fut gouvernée quelque tems par des Comtes particuliers. Dedon, un

de ces Comtes, fut tué dans une émeute populaire. Il avoit épousé Ida de Souabe, niece de l'Empereur Henri III & du Pape Léon VIII. Cette Princesse contracta un second mariage avec le Comte Eicler, que les Ditmarsiens privèrent aussi de la vie. Peu après, le Comte Rodolphe, successeur d'Eicler, éprouva le même sort, ainsi que le Prince son fils. Hartwig, frere de Rodolphe & son héritier, épouvanté de tant de crimes, abandonna ces peuples barbares, & céda ses droits sur eux à l'Archevêque de Breme, qui lui donna en échange le pays de Stade. Dans la suite, les Ditmarsiens furent soumis successivement par Henri Léon, & par Adolfe III, de la famille des Comtes de Schaumbourg, lequel posséda le Comté de Holstein après les descendans de Herman Biltings. Ces peuples, ayant secoué le joug du Comte de Holstein, passerent de nouveau sous la puissance des Archevêques de Breme; mais ces Prélats, par la rigueur avec laquelle ils les traiterent, les obligerent de se donner au Roi de Danemarck. Les Ditmarsiens ne furent pas long-tems fideles à leur nouveau Souverain. Pendant soixante-deux ans, ils

HENRI II. 1559.

Digression sur la Ditmarse.

HENRI II. 1559.

conſerverent une entiere indépendance, juſqu'à ce que Henri, Comte de Holſtein, fit une irruption dans leur pays, & les ſubjugua. Quelques diſſentions domeſtiques étant ſurvenues trente & un ans après dans la Maiſon de Holſtein, ils profiterent de ces troubles, pour recouvrer encore une fois leur liberté. Gerard, Comte de Holſtein, entreprit de les réduire. Il pénétra juſques dans l'intérieur de leur pays, tailla en pieces une partie de leurs troupes, & aſſiégea le reſte dans une Egliſe qu'ils avoient fortifiée à la hâte. Lorſque les rebelles virent qu'on ſe diſpoſoit à y mettre le feu, ils demanderent à capituler. Le Comte de Holſtein, ou par hauteur, ou par le peu de confiance qu'il avoit en eux, voulut qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion. Déja les flammes avoient gagné le comble de l'Egliſe; & le plomb, dont elle étoit couverte, couloit de toutes parts ſur les aſſiégés, lorſque ces malheureux, ne prenant conſeil que de leur déſeſpoir, ſortent furieux, tuent deux mille hommes, & ſe font jour au travers de leurs ennemis. Les Ditmarſiens continuerent de ſoutenir la guerre; & la victoire demeurant incertaine entre

les deux partis, on conclut un traité, par lequel la Maison de Holstein promit de laisser ces peuples libres. En l'année 1404, ces barbares, sous prétexte que Gerard contrevenoit à ses engagemens, prirent les armes contre lui. D'abord la fortune le favorisa. Albert, son frere, s'empara des villes de Hannerow, de Meldorp & de Delffbruck. Ce Prince étant mort d'une chûte de cheval, Gerard se mit lui-même à la tête de ses troupes, & porta de tous côtés le fer & le feu dans la Ditmarse. Pendant que ses soldats se répandoient par-tout sans précaution & sans discipline, les Ditmarsiens se rassemblent, ils occupent les défilés & les bois, ils enveloppent leurs ennemis, en font un grand carnage, & tuent Gerard lui-même. Douze Seigneurs & trois cents gentilshommes de la principauté de Sleswick & du Comté de Holstein périrent en cette occasion, selon le témoignage de Christien Cilic. Les vainqueurs exercerent des cruautés inouies jusques sur les corps morts de leurs ennemis, dont les veuves & les parens n'obtinrent qu'à prix d'argent la permission de leur donner la sépulture.

HENRI II. 1559.

HENRI II. 1559.

Chriſtierne I, Roi de Danemarck, après la mort du ſucceſſeur de Gerard, hérita du Comté de Holſtein, que l'Empereur Frédéric III érigea pour lors en Duché. Jean, fils de Chriſtierne, voulant venger les injures faites aux Comtes de Holſtein, ſes ancêtres, ſomma les Ditmarſiens, lorſqu'il fut monté ſur le trône de Danemarck, de lui rendre hommage. Sur leur refus, il entra dans leur pays avec une puiſſante armée. Il prit la ville de Meldorp, mais s'étant engagé dans des marais & dans des défilés, pour aller attaquer les ennemis, il fut défait. Quatre mille hommes demeurerent ſur la place du côté des Danois. On compta parmi les morts Adolphe & Othon d'Oldembourg, Breda de Rantzau, & ſoixante Seigneurs des plus qualifiés du Holſtein. Le Roi Jean & Frédéric, ſon frere, Duc de Holſtein, ſe ſauverent à peine à travers des monceaux de corps morts.

Jean eut Chriſtierne II pour ſucceſſeur, & ce dernier ayant été dépoſé, Frédéric, ſon oncle, fut mis à ſa place. Frédéric laiſſa les Ditmarſiens en paix. Lorſque ce Prince mourut, Adolphe, ſon ſecond fils, eut le Duché de

de Holſtein en partage. Il brûloit du déſir de punir les Ditmarſiens, mais il n'avoit pû exécuter ſes projets du vivant de Chriſtierne III, qui étoit d'un caractere doux & ennemi de la guerre. Frédéric II, moins pacifique que Chriſtierne III, ſe prêta aux vûes d'Adolphe. Le 22 Mai 1559, le Roi de Danemarck & le Duc de Holſtein, vinrent camper au bord du Stoer, & le 3 Juin ils emporterent Meldorp d'aſſaut. Le carnage fut ſi grand, que des ruiſſeaux de ſang couloient dans les rues. Comme les Danois n'avoient attaqué la Ville que d'un côté, une partie des habitans ſe ſauva avec vingt pieces de canon. Ces fuyards furent rencontrés par un Corps de troupes des Princes alliés, qui en tua trois cents, & qui leur enleva leur artillerie. Frédéric & Adolphe, après avoir mis des troupes dans Braunſbuttel, que les Ditmarſiens avoient abandonnée, s'avancerent vers Heyden. Dans leur marche, ils taillerent en pieces quatre bataillons: mais cet avantage ne fut pas ſans quelque perte du côté des Danois, Jean & Nicolas de Truzen, d'une illuſtre Maiſon de Danemarck, y furent bleſſés à mort. A peine ce combat fut

HENRI II. 1559.

La Ditmarſe eſt conquiſe par Frédéric II, Roi de Danemarck, & par le Duc de Holſtein.

HENRI II. 1559.

fini, que les Danois découvrirent quelques escadrons ennemis. Adolphe, en fondant sur cette cavalerie, fut blessé considérablement d'un coup de bâton ferré, à la hanche. Son accident redoubla la fureur des Danois. Ils renverserent tout ce qui se présenta devant eux, & il n'échappa que peu d'ennemis au fer du vainqueur. Ceux qui se sauverent, se rallierent près de Heyden, où il y eut sur le soir un troisiéme combat, qui ne finit que par l'embrasement de la Ville, & par le massacre de ses habitans.

Il restoit encore à soumettre le Marsland. Les Ditmarsiens, qui avoient évité le fer & la flamme, s'étoient retirés avec leurs femmes & leurs enfans dans ce canton aquatique & marécageux. On délibéroit sur les moyens de les y forcer, lorsque deux prêtres vinrent de leur part au camp du Roi de Danemarck. Ces députés portoient l'un & l'autre à la main un bâton blanc, auquel étoit attachée une requête sans sceau & sans signature. Ils annoncerent que leur nation se remettoit à la clémence des Princes alliés. Frédéric & Adolphe demanderent que les vaincus payassent six cents mille écus d'or

pour les frais de la guerre; qu'ils livraſſent toutes leurs armes, toutes leurs munitions de guerre, & tous les agrès de leurs Vaiſſeaux; qu'ils fiſſent une députation ſolemnelle, pour implorer la miſéricorde du vainqueur; qu'ils ſe reconnuſſent ſujets du Danemarck & du Holſtein, & qu'ils donnaſſent en ôtage vingt-quatre des plus conſidérables d'entre eux. Les Ditmarſiens ayant repréſenté qu'ils n'étoient pas en état de fournir la ſomme qu'on exigeoit, on accorda quelque modération ſur cet article. Le 21 Juin, jour indiqué pour la preſtation de ſerment de ces peuples, l'armée des alliés forma dans une vaſte plaine un cercle, au milieu duquel on laiſſa un grand eſpace vuide. Adolphe & le Prince Jean, frere de Frédéric II, ce Monarque ayant déja quitté l'armée pour retourner à Coppenhague, étoient dans le centre. Là, les vaincus, à genoux, demanderent pardon de leurs fautes, & rendirent hommage à leurs conquérans. HENRI II. 1559.

Tandis que le Roi de Danemarck & le Duc de Holſtein acquéroient de nouveaux ſujets, une partie de la nation Ecoſſoiſe ſe préparoit inſenſiblement à ſecouer le joug de ſes anciens Troubles en Ecoſſe.

HENRI II. 1559.

Souverains. Le ſupplice de Vaultier de Milly, & le banniſſement de Paul Meſan, n'avoient point intimidé les Proteſtans. Tout récemment à Edimbourg ils avoient traîné dans la boue les reliques d'un des ſaints, pour leſquels les habitans avoient le plus de vénération. La Reine Régente, pour calmer l'orage, avoit permis de célébrer l'Office en langue vulgaire. Quelque tems après, à la perſuaſion du Clergé Catholique, elle révoqua cette permiſſion. Les Proteſtans lui députerent Alexandre Cunningham, Comte de Glencarne, & Hugues Campbell, pour lui rappeller ſes promeſſes. Elle répondit qu'on ne devoit compter ſur la parole des Princes, qu'autant qu'il leur étoit utile de la garder. Alors les députés lui dirent: *Nous renonçons donc, Madame, à vous obéir. C'eſt à votre Majeſté à prévoir les ſuites funeſtes qu'aura la déclaration que nous oſons vous faire.* La réponſe de la Régente ayant été rapportée aux Seigneurs de ce parti, ils s'aſſemblerent à Perth, dont les habitans, animés par les diſcours des Prédicans, entre autres de Jean Chox, coururent aux armes, pillerent les Egliſes de Saint Dominique

& de Saint François, renverſerent les autels, briſerent les images, & démolirent entierement le couvent des Chartreux. Les Religionnaires commirent de pareilles violences à Cupre, à Carliſle, à Saint André, & dans pluſieurs autres Villes. En peu de jours, ils formerent une armée de plus de ſept mille hommes, & ils répandirent partout la terreur & la déſolation. La Reine Régente ne put arrêter le cours de leurs hoſtilités, qu'en ſignant avec eux une trève, dont la durée fut fixée juſqu'au 10 Janvier de l'année 1560. HENRI II. 1559.

Ils bravoient d'autant plus hardiment l'autorité Royale, qu'ils comptoient ſur un fort appui. En vain la jeune Reine d'Ecoſſe s'étoit-elle portée pour héritiere de la feue Reine d'Angleterre. Eliſabeth avoit ſuccédé à Marie, & avoit été couronnée ſolemnellement à Londres le 15 Janvier. Dans le premier Parlement qu'elle avoit convoqué, tous les Edits rendus pendant le dernier regne ſur la religion avoient été abolis, & l'on avoit remis en vigueur ceux d'Edouard. Ainſi que ce Prince, Eliſabeth avoit été reconnue chef de l'Egliſe Anglicane. Elle avoit établi de nouveaux Evêques; elle avoit

Changemens cauſés par l'avénement d'Eliſabeth au trône d'Angleterre.

HENRI II. 1559.

donné à plusieurs Pairs du royaume une partie des biens ecclésiastiques, & elle en avoit réuni une autre à son domaine.

Elisabeth traite en particulier avec la France.

Cette Princesse n'avoit pas lieu d'être contente de la Cour de France. Henri II paroissoit favoriser les prétentions chimériques de la jeune Reine d'Ecosse. Il souffroit qu'elle prît le titre de Reine d'Angleterre, & qu'elle en fît mettre les armoiries sur ses meubles & sur ses équipages. Cependant, au grand étonnement de tout le monde, Elisabeth s'accommoda avec le Roi sans la participation des Espagnols. Elle consentit que nous demeurassions en possession de Calais [a], à condition qu'au bout de huit ans nous remettrions cette Place, ou que nous payerions cinq cents mille écus d'or en compensation. On jugea qu'Elisabeth s'étoit pressée de traiter en particulier, afin de ne point paroître avoir

[a] On a vû que l'année précédente, nous avions repris Calais. Cependant les traducteurs de M. de *Thou* rendent ces mots: *Ut Caleti ac vicini territorii possessio penès Regem esset*, par ceux-ci : *Que Calais seroit rendu au Roi avec le territoire qui en dépend.* Ils tombent fréquemment dans de pareils contre-sens. Je me contente de remarquer les principaux, afin de ne pas fatiguer les lecteurs par un trop grand nombre de notes.

aucune obligation à Philippe, & pour ne prendre avec ce Prince aucune liaison, dont il pût se prévaloir. Dès-lors elle étoit déterminée à ne pas lui accorder sa main, & l'on prétend même qu'elle avoit promis à son sacre, de n'épouser aucun Prince étranger. HENRI II. 1559.

Les plénipotentiaires de France & d'Espagne avoient repris leurs conférences à Câteau Cambresis, où le congrès avoit été transféré. Lorsque ceux d'Espagne eurent appris que nous avions fait la paix avec Elisabeth, & qu'elle n'avoit point exigé la restitution de Calais, ils devinrent plus faciles sur les autres articles. Un des plus importans regardoit Metz, Toul & Verdun, dont les François s'étoient emparés. D'un côté, il y avoit apparence que Henri II ne voudroit jamais se dessaisir de ces Places. De l'autre, il étoit essentiel à Philippe de faire voir qu'il n'abandonnoit pas les intérêts du Corps Germanique. L'Empereur tira d'embarras les deux Rois, en déclarant que, quand même les Villes en question demeureroient aux François, ce ne seroit point de sa part, ni de celle des Princes de l'Empire, un obstacle à la bonne intelligence. Il se pré- On reprend les conférences pour la paix entre la France & l'Espagne.

HENRI II. 1559.

sentoit une autre difficulté. Henri ne refusoit point de rendre au Duc de Savoye ses Etats, mais il prétendoit retenir quelques Villes, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction sur les prétentions qu'il avoit à la charge de ce Prince [a]. Le Roi d'Espagne craignoit de désobliger le Duc, en souscrivant à cette proposition. Dès que le Duc fut informé qu'il n'y avoit plus que cet article, qui empêchât de signer l'accommodement, il témoigna qu'il seroit fâché de retarder un événement si desiré. Ainsi, toutes les parties intéressées se prêtant mutuellement au rétablissement de la tranquillité générale, la paix fut conclue.

Traité de Câteau-Cambresis.

Les conditions furent que Henri restitueroit à Philippe les Villes de Mariembourg, d'Ivoy, de Damvilliers & de Montmedy, dans les Pays-bas, & celle de Valenza dans le Milanez, avec tous les châteaux qui en dépendoient; qu'Yvoy seroit demantelée pour compensation de la destruction de Terouanne; que Philippe de son

[a] *Henri II* ne prétendoit point, comme l'avance M. *de Thou*, que la Savoye lui appartînt. Il exigeoit seulement qu'on lui fît justice sur les biens de la succession de Louise de Savoye, mere de François I.

côté rendroit à la France Saint Quentin, Ham, le Câtelet, & tout le district de Terouanne, mais que cette derniere Ville ne pourroit être rebâtie; qu'immédiatement après la publication du traité, le Roi d'Espagne seroit mis en possession du Comté de Charolois & du Bailliage de Hesdin, comme d'un ancien patrimoine, & que le Roi Dauphin entreroit en jouissance de Crevecœur & de ses dépendances, sans préjudicier cependant aux droits du Seigneur de Cruninghen; que tous les pays conquis par François I, tant endeçà qu'au-delà des Alpes, seroient rendus à Emanuel Philibert, Duc de Savoye, à l'exception des Places de Turin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas & de Villa-Nuova-d'Ast, que le Roi garderoit pour garantie, jusqu'à ce que les prétentions, qu'il avoit en qualité d'héritier de Louise de Savoye, fussent réglées; que les François évacueroient toutes les Villes & les fortereſſes, dont ils s'étoient emparés dans la Toscane; que le Duc de Florence donneroit une amnistie générale aux Siennois, qui s'étoient retirés à Montalcino, & qu'il les rétabliroit dans leurs biens; que la républi-

HENRI II. 1559.

HENRI II. 1559.

que de Genes accorderoit de même un pardon général à tous ceux de ses sujets, qui avoient pris les armes pour la France ; que cette République promettroit de mériter à l'avenir, par sa soumission, les bonnes graces du Roi, & qu'à cette condition le Roi se dessaisiroit de tout ce qu'il avoit pris dans l'Etat de Genes & dans l'isle de Corse ; que la citadelle de Bouillon seroit remise à l'Evêque de Liége, sans tirer à conséquence pour le différend sur la principauté de Sedan ; que l'Infante de Portugal ne pourroit être troublée dans la jouissance des biens, qui lui appartenoient du côté de la Reine, sa mere ; que les deux Rois rendroient à Guillaume, Duc de Mantoue, ce qu'ils possédoient dans le Montferrat, mais qu'ils seroient maîtres de démolir les citadelles qu'ils y avoient fait construire ; que Marie de Bourbon jouiroit du Comté de Saint Paul, sauf le droit des parties & les procès intentés ou à intenter à ce sujet ; que le Roi, dans le terme de trois mois, effectueroit les restitutions auxquelles il s'engageoit ; que Philippe, un mois après, satisferoit à tout ce qu'il promettoit, & qu'il donneroit en ôtages le Prince d'Orange, le Duc d'Albe,

le Duc d'Arschot & le Comte d'Egmont; que, pour ſerrer les liens d'une étroite union entre les deux Monarques, Philippe épouſeroit Eliſabeth, fille aînée de Henri, pour lors âgée de onze ans, laquelle auroit quatre cents mille écus d'or en dot; que Henri donneroit en même tems Marguerite, ſa ſœur, au Duc de Savoye, avec une dot de trois cents mille écus d'or, & avec la jouiſſance du Duché de Berry. HENRI II. 1559.

Par un article particulier, les deux Rois s'obligerent de procurer au plutôt la tenue d'un Concile Œcuménique. Un autre article portoit que le traité ſeroit ſigné par le Dauphin, & par Don Carlos, fils de Philippe; que Henri & Philippe jureroient de l'obſerver religieuſement, & qu'ils l'enverroient dans les Cours ou Parlemens de leurs Etats, pour y être enregiſtré.

On comprit dans ce traité le Pape, l'Empereur, tous les Princes & Etats de l'Empire, les Rois de Pologne, de Suede, & de Danemarck, la Reine d'Ecoſſe, la Reine d'Angleterre, la république de Veniſe, les Suiſſes & les Griſons, les Ducs de Lorraine, de Ferrare, de Parme & d'Urbin, & la république de Lucques. Environ deux mois

Claude de France épouſe le Duc de Lorraine.

HENRI II. 1559.

auparavant, le Roi avoit marié Claude, sa seconde fille, au Duc de Lorraine [a].

Cette paix, qui devoit, ce semble, assurer le repos de l'Europe, occasionna de grands maux en France & dans les Pays-bas. Le Cardinal de Lorraine & l'Evêque d'Arras, se crurent en état de poursuivre l'exécution de leurs desseins secrets. Par leurs conseils, Henri & Philippe conspirerent la perte des Protestans, & ces fausses mesures exciterent des troubles domestiques, beaucoup plus à craindre que les guerres étrangeres.

Diete à Ausbourg.

Ferdinand fut plus sage. Il avoit convoqué une Diete à Ausbourg. D'abord il fit quelques nouvelles tentatives, pour faire accepter des voyes de conciliation par les différens partis. Lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit réussir, il promit de n'inquiéter personne sur la religion. Ainsi les Etats de l'Empire délibérerent seulement sur les moyens de réprimer les entreprises des ennemis de la tranquillité publique. On fit aussi divers réglemens par rapport aux monnoies. Alfonse de Carreto, Marquis

[a] Ce mariage fut célébré le 5 Février, & la paix fut signée le 3 Avril.

de Final, qui avoit été dépouillé de sa souveraineté par ses sujets, porta ses plaintes à la Diete. Elle donna ensuite audience à George Sigebert, envoyé de Guillaume de Furstemberg, Grand Maître des Chevaliers Teutoniques de Livonie [a].

HENRI II. 1559.

Vers l'an 1500, ces Chevaliers avoient conclu avec les Moscovites une trève de cinquante ans, qui avoit été prolongée en 1550, de cinq années, & ensuite de trois autres. Au mois de Novembre 1557 [b], Jean Basilowitz *, Czar de Moscovie, prétendant qu'ils n'avoient pas rempli les conditions sous

Guerre entre les Livoniens & les Moscovites.

* C'est-à-dire, fils de Basile.

[a] Un certain nombre d'Allemans avoit formé une société militaire, pour établir le Christianisme en Livonie. Ils se rendirent maîtres de ce pays, & en convertirent les habitans. Pour reconnoissance de ce service, le Pape *Innocent III* institua en faveur des principaux d'entre ces apôtres conquérans un Ordre de Chevalerie. Ces nouveaux Chevaliers prirent le nom de *Porte-Glaives*, & la marque de l'Ordre étoit deux épées en sautoir, qu'ils portoient sur leurs casaques. Leur premier Grand Maître fut *Guillaume de Vienne*. En 1234, ils furent unis à l'Ordre de Prusse, dit *Teutonique*. *Albert de Brandebourg*, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, ayant embrassé la doctrine de Luther, les Chevaliers de Livonie se séparerent de ceux de Prusse, & élurent un Grand Maître particulier, qui fut *Walter de Plettemberg*. *Guillaume de Furstemberg* étoit leur second Grand Maître depuis cette séparation.

[b] Ou 7065, suivant l'ancienne maniere de compter des Moscovites. M. de *Thou* marque 7067.

HENRI II. 1559.

lesquelles il leur avoit accordé cette derniere prolongation, leur déclara la guerre. Il étoit entré le mois de Février suivant dans leur pays. Ses troupes, n'y ayant point trouvé de résistance, avoient ravagé toute la campagne, massacré une partie des habitans, vendu les autres aux Tartares, détruit les biens, égorgé les bestiaux qu'elles ne pouvoient emmener. Elles avoient exercé sur tout d'horribles cruautés contre les Allemans, coupant les bras aux hommes, le sein aux femmes; quelquefois mettant les uns & les autres en pieces, & couvrant le chemin de leurs membres épars. Dans le même tems

Mais c'est une inattention de sa part Selon son propre récit, les Moscovites en 1558 avoient désolé la Livonie, où ils étoient entrés le 9 Février. Leur déclaration de guerre étoit datée du mois de Novembre précédent. Ainsi elle avoit été faite, ou en 1557, ou en 1558; en 1557, si, selon la maniere de compter d'à présent, l'année 1558 n'avoit commencé que du premier Janvier qui avoit suivi la déclaration; en 1558, si, suivant la maniere dont on comptoit alors, cette année avoit commencé dès le tems de la fête de Pâques, qui avoit précédé cette même déclaration. Les Moscovites comptoient 7508 ans depuis la création du monde jusqu'à Jesus-Christ Si l'on ajoute 1557 ou 1558 à 5508, on aura 7065 ou 7066. Je m'en tiens à la date 7065, parce qu'en général M. de *Thou* dans son histoire se conforme à l'usage établi en France depuis *Charles IX*, de faire commencer l'année au premier Janvier.

avoit paru une comète avec une longue chevelure, qui avoit achevé de consterner les Livoniens. Ces peuples superstitieux, s'imaginant que ce phénomène leur annonçoit des maux encore plus grands que ceux qu'ils venoient d'éprouver, s'étoient déterminés à acheter la paix à quelque prix que ce fût. Le Grand Maître de Livonie avoit demandé aux Moscovites une nouvelle trève de quatre mois, & la liberté d'envoyer une ambassade, pour négocier un accommodement. Basilowitz avoit agréé ces propositions, & les Ambassadeurs s'étoient mis en chemin. Mais pendant qu'ils faisoient leur route, il étoit survenu un évenement, qui avoit fait évanouir les espérances de la paix. Il y avoit dans la ville de Teutsché Narva, appartenante aux Livoniens, & située vis-à-vis de celle de Russiche Narva, dépendante du Czar, une garnison de quatre cents cinquante hommes. Cette garnison, sur quelque fausse allarme, avoit tiré plusieurs volées de canon. Au bruit de cette artillerie, les Livoniens, croyant que les Moscovites avoient rompu la trève, avoient par-tout repris les armes, & recommencé les hostilités. Le Czar

HENRI II. 1559.

HENRI II. 1559.

avoit reçu ces nouvelles, dans le moment qu'on introduiſoit à ſon audience les Ambaſſadeurs de Livonie. Ce Prince avoit congédié ces miniſtres, ſans vouloir les entendre. Par ſon ordre, Pierre Zerſigal, qui avoit fait long-tems le métier de pirate ſur la mer noire, avoit marché avec trois cents mille hommes, & s'étoit rendu maître de Teutſché Narva, de Neuhauſſ, de Weiſemberg, de Tolſburg, de Warnebeck, de Ringen, & même de Derpt, dont l'Evêque avoit été conduit à Moſcou. Dans de ſi fâcheuſes extrémités, les Livoniens avoient eu recours à l'appui de pluſieurs Princes voiſins. Les habitans de Revel entr'autres avoient offert à Chriſtierne III, Roi de Danemarck, de lui rendre hommage, s'il vouloit les prendre ſous ſa protection. Ils prétextoient que la juſtice & la reconnoiſſance les engageoient encore plus que la néceſſité à cette démarche. Ils ſe ſouvenoient, diſoient-ils, que Waldemar II, Roi de Danemarck, avoit bâti Revel, & que la nobleſſe d'Eſten & de Wirlandt tenoit de ce même Prince ſes plus beaux priviléges. Chriſtierne, ami du repos, & ſe voyant près de ſa fin, ne s'étoit

point soucié de se jetter dans les dépenses & les embarras d'une guerre dangereuse, pour ajouter quelque territoire à son domaine. Guillaume de Meckelbourg, Archevêque de Riga, avoit pensé différemment. Il avoit consenti de secourir les Livoniens, & s'étant avancé avec ses troupes dans le pays de Derpt, non-seulement il avoit taillé en pieces le Corps de Moscovites, que Zersigal y avoit laissé, mais il avoit repris le Fort de Ringen. Au commencement de cette année 1559, Zersigal étoit revenu à la tête d'une nombreuse armée; il avoit pénétré à la faveur des glaces dans l'Archevêché de Riga; il y avoit fait d'affreux ravages, & il menaçoit de désoler de nouveau toute la Livonie. HENRI II. 1559.

Segebert étoit chargé par Guillaume de Furstemberg, d'implorer l'assistance des Etats de l'Empire contre un ennemi si redoutable. La Diete accorda une somme de cent mille écus d'or; mais les Livoniens, qui, dans leur disgrace, avoient conservé leur ancienne fierté, refuserent un si foible secours, comme indigne de la majesté de l'Empire, & comme peu proportionné à leurs besoins. Ils députerent à Sigis-

HENRI II. 1559.

mond Auguſte, Roi de Pologne, pour le ſupplier de prendre leur défenſe; lui offrant, en garantie du rembourſement des frais de la guerre, neuf Villes qu'ils pourroient retirer quand ils voudroient, en lui payant ſix cents mille écus d'or. Le Roi de Pologne ayant accepté ces propoſitions, le traité fut confirmé de part & d'autre par la religion du ſerment. Alors Gotard Ketler, qui étoit devenu Grand Maître des Chevaliers de Livonie par la démiſſion de Furſtemberg, mit, conjointement avec Chriſtophe de Meckelbourg, le ſiége devant Riga. Leur expédition ne fut pas heureuſe, & après divers combats ils furent contraints de ſe retirer.

Peu après que la paix avoit été ſignée à Câteau-Cambreſis entre la France & l'Eſpagne, les François avoient évacué toutes les Places qu'ils occupoient dans les Pays-bas & dans le Piémont. Mais Coſme de Médicis n'étoit pas encore en poſſeſſion de celles qui devoient lui être remiſes dans la Toſcane. Les Siennois de Montalcino, expliquant en leur faveur quelques termes équivoques, employés dans le traité pour ſauver l'honneur de la

France, se flattoient que leur république continueroit de subsister. Ils espéroient du moins, que, si le Roi les abandonnoit, ils auroient la liberté de se choisir un maître. Corneille Bentivoglio les sollicitoit de se donner au Duc de Ferrare, qui étoit revenu en France dans le dessein de faire réussir cette affaire par le crédit des Princes Lorrains. Ce Prince ne doutoit pas qu'il ne déterminât même en sa faveur le Conseil d'Espagne, qu'il sçavoit ne voir qu'avec chagrin l'aggrandissement de la Maison de Médicis. Dans le tems qu'il se préparoit à aller trouver Philippe en Flandre, ce Monarque envoya ordre au Duc de Sessa, Gouverneur du Milanez, d'obliger les Siennois de se soumettre au Duc de Florence.

HENRI II. 1559.

Efforts des Siennois de Montalcino, pour demeurer libres.

Ces républicains, s'imaginant qu'on vouloit seulement les intimider, ne perdirent point encore l'espérance de conserver leur liberté. Ils dépêcherent Nicodême Fortiguera & Germanic Bandini au Souverain Pontife, pour lui faire les mêmes propositions, que les habitans de Revel avoient faites au Roi de Danemarck.

Depuis quelque tems, il étoit arrivé

HENRI II. 1559.

de grands changemens à Rome. L'abus que les Caraffes avoient fait de leur pouvoir, & les violentes exactions qu'ils avoient commiſes, les avoient rendus également odieux au Pape & au peuple. Le Saint Pere avoit ôté le miniſtere au Cardinal Caraffe, & l'avoit relégué à Lavinia. Le Duc de Palliano avoit été privé du commandement des troupes de l'Egliſe, & de la charge de Général des Galeres. Le Marquis de Montebello avoit été forcé de remettre le Gouvernement du Vatican. Ils étoient exilés, l'un au château de Galeze, l'autre en Ombrie. Quoique Camille des Urſins, qui avoit ſuccédé aux Caraffes dans la faveur, conſeillât à Paul IV de ſoutenir les Siennois injuſtement opprimés; le Pape leur refuſa tout ſecours, & il déclara qu'il ne vouloit point jetter la ſemence d'une nouvelle guerre.

Au milieu de tant de traverſes, les Siennois ne ſe laiſſoient point ébranler. Bentivoglio continuoit d'être l'ame de leur Conſeil. Vitelli, Guevara, & Louis de Doara, allerent le trouver de la part du Duc de Florence. Ils repréſenterent à ce Général, qu'il pouvoit être dangereux pour lui, d'entre-

tenir plus longtems des rebelles dans leur refus opiniâtre de se soumettre. Ces trois députés ajouterent, que Cosme n'ignoroit pas que Bentivoglio ne vouloit point quitter la Toscane, sans s'être procuré quelque avantage particulier; que ce motif étoit raisonnable; que le Duc de Florence consentiroit volontiers que les services & les exploits militaires de Bentivoglio fussent récompensés, si ce Général vouloit s'ouvrir avec franchise, & ne plus mettre d'obstacle par ses artifices à la conclusion d'une affaire, qui pouvoit seule assurer le repos de l'Italie. Bentivoglio, pour ne pas abandonner Montalcino & les autres Places, allégua qu'il n'avoit point reçu d'ordre de Henri II à ce sujet. Bientôt il n'eut plus ce prétexte. Jean Evrard de Saint Sulpice vint mouiller devant Ombrone avec treize Galeres, & annonça qu'il étoit envoyé pour faire embarquer les troupes du Roi, & pour les ramener en France. HENRI II. 1559.

Lorsque les Rois de France & d'Espagne furent entierement délivrés des soins de la guerre, ils donnerent toute leur attention à ce qui concernoit la religion. Il y avoit près de deux ans,

HENRI II. 1559.

que Henri & son Conseil n'avoient pû s'occuper que foiblement de cet objet. Les Protestans sembloient aussi prendre une nouvelle hardiesse. Malgré la sévérité, dont on avoit usé contre eux en 1557 à l'occasion de l'assemblée nocturne de l'hôtel de Bertomier, ils avoient osé l'année suivante former, même pendant le jour, de pareilles assemblées. Un soir, s'étant donné rendez vous dans le Pré aux-Clercs, ils y avoient fait une espece de procession, dans laquelle ils avoient chanté les pseaumes en vers françois. Ils avoient répété plusieurs jours de suite la même cérémonie. Un grand nombre de Catholiques s'étoient joints à eux, étant attirés par la douceur du chant & par l'amour de la nouveauté. Antoine, Roi de Navarre, & la Reine Jeanne, son épouse, avoient même affecté de se trouver assiduement à la promenade du Pré-aux-Clercs, toutes les fois qu'on y avoit fait ces processions. Peut-être la licence seroit-elle allée plus loin, si le Roi ne les eût défendues sous peine de la vie?

Persécution en France contre les Protestans.

La Duchesse de Valentinois, qui étoit avide de confiscations, & les Guises qui cherchoient à se rendre agréa-

bles au peuple, en poursuivant les Protestans, ne cessoient de dire à Henri, qu'il ne seroit jamais véritablement Roi, s'il laissoit subsister l'hérésie ; que les novateurs, qui n'avoient jusqu'alors répandu leurs erreurs qu'en tremblant, & dans des entretiens secrets, les publioient avec insolence, par une entreprise aussi préjudiciable à la majesté du Souverain, qu'injurieuse à l'Etre suprême ; & que ceux qui osoient violer les droits divins, ne tarderoient pas à ne respecter aucun droit humain. A l'instigation des Princes Lorrains, Gilles le Maître, premier Président ; les Présidens Minard & Saint-André ; Gilles Bourdin, Procureur Général, tinrent les mêmes discours au Roi. Ils lui représenterent qu'inutilement avoit-il donné la paix à la France, si une guerre, plus dangereuse que les guerres étrangeres, s'allumoit dans le sein de l'Etat ; que le mal étoit venu à tel point, qu'en dissimulant plus longtems, on ne pourroit plus y remédier, ou que du moins il faudroit des armées pour l'arrêter, comme il étoit arrivé du tems des Albigeois ; que tout ce qu'on avoit fait jusques-là, pour extirper les opinions nouvelles, n'avoit

HENRI II. 1559.

HENR II. 1559.

produit que peu d'effet, parce que les punitions n'étant presque tombées que sur des gens obscurs, ces exemples n'avoient fait qu'une legere impression; qu'il falloit commencer par châtier les magistrats, qui favorisoient secrettement les Religionnaires, & qui entretenoient l'erreur par leur coupable indulgence pour ceux qui la prêchoient. Le premier Président, qui, par la vivacité de son esprit & l'élévation de son génie, avoit acquis beaucoup de crédit auprès de Henri, contribua surtout à animer le courroux de ce Prince naturellement débonnaire, mais facile à se laisser entraîner par les passions d'autrui. Le Roi résolut d'aller le jour des mercuriales au Parlement, sans faire annoncer son arrivée à cette Compagnie.

Origine des Mercuriales.

Charles VIII, par un Edit de l'année 1493, avoit établi une censure des mœurs dans les Parlemens & dans les autres Cours Supérieures de son royaume. Cet Edit, cinq ans après, fut confirmé par Louis XII, qui, ajoutant au reglement de son prédécesseur, ordonna que deux fois chaque mois, ou du moins une, les Présidens du Parlement, & ceux des Enquêtes, s'assembleroient avec

avec deux Conseillers de chaque Chambre, & qu'en présence des Gens du Roi, ils prendroient connoissance des membres de la Compagnie, qui auroient manqué à leur devoir par négligence, ou qui déshonoreroient leur caractere, soit par quelques prévarications, soit par des mœurs licentieuses. Ceux qui tomboient dans ces fautes, devoient être avertis de se corriger, ou si le cas le requéroit, dénoncés à toute la Compagnie, & punis par la suspension, même par la privation des fonctions de leurs charges. Henri II avoit réduit le nombre de ces assemblées à une tous les trois mois [a], & elles avoient été appellées *Mercuriales*, parce qu'elles se tenoient le Mercredi. HENRI II. 1559.

Le 15 de Juin, le Roi se rendit au Parlement, qui s'assembloit dans le Couvent des Grands Augustins, parce que le Palais, où se rend la justice, étoit embarrassé par les préparatifs des nôces des Princesses. Lorsque ce Monarque arriva, on opinoit sur le genre Lit de Justice tenu par Henri II.

[a] Par une Déclaration de 1551. M. de *Thou* attribue ce changement a *François I*, & cite une Déclaration de ce Prince, datée de 1539. *François I* ordonna au contraire par cette même Déclaration, que les Mercuriales continueroient de se faire tous les mois.

HENRI II. 1559.

de peine, dont on puniroit les novateurs. Henri fit un discours, qui roula sur son zele pour la religion, & sur le désir qu'il avoit d'assurer le repos public. Il dit qu'il avoit cimenté la paix par le double mariage de sa fille & de sa sœur; & qu'il espéroit que rien ne pourroit la troubler; qu'au reste, il voyoit avec chagrin que pendant la guerre on eût négligé un objet que les bons Princes devoient avoir extrêmement à cœur; qu'il souhaitoit qu'à l'avenir on prît sérieusement la défense de l'Eglise; que comme il apprenoit que son Parlement étoit assemblé à ce sujet, il recommandoit à cette Compagnie, de délibérer sans prévention, puisqu'il s'agissoit de la cause de Dieu, qui seroit sans doute attentif aux décisions des Juges, & qui lisoit dans les pensées intimes des hommes. On eut lieu de s'appercevoir, qu'il n'étoit pas venu avec un esprit tranquille, & qu'il cachoit sa colere.

Quoique personne ne doutât qu'il n'eut dessein de gêner les suffrages, il se trouva cependant des Conseillers, qui, sans craindre la mort dont ils étoient menacés, parlerent avec la liberté des anciens Sénateurs. Ils décla-

merent contre les mœurs de la Cour Romaine, & contre les abus qu'elle avoit introduits. Ils soutinrent qu'il falloit suspendre la sévérité des jugemens, jusqu'à ce qu'un Concile Œcuménique eût réformé l'Eglise, & fait cesser les maux dont elle étoit affligée. Ce fut l'avis d'Arnauld du Ferrier, homme respectable par sa probité & par la régularité de sa vie, d'ailleurs si grand Jurisconsulte, que Cujas reconnoissoit lui devoir tout ce qu'il sçavoit. Paul de Foix, magistrat distingué par sa naissance & par sa vaste érudition, fut du même sentiment que du Ferrier. Leur opinion fut appuyée par Antoine Fumée [a], par Claude Viole, par Nicolas du Val, par Eustache de la Porte & par plusieurs autres. Louis du Faur, d'un caractere vif & hardi, ajouta, qu'il falloit examiner qui étoit le véritable auteur des divisions, de peur de donner lieu à la même réponse qu'Elie fit autrefois à Achab, qui lui reprochoit d'exciter des troubles: *C'est vous*

HENRI II. 1559.

[a] Il est nommé *André* dans la traduction de M. de *Thou*. C'est une erreur de nom. *Antoine Fumée* fut Conseiller au Parlement de Paris depuis 1536 jusqu'en 1563, qu'il fut nommé Président au Parlement de Rouen. En 1572, il obtint la place de Premier Président de celui de Bretagne.

HENRI II. 1559.

qui troublez Israel. Anne du Bourg se plaignit de ce qu'on laissoit jouir de l'impunité les adultères, les parjures, les blasphémateurs, tandis qu'on inventoit tous les jours de nouveaux supplices contre des gens, à qui l'on ne pouvoit reprocher aucun crime. « Car » enfin, dit-il, peut-on leur imputer le » crime de lese-majesté, à eux qui ne » font mention du Prince que dans » leurs prieres? Peut-on les accuser de » violer les loix de l'Etat, de tâcher » d'ébranler la fidélité des peuples, & » de les porter à la révolte? Quelque » peine qu'on se soit donnée jusqu'ici, » on n'a pû faire dire à des témoins, » même choisis, qu'ils ayent eu cette » pensée. On les regarde comme des » séditieux, parce qu'à la faveur de la » lumiere de l'Ecriture, ils ont décou- » vert & relevé la turpitude de la Cour » de Rome, & qu'ils demandent une » salutaire réformation. »

Après les Conseillers, les Présidens opinerent suivant leur rang. Christophe de Harlai & Pierre Séguier assurerent avec une force mêlée de douceur, que le Parlement s'étoit conformé scrupuleusement aux loix dans les causes capitales; que sans doute il ne

se démentiroit pas dans la suite, & qu'il chercheroit toujours à s'acquitter de son devoir, d'une maniere qui fût avantageuse au souverain & à la nation. Christophe de Thou ne fit point difficulté d'avancer, que les Gens du Roi méritoient d'être réprimandés, pour avoir osé censurer les arrêts de la Compagnie, & révoquer en doute son autorité. Minard, & ceux qui étoient du parti des Guises, furent d'avis, qu'il falloit obéir aveuglément aux volontés du Roi. Le premier Président parla avec beaucoup de véhémence contre les Protestans. Il cita l'exemple des Albigeois, dont six cents avoient été brûlés en un jour par les ordres de Philippe Auguste.

HENRI II. 1559.

Bertrandi, Garde des Sceaux, prit ensuite les voix des Princes. Tous s'étant rassis, Saint-Germain, Greffier de la Cour, remit le regiſtre, sur lequel il avoit écrit les avis, à Bertrandi qui le présenta au Roi. Alors ce Prince dit qu'il voyoit que ce qu'on lui avoit rapporté étoit véritable; que divers membres du Parlement mépriſoient son autorité & celle du Pape; qu'à la vérité le nombre des coupables n'étoit pas grand; qu'il exhortoit les autres

HENRI II. 1559.

à demeurer dans le devoir. Il se leva, fort irrité contre du Faur & contre du Bourg. En sortant, il commanda à Montmorency de les faire arrêter. Le Connétable en ayant donné l'ordre au Comte de Mongommery, Capitaine des Gardes du corps, ces deux magistrats furent conduits à la bastille. On arrêta aussi dans leurs maisons Paul de Foix, Antoine Fumée & Eustache de la Porte. Du Ferrier, Viole & du Val, en se cachant, éviterent de subir le même sort.

Les Chambres s'étant rassemblées le lendemain par ordre du Roi, on rapporta le procès de Jacques Spifame, Evêque de Nevers, qui, s'étant marié secrettement, s'étoit retiré à Genève. Après qu'on eut lû les informations, il fut décrété de prise de corps. Ces actes de rigueur n'empêcherent point les ministres des Eglises réformées, de tenir le 28 Juin un consistoire dans une maison du fauxbourg Saint Germain. François Morel présida à cette conférence. On y fit divers réglemens sur les synodes, sur l'abolition du despotisme épiscopal, sur celle du titre de Princes de l'Eglise, sur l'élection & les fonctions des ministres, sur la correc-

tion des mœurs, sur ce qui devoit être observé dans la célébration & dans la dissolution des mariages. L'assemblée convint, que les loix pour la discipline ne seroient point invariables, & qu'elles pourroient être changées suivant les circonstances, pourvû qu'un synode général approuvât les changemens.

HENRI II. 1559.

Peu après la détention des Conseillers du Parlement, il arriva des Envoyés des Princes Protestans d'Allemagne, avec des lettres de Frédéric, Comte Palatin du Rhin; d'Auguste, Duc de Saxe; de Joachim, Electeur de Brandebourg, du Duc de Wirtemberg, & du Comte Volfang de Veldenz. Ces Princes mandoient au Roi, qu'ils avoient appris avec douleur qu'on punissoit en France, par la perte des biens, par l'exil, par la prison, même par le dernier supplice, comme séditieux & perturbateurs du repos public, des hommes de bien, amis de la paix, qui professoient la même religion qu'eux; qu'ils se croyoient obligés, par les principes de la charité chrétienne, & par les liens d'amitié qui les attachoient à la France, de prier Sa Majesté de délibérer mûrement sur une affaire qui regardoit la gloire de Dieu

HENRI II. 1559.

& le salut des ames, & de ne pas se laisser prévenir; qu'en qualité de Princes pieux, ils avoient à cœur, aussi bien que le Roi, l'honneur du nom de Dieu & le salut de leurs sujets; que des troubles s'étant élevés dans leurs Etats sur la religion, ils avoient cherché les moyens les plus doux pour les appaiser; qu'en travaillant à un objet si important, ils avoient reconnu que l'ambition & l'avarice avoient introduit peu à peu dans l'Eglise plusieurs abus injurieux à Dieu, & scandaleux pour les hommes; que ces abus devoient être réformés suivant les régles de l'Ecriture, les decrets des anciens Conciles, & l'autorité des Peres des premiers siecles; que ce n'étoit pas d'aujourd'hui, qu'on se plaignoit des mœurs corrompues de la Cour de Rome; qu'on n'ignoroit pas en France ce qu'avoient écrit à ce sujet Guillaume de Pâris, Jean Gerson, Nicolas de Clemangis, Wessel de Groningue, & plusieurs autres théologiens; que François I, d'heureuse mémoire, guidé par de sages conseils, avoit employé durant quelque tems ses soins à concilier les esprits, & à réformer la discipline ecclésiastique; qu'une telle entreprise étoit digne

d'un Monarque, fils d'un si grand Prince; qu'ils supplioient donc le Roi d'agir en pere, non en juge, pour terminer les dissentions sur les matieres de la foi; qu'ils ne voyoient point de moyen plus convenable, pour y réussir, que de charger des hommes habiles d'examiner l'affaire sans haine & sans prévention, & de dresser une Confession de foi, conforme aux principes de l'Ecriture; que cependant il fût sursis à la sévérité des jugemens; qu'on ouvrît les prisons aux malheureux qui y languissoient; qu'on rappellât les exilés, & qu'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépouillés; que le Roi, en suivant ces avis, feroit une chose agréable à Dieu, avantageuse à ses sujets, glorieuse à lui-même; & qu'il engageroit à une sincere reconnoissance plusieurs Princes, qui désiroient de le fléchir en faveur de vertueux infortunés, tristes victimes d'une cause qui leur étoit commune avec eux.

HENRI II. 1559.

Henri reçut favorablement les Envoyés, & il les assura qu'il auroit égard aux prieres des Princes leurs maîtres. Mais ces ministres furent à peine sortis du royaume, que le feu se ralluma avec plus de violence. Le Roi établit

HENRI II. 1559.

une Commission, pour juger les Conseillers, qui avoient été emprisonnés. Les Commissaires furent le Président de Saint-André; Jean-Jacques de Mesmes, Maître des Requêtes; les Conseillers Louis Gayant & Robert Bouette; Eustache du Bellai, Evêque de Paris, qui avoit été Conseiller Clerc du Parlement, & Antoine de Mouchi, dit Demochares, Inquisiteur de la foi. Anne du Bourg ayant récusé ses juges, en vertu du privilége qu'ont les Officiers du Parlement de ne pouvoir être jugés dans les procès criminels que par les Chambres assemblées; Bourdin, Procureur Général, obtint des Lettres du Roi, qui enjoignoient à l'accusé de répondre devant les Commissaires. Ces Lettres portoient que, si du Bourg n'obéissoit, il seroit déclaré convaincu, & traité comme coupable du crime de leze-majesté. Pour ne pas paroître rebelle aux ordres du Roi, à qui il disoit vouloir être soumis en toutes choses, il répondit à l'interrogatoire, & il se contenta de protester que sa déférence ne pourroit lui porter préjudice, non plus qu'aux prérogatives de sa charge. Sur sa confession de foi, l'Evêque de Paris le déclara hérétique. Du Bourg

appella de cette sentence à l'Archevêque de Sens.

HENRI II. 1559.

Les Réformés n'avoient pas toujours usé de la même modération [a], que les Princes de la Confession d'Ausbourg conseilloient au Roi. Dans la conjoncture présente, une Ville Protestante voulut pratiquer les leçons que les Religionnaires donnoient aux Catholiques. Un certain fourbe, nommé David George, fils d'un bâteleur, avoit conçu le dessein de se faire chef de secte. Ses principaux dogmes étoient, que la doctrine annoncée par Moyse, par les Prophêtes, par Jesus-Christ même, étoit imparfaite, & ne servoit de rien pour le bonheur éternel; que la sienne pouvoit seule procurer, à ceux qui la suivroient, une félicité parfaite; qu'il étoit le véritable Messie, le Fils bien aimé du Pere; provenu non de la chair, mais du Saint-Esprit, & de l'Esprit de Jesus-Christ; que cet Esprit, après que la chair du Fils de Dieu avoit été anéantie, étoit demeuré en certain lieu inconnu aux Saints, s'étoit répandu tout entier sur David George, & s'étoit infus dans son ame; qu'à lui seul avoit

David George, fameux imposteur.

[a] *Calvin* en 1553 avoit fait brûler *Servet* à Genève.

HENRI II. 1559.

été donné de renouveller, par le tabernacle de Dieu, la maison d'Israël & les enfans de Levi; que ce renouvellement ne se feroit point par la croix, par les afflictions & par la mort; que le premier Christ qui avoit été envoyé, & qui avoit pris chair, s'étoit servi de ces moyens, pour contenir dans le devoir, par une doctrine pleine de figures, & par les cérémonies des sacremens, les hommes encore foibles, semblables à des enfans, & incapables de recevoir la plénitude de la lumiere. Cet imposteur ajoutoit que tout péché commis contre le Pere & le Fils étoit pardonné, mais que ceux qu'on commettroit contre le second Messie, ne seroient remis ni en ce monde ni en l'autre. Afin d'acquérir plus de proselytes, il disoit que le mariage ne lioit point l'homme à une seule femme, & qu'il étoit permis à ceux qui étoient régénérés par l'esprit de David George, d'avoir des enfans de plusieurs.

Quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres, il publia beaucoup d'écrits. Il avoit une figure avantageuse, un maintien grave & modeste, & tous les dehors de la probité. Avec ces secours, il trouva le moyen de répandre ses

erreurs, & de se faire un grand nombre de disciples dans la Hollande, sa patrie [a]. Ayant amassé de grandes richesses, que lui prodiguerent des hommes crédules & follement séduits, il se retira en 1544 à Basle. Il y prit le nom de Jean Bruck, & il feignit qu'il étoit un fugitif, qui, persécuté pour la religion, cherchoit un asyle, où il pût vivre tranquille avec sa femme, ses enfans, & les biens qu'il possédoit. Rien ne se démentoit dans sa personne, ni dans ses discours. On ne pouvoit, à le voir & à l'entendre, ne pas plaindre un banni, qui souffroit pour la foi. Il fut reçu avec distinction par les Baslois, après avoir prêté serment. Dans le tems qu'il ne cessoit par ses lettres, par ses livres, & par ses émissaires, de soutenir sa secte en Hollande, en Flandre, & en d'autres pays, il s'abstenoit de prêcher ses dogmes en Suisse. Attentif à remplir extérieurement tous les devoirs d'homme pieux & de fidele citoyen, il étoit considéré des magistrats, & respecté des particuliers qu'il prévenoit par toutes sortes de bons

HENRI II. 1559.

[a] Je suis ici l'opinion de M. de *Thou*, qui prétend que *David George* étoit de Delft. Quelques autres disent que cet imposteur étoit né à Gand.

HENRI II. 1559.

offices. Comme il gardoit le même silence sur sa naissance que sur ses erreurs, plusieurs le croyoient d'un sang illustre. D'autres le jugeoient un riche négociant, qui faisoit par ses commis un grand commerce sur mer. Après avoir ainsi vécu plusieurs années dans le repos & dans l'abondance, il mourut en 1556. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Léonard. Ses obséques furent magnifiques, & une foule extraordinaire de peuple y assista.

En mourant, il avoit dit qu'il ressusciteroit trois jours après sa mort, & qu'il opéreroit divers prodiges. Lorsque ses disciples virent que ses promesses étoient fausses, ils commencerent à soupçonner que sa doctrine l'étoit aussi. Par la suite, les Magistrats de Basle découvrirent que le prétendu Jean Bruck étoit ce même David George, héresiarque Hollandois, qui avoit osé se vanter d'être un nouveau Messie, plus grand que Jesus-Christ. Le fait étant constaté par des perquisitions qui durerent jusqu'en 1559, les enfans de David, ses gendres, & ses principaux confidens, furent cités en justice. Ils étoient onze, & les Juges les interrogerent, d'abord en présence les uns

des autres, ensuite séparément. L'ennui d'une prison de deux mois arracha aux accusés tous les aveux, dont on avoit besoin. Aussi-tôt on ordonna que le cadavre de l'imposteur seroit exhumé, & porté dans un tombereau avec ses livres, & son effigie attachée au haut d'une pique, à l'endroit où l'on exécutoit les criminels, & que le tout y seroit brûlé par la main du boureau; que les biens de cet impie seroient vendus à l'encan; que l'argent, qui en proviendroit, seroit porté au trésor public, & que quiconque s'opposeroit à ce jugement, encourroit les mêmes peines. HENRI II. 1559.

A l'égard des parens & des adhérens de David, ils furent traités avec indulgence. On les mit en liberté, à condition d'abjurer les erreurs de leur maître, de faire instruire leurs enfans dans les écoles publiques de la Ville, & de payer une amende. Il leur fut défendu de garder chez eux aucun livre écrit en flamand, de donner retraite dans leur maison à aucun étranger, & d'acheter aucun bien sans la permission du Sénat.

Lorsqu'on ouvrit le tombeau de l'imposteur, on trouva son corps pres-

HENRI II. 1559.

que entier. Les perſonnes, qui l'avoient enſéveli, lui avoient mis ſur la tête une couronne de romarin, pour marque de ſa prétendue royauté.

L'exemple des Baſlois ne changea rien au traitement qu'on faiſoit en France aux Proteſtans. On y traînoit devant les tribunaux toutes les perſonnes ſoupçonnées de ſuivre les opinions nouvelles. On impliquoit leurs protecteurs & leurs amis dans les procédures. Il n'étoit pas même permis de plaindre les accuſés, & c'étoit partager leur crime, que de paroître touché de leur ſort.

Tandis que la crainte des délateurs tenoit la plus grande partie de Paris dans un morne ſilence, tout retentiſſoit à la Cour du bruit des préparatifs qu'on faiſoit pour les nôces de la fille & de la ſœur du Roi. Déja l'on avoit commencé les fêtes, dont ces nôces devoient être précédées. On avoit pratiqué depuis le Palais des Tournelles, où le Roi logeoit, une lice qui traverſoit la rue de Saint Antoine. Des deux côtés, il y avoit des échaffauts & des loges, comme dans les ſalles de ſpectacles. Les Princes & les Seigneurs, armés de toutes pieces, couroient alter-

nativement les uns contre les autres dans cette carriere. Ce tournoi duroit depuis plusieurs jours, lorsque le 29 Juin il prit envie à Henri II, de courir contre Mongommery [a]. Leurs lances s'étant brisées, le Roi, qui malheureusement avoit la visiere de son casque levée, fut blessé à l'œil par un éclat. Ce Prince fut reconduit sur le champ à son Palais. On prétend qu'en passant devant la Bastille, il jetta les yeux sur cette forteresse, & que se souvenant des Conseillers qu'il y avoit fait enfermer, il dit plus d'une fois : *Qu'il craignoit bien d'avoir persécuté des innocens.* Tous les historiens ne conviennent pas de ce fait, & des médecins assurent qu'une blessure, semblable à celle que Henri avoit reçue, ôte l'usage de la parole. Dès que Philippe II

HENRI II. 1559.

[a] Gabriel de Lorges, Comte de Mongommery, Capitaine de la Garde Ecossoise. Quoiqu'on ne pût lui faire un crime du malheur dont nous allons parler, il se retira en Angleterre, après la mort de *Henri II.* Ayant embrassé la nouvelle doctrine, il revint en France sous le regne de *Charles IX*, & il joua un grand rôle dans les guerres civiles de religion. En 1574, il eut la tête tranchée. *Jacques de Lorges*, son pere, qui prétendoit être de la même Maison que les Comtes de Mongommery, d'Angleterre, avoit acheté de *François d'Orléans*, Marquis de *Rothelin*, la terre de Mongommery en Normandie.

HENRI II. 1559.

fut instruit de l'accident du Roi, il envoya de Bruxelles André Vesal, pour qu'il donnât ses soins à ce Monarque; mais ce médecin fit un voyage inutile.

Mort de Henri II.

Un abscès s'étant formé dans la tête, le Roi mourut le 10 Juillet [a], âgé de quarante ans, trois mois, onze jours. Il avoit regné douze ans & trois mois.

Avant qu'il expirât, on se hâta de célébrer les nôces de la Princesse Marguerite sa sœur, & du Duc de Savoye, qui furent mariés sans cérémonie dans la chapelle du Palais.

Henri fut jugé différemment par ses contemporains. Les uns disoient qu'il étoit digne de louanges immortelles; que belliqueux & presque toujours heureux à la guerre, il avoit étendu les limites de la France, subjugué une grande partie de l'Italie, soumis l'Ecosse & l'Isle de Corse, & donné les deux mers pour remparts à son royaume; qu'après avoir mis Charles V en fuite à la bataille de Renti, il l'avoit forcé de conclure une trève, & de se retirer dans une solitude, ennuyé d'une grandeur qu'il voyoit décliner. Ils ajoutoient que le Roi, toujours

[a] Il y a dans le Texte (*VII Non.*) C'est une faute de l'Imprimeur.

plein d'un respect filial envers le Saint Siége, avoit recommencé la guerre, pour tirer Paul IV de l'embarras où ce Pape se trouvoit, & qu'il n'avoit fait revenir d'Italie le Duc de Guise, que lorsque l'Angleterre & l'Espagne avoient uni leurs forces pour attaquer la France; que peut-être la derniere paix étoit peu honorable, mais que du moins elle étoit utile aux peuples; enfin que Henri avoit été le meilleur & le plus libéral des Rois; qu'il étoit mort dans le noble exercice des armes, & qu'à moins de périr à la tête de ses troupes victorieuses, il n'auroit pû terminer plus glorieusement sa carriere. D'autres soutenoient qu'il s'étoit déshonoré par l'infraction de la trève; qu'il avoit épuisé les finances, & ruiné les forces de l'Etat; qu'il avoit été le jouet de l'ambition & de la perfidie des Caraffes; que ses projets mal conçus, & plus mal exécutés, avoient coûté la vie à une multitude innombrable de françois; qu'à la vérité on avoit eu la paix, bien toujours désirable, mais une paix honteuse, & que les mariages des Princesses n'avoient été stipulés que pour couvrir l'ignominie du traité; enfin, que ce Roi guerrier

HENRI II. 1559.

HENRI II. 1559.

avoit péri, comme un gladiateur, en se donnant en spectacle à la populace. On n'oublioit pas les actions particulieres de Henri, & l'on regardoit comme un opprobre pour lui, de s'être laissé enchanter par une maîtresse, qui avoit seule tenu le sceptre. On se plaignoit, que de-là étoient nés un luxe pernicieux & une corruption sans bornes. On portoit la mauvaise humeur, jusqu'à reprocher à Henri la multitude des Poëtes éclos sous son regne. Selon les censeurs, ces empoisonneurs publics n'avoient été propres qu'à flatter les passions des Grands par des éloges mercenaires, à détourner les hommes des études sérieuses, & à gâter l'esprit & le cœur de l'autre sexe : *Pour nous*, dit M. de Thou, *qui nous faisons un devoir de juger sans partialité, nous remarquerons seulement que Henri aima la guerre, & que rejettant les sages avis que Montmorency lui donnoit de tems en tems, pour le porter à la paix, il saisit avec joye toutes les occasions, qui se présenterent de prendre les armes. Du reste, il étoit bon & facile, & suivoit plutôt les impressions d'autrui que ses propres sentimens. Ceux qui pensoient à l'avenir, jugerent que sa mort*

seroit très funeste à la France. Ils prévoyoient que Henri, laissant des Princes dans l'enfance, une Reine ambitieuse qui vouloit gouverner, & une Cour divisée par des factions, le calme ne dureroit pas long-tems, & que les dissentions domestiques seroient bientôt suivies de guerres étrangeres.

HENRI II. 1559.

Notre historien avance, comme un fait certain, que Luc Gauric, ce même astrologue pour qui le Pape Paul III avoit eu tant de considération, avoit prédit le tems & le genre de la mort du Roi. On trouve dans Gassendi la prédiction de Gauric. Elle porte que, si Henri pouvoit surmonter les périls, dont il étoit menacé dans la soixante-troisieme & la soixante-quatrieme année de son âge, il vivroit heureux jusqu'à soixante-neuf ans, dix mois. Ainsi Gauric n'avoit pas été aussi bon prophête, que le prétend M. de Thou.

Fin du IXe. Livre.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE X.

FRANÇOIS II 1559.

DE's que Henri II eut rendu le dernier soupir, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine conduisirent le Dauphin au Louvre, où la Reine mere ne tarda pas à suivre son fils. Montmorency fut laissé auprès du corps du feu Roi. Le jour même que ce Prince avoit été blessé, le Connétable avoit dépêché un courier à Antoine

de Bourbon, Roi de Navarre, pour le presser de revenir promptement à la Cour. Antoine qui avoit peu d'ambition, & qui d'ailleurs étoit mécontent de Montmorency [a], ne suivit pas cet avis. Il ne voyagea qu'à petites journées, & il s'arrêta dans la ville d'Alençon. Par-là il laissa échapper l'occasion de se mettre à la tête du gouvernement, & de prévenir plusieurs malheurs, qui furent l'effet de sa nonchalance. La Reine mere, avide de l'autorité, s'unit aux Princes Lorrains. Lorsque le Parlement alla rendre son hommage au nouveau Roi, & recevoir ses ordres, ce jeune Monarque dit à cette Compagnie, qu'il avoit choisi le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, pour régir son Etat; que l'un auroit soin des affaires de la guerre, & l'autre de celles des finances.

FRANÇOIS II 1559.

Les Guises sont mis à la tête du Gouvernement.

Le premier usage que Catherine de Médicis fit de son pouvoir, fut d'éloigner la Duchesse de Valentinois. Quelques obligations que les Princes Lorrains eussent à cette maîtresse de Hen-

[a] On n'avoit point fait mention du Roi de Navarre dans le dernier traité de paix, & ce Prince en sçavoit mauvais gré à *Montmorency*, qui avoit eu la principale part à la conclusion de ce traité.

ri, ils consentirent qu'elle fût renvoyée
FRANÇOIS II 1559. ignominieusement. On lui redemanda les pierreries & les bijoux que le feu Roi lui avoit donnés. Elle fut même obligée de céder à la Reine mere sa belle maison de Chenonceaux sur le Cher, & de prendre en échange Chaumont sur la Loire. Jean d'Avanson se maintint à la Cour, mais on lui ôta la surintendance des finances. Les sceaux furent retirés des mains du Cardinal Bertrandi, & rendus au Chancelier Olivier. Le Cardinal de Lorraine voulut gagner la bienveillance du public, en rétablissant dans ses fonctions un magistrat si zélé pour la justice. On rappella aussi le Cardinal de Tournon.

Plus d'une inquiétude agitoit le Maréchal de Saint-André. Il ne s'étoit attaché ni aux Guises ni au Connétable, & indépendamment d'eux il avoit sçu se soutenir dans la faveur pendant tout le regne précédent. C'étoit un seigneur d'un courage rare & d'un esprit élevé, mais d'un luxe & d'une avidité sans bornes. Quoique voluptueux & prodigue, il avoit amassé d'immenses richesses à force de vexations. Craignant d'être attaqué par les personnes qu'il avoit dépouillées de leurs biens,

il

il crut devoir s'appuyer de la protection du Duc de Guise. Pour cet effet, il offrit de donner sa fille unique, lorsqu'elle seroit en âge, à l'un des fils de ce Prince, & cette proposition fut acceptée [a]. FRANÇOIS II 1559.

Ainsi, en peu de tems, les Lorrains se virent maîtres absolus. Leur haine pour le parti protestant leur attachoit indissolublement le clergé. La noblesse, ennuyée des guerres passées, vivoit chez elle dans le repos, sans s'embarrasser des affaires de l'Etat. Les dernieres violences, employées contre des membres du Parlement, avoient fermé la bouche aux magistrats; & le peuple, se contentant de demander la diminution des subsides, se mettoit peu en peine, qui domineroit à la Cour.

Catherine de Médicis, en élevant les Guises, avoit cru qu'ils seroient aveuglément soumis à ses volontés. Lorsqu'ils se virent au point de grandeur, auquel ils aspiroient, ils ne songerent plus qu'à secouer le joug de toute dépendance. Leurs espérances

[a] Ce mariage ne se fit point. Le Maréchal de *Saint-André* ayant été tué en 1562 à la bataille de Dreux, la Maréchale fit empoisonner sa fille, dans l'espérance d'épouser le Prince de Condé.

étoient flattées par la jeuneſſe d'un Roi
FRANÇOIS II foible de corps & d'eſprit, & par le
1558. crédit qu'avoit ſur lui la jeune Reine leur niéce, Princeſſe plus ambitieuſe que ſon âge ne le comportoit. Le Cardinal de Lorraine étoit d'un caractere impétueux & violent: le Duc de Guiſe étoit plus modéré, mais il étoit entraîné par les paſſions de ſon frere, & il étoit auſſi admirable par ſa prudence dans l'exécution des projets, que le Cardinal l'étoit par ſa promptitude & par ſa fécondité à les imaginer.

Après les obſéques de Henri, ces Princes perſuaderent au Roi d'aller à Saint Germain, où ils eſpéroient de le mieux obſéder. La Reine mere s'y rendit auſſi-tôt, contre la coutume des douairieres de nos Souverains, qui demeuroient renfermées dans leur appartement les premiers quarante jours de leur veuvage. Montmorency, qui avoit été juſqu'alors occupé de la pompe funébre du feu Roi, ſe rendit auſſi auprès de François II. Ayant eu audience de ce Prince, il lui recommanda les Colignis, & le ſupplia de les maintenir dans leurs emplois. Le Roi parut y conſentir; il donna même des éloges à l'Amiral, & promit de le re-

garder toujours avec distinction. Comme Montmorency alloit parler de ce qui le regardoit personnellement, François II l'interrompit, & lui confirma qu'il avoit confié le soin de ses armées au Duc de Guise, & celui des finances au Cardinal de Lorraine. Le Roi ajouta qu'au reste le Connétable continueroit d'avoir une place honorable dans le Conseil; mais Montmorency répliqua qu'il n'y en avoit point de convenable pour lui, au-dessous de personnes, qui jusqu'alors lui avoient été subordonnées. Au sortir de sa conversation avec le Roi, il en eut une avec la Reine mere, dont il n'eut pas lieu d'être plus satisfait. Il étoit accusé d'avoir dit: *Que, de tous les enfans de Henri II, aucun ne lui ressembloit, si ce n'étoit Diane, sa fille naturelle.* Catherine de Médicis n'avoit pû jamais pardonner au Connétable un discours si offensant. Désagréable à ses maîtres, oublié des courtisans, également piqué de l'injustice des uns & de l'ingratitude des autres, il prit le parti de fuir une Cour qui l'abandonnoit, & il se retira dans sa maison de Chantilly.

FRANÇOIS II 1559.

Le Connétable se retire de la Cour.

Le Roi de Navarre étoit à Vendôme, où il délibéroit avec une lenteur

FRANÇOIS II 1559.

hors de saison sur les mesures qu'il avoit à prendre. Le Prince de Condé, son frere, le Prince de la Roche-sur-Yon, son cousin, & plusieurs seigneurs, allerent l'y joindre. D'Andelot les avoit devancés. Par le crédit du Connétable, il avoit épousé l'héritiere de la maison de Laval, que le Prince de la Roche-sur-Yon avoit aussi demandée en mariage. La préférence accordée à d'Andelot lui avoit fait un ennemi de ce Prince, mais le Prince de Condé, profitant de la circonstance, se porta pour médiateur, & il parvint à les reconcilier [a].

On s'efforce inutilement d'engager le Roi de Navarre, à se déclarer contre les Lorrains.

Un même esprit animoit les Princes & les seigneurs, qui s'étoient rendus auprès du Roi de Navarre. Tous respiroient également l'abaissement des Lorrains. Le Prince de Condé sur-tout étoit fort irrité de ce qu'au service qu'on avoit célébré pour Henri, le Duc de Guise avoit osé porter la queue du manteau du Roi, fonction qui n'appartient qu'aux Princes du sang. On cita au Roi de Navarre plusieurs autres exemples de l'orgueil & de la témé-

[a] Le Prince de *Condé* avoit épousé Eléonore de *Roye*, niéce des Colignis, & petite niéce du Connétable.

rité des oncles de la jeune Reine. On insista vivement sur le danger qu'il y avoit pour lui, à ne pas s'opposer aux vastes projets qu'ils méditoient. Rien ne put le tirer de son indolence. Il se détermina cependant à venir à la Cour.

FRANÇOIS II 1559.

Sa présence auroit embarrassé les Guises. Avant qu'il arrivât, ils trouverent un prétexte honorable, pour éloigner les Princes de Condé & de la Roche-sur-Yon, en les envoyant au Roi d'Espagne; le premier, pour jurer au nom de François II la paix conclue par Henri; le second, pour porter à Philippe le Collier de l'Ordre de Saint Michel. La difficulté étoit de se délivrer du Roi de Navarre. On imagina de lui donner divers dégoûts, afin qu'il prît de lui-même le parti de la retraite. C'étoit la coutume, que la Cour allât jusqu'à une certaine distance au devant des Princes du sang, lorsqu'ils revenoient de quelque long voyage. Le Roi affecta de chasser du côté opposé à celui par lequel le Roi de Navarre devoit arriver. Le Duc de Guise occupoit à Saint Germain l'appartement le plus considérable après celui du Roi & ceux des Reines. Quoique cet appar-

FRANÇOIS II 1559.

tement fût dû au premier Prince du sang, le Duc déclara qu'il perdroit plutôt la vie que de le céder. Antoine de Bourbon, offensé de ce refus, fut sur le point de quitter la Cour dès le jour même. Saint-André adoucit peu à peu la colere de ce Prince.

Plusieurs personnes des plus qualifiées, sur-tout Guy de Chabot de Jarnac, le pressoient de prendre le gouvernement de l'Etat, & lui offroient de l'aider de leurs biens & de leur sang. D'un autre côté, ses confidens, soit par crainte, soit pour complaire aux Lorrains, l'entretenoient dans son irrésolution. Les personnes, dont il écoutoit le plus les avis, étoient Nicolas d'Angui, Evêque de Mende [a], Aimery Bouchard, Chancelier de Navarre, & François d'Escars. Ils lui représenterent qu'il étoit important de ne point se déclarer, avant de s'être assuré des dispositions du Parlement, & de celles des Parisiens. C'étoit un moyen sûr de l'empêcher de rien entreprendre. Ses incertitudes rebuterent insensiblement ceux qui lui étoient le plus affectionnés, & bientôt il s'apperçut que tout le monde étoit refroidi à son égard.

[a] Fils naturel du Cardinal du *Prat*.

Le défaut de chef n'empêchoit point les mécontens, de faire éclater leurs murmures. En vain les Guises tâchoient d'intimider les uns, & de gagner les autres. Tout retentissoit de plaintes à la Cour. Catherine de Médicis, à l'instigation de conseillers infideles, écrivit à Philippe, pour implorer bassement, & par une timidité de femme, le secours de l'Espagne contre les prétendus perturbateurs du repos public. Ce Prince vit avec joie, qu'on le choisissoit pour arbitre de différends qu'il avoit intérêt de fomenter, & il n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion d'allumer en France une guerre civile. Il fit réponse, que si quelques françois étoient assez téméraires, pour attaquer l'autorité royale, il les accableroit de sa puissance. On lut ces lettres en présence du Roi de Navarre, afin que, craignant pour ses propres Etats, il ne pensât plus à disputer à ses rivaux l'administration du royaume. En effet, dans l'appréhension que les Espagnols n'attaquassent le Béarn, il accepta avec empressement la proposition que les Princes Lorrains lui firent de conduire la jeune Reine d'Espagne au Roi son mari: il se flattoit qu'il se

FRANÇOIS II 1559.

La Reine mere recherche l'appui du Roi d'Espagne.

concilieroit l'amitié de Philippe par cette commission.

FRANÇOIS II 1559.

Il tardoit aux Guises, que le Roi fût sacré. La Cour, à cet effet, prit le chemin de Rheims. A Nanteuil, le Duc insinua à l'Amiral, qui étoit Gouverneur de Picardie [a], que le Prince de Condé sollicitoit la Cour de lui accorder le gouvernement de cette province. Coligny soupçonna que c'étoit une calomnie. Cependant il aima mieux se démettre volontairement, que d'y être forcé. Les Guises, au lieu de lui donner le Prince de Condé pour successeur, déterminerent le choix du Roi en faveur du Maréchal de Brissac, qui fut depuis une de leurs créatures les plus zélées. François II trouva à Rheims le Duc & la Duchesse de Lorraine [b]. La cérémonie du sacre & du couronnement s'y fit le 20 Septembre [c]. Le Roi de Navarre, qui n'étoit

Sacre de François II.

[a] M. de *Thou* dit que Coligny possédoit alors en même tems le Gouvernement de Picardie & celui de l'Isle de France. Mais depuis plusieurs années *François de Montmorency* jouissoit de ce dernier Gouvernement.

[b] Sœur du Roi.

[c] Avec grande pompe, si l'on en croit M de *Thou*. (*Magnâ pompâ*), ce sont ses termes. On lit au contraire dans le Journal de Brûlart, que *François II* fut sacré sans grande pompe, parce qu'il étoit en deuil.

pas encore parti pour conduire la Reine d'Espagne, y assista, ainsi que tous les autres Princes du sang, les Princes Lorrains, les Cardinaux & le Connétable. Ce fut le Cardinal de Lorraine, qui sacra le Roi. FRANÇOIS II 1559.

Pendant le séjour que la Cour fit à Rheims, la Reine mere proposa au Connétable, de remettre la charge de Grand Maître. Il refusa d'abord sa démission, alléguant qu'il ne pouvoit disposer d'une dignité, dont le Duc de Montmorency son fils, avoit la survivance. Catherine le menaçant de son indignation s'il n'obéissoit, il prit ce parti, & le Duc de Montmorency fut créé Maréchal de France surnuméraire.

A l'occasion du sacre, les Guises, afin d'augmenter le nombre de leurs créatures, firent faire une promotion de dix-huit Chevaliers de l'Ordre de S. Michel. Depuis celle que Louis XI avoit faite en 1469, on n'en avoit point vû de si nombreuse. On n'en avoit point vû non plus dans laquelle la Cour eût eu moins d'attention, à récompenser les services & la vertu. Aussi Tiercelin de la Roche du Maine disoit-il : *Que le Collier de l'Ordre* Promotion de Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel.

étoit devenu un Collier à toutes bêtes.

FRANÇOIS II 1559.

De Rheims, le Roi se rendit à Bar, où il donna l'investiture du Duché de ce nom au Duc de Lorraine. La Cour vint de Bar à Châlons sur Marne, & de-là à Fontainebleau. Il y arriva de toutes les provinces du royaume une foule de personnes, les unes pour demander le payement de ce qui leur étoit dû, les autres pour solliciter des graces. On ne pouvoit satisfaire tant de gens: on imagina un moyen plus court de se débarrasser de leurs importunités. Les Guises firent élever un gibet dans la forêt. En même-tems, on publia un ordre à tous provinciaux, qui n'étoient pas attachés à la personne du Roi, de se retirer dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus.

La Cour fait instruire le procès des Conseillers prisonniers.

Cependant on instruisoit le procès d'Anne du Bourg, & des autres Conseillers détenus à la bastille. La Cour pressoit le jugement de cette affaire, croyant par-là s'attirer l'affection des peuples, & leur faire oublier une domination odieuse. Du Bourg, avant d'appeller de la sentence de l'Official de Paris à l'Archevêque de Sens, appella comme d'abus au Parlement. En cela, ce magistrat suivoit un usage

également utile & politique, reçu depuis long-tems parmi nous, & que nos peres ont heureusement établi, pour maintenir la majesté royale, & la tranquillité des citoyens, contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique. Il fut prononcé qu'il n'y avoit point abus. Ainsi l'examen de la sentence de l'Official de Paris fut renvoyé à l'Archevêque de Sens, qui la confirma. L'accusé ayant interjetté un second appel de la sentence de l'Archevêque, cet appel fut déclaré frivole, & attentoire à l'arrêt du Parlement. Le jugement de l'Archevêque de Sens fut confirmé par le Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon; & du Bourg, condamné par trois sentences conformes, fut renvoyé à l'Evêque de Paris. En exécution des sentences, on dégrada ce Conseiller du caractere de prêtre [a], dont il étoit revêtu. Ses amis lui conseilloient d'adoucir les expressions, dont il s'étoit servi en faisant sa confession de foi dans ses premiers interrogatoires. Au contraire, les partisans des nouvelles opinions le faisoient exhorter fortement par un de leurs mi-

FRANÇOIS II 1559.

[a] Quelques historiens prétendent qu'il n'avoit que l'Ordre du Diaconat.

FRANÇOIS II 1559.

nistres, à confesser hautement ce qu'ils appelloient la vérité. Ce ministre lui répétoit sans cesse, qu'il ne devoit point par un discours équivoque abandonner la cause de Dieu, qui ne l'abandonneroit pas. Du Bourg, persuadé par cet enthousiaste, écrivit au Parlement, que, s'il avoit interjetté jusques-là différens appels, ce n'avoit point été pour prolonger sa vie, mais pour observer les formalités prescrites par les loix. A cette lettre, il joignit un mémoire, par lequel, non-seulement il confirmoit la confession de foi qu'il avoit faite de bouche, mais il en donnoit une nouvelle, entierement conforme à celle de Genève.

Dans le même tems, le Président Minard, en revenant un soir chez lui, fut blessé à mort d'un coup de pistolet. Depuis, on sçut que le Maitre & Saint-André auroient eu le même sort, s'ils étoient allés ce jour là au Palais. Du Bourg avoit plusieurs fois récusé Minard, & il avoit ajouté que *si ce Président ne s'abstenoit de lui-même d'être son juge, il y seroit contraint par quelque moyen.* Quoique peut-être du Bourg eût proféré ces paroles au hasard, elles donnerent lieu de croire

qu'il avoit été instruit de l'attentat médité contre son ennemi. Cet événement hâta sa perte, & trois jours après, ses Commissaires le condamnerent à la mort.

FRANÇOIS II 1559. Du Bourg condamné à mort.

Il ne parut point consterné, lorsqu'on lui lut son arrêt; & il dit qu'il pardonnoit à ses juges, qui avoient prononcé selon leur conscience, mais non selon la science qui vient d'en haut. S'animant un peu, il ajouta: *Eteignez vos feux. Que l'injuste abandonne sa voye, & que, détestant ses desseins pervers, il retourne au Seigneur.* Il fut conduit dans un tombereau à la Greve, où il fut étranglé, & jetté dans le feu. Telle fut la fin d'Anne du Bourg, à l'âge de trente-huit ans. Il étoit né à Riom en Auvergne, d'une famille riche, dont étoit sorti Antoine du Bourg, Chancelier de France sous François I. Après avoir professé le Droit à Orléans avec un grand succès, il s'étoit encore distingué davantage par son intégrité dans la magistrature. Plusieurs de ceux mêmes qui condamnoient ses sentimens, avoient fait des vœux pour sa liberté, & donnerent des larmes sinceres à sa mort. Sa constance affermit dans leurs opi-

nions ceux qui avoient abandonné l'E-
FRANÇOIS II 1559. gliſe Romaine.

Les Commiſſaires jugerent les autres Conſeillers priſonniers. La Porte fut condamné à déclarer en plein Parlement, qu'il approuvoit ſans réſerve les arrêts de la Grand-Chambre contre les Proteſtans, & que mal-à-propos il en avoit blamé la ſévérité. Paul de Foix fut interdit pour un an. Il avoit été d'avis qu'on fît une diſtinction dans la punition des novateurs, & qu'on traitât plus rigoureuſement ceux qui nioient la réalité des ſacremens, que ceux qui formoient ſeulement des doutes ſur la forme. On obligea ce Conſeiller, de déclarer devant les Chambres aſſemblées, que dans le ſacrement de l'autel la forme étoit inſéparable de la matiere, & que cette forme étoit celle dont ſe ſervoient les Catholiques. Du Faur fut jugé téméraire & ſéditieux, pour avoir avancé qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr, que l'aſſemblée d'un Concile Œcuménique, pour extirper les héréſies, & qu'en attendant on devoit ſuſpendre tous les ſupplices. On le condamna à demander pardon à Dieu, au Roi & à la Juſtice, à une interdiction de cinq

ans, & à une amende de cinq cents livres au profit des pauvres. Du Faur ayant proteſté contre ce jugement, le Préſident Chriſtophe de Thou appuya cette proteſtation. Il s'éleva à ce ſujet de grandes diſputes entre les opinans, & le Roi évoqua l'affaire. A force de ſollicitations, du Faur obtint d'être renvoyé du Conſeil au Parlement, qui ordonna que le jugement des Commiſſaires ſeroit biffé ſur les regiſtres, & que du Faur ſeroit rétabli dans ſes fonctions. Le courage & la fermeté de ce Conſeiller ouvrit une voie à Paul de Foix, pour faire annuller auſſi le jugement rendu contre lui. Ce dernier dans la ſuite fut honoré de pluſieurs ambaſſades. Il fut même envoyé à Rome ſur la recommandation du Cardinal de Pellevé. A la vérité, il fut traité indignement par Grégoire XIII, qui eut plus d'égards à une ſentence rendue par des Commiſſaires eſclaves de la faveur, qu'à l'arrêt poſtérieur donné par le Parlement. Antoine Fumée étoit le ſeul des magiſtrats priſonniers, qui reſtât à juger. Il fut abſous. On croit que le ſeigneur de Parthenay de Soubiſe, dont il étoit ami particulier,

FRANÇOIS II 1559.

FRANÇOIS II 1559.

engagea Catherine de Médicis à protéger ce magistrat.

Des hommes, ennemis de la paix, pressoient les Princes Lorrains, de venger le meurtre de Minard. Le Procureur Général Bourdin ne pût rien découvrir de certain sur cette action. Mais il assura la Cour, que Robert Stuart, Ecossois, devoit avec ses complices mettre le feu en plusieurs quartiers de Paris, & briser les portes des prisons où les Protestans étoient renfermés. Cette dénonciation donna lieu à une Déclaration du Roi, qui ordonnoit au Parlement d'informer contre les personnes suspectes, & de travailler sans retardement au procès des coupables. On tira pour cet effet des Commissaires de toutes les Chambres, & l'on composa quatre tribunaux extraordinaires. Robert Stuart fut arrêté; il réclama en vain la protection de la jeune Reine, dont il se disoit parent; & cette Princesse, qui vouloit obliger les Guises, ses oncles, nia qu'il eût cet honneur. Quelques tortures qu'on lui fit souffrir, il n'avoua rien, & comme on ne trouva point de preuves assez fortes contre lui, on se contenta de le retenir en prison.

Chaque jour, le parti opposé à la Cour se grossissoit. Par-tout on déclamoit contre la puissance de la Reine mere & des Lorrains ses favoris. On disoit qu'ils avoient usurpé par violence, & contre les constitutions de l'Etat, une autorité qui ne leur appartenoit point. Il parut un écrit, dans lequel on montroit que l'empire des francs, établis dans la Gaule, étoit fondé sur des loix; que ces peuples avoient choisi un Roi, pour les gouverner, non avec un pouvoir arbitraire, mais selon des conventions, auxquelles le Monarque étoit soumis, & qui servoit de frein à sa puissance; qu'on avoit toujours eu soin, que la succession fût dévolue au Prince le plus proche de la couronne, à l'exclusion des filles & de leurs descendans; que nos peres, nés libres & belliqueux, avoient fait ce sage réglement, non-seulement pour empêcher que des Souverains étrangers, qui auroient épousé les filles de nos Rois, ne parvinssent au trône, mais encore afin que des Princesses ne se mêlassent pas des affaires publiques; que lorsque l'âge du Roi le rendoit incapable de veiller sur la conduite de ses ministres, c'étoit au premier Prince du

FRANÇOIS II 1559.

Ecrit contre la Reine mere, & contre les Guises.

sang à remplir ce devoir; que cependant il avoit été prudemment ordonné, que dans ces conjonctures on assemblât les différens Ordres du royaume, pour empêcher la dissipation des finances, pour obvier à des impôts trop onéreux au peuple, & pour prévenir l'abus qui pourroit être fait d'un pouvoir excessif; qu'on avoit même souvent convoqué les Etats, dans des occasions où il ne s'agissoit que d'imposer des subsides justes & nécessaires; que lorsque chacun se regardoit comme une portion de la république, on contribuoit volontiers aux charges de l'Etat, on obéissoit sans peine aux magistrats, & l'on honoroit sur-tout la personne sacrée du Roi; que les français, plus qu'aucune autre nation, aimoient leur Souverain, mais qu'ils ne pouvoient souffrir une domination despotique. On ajoutoit dans cet écrit, que ce qui s'étoit passé sous plusieurs regnes, étoit une preuve de ce qu'on avançoit; que peu s'en étoit fallu, que ce royaume, si florissant, n'eût été détruit par les guerres civiles, sous les regnes de Louis le débonnaire & de Charles le simple, & dans la suite sous ceux de Philippe I, de Saint Louis &

FRANÇOIS II 1559.

de Charles VI, lorſque des Maires du Palais, ou d'autres miniſtres trop puiſſans, abuſant de leur autorité, avoient voulu gouverner au gré de leurs paſſions & de leurs caprices. « Qui ne » voit, diſoit l'auteur du Mémoire, » combien il eſt contraire à la raiſon, » de ſoutenir que le Roi, en attendant » un âge plus avancé, a pu confier le » ſoin de ſon Etat à la Reine ſa mere & » aux oncles de la jeune Reine; comme » ſi un pupille pouvoit ſe choiſir un tuteur, & comme ſi ce qui eſt défendu » aux particuliers par les loix, devoit » être permis en la perſonne d'un Roi, » dont la bonne ou la mauvaiſe adminiſtration intéreſſe les peuples, & » décide de la félicité ou du malheur » de la nation.... Il y a environ quatre-vingts ans, continuoit l'auteur, » que Louis XI, en mourant, laiſſa ſes » Etats à Charles VIII, ſon fils, encore dans l'enfance. Anne, ſœur aînée du jeune Roi, prétendoit à la » Régence, que lui diſputoit Louis, » Duc d'Orléans, premier Prince du » ſang. Ce grand différend fut jugé par » les Etats du royaume, aſſemblés à » Tours, qui prononcerent qu'Anne » ne ſe mêleroit point du gouverne-

FRANÇOIS II 1559.

FRANÇOIS II 1559.

» ment ; que la Régence ne seroit pas
» non plus déférée au Duc d'Orléans,
» parce qu'il n'avoit pas encore vingt-
» trois ans accomplis, mais que l'É-
» tat seroit régi par un Conseil souve-
» rain, composé des Princes du sang
» & des Grands du royaume. Si le
» pouvoir de la Reine mere paroît
» odieux, combien doit l'être davan-
» tage celui des Guises, & sur-tout du
» Cardinal de Lorraine ! Les ancien-
» nes loix du royaume défendent aux
» prêtres & à ceux qui sont soumis au
» Pape, d'avoir le principal gouverne-
» ment de l'Etat. Le Roi Jean ôta les
» sceaux à Jean de Dormans, Evêque
» de Beauvais, & Chancelier de Fran-
» ce, lorsque ce Prélat fut nommé Car-
» dinal... On ne se souvient encore
» que trop des maux causés par les Car-
» dinaux de la Grange & de Balue....
» D'ailleurs ne sçait-on pas, jusqu'à
» quel point les Guises doivent être
» suspects ? Ils ne disent plus en secret,
» mais ils publient par-tout, qu'ils des-
» cendent des Rois Carlovingiens,
» qui, selon eux, furent privés injus-
» tement de la couronne par Hugues
» Capet.... Ils osent même avancer,
» qu'on leur a enlevé à eux-mêmes,

» avec une semblable injustice, le Du-
» ché d'Anjou & le Comté de Pro- FRANÇOIS I
» vence: ils en prennent les armoiries 1559.
» & les titres; & tout étrangers qu'ils
» sont, ils se glissent pour ainsi dire
» peu à peu dans la Maison Royale...
» Tout le monde voit assez, poursui-
» voit l'auteur, où tend leur grande
» soumission pour le Pape & pour le
» saint Siége. Ils veulent, à l'exemple
» de Charles Martel & de Pepin, dont
» ils prétendent faussement être descen-
» dus, ravir par la faveur du clergé
» la couronne à ses légitimes posses-
» seurs. »

Jean du Tillet, Greffier du Parlement, répondit à ce mémoire par un livre, qui a pour titre: *De la Majorité des Rois.*

La Reine mere & les Guises traitoient de rebelles tous ceux qui osoient proposer la convocation des Etats. Voyant que les Religionnaires étoient les plus ardens à insister sur cet article, ils en devinrent encore plus animés à les poursuivre. On redoubla de toutes parts les perquisitions contre les personnes soupçonnées de favoriser la nouvelle doctrine. Le Président de Saint-André & l'Inquisiteur Mouchy,

Les Protestans sont poursuivis à la derniere rigueur.

FRANÇOIS II 1559.

chargés de ce soin, avoient des émissaires, qui leur rendoient compte de ce qui se passoit de plus secret dans les maisons. Souvent ces espions faisoient des rapports infideles. Un de ces misérables certifia qu'il s'étoit trouvé à une assemblée nocturne chez un avocat logé à la Place Maubert; qu'on y avoit servi un grand repas; qu'en sortant de table, on avoit éteint les lumieres, & que chacun avoit satisfait ses desirs; que lui en particulier avoit obtenu les dernieres faveurs de la fille de l'avocat. Cette déposition fut reconnue fausse dans tous ses points. Cependant on ne punit point le délateur.

Dans le fauxbourg Saint Germain, qu'on appelloit communément la *petite Geneve*, étoit une hôtellerie fréquentée par les Allemans & par les Genevois. Bragelongne, Lieutenant Criminel, assiégea cette maison avec une troupe d'archers. Seize des personnes qui y étoient à table, s'enfuirent. Il n'y resta que deux gentilhommes d'Anjou, domestiques du Roi de Navarre. Ces Angevins étoient freres, & se nommoient Soubselle. Ayant mis l'épée à la main, ils chargerent les licteurs de Bragelongne, & les dissipe-

rent. Un des deux porta plus loin la hardieſſe. Non content d'avoir obtenu des lettres de rémiſſion par le crédit de ſon maître, il demanda qu'on lui rendît pluſieurs effets, qu'il accuſoit les archers de lui avoir enlévés. Son audace acheva d'irriter le Cardinal de Lorraine, qui le fit arrêter, & conduire au château de Vincennes. FRANÇOIS II 1559.

Cette priſon, ainſi que toutes les autres, étoient pleines de victimes du reſſentiment de ce Cardinal. On traînoit chaque jour de nouveaux accuſés devant les tribunaux. Pluſieurs perſonnes ayant pris la fuite, leurs biens furent vendus à l'encan. Tout Paris retentiſſoit de la voix des huiſſiers, qui faiſoient des criées de meubles, ou qui trompetoient les fugitifs. On ne voyoit par-tout que des écriteaux ſur des maiſons abandonnées. De jeunes enfans, que la foibleſſe de leur âge n'avoit pas permis aux peres & aux meres d'emmener avec eux, rempliſſoient de leurs cris les rues & les places publiques. Un ſpectacle ſi touchant tiroit des larmes des yeux des ennemis mêmes les plus déclarés des Proteſtans.

La Cour ne jugea pas ſuffiſant de payer des délateurs, pour découvrir

FRANÇOIS II 1559.

les sectateurs des opinions nouvelles. Dans les principales rues de presque toutes les Villes, elle fit poser des images de la Vierge & des Saints, ornées & couronnées de fleurs, devant lesquelles on allumoit des cierges. Des gens de la lie du peuple s'assembloient vis-à-vis de ces statues, & y chantoient des cantiques. Près de ces images, étoient des troncs, où les passans étoient forcés par des gens chargés de cet emploi, de mettre de l'argent pour l'entretien des lumieres. Si l'on refusoit de payer; si l'on passoit devant les statues sans les saluer, quoique ce fût sans dessein; si enfin on ne s'arrêtoit pas avec respect, lorsque le bas peuple entonnoit ses chants ridicules, on étoit aussi-tôt maltraité, & l'on étoit trop heureux d'en être quitte pour des coups & pour la prison. De si indignes traitemens, bien loin d'abattre les ennemis de la Cour, les porterent l'année suivante à former une des conjurations les plus mémorables, dont il soit fait mention dans nos annales. Avant de parler de cet évenement, nous en rapporterons quelques autres, dont il importe de rendre compte aux lecteurs.

Paul IV,

Paul IV étoit devenu hydropique. On croit que le chagrin, qu'il eut de la mort de Henri II, lui causa cette maladie. Il est du moins certain, que lorsqu'il apprit ce funeste accident, il versa publiquement des larmes, & dit plusieurs fois qu'il plaignoit le sort de la France. N'ayant plus que peu de jours à vivre, il fit venir les Cardinaux dans sa chambre. Il les pria de lui pardonner les fautes que son grand âge & ses infirmités avoient pû lui faire commettre: il les conjura de lui choisir un digne successeur, & il leur recommanda l'Inquisition, ajoutant qu'elle seule pouvoit contribuer à maintenir l'autorité du saint Siége [a]. Ce Pape mourut le 18 Août. Il étoit âgé de quatre-vingt-trois ans, un mois, & vingt-deux jours.

FRANÇOIS II. 1559. Mort de Paul IV.

Au moment de sa mort, on ouvrit toutes les prisons de Rome. Le peuple furieux courut en foule à celle de l'Inquisition, où il mit le feu après en avoir fait sortir les prisonniers. On eut beaucoup de peine à l'empêcher de brûler

[a] Les traducteurs de M. de *Thou*, ajoutant au texte de cet historien, lui font mettre à tort dans la bouche de *Paul IV*, qu'il étoit l'Instituteur de l'Inquisition. Ce tribunal avoit été établi par les Papes *Grégoire IX & Innocent IV*.

FRANÇOIS II 1559.

le couvent des Dominicains de la Minerve, qui étoient les juges de ce tribunal. Cette multitude effrénée ne borna point-là ſes excès. Elle mutila une très-belle ſtatue de marbre, qu'on avoit érigée en l'honneur du feu Pontife. Les armes des Caraffes furent par-tout abbattues.

Quelques Cardinaux, craignant que la populace ne portât l'inſolence juſqu'à outrager le corps de Paul IV, le firent porter ſecretement à l'Egliſe de Saint Pierre, où il fut gardé par des ſoldats. Il fut inhumé ſans aucune pompe. Sept ans après, Pie V, qui avoit de grandes obligations à ce Pape, le fit transférer à l'Egliſe de la Minerve, & lui fit élever un magnifique mauſolée, par Pirrho Ligori, célebre Sculpteur de Naples.

Mort de Laurent Priuli, Dôge de Veniſe.

Laurent Priuli, Dôge de Veniſe, étoit mort un jour avant le Souverain Pontife. Il eut pour ſucceſſeur Jérôme Priuli ſon frere ; évenement ſingulier dans une République politique & ſoupçonneuſe, dont la principale attention eſt de ne point rendre les dignités héréditaires. L'eſtime générale, qu'on avoit pour Jérôme, lui attira une diſtinction ſi honorable, & l'on ne crut

pas avoir rien à craindre de cet exemple.

FRANÇOIS II 1559.

Mort d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare.

Hercule d'Est, Duc de Ferrare, mourut aussi le 4 Septembre, dans la cinquante-deuxieme année de son âge. Il étoit fils de cet Alfonse, qui fut si long-tems en butte à la haine des Papes, & qui, après s'être vû dépouillé presque entierement de ses Etats, eut le bonheur de laisser une succession plus ample qu'il ne l'avoit reçue. Hercule contracta une alliance illustre, en épousant Rénée de France, fille de Louis XII, & sœur de la Reine Claude, femme de François I. De ce mariage nâquirent plusieurs enfans. Pendant une longue suite d'années, le Duc de Ferrare avoit vécu dans un doux repos. Poussé par une ambition à laquelle il se livra un peu tard, & s'abandonnant aux conseils du Duc de Guise, son gendre, il s'engagea dans la guerre que les Caraffes nous firent entreprendre. Il fut plus heureux qu'il ne devoit naturellement l'être. Après avoir attaqué un Roi aussi puissant que Philippe, il se réconcilia avec lui, sans rien perdre, ni du côté de la gloire, ni du côté de l'intérêt.

Ainsi que l'Italie, l'Allemagne per-

dit trois têtes considérables. La mort
FRANÇOIS II 1559. lui enleva François Othon, Duc de Lunebourg; Guillaume, Prince de Henneberg, & Othon Henri de Baviere, Comte Palatin du Rhin. Ce dernier étoit devenu Electeur Palatin en 1556 par la mort de son oncle Frédéric II, dit *le Sage*. Comme Othon ne laissa point d'enfans de son mariage avec Susanne, fille d'Albert, Duc de Baviere, l'Electorat fut dévolu à Frédéric III, qui n'étoit parent d'Othon que dans un degré fort éloigné. L'un & l'autre descendoient de l'Empereur Robert de Baviere, mort en 1410; mais on comptoit dix générations depuis la séparation de leurs deux branches. Othon légua par son testament le Duché de Neubourg à Wolfang de Baviere de Deux Ponts, son parent au même degré que Frédéric III.

Mort d'Othon Henri, Electeur Palatin.

Après que les Cardinaux se furent renfermés dans le Conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau Pape, le Duc de Florence s'empara du château de Pondo, que les Caraffes avoient enlevé aux Ubertins, pour le donner aux Comtes de Sogliano. François de Bagno ayant prié Cosme, de l'aider à rentrer dans ses biens de la Romagne, que

Paul IV avoit confiſqués, Coſme reprit Ghiaccivolo, Gatteo, Sainte Sophie, & Monte Ritondo, & les rendit à leur légitime ſeigneur. Chappino Vitelli profita auſſi de la circonſtance, pour recouvrer Montone. Ce château, dont Léon X avoit diſpoſé en faveur de Vitellozzo & de Nicolas Vitelli, pour eux & pour leurs deſcendans, étoit échû à Camille, frere du Cardinal Vitelli. Camille, en mourant, avoit laiſſé un fils naturel, à qui le Cardinal Vitelli avoit fait accorder Montone par Paul IV, à l'excluſion de Chappino, fils de Nicolas. FRANÇ. II 1559.

Conſpiration contre le Duc de Florence.

On découvrit alors une conſpiration à Florence. Pandolfe Pucci en étoit le chef. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée, & il comptoit dans ſa famille trois Cardinaux. Un eſprit vif & une figure aimable l'avoient rendu agréable au Duc & à la Ducheſſe de Florence, qui le combloient de bienfaits. Mais le ſouvenir d'une ancienne injure le rendoit inſenſible à tant de faveurs. Quelques années auparavant, il avoit été mis en priſon ſur un ſoupçon aſſez léger, & depuis il n'avoit conſidéré l'amitié dont Coſme l'honoroit, que comme un moyen d'aſſurer ſa ven-

geance. Il avoit fait entrer dans ses des-
FRANÇOIS II 1559. seins Astolphe Cavalcanti, Laurent Médici, Bernard Corbinelli, Richard del Milanese, & plusieurs des bannis de Florence, qui s'étoient réfugiés à Rome. Les conjurés, après avoir long-tems délibéré sur la maniere dont ils se déferoient de Cosme, avoient résolu qu'on le tueroit d'un coup de pistolet, lorsqu'il iroit à cheval dans la Ville. Cavalcanti & Médici, gens livrés à toutes sortes de débauches, fournirent eux-mêmes un prétexte pour les arrêter. Le Duc de Florence, qui commençoit à les soupçonner de quelque complot criminel, les fit empriſonner à l'occasion de quelques excès qu'ils avoient commis. On ne put rien apprendre par leur interrogatoire. Le premier fut élargi; le second fut envoyé à la citadelle de Pise. Enfin les amis, que Cosme avoit à Rome, lui manderent tout le détail de la conspiration. Pucci, sur l'assurance qu'on lui donna qu'il pourroit avoir sa grace, avoua son crime, & déclara ses complices. Il fut condamné à être pendu: Cavalcanti & Médici eurent la tête tranchée: Milanese & Corbinelli, qui avoient pris la fuite, furent exécutés en effigie. Cosme,

jugeant qu'il avoit assez pourvu à la sûreté de sa personne par ces exemples de justice, voulut par un acte de modération détourner la haine qu'ils pouvoient lui attirer. Il remit aux enfans de Pucci & au frere de Cavalcanti la confiscation des biens de ces deux coupables. FRANÇOIS II 1559.

La fortune du Duc de Florence triomphoit de tout ce qui lui résistoit. En vain les bannis de Sienne, croyant que leurs affaires avoient changé de face par la mort de Henri II, tenterent-ils d'éluder, ou du moins de retarder l'exécution de l'article qui les concernoit dans le traité de Câteau-Cambresis. Il fallut enfin qu'ils se soumissent. Au jour marqué pour la perte de leur liberté, Guevara, chargé des pouvoirs du Roi d'Espagne, partit de Buon-Convento avec Angelo Nicolini & Frédéric Montacuto, ministres de Cosme. Deux députés des Siennois allerent au-devant de ces plénipotentiaires avec une troupe de jeunes gens, qui, tenant à la main des rameaux d'olivier, prononçoient de tems en tems le mot de paix, & le nom de Médicis. Lorsque ce cortége fut arrivé à Montalcino, Alexandre Vannoci, chef du

Les Siennois de Montalcino se soumettent enfin à Cosme.

FRANÇOIS II 1559.

peuple, conduisit en pompe Guevara, Nicolini & Montacuto, à l'hôtel de Ville. On lut à haute voix les ordres du Roi d'Espagne; & les Siennois prêterent serment de fidélité, tant pour Montalcino que pour leurs autres Places, entre les mains de Guevara. Les clefs de la Ville & de la Citadelle lui ayant été apportées, il les remit aux ministres du Duc de Florence, & il fit à ce Prince, au nom de Philippe, une cession en forme du domaine & de la souveraineté de la Ville & de ses dépendances. En même tems, Cosme fit prendre possession de Chiusi, de Grosseto & de Radicofani. Ainsi il se vit maître de toutes les Places de la république de Sienne, à l'exception de celles de Porto Ercole, d'Orbitello, de Telamone & de Monte Argentaro, que le Roi d'Espagne s'étoit réservées.

Philippe II retourne en Espagne.

Depuis quelque tems, ce Monarque méditoit de retourner en Espagne. Ayant tout fait préparer pour son départ de Flandre, il se rendit à Gand, où il tint un chapitre de l'Ordre de la Toison d'or. Il nomma Chevaliers les Ducs de Mantoue & d'Urbin, & il renvoya les marques de l'Ordre au Duc

de Parme, qui les avoit remiſes pendant la derniere guerre, en acceptant du Roi de France l'Ordre de Saint Michel. Enſuite Philippe déclara gouvernante des Pays-bas la Ducheſſe de Parme, à qui il donna l'Evêque d'Arras pour premier miniſtre. Peu de tems après, il s'embarqua. A la hauteur du port de Laredo, ſa flotte fut battue d'une ſi horrible tempête, qu'il vit périr preſque tous ſes vaiſſeaux. Il perdit une quantité prodigieuſe de meubles précieux qu'il portoit en Eſpagne, où il avoit réſolu de fixer ſa demeure, ne voulant pas imiter l'Empereur, ſon pere, dont la vie agitée avoit été un voyage continuel.

FRANÇOIS II 1559.

Par ordre de Philippe, on avoit gardé dans les priſons toutes les perſonnes, à qui l'on avoit fait le procès pour crime d'héréſie. On les conduiſit à Valladolid & à Séville, afin de ſolemniſer l'arrivée du Monarque par leur ſupplice. Le premier acte de cette tragédie, dont ce Prince vouloit faire un ſpectacle, qui intimidât le peuple, ſe paſſa le 24 Septembre à Valladolid. A la tête des condamnés, parut Jean Ponce de Léon, diſtingué par ſa naiſſance. Il étoit ſuivi de ſept hommes, &

FRANÇOIS II 1559.

de cinq femmes, du nombre desquelles étoit Françoise Chave, Religieuse du monastere de Sainte Elizabeth. Toutes ces malheureuses victimes furent brûlées vives, & elles moururent avec une constance admirée même de leurs bourreaux. Gilles, que Charles V avoit nommé à l'Evêché de Tortone, & Constantin Ponce, qui avoit été confesseur de cet Empereur, devoient aussi être acteurs dans cette horrible scêne, mais ils étoient morts quelques jours auparavant dans les prisons de l'Inquisition. Afin qu'ils ne manquassent point à ce funeste spectacle, on y porta leurs effigies. *L'auto da fé* de Séville fut encore plus cruel. Vingt-huit personnes de la principale noblesse d'Andalousie expirerent dans les flammes. Don-Carlos, & la Princesse Jeanne [a], veuve du Prince de Portugal, assisterent à cette exécution. Quelques historiens assurent que Philippe lui-même voulut en être témoin.

* Elizabeth de France est conduite à Philippe.

Le tems de mener Madame Elizabeth à ce Prince étant venu, Fran-

[a] Sœur de *Philippe*. Elle avoit épousé *Jean* fils de *Jean III*, Roi de Portugal, & elle en avoit eu un fils nommé *Sébastien*, qui régna après le Roi son ayeul.

çois II & la Reine mere la conduisirent à Poitiers. De là, Elizabeth, accompagnée du Cardinal de Bourbon, du Prince de la Roche-sur-Yon, & de plusieurs seigneurs nommés pour le voyage, continua sa route vers Bordeaux, où le Roi de Navarre reçut la Princesse avec beaucoup de magnificence. La remise devoit se faire à Roncevaux. Le Duc de l'Infantado & le Cardinal de Burgos, Ambassadeurs du Roi d'Espagne, s'y rendirent, suivis du Marquis de Cenete, du Comte de Tendilla, du Marquis de Montes Claros, des Comtes de Ribaldavia, de Saldagne & de Ribadeo, de Don Diegue & de Jean Hurtado. Plus de deux mille cinq cents cavaliers, richement équipés, composoient le cortége de l'ambassade. Avant de remettre la Princesse, le Roi de Navarre dit aux Ambassadeurs, qu'on étoit convenu que les Espagnols la recevroient sur les frontieres d'Espagne; que la Ville de Roncevaux étoit au milieu du royaume de Navarre, & éloignée de ces frontieres; qu'ainsi il protestoit, en tant qu'il étoit besoin, afin que ses droits ne souffrissent aucune atteinte des termes employés dans l'acte de

FRANÇOIS II. 1559.

FRANÇOIS II 1559.

remiſe. La Reine monta dans une litiere avec le Duc de l'Infantado & le Cardinal de Burgos, & elle prit la route de Guadalajara, où l'attendoit le Roi ſon époux [a]. Saint Gelais de Lanſac, qui avoit été Ambaſſadeur de France à Rome, accompagna Elizabeth, pour lui ſervir de conſeil, juſqu'à ce qu'elle ſe fût accoutumée aux mœurs & aux coutumes des Eſpagnols.

Peu après le retour de Philippe en Eſpagne, le Roi de Navarre lui avoit envoyé, avec la permiſſion du Roi, un bâtard de la maiſon d'Albret, pour lui demander la reſtitution de la Navarre. Philippe n'avoit point voulu entendre à cette propoſition, mais il avoit fait eſpérer un équivalent, pourvû que ce ne fût ni en Eſpagne ni dans les Indes. Pendant qu'Antoine étoit à Roncevaux, le Duc d'Albuquerque lui perſuada, que cette affaire ſe termineroit facilement, s'il vouloit aller ſaluer le Roi d'Eſpagne. A peine Elizabeth eut été miſe entre les mains des Eſpagnols, que le Roi de Navarre, ſans conſulter ni la Cour de France, ni Sébaſtien de l'Aubeſpine, Evêque de

[a] Iſabelle n'arriva à Guadalajara que vers la fin de Janvier de l'année ſuivante.

Limoges, notre Ambaſſadeur en Eſpagne, écrivit à Philippe, pour le prier de lui permettre de ſe rendre auprès de lui. Le Roi d'Eſpagne s'informa de l'Evêque de Limoges, ſi Antoine avoit fait cette démarche de l'aveu du Roi de France. L'Evêque ayant déclaré que non, Philippe manda au Roi de Navarre, qu'il étoit inutile qu'il s'exposât aux fatigues d'un long voyage, puiſqu'on ne pouvoit lui accorder la ſatisfaction qu'il déſiroit. FRANÇOIS II 1559.

Philippe en agiſſoit avec d'autant plus de hauteur, qu'il voyoit les affaires des deux branches de ſa maiſon proſpérer également. Par les malheureuſes circonſtances où ſe trouvoit la France, il n'avoit rien à craindre d'elle. L'Empereur Ferdinand étoit auſſi dans une parfaite ſécurité du côté des Turcs; & Soliman, occupé des troubles intérieurs de ſes Etats, ne pouvoit penſer à des guerres étrangeres.

Mahomet, le premier des fils que le Sultan avoit eus de Roxelane, étoit mort de maladie, quelque tems après la funeſte cataſtrophe [a] de Muſtapha & de Ziangir. Selim & Bajazet, freres de ces Princes infortunés, leur avoient

Projets ambitieux de Bajazet, fils de Soliman II.

[a] Voyez le Livre VI.

FRANÇOIS II 1559.

survécu pour le tourment de leur pere. La Sultane aimoit tendrement Bajazet, & souhaitoit avec passion, de lui assurer l'Empire au préjudice de Selim, qui étoit l'aîné, mais qui avoit l'humeur triste & l'extérieur désagréable. Bajazet n'avoit pas moins d'impatience de monter sur le trône, que Roxelane avoit de désir de l'y placer. Il avoit gagné tous les cœurs par sa figure prévenante, par ses manieres affables, par son ardeur à protéger le mérite. Tout sembloit lui promettre, que s'il vouloit lever l'étendard de la révolte, il seroit soutenu par un puissant parti. Cependant, avant de se déclarer ouvertement, il crut qu'il étoit prudent de sonder les dispositions, dans lesquelles on étoit à l'égard de Soliman.

Les émissaires de Bajazet apostérent un homme de basse naissance, fourbe & effronté, qui ressembloit parfaitement à Mustapha. Cet aventurier, prenant un nom si cher encore aux troupes, parut sur la scêne dans une province voisine des bouches du Danube. Accompagné de peu de personnes, il répandit sourdement qu'il étoit le même Prince, que Soliman croyoit

avoir sacrifié à Roxelane. Pour donner de la vraisemblance à cette fable, il disoit que, lorsque son pere l'avoit mandé au camp d'Alep, il avoit substitué à sa place un de ses confidens, qui avoit les mêmes traits & la même taille que lui : que cet ami malheureux avoit été étranglé, sans avoir été entendu de Soliman, & même sans lui être présenté : que, lorsque son corps avoit été exposé devant une des tentes du Sultan, il avoit été impossible de s'appercevoir qu'il n'étoit point Mustapha, parce qu'ayant long-tems disputé sa vie contre ses boureaux, il avoit le visage totalement défiguré. D'abord l'imposteur ne débitoit ce récit qu'avec de grandes précautions. Lorsqu'il vit qu'on prêtoit l'oreille à ses discours, il devint plus hardi. Instruit que le peuple est peu disposé à suivre les Princes à qui il ne connoît point de ressources, il publia que les principaux officiers du sérail & les Janissaires lui étoient dévoués. Il parloit avec tant d'assurance, & il éludoit les objections avec tant d'adresse, que plusieurs personnes ajouterent foi à son roman. Celles même qui étoient incertaines de ce qu'elles devoient croire, prenoient plaisir à se-

FRANÇOIS II. 1559.

FRANÇOIS II 1559.

laiſſer tromper. La plûpart, gagnées par les careſſes & les préſens du faux Muſtapha, à qui Bajazet avoit fait fournir des ſommes conſidérables, s'enrollerent ſous les drapeaux de l'impoſteur. Soliman ne lui laiſſa pas le tems de faire de grands progrès. Il envoya contre lui une armée peu nombreuſe, mais compoſée de ſoldats d'élite, à l'approche de laquelle les ſéditieux ſe diſſiperent. Le faux Muſtapha, & les artiſans de la fraude, furent pris & conduits à Conſtantinople. Ayant été appliqués à la queſtion, ils dépoſerent unanimement que Bajazet étoit l'auteur de cette intrigue. Les complices de ce Prince furent jettés pendant la nuit dans la mer, le Sultan ne voulant point par diverſes raiſons en faire une punition plus éclatante. Bajazet auroit éprouvé lui-même tout le poids de la colere de Soliman, mais les prieres & les larmes de Roxelane [a] fléchirent l'Empereur irri-

[a] Voici de quelle maniere s'expriment les traducteurs de M. de *Thou* : *La Sultane, avec ſa ſagacité ordinaire, pénétra les chagrins de Soliman, & faiſant tomber adroitement le diſcours ſur Bajazet, le pria de pardonner une premiere faute à ſa jeuneſſe, &c.* Il eſt plaiſant de voir ces traducteurs ſuppoſer que dans la circonſtance, dont il s'agit, *Roxelane* eût beſoin de ſa ſagacité, pour deviner ce qui ſe paſſoit dans le cœur du Sultan.

té. Il consentit d'oublier la témérité de son fils, à condition que ce Prince viendroit demander pardon de sa faute. FRANÇOIS II 1559.

Quoique Bajazet n'osât trop se fier à ce calme apparent; cependant, comptant sur le crédit & sur la tendresse de Roxelane, il se rendit près de Constantinople, en un lieu où son pere l'attendoit. Avant d'être admis à l'audience du Sultan, il fut désarmé, comme l'auroit été le moindre sujet; & pour lors sa frayeur augmenta. Soliman, après lui avoir reproché l'énormité de son forfait, lui annonça qu'il lui accordoit sa grace. En même tems le Sultan commanda qu'on apportât à boire, & il présenta la liqueur à son fils. Le Prince crut que c'étoit fait de sa vie, mais Soliman le rassura, en buvant après lui.

Nous avons dit dans le Livre VI, que le grand Visir Rustan avoit été dépossé. Il avoit eu pour successeur Achmet, Pacha de Bude. On fit un crime à ce dernier, de n'avoir pas prévû les desseins de Bajazet. Mais il y a de l'apparence qu'il ne fut jugé coupable, que parce qu'on vouloit rendre les sceaux de l'Empire à Rustan. Soliman avoit promis de les laisser à Ach-

met, tant que ce premier miniſtre vivroit. Preſſé par Roxelane de rétablir l'ancien grand Viſir, il ſe détermina à faire mourir le nouveau, pour contenter la Sultane, ſans violer ſon ſerment. Achmet, en apprenant ſa condamnation, ne parut, ni ſurpris, ni ému. Il ordonna au boureau de ſe retirer. Ayant enſuite jetté les yeux ſur les perſonnes qui étoient préſentes, il pria avec un viſage tranquille un de ſes plus intimes amis, de lui rendre un important & dernier ſervice, en lui ôtant la vie. Cet ami, s'en étant long-tems défendu, enfin lui obéit, & l'étrangla avec la corde d'un arc.

FRANÇOIS II 1559.

Les évenemens que nous venons de rapporter [a], s'étoient paſſés en 1556. Tant que Roxelane avoit vécu, Bajazet s'étoit tenu tranquille, bien plus par déférence pour elle, que par ſoumiſſion pour Soliman. Deux ans après la réconciliation du pere & du fils, la Sultane étoit morte, & de ce moment Bajazet avoit repris ſes projets ambitieux. Il les avoit fait éclater depuis

[a] M. de *Thou* ne marque point l'époque de ces évenemens. On la trouve dans les lettres de *Buſbec*, qui a été Ambaſſadeur de Ferdinand à la Porte, depuis 1554 juſqu'à la fin de 1562.

la fin de 1558, par plusieurs entreprises qu'il avoit formées contre Selim. Les divisions [a] des deux freres menaçant l'Empire Ottoman de la plus horrible tempête; Soliman, afin de se livrer tout entier au soin de la prévenir, avoit conclu une trève avec l'Allemagne.

FRANÇOIS II 1559.

Ferdinand jouit cette année d'une autre satisfaction. Le Cardinal Jean Angelo Medichino, frere du feu Marquis de Marignan, fut élevé le 26 Décembre au pontificat; & sa premiere démarche, après avoir reçu la thiare, fut de reconnoître le nouvel Empereur. Medichino prit le nom de Pie IV. Lorsqu'on le conduisit du Conclave à l'Eglise, il dit plusieurs fois aux Cardinaux qui l'y accompagnoient: *Où est mon frere le Marquis de Marignan?* Ce Pape gouverna dans les commencemens avec une douceur, qui répondit au nom qu'il avoit pris. Il pardonna aux Romains tout ce qu'ils avoient fait contre la mémoire de son prédécesseur: il ordonna la révision de l'af-

Le Cardinal Medichino est élu Pape. Il prend le nom de Pie IV.

[a] Je raconterai la suite de ces divisions, en parlant de la mort de *Bajazet*. Ce Prince, selon M. de *Thou*, périt en 1559. Mais Busbec nous apprend que Bajazet ne subit qu'en 1560 la peine dûe à sa révolte.

FRANÇOIS II 1559.

faire des moines, que Paul IV avoit voulu forcer de rentrer dans leurs couvents: il prescrivit de nouvelles regles aux Inquisiteurs, & il fit rendre la liberté à plusieurs personnes qui avoient été arrêtées injustement. Le Cardinal Jean Moron fut de ce nombre.

L'aînée des sœurs de Pie IV, appellée Claire, avoit été mariée à Wolf d'Altemps, Gentilhomme Allemand, du Diocèse de Constance. Gilbert Borromée, Comte d'Arona, avoit épousé la seconde. La cadette étoit femme de César, fils de Ferdinand de Gonzague. Du mariage de la seconde étoient nés le Comte Frédéric Borromée, & Charles, depuis Cardinal, si connu par la sainteté de sa vie.

Continuation des troubles en Ecosse.

Les Guises, ayant contribué beaucoup à l'élection du nouveau Pontife, se flatterent qu'il les seconderoit avec ardeur dans tout ce qu'ils voudroient entreprendre. Cette espérance adoucit un peu les chagrins que leur donnoient les affaires d'Ecosse. On a vû ci-dessus, qu'il y avoit eu une trève signée entre la Régente & les Protestans. Dans le tems que l'armistice venoit d'être conclu, le Comte d'Arran arriva de Fran-

ce à Sterling, où les Pairs Ecossois de ce parti étoient assemblés. Ce jeune seigneur, fils de Hamilton, Duc de Chastelleraut, ci-devant Viceroi d'Ecosse, s'étoit échappé de la bastille. Les Princes Lorrains l'y avoient fait enfermer, à l'occasion de quelques discours trop hardis qu'il avoit tenus; ils avoient paru même en vouloir à sa vie. Du moins le Cardinal de Lorraine avoit dit publiquement, qu'on verroit au premier jour traîner au supplice un homme de la plus grande naissance, & qui étoit allié à des Maisons souveraines. Le Comte d'Arran, plein de désirs de vengeance, détermina le Duc de Chastelleraut à se joindre aux confédérés; & il acheva, par haine pour les Guises, d'aliéner de la Reine leur sœur les esprits déjà aigris contre elle. Il publia par-tout qu'elle vouloit absolument détruire toute liberté. Un renfort de troupes, que la France envoya à la Régente, sembla confirmer la vérité de cette accusation. Le parti Protestant crut n'avoir plus lieu d'en douter, lorsqu'il vit la Reine douairiere se retirer à Lyth, & les François non-seulement fortifier cette Place maritime, mais y construire

FRANÇOIS II 1559.

une citadelle. Nicolas de Pellevé, Evêque d'Amiens, qui avoit passé en Ecosse avec quelques Théologiens, ayant demandé qu'on tînt une conférence sur les matieres de religion, les Protestans répondirent qu'ils ne pouvoient communiquer avec des hommes, qui apportoient la guerre & non la paix; que (lorsque les troupes étrangeres seroient renvoyées), si le Prélat vouloit disputer sur la doctrine, on l'écouteroit volontiers, afin de faire voir que de même qu'on sçavoit résister à la force, on sçavoit aussi se prêter à la conviction; qu'au reste, on ne pouvoit assez s'étonner que la Régente, sans qu'on lui eût donné lieu de se plaindre, eût violé si-tôt la trêve, en chassant les anciens habitans de la Ville de Lyth, pour y introduire une colonie d'intrus, & pour y élever une forteresse au mépris de la foi publique.

FRANÇOIS II 1559.

Ils allerent plus loin, ils sommerent la Reine douairiere, de faire raser toutes les fortifications de cette Place. La Régente leur manda par un héraut, que dépositaire de la puissance souveraine, elle ne recevoit d'ordre de personne; qu'elle avoit pris les armes contre des mal-intentionnés, qui

s'étoient unis pour attaquer l'autorité royale; que c'étoient eux, qui étoient les véritables oppresseurs de la liberté de la nation; que cependant elle ne refusoit point de leur accorder la paix, s'ils vouloient rentrer dans le devoir. FRANÇOIS II 1559.

Au lieu de se soumettre, les Protestans firent signifier à la Régente, qu'ils lui interdisoient l'administration des affaires publiques Ils conclurent en même-tems avec la Reine d'Angleterre un traité, qui portoit que les deux nations se prêteroient mutuellement des secours contre les étrangers, qui étoient descendus dans leur Isle; qu'Elizabeth payeroit les troupes, & qu'en récompense ses sujets profiteroient seuls du butin qu'on feroit sur les ennemis; que les Villes, qui seroient prises, seroient restituées à leurs anciens maîtres, & que les Ecossois enverroient des ôtages en Angleterre. Elizabeth, pour se justifier de prendre la défense des confédérés, donna un manifeste, dans lequel elle disoit qu'elle avoit fait plusieurs instances, pour que François II & la Reine Marie Stuard quittassent le vain titre de Rois d'Angleterre; qu'elle les avoit conjurés de terminer à l'amiable les diffe- 1560.

FRANÇOIS II 1560.

rends survenus en Ecosse à l'occasion de la religion; qu'elle avoit représenté que le moyen le plus convenable, pour pacifier les troubles, étoit de rappeller les troupes Françoises; qu'elle ne pouvoit voir sans douleur, que toutes les négociations eussent été jusques-là inutiles; qu'elle n'en attribuoit point le mauvais succès à François II, ni à la Reine d'Ecosse, mais à l'ambition des Guises, qui trouvoient leur compte à troubler les plus grands Etats; que nonobstant tous ses griefs elle vouloit observer religieusement les derniers traités faits avec la France; mais qu'elle étoit en droit de demander de son côté, que les Princes Lorrains n'employassent plus les forces de leur Roi, pour opprimer les Ecossois, & pour leur porter des coups, dont elle ne pourroit ne pas ressentir les atteintes. Elle ajoutoit que, si les François persistoient à commettre des hostilités contre les Protestans d'Ecosse, elle n'abandonneroit pas des voisins à qui elle devoit son secours & son amitié.

Les Guises, appréhendant les suites de ce nouvel orage, eurent recours aux bons offices du Roi d'Espagne auprès

auprès d'Elizabeth. Ils jugerent auſſi à propos de faire paſſer à Londres Jean de Montluc, Evêque de Valence. Comme on ſoupçonnoit ce Prélat de favoriſer les nouvelles opinions, ils crurent qu'il auroit plus de crédit ſur l'eſprit de la Reine d'Angleterre. Mais cette Princeſſe déclara que les troupes, qu'elle avoit envoyées en Ecoſſe, n'en ſortiroient point avant que la France eût retiré les ſiennes. FRANÇOIS II 1560.

Pendant que Montluc, & le Chevalier de Seurre, Ambaſſadeur de François II, s'efforçoient de faire changer Elizabeth de réſolution, la plûpart des Ecoſſois, qui étoient demeurés fidéles à Marie Stuard, ſe détachoient peu à peu d'elle. L'amour de la liberté, la dureté du joug des Princes Lorrains, la licence du ſoldat françois, qui pilloit également les amis & les ennemis, attiroient chaque jour de nouveaux partiſans aux confédérés. D'ailleurs il s'étoit répandu un bruit que la Reine, après la fin de la guerre, proſcriroit tous les ſeigneurs & les gentilshommes Proteſtans d'Ecoſſe, & donneroit leurs terres à des gendarmes françois. La Broſſe, commandant de nos troupes, s'étoit expliqué, diſoit-on, ſur

cet article. On publioit auſſi, qu'on
FRANÇOIS II 1560. avoit intercepté pluſieurs de ſes lettres, qui faiſoient connoître le danger, dont la nobleſſe étoit menacée. Quoique ce bruit n'eût aucun fondement, il eſt incroyable, combien il anima les Ecoſſois contre la France.

Les troupes du parti oppoſé au Gouvernement, étant augmentées de pluſieurs renforts qui leur vinrent de diverſes provinces, ſe joignirent à l'armée Angloiſe, compoſée de ſix mille fantaſſins & de deux mille chevaux. Avec ces forces, les confédérés marcherent à Lyth, pour en former le ſiége. La Régente ne voulut point ſe laiſſer enfermer dans cette Place, & elle ſe retira précipitamment avec un petit nombre de domeſtiques au château d'Edimbourg. François II lui envoya de nouveaux ſecours, & les Guiſes ſe propoſoient de la faire triompher, à quelque prix que ce fût, de tous ſes adverſaires. Mais une conjuration, qui, ainſi que nous l'avons dit, ſe fomentoit en France contre ces Princes, les força de s'occuper d'un autre objet.

Conjuration d'Amboiſe. Leurs ennemis, afin d'avoir moins l'air de factieux, avoient conſulté les théologiens les plus célébres des Pro-

teſtans. Ces docteurs avoient été d'avis, qu'on pouvoit oppoſer la force à la tyrannie des Lorrains, pourvû qu'on agît du conſentement de la plus ſaine partie des différens Ordres de l'Etat, & que l'on combattît ſous les ordres d'un des Princes du ſang, qui ſont nés les premiers magiſtrats du royaume. Les mêmes théologiens avoient prononcé, qu'il n'étoit pas néceſſaire de communiquer les deſſeins du parti au Roi, le peu d'expérience de ce Prince le rendant incapable des affaires, & la captivité, dans laquelle le retenoient les Guiſes, ne lui permettant pas de prendre une réſolution ſalutaire à ſes peuples. Autoriſés par cette déciſion, les mécontens ſongerent à ſe choiſir un chef, & ils n'eurent pas de peine à le trouver. L'ambition, l'indigence, & plus encore une vive haine contre le miniſtere, engagerent le Prince de Condé à ſe mettre à la tête de ce parti. Il voulut cependant demeurer caché, & Barri de la Renaudie parut ſeul conduire l'entrepriſe. C'étoit un gentilhomme d'une ancienne famille du Périgord, très-brave & très-déterminé. Après avoir plaidé long-tems contre du Tillet, Greffier

FRANÇOIS II 1560.

en chef du Parlement, non-seulement il avoit perdu son procès, mais ayant été accusé d'avoir produit de faux titres, il avoit été condamné à une forte amende & au banniſſement. Depuis, il avoit vécu à Genève & à Lauzanne, où il s'étoit fait des amis de tous les François, qui s'y étoient retirés à cauſe de la religion. Il avoit enſuite parcouru, ſous un nom emprunté, les principales provinces de la France. Par-tout il avoit gagné la confiance des Religionnaires, & ils le regardoient comme ſuſcité par le Ciel, pour être leur libérateur. Chargé de diriger les reſſorts du complot contre les Guiſes, il manda à toutes les perſonnes, qu'il y avoit aſſociées, de ſe rendre le premier Février à Nantes. Le Parlement de Bretagne y tenoit alors ſes ſéances. Cette circonſtance rendoit moins ſuſpecte l'arrivée d'un grand nombre d'inconnus dans cette Ville. Les mécontens s'y étant aſſemblés, la Renaudie leur parla avec la même hardieſſe, avec laquelle il avoit coutume d'agir. Il fit un long expoſé des différens moyens, employés par les Guiſes pour arriver au point de grandeur où ils étoient parvenus.

FRANÇOIS II 1560.

Diſcours de la Renaudie aux Conjurés.

« S'ils ont commencé, ajouta-t-il, » à exécuter sous le feu Roi leurs des- FRANÇOIS II 1560.
» seins pernicieux, que ne feront-ils
» pas aujourd'hui qu'ils ont abaissé les
» Princes du sang; qu'ils ont éloigné
» de la Cour le Connétable, & qu'ils
» ont entre les mains la souveraine puis-
» sance .... Des citoyens qui ont prê-
» té de grosses sommes à l'Etat, ou dé-
» pensé leur bien pour le service de la
» patrie, viennent demander leur paye-
» ment ou leur récompense; on leur
» présente pour réponse un infâme gi-
» bet. Souffrirons-nous de pareils ex-
» cès? .... Qu'arrivera-t-il, lorsque le
» Clergé sera devenu entierement des-
» potique, que la noblesse sera détrui-
» te, que toute liberté sera ôtée aux Ma-
» gistrats, & que le peuple sera réduit
» à la derniere misere? Ne croyons pas
» que ceux qui craignent tous les fran-
» çois, parce qu'ils les ont tous offen-
» sés, pardonnent à aucun. Attendrons-
» nous que la calamité publique justifie
» les justes soupçons de François I, ce
» Prince si sage & si prévoyant, & que
» des maîtres cruels, fortifiés par notre
» timide foiblesse, ne puissent plus être
» attaqués? Pourquoi différer plus
» long-tems? Délivrons notre Roi,

FRANÇOIS II 1560.

» délivrons la nation, & rompons nos
» chaînes.... Nous avons cet avanta-
» tage, que toujours pleins de soumis-
» sion pour le Souverain, nous n'en
» voulons qu'à des traîtres, ses enne-
» mis; d'autant plus dangereux qu'ils
» sont dans le sein de l'Etat, & que
» sous le nom d'un Roi enfant, & re-
» vêtus de sa puissance, ils attaquent
» le royaume & le Roi même... Peut-
» on penser que ce Prince soit en sûre-
» té sous de tels ministres? Lorsqu'ils
» disent qu'il ne peut vivre long-tems,
» n'est-ce pas pour nous préparer d'a-
» vance au sort qu'ils lui destinent?
» Pour nous, nous souhaitons sincere-
» ment, que la vie du Roi, dont ils
» annoncent la courte durée, soit lon-
» gue & heureuse; & nous ne cessons
» de faire des vœux pour sa conserva-
» tion, attendant avec impatience ces
» momens fortunés, où gouvernant
» par lui-même, il puisse écouter nos
» légitimes plaintes. Puisqu'il est en
» danger, nous ne pouvons, sans man-
» quer à ce que nous prescrivent les
» qualités de chrétiens & de citoyens,
» ne pas exposer nos vies, pour le dé-
» rober aux embûches que lui tendent
» des perfides.»

D'un si grand nombre d'hommes, il ne s'en trouva aucun qui n'entrât avec vivacité dans les sentimens de la Renaudie. Les conjurés dressèrent une formule de serment, par laquelle ils promettoient de ne rien entreprendre contre le Roi. Ils s'engageoient au contraire à défendre ce Prince & la famille royale, & ils protestoient qu'ils vouloient seulement maintenir l'autorité des loix, & la liberté de la patrie, contre la tyrannie de quelques étrangers. On délibéra ensuite sur les arrangemens qu'il convenoit de prendre. Il fut reglé que les adhérens de la Renaudie, qui seroient les moins suspects au ministere, se rendroient à Blois où étoit la Cour; qu'ils présenteroient une requête au Roi, pour le supplier de ne plus gêner les consciences; que, pendant qu'ils feindroient de ne demeurer à la Cour que pour solliciter une réponse favorable à leur demande, on feroit entrer secrettement dans Blois plusieurs gens de main bien armés, afin d'y être en force; qu'alors on demanderoit hautement l'éloignement des Guises; & que, si ces Princes ne vouloient pas se dessaisir de l'autorité, & rendre compte de leur admi-

FRANÇOIS II 1560

nistration, on les attaqueroit par toutes sortes de moyens. Le jour de l'exécution fut fixé au 15 de Mars.

FRANÇOIS II 1560.

Avant de se séparer, les principaux membres de l'assemblée tirerent au sort les provinces, dont chacun conduiroit les secours. La Gascogne échut à la Motte Castelnau de Chalosses ; le Béarn, à Mazere, Officier très-distingué ; le Périgord & le Limosin, à du Mesnil ; le Poitou, le pays d'Aunis & l'Angoumois, à Maillé de Brezé ; le Maine & l'Anjou, à la Chesnelaye. Sainte Marie eut en partage la Normandie ; Coqueville, la Picardie ; Ferrieres Maligny, la Champagne ; & Châteauvieux, la Provence.

On découvre la Conjuration.

Toutes les mesures étant prises, la Renaudie vint à Paris, & il logea chez un avocat Protestant, nommé Avenelles. Celui-ci, voyant que son hôte recevoit de fréquentes visites de beaucoup de gens équivoques, commença de former quelques soupçons. Ayant eu un entretien avec lui, il apprit tout le détail de la conspiration. Il alla trouver l'Allemant de Vouzay, Maître des Requêtes, un des confidens du Cardinal de Lorraine, & il lui révéla le complot en présence de Milet, Sécretaire

du Duc de Guise. L'Allemant sur le champ envoya Milet à Blois avec Avenelles. Lorsqu'ils y arriverent, le Roi en étoit parti avec le Duc de Guise pour aller résider à Amboise, petite Ville fort serrée que peu de troupes peuvent défendre. On croit que ce changement de séjour avoit été occasionné par les avis que les Princes Lorrains avoient reçus d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie, qu'il se tramoit contre eux quelque entreprise. Le Cardinal de Lorraine n'avoit pas encore suivi la Cour. Il donna audience au délateur, & après avoir entendu le rapport de cet avocat, il le fit conduire à Amboise. On y conduisit aussi Robert Stuart & Anselme de Soubselle, qui étoient prisonniers à Vincennes[a]. Les Guises soupçonnant l'Amiral de Coligny & d'Andelot son frere, d'être de la conspiration, engagerent la Reine mere à leur écrire, pour les inviter à venir l'aider de leurs conseils dans une affaire de grande importance. Ces seigneurs obéirent aussi-tôt, & ils furent introduits dans le cabinet de Catherine de Médicis. L'Amiral y déclama

FRANÇOIS II 1560.

[a] Quelque tems après, l'un & l'autre trouverent le moyen de s'évader.

FRANÇOIS II 1560.

vivement contre la mauvaise administration. Il ajouta que tous les François étoient irrités, mais qu'il ne seroit pas impossible de les rappeller à leur devoir, si la Cour vouloit suspendre les supplices contre les Protestans, & si l'on accordoit la liberté de conscience, jusqu'à ce qu'un Concile légitime eût décidé les différends sur les matieres de religion. Le Chancelier Olivier qui étoit présent, & qui avoit la persécution en horreur, se rangea de l'avis de Coligny.

En conséquence, on publia un édit, portant que le Roi procureroit incessamment la tenue d'un Concile; que jusqu'à la décision de cette assemblée on n'inquiéteroit plus les novateurs, & que la Cour vouloit bien leur pardonner tout le passé. Cet édit exceptoit de l'amnistie les prédicans; les personnes qui avoient formé des complots contre le Roi, & contre les ministres; celles qui auroient arrêté les lettres & les couriers du Roi, & celles qui auroient tiré des coupables d'entre les mains de la Justice.

Cependant le Duc de Guise fit lever par-tout des troupes, & exhorter les gentilshommes à prendre les armes.

On manda aux Gouverneurs des Provinces, de faire arrêter tous les gens armés, qu'on verroit prendre le chemin d'Amboise. FRANÇOIS II. 1560.

Quoique le Prince de Condé sçût que la conspiration étoit découverte, il se rendit à la Cour. La Renaudie lui-même persista dans ses desseins. Il avoit placé, près d'Amboise, environ cinq cents cavaliers tous gentilshommes, & une troupe de soldats d'élite. Maligny avoit amené soixante officiers au Prince de Condé. Un autre gentilhomme, dont on n'a pas sçû le nom, avoit promis d'en amener trente. L'exécution du complot avoit été remise au 17, & la Renaudie devoit, ainsi que Mazere & Castelnau, se trouver la veille sur le soir à Noisai. On étoit convenu de faire filer le lendemain les troupes à Amboise par petites bandes. La Renaudie se proposoit de les y joindre sur le midi, & de s'emparer des portes du château avec une partie de ses gens, & de s'assurer des Guises avec l'autre.

Lignieres, étant un des principaux chefs du parti, étoit instruit de tous ces arrangemens. Soit qu'il eût des remords, soit qu'il eût été gagné par

FRANÇOIS II 1560.

argent, il découvrit à la Reine mere les réſolutions qui avoient été priſes, les lieux par où l'on devoit entrer dans la Ville, & ceux où l'on devoit ſe loger. Les Guiſes ordonnerent à pluſieurs militaires, qu'ils avoient fait venir à Amboiſe, de ſe répandre dans la forêt, & de ſe ſaiſir de tous ceux qu'ils verroient y arriver pendant la nuit. Pour plus grande ſûreté, ces Princes changerent la garde du Roi. Ils envoyerent le Comte de Sancerre à Tours, François de Vieilleville Scepeaux à Orléans, le Maréchal de Thermes à Bourges, & Couci Burie à Poitiers. La fidélité de ces Villes n'étoit point ſuſpecte aux Lorrains, mais ils étoient bien aiſes d'éloigner de la perſonne du Roi la plûpart des principaux ſeigneurs.

Les officiers, diſtribués dans la forêt, arrêterent pluſieurs conjurés, entre autres, d'Avigny & la troupe qu'il conduiſoit. Jacques de Savoye, Duc de Nemours, fit Mazere & Raunay priſonniers, & inveſtit Caſtelnau dans le château de Noiſai. Caſtelnau ſe voyant preſſé, & déſeſpérant d'être ſecouru à tems par la Renaudie, demanda de conférer avec le Duc. Ce-

lui-ci engagea sa foi, que si les assiégés vouloient aller avec lui trouver le Roi, il ne leur arriveroit rien de fâcheux. Ils suivirent Nemours à Amboise, où, contre la parole qu'il leur avoit donnée, ils furent tous jettés dans des prisons, & chargés de chaînes. La Renaudie, qui avoit appris en chemin que le château de Noisai étoit attaqué, faisoit grande diligence pour délivrer Castelnau. Il avoit séparé en divers détachemens lès gens, dont il étoit accompagné. Presque tous furent pris ou taillés en pieces. On lia les prisonniers à la queue des chevaux, & on les conduisit à Amboise, comme en triomphe. Ces misérables, en arrivant, furent pendus aux creneaux des murs du château. Plusieurs furent exécutés, étant encore bottés & éperonnés. Pardaillan rencontra la Renaudie. Il courut sur lui à bride abattue, & lui tira un coup de pistolet; mais l'ayant manqué, il fut blessé par ce factieux, que tua sur le champ un page de Pardaillan. Le corps de la Renaudie fut porté à Amboise, & attaché sur le pont à une potence, avec cette inscription: *Chef des rebelles.* Ensuite il fut écarte-

FRANÇOIS II 1560.

Un page de Pardaillan tue la Renaudie.

lé, & ses membres furent exposés sur
FRANÇOIS II des pieux aux environs de la Ville.
1560. Son sécretaire, nommé la Bigne, avoit été arrêté. On l'appliqua à la question, pour l'obliger de déchiffrer les lettres & les mémoires, qu'on avoit trouvés tant sur lui que sur son maître. Ne pouvant résister à la force des tourmens, il donna tous les éclaircissemens qu'on désiroit. Parmi les papiers, dont on s'étoit saisi, étoient la formule de serment que les conjurés avoient dressée à Nantes, & le plan de toutes les mesures qu'ils avoient concertées. La Bigne fut pressé de déclarer, si le Roi de Navarre & le Prince de Condé n'étoient point entrés dans la conspiration. Il répondit qu'il ne sçavoit rien à la charge du Roi de Navarre, mais qu'il soupçonnoit que, si le complot avoit réussi, le Prince de Condé se seroit mis à la tête des mécontens. Les Guises jugerent de-là, que Coligny & d'Andelot, qui étoient si étroitement unis à ce Prince par les liens du sang & de l'amitié, étoient mêlés aussi dans cette affaire. Craignant que cette entreprise ne fût suivie d'une autre plus dangereuse, ils persuaderent au Roi,

qu'il falloit épouvanter les factieux par de grands exemples. François II donna un édit, par lequel il conféroit au Duc de Guise le titre de Lieutenant Général du royaume. Par le même édit, le Roi disoit qu'il avoit préféré d'abord l'indulgence à la sévérité, mais que, ses bontés ne lui ayant pas mieux réussi qu'au Roi son pere, il croyoit devoir faire sentir aux rebelles tout le poids de son autorité, & punir à la rigueur des criminels de lese-majesté, qui n'avoient pas voulu profiter des derniers effets de sa clémence. Le Chancelier, qui détestoit en secret la violence des Princes Lorrains, & qui ne voyoit point sans douleur l'accroissement de leur puissance, eut beaucoup de peine à sceller cet édit. A la fin, il y consentit, mais à condition qu'on publieroit, en même tems que l'édit, une amnistie en faveur des coupables, qui mettroient bas les armes dans vingt-quatre heures. On leur enjoignit seulement de retourner chez eux, deux à deux, ou tout au plus trois ensemble, & on leur permit de présenter des requêtes, pour exposer leurs griefs.

FRANÇOIS II 1560.

Le Duc de Guise déclaré Lieutenant Général du royaume.

Tandis que le Chancelier travail-

loit à retablir le calme, il se préparoit
FRANÇOIS II 1560. un nouvel orage. Les mécontens qui étoient encore libres, & que la punition de leurs amis n'avoit point découragés, donnerent ordre au Capitaine la Motte, à Coqueville & à Chandieu [a], de marcher avec quelques gens de résolution vers Amboise. Chandieu devoit y entrer du côté de la riviere, par une porte qui tient au couvent des Minimes. Comme il arriva trop tard, & lorsqu'il faisoit déja grand jour, il fut découvert. A la vûe de ses soldats, qui avoient tous des écharpes blanches, on cria aux armes par toute la Ville, & les gardes des portes ayant été redoublées, cette derniere tentative des conjurés fut sans effet. Avant que la terreur, causée par leur apparition imprévue, eût cessé, ils eurent le tems de se retirer: on en arrêta seulement quelques-uns, qui furent à l'instant noyés dans la Loire.

Ces nouvelles hostilités ayant porté au comble la fureur des Guises, & le Chancelier ne pouvant plus alléguer de raisons pour conseiller la clémence au Roi, l'amnistie fut révoquée par un

[a] Frere d'Antoine Chandieu, dont il sera parlé plus bas.

nouvel édit. Auſſi-tôt on détacha des troupes à la pourſuite des Proteſtans, qui s'en retournoient tranquillement chez eux. La plûpart furent ramenés à Amboiſe. Les habitans de la Ville murmurant hautement de ce que tant d'hommes étoient traînés tous les jours dans les priſons; le Maître des eaux & forêts du département eut ordre de parcourir la forêt avec main-forte, & de tuer, ſans autre forme de procès, tous ceux qu'il y rencontreroit en armes. Sous ce prétexte, on maſſacra & dépouilla pluſieurs marchands. FRANÇOIS II 1560.

Il fut défendu au Prince de Condé, de s'éloigner de la Cour ſans la permiſſion du Roi, & l'on ſe hâta d'inſtruire le procès des factieux, qui étoient dans les fers. On en noya le plus grand nombre. D'autres furent exécutés, ſans qu'on publiât leur ſentence. La Loire étoit couverte de cadavres; le ſang ruiſſeloit dans les rues, & les places publiques étoient remplies de corps attachés à des potences. Les chefs furent jugés les derniers. D'abord on interrogea Raunay, qui, ayant entendu la lecture de la dépoſition de la Bigne, avoua tout, ſur l'aſſurance que les Commiſſaires, ſuivant leur coutume,

Ordre au Prince de Condé de ne point s'éloigner de la Cour.

On inſtruit le procès de pluſieurs des conjurés.

FRANÇOIS II 1560.

lui donnerent de lui ſauver la vie, s'il confeſſoit la vérité. Ses juges lui ayant demandé, ſi les conjurés n'en vouloient point aux jours du Roi, il le nia fermement, & il ſoutint que ſes complices avoient ſeulement réſolu de ſe défaire du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine. Il fut confronté à Mazere, qui convint de tout ce qu'avoit avoué Raunay. On redoubla les tortures, pour ſçavoir d'eux, ſi le Roi de Navarre & le Prince de Condé avoient part au complot. Ils firent la même réponſe qu'avoit faite la Bigne. Caſtelnau ayant été amené en leur préſence, il reprocha leurs dépoſitions. Il dit que Raunay étoit ſon ennemi, & qu'on ne devoit faire aucun fond ſur le témoignage de Mazere, dont il rapporta pluſieurs extravagances. Puis il parla des matieres de la religion. Comme il cita divers paſſages de l'Ecriture, le Chancelier lui fit ſentir qu'il ne convenoit pas à un militaire, de faire le théologien. « Dans le tems » que j'étois priſonnier en Flandre, » lui répondit Caſtelnau, j'ai ſçu adou» cir l'ennui d'une longue captivité » par l'étude de l'ancien & du nou» veau Teſtament. Au ſortir de pri-

» ſon, j'eus l'honneur de vous aller
» voir à votre château de Leuville. FRANÇOIS II
» Vous ayant dit que la lecture des 1560.
» Livres ſaints avoit fait mon occupa-
» tion pendant ma détention, je reçus
» de vous beaucoup de louanges. Je
» ſuis étonné qu'un magiſtrat, d'une ſa-
» geſſe & d'une probité reconnues,
» blâme aujourd'hui, pour complaire
» aux Guiſes, ce qu'il approuvoit au-
» trefois, lorſqu'il n'étoit point guidé
» par des vûes d'ambition. »

Léonor d'Orléans, Duc de Longueville; Coligny, d'Andelot, & le Duc d'Aumale, quoique frere des Guiſes, ſolliciterent inſtamment le Roi en faveur de Caſtelnau. Ils allégueront qu'il s'étoit engagé dans la révolte, plutôt par un zele indiſcret de religion, que par des motifs criminels; que c'étoit un officier diſtingué par ſon courage & par ſes ſervices; que d'ailleurs il étoit d'une famille illuſtre, qui avoit donné pluſieurs grands hommes à l'Etat; enfin, qu'on n'avoit pas oublié à la Cour, que dix-ſept ou dix-huit ans auparavant, Charles, Duc d'Orléans [a], accompagné de pluſieurs jeunes ſeigneurs parmi leſquels

[a] Frere du feu Roi.

FRANÇOIS II 1560.

étoient les deux Caſtelnau, étoit entré déguiſé dans une maiſon d'Amboiſe, où de bas artiſans ſe réjouiſſoient; que le Prince & ſa ſuite ayant fait quelques plaiſanteries, cette vile populace, échauffée de vin, avoit pourſuivi le Duc d'Orléans; qu'il auroit couru riſque de la vie, ſi les Caſtelnau ne s'étoient mis entre lui & ces furieux; qu'en cette occaſion, un des deux freres avoit été tué, & que celui, à qui l'on faiſoit maintenant le procès, avoit reçu une dangereuſe bleſſure. Quoique la Reine mere, en reconnoiſſance d'une action ſi généreuſe, penchât du côté de la clémence, le Roi fut inexorable. Lorſqu'on prononça à Caſtelnau ſa ſentence, qui le déclaroit criminel de leſe-majeſté, il ne put entendre patiemment ces termes, & il s'écria: « Si » c'eſt un crime de leſe-majeſté d'avoir » pris les armes contre des étrangers » infracteurs de nos loix, & uſurpa» teurs de l'autorité ſouveraine, qu'on » les déclare donc Rois. »

On exécuta le même jour quelques autres des principaux conſpirateurs. Villemongey, étant prêt de ſubir le ſupplice, trempa une main dans le ſang de ceux qu'on venoit de faire mourir,

& la levant vers le Ciel : *Voilà*, dit-il, *ô Dieu très-bon & très-puissant, le sang innocent de ceux qui sont à vous ! Vous ne laisserez pas leur mort impunie.* FRANÇOIS II 1560.

Les Guises avoient soin que les freres du Roi fussent présens à ces tragiques spectacles, afin, disoient les ennemis du ministere, d'accoutumer de bonne heure ces jeunes Princes à verser le sang. Toutes les dames de la Cour paroissoient aux fenêtres pour voir les exécutions. La seule Anne d'Est, Duchesse de Guise, demeuroit renfermée dans son appartement, où elle gémissoit sur les cruautés qu'on exerçoit. Elle avoit été élevée à Ferrare par Rénée de France sa mere, dans cette même doctrine qu'on persécutoit, & elle avoit donné long-tems toute sa confiance à Olimpia Fulvia Morata, fille célébre en Italie par son rare sçavoir, mais imbue des opinions nouvelles.

Fuite de Maligny.

Maligny avoit été chargé par les dépositions de plusieurs des personnes condamnées. On prétendoit même, que, depuis le complot manqué, il avoit offert de tuer le Duc de Guise, mais que le Prince de Condé avoit rejetté cette proposition. De Vaux, premier écuyer du Prince de Condé,

FRANÇOIS II 1560.

déroba Maligny au péril, en lui prêtant un cheval vif & vigoureux. Dès qu'on en fut instruit, on arrêta de Vaux, & l'on fit un crime de son action au Prince son maître, que les Guises ne cessoient de décrier dans l'esprit de Catherine de Médicis. Le Cardinal de Lorraine sur-tout répétoit continuellement à cette Reine, qu'il y avoit des armes cachées dans l'hôtel du Prince de Condé; que la Cour étoit remplie des créatures de ce Prince; que ses adhérens étoient déterminés à mettre tout le royaume en combustion, & qu'il étoit tems enfin d'arrêter les progrès de la licence par un exemple éclatant. Catherine donna ordre à Nicolas de Brichanteau de Beauvais, de faire une exacte recherche dans la maison du Prince, mais on n'y trouva aucunes armes. Le Prince fut appellé dans le cabinet de la Reine. Elle ne lui dissimula point les soupçons qu'on avoit de lui. Elle l'exhorta avec un air d'affection, à ne point se déshonorer par des liaisons criminelles avec des séditieux. Le Cardinal de Lorraine affecta la même douceur. Il le conjura de vouloir bien déférer aux conseils qu'on lui donnoit; il le pria de consentir qu'on

fit venir les coupables qui étoient encore dans les prisons ; il dit que la Reine les interrogeroit elle-même, tandis que le Prince se tiendroit derriere une tapisserie. Condé répondit qu'il ne sçavoit ce que c'étoit que de se cacher, & qu'on ne pouvoit, sans lui faire injure, interroger des criminels sur son sujet. Peu après, il demanda une audience publique à François II, pour se justifier de l'accusation qu'on osoit former contre lui. Il parla au Roi en présence de la Reine mere, des Guises & des Ambassadeurs des Princes étrangers, & il plaida sa cause avec cette éloquence qui lui étoit naturelle. En finissant son discours, il déclara que, si quelqu'un avoit l'audace d'avancer qu'il fût l'auteur de la conspiration, ou qu'il eût tenté de corrompre la fidélité des Villes, & de séduire les sujets du Roi, il étoit prêt à soutenir son innocence par un combat singulier. Alors le Duc de Guise prit la parole, & il porta la dissimulation, jusqu'à assurer que, *si l'on en venoit à un combat, il serviroit au Prince de second.* Personne ne s'étant présenté pour accepter le cartel ; Condé supplia le Roi de ne plus prêter l'oreille aux calomnies, & de

FRANÇOIS II 1560.

daigner le regarder comme un de ses
FRANÇOIS II 1560. sujets les plus fideles.

Mort du Chancelier Olivier.

Vers ce tems, le Chancelier Olivier fut frappé d'une maladie mortelle causée plutôt par les chagrins que par son âge avancé. Le Cardinal de Lorraine lui ayant rendu visite en ces derniers instans, où l'on n'a plus de raisons de se cacher la vérité, ni de la déguiser aux autres; Olivier se tourna d'un autre côté pour ne le pas voir. Il laissa même échapper quelques mots, qui firent comprendre qu'il avoit été malgré lui l'instrument des violences des Guises. La France avoit de grandes obligations à ce magistrat, & elle lui en auroit eu encore de plus grandes, s'il eût eu affaire à des ministres qui eussent été plus dociles à ses sages conseils. Quelques mois avant sa mort, il engagea le Roi à ordonner, que, lorsqu'il se trouveroit dans les tribunaux une place vacante, les juges présentassent trois sujets éclairés & vertueux, entre lesquels la Cour en choisiroit un. Ce réglement si utile a été depuis renouvellé plusieurs fois, mais il n'a presque jamais eu son exécution, par la cupidité des courtisans.

Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans,

léans, qui fut nommé pour succéder à Olivier, s'excusa d'accepter cet honneur, peut-être moins par modestie, que dans la vue des maux qu'il prévoyoit. Sur son refus, les sceaux furent donnés à Michel de Lhopital, homme d'une naissance médiocre [a], mais d'un mérite connu. Ce nouveau Chancelier dut son élévation à Jacqueline de Longwy, Duchesse de Montpensier, favorite de la Reine mere. Il avoit été successivement Conseiller au Parlement, Président de la Chambre des Comptes, Maître des Requêtes, & Conseiller d'Etat. En dernier lieu, il avoit été Chancelier de Marguerite de France, Duchesse de Savoye. Dans tous ces emplois, il avoit fait éclater un profond sçavoir, une rare prudence & une exacte probité. Catherine lui annonça qu'elle avoit demandé pour lui la place de Chancelier, sans la participation des Guises, & qu'elle comptoit qu'il feroit plus attaché au Roi & à elle, qu'à des Princes dont tout le monde

FRANÇOIS II 1560.

Olivier a pour successeur Michel de Lhopital.

[a] Il étoit fils d'un Médecin de la Duchesse de Lorraine, & l'on ne doit pas confondre sa famille avec la Maison de *Lhopital Choisy*. Cette derniere est aussi ancienne qu'illustre, & on la croit sortie de celle de Galucci, qui fleurissoit dès le douzieme siecle dans le royaume de Naples.

FRANÇOIS II 1560.

commençoit à déteſter l'ambition. Les lettres qui avoient été expédiées au Cardinal Bertrandi, lorſqu'il avoit été fait Garde des ſceaux, portoient qu'il ſeroit revêtu de la dignité de Chancelier, ſi Olivier mouroit avant lui. Lhopital ne voulut faire aucune fonction de ſa charge, avant que ce Cardinal, qui étoit pour lors en Italie, eût renoncé à ſon droit.

Commiſſion donnée au Connétable.

Le Connétable ſe diſpoſoit à partir de Chantilly pour la Bretagne, lorſqu'il reçut ordre de François II, de ſe rendre au Parlement de Paris, & de faire part en ſon nom à cette Compagnie de ce qui s'étoit paſſé à Amboiſe. Les Guiſes ne furent point ſatisfaits de la maniere dont il s'acquitta de ſa commiſſion. Il dit au Parlement: *Que ſi un particulier ne pouvoit ſouffrir qu'on fît violence dans ſa maiſon à un de ſes amis, à plus forte raiſon le Roi avoit dû être irrité, que des ſéditieux ſe fuſſent aſſemblés, pour attaquer, dans le château où il étoit, des perſonnes qu'il honoroit de ſa confiance.* Ce n'étoit point là l'eſprit, dans lequel les Princes Lorrains déſiroient qu'il parlât. Leur intention étoit qu'on crût que la conjuration avoit été formée contre le

Roi. Le Parlement, oubliant sa dignité, écrivit une lettre au Duc de Guise, & lui donna par une honteuse adulation le titre de conservateur de la patrie. FRANÇOIS II 1560.

La lettre, dans laquelle François II envoya au Roi de Navarre la relation de la conjuration, fut rédigée conformément aux desirs des Lorrains. Le Roi y marquoit qu'on publioit les circonstances de l'affaire, tout autres qu'elles n'étoient; qu'il étoit constant que des hommes prévenus de crimes capitaux, dont les uns avoient été condamnés par contumace, & dont les autres craignoient la sévérité des loix, avoient attenté à sa vie & à celle des Reines & des Princes ses freres; que ces méchans avoient conçu le projet de renverser l'Etat, & d'établir une nouvelle forme de gouvernement; qu'ils s'étoient associé les ministres de la religion nouvelle, gens amis des troubles, & artisans de fraudes, qui, sous le prétexte spécieux de la piété, avoient engagé des insensés à prendre les armes. Cette espece de manifeste ne faisoit point mention des Guises, afin qu'on imputât au Roi, & non à eux, la rigueur des supplices. On y parloit du Prince de Condé Lettre de François II au Roi de Navarre.

FRANÇOIS II 1560.

en termes honorables, mais équivoques, & on l'accusoit, en affectant de le justifier. Tous les complices, disoit-on dans la lettre, l'avoient chargé dans leurs dépositions, mais le Roi avoit reconnu la calomnie, & ce Monarque avoit vû avec joye l'innocence d'un Prince, qui lui étoit si cher, prouvée par des témoignages authentiques. François II prioit le Roi de Navarre, de poursuivre avec son zele ordinaire le reste des conjurés, dont il lui en désignoit deux, comme très-dangereux. L'un s'appelloit Boisnormand. L'autre étoit un nommé David, ci-devant moine, qui passoit tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. Le Roi de Navarre exécuta ponctuellement les ordres de la Cour. Après avoir défait quelques troupes des mécontens dans l'Agénois, il traita avec beaucoup de sévérité toutes les personnes suspectes, & il les contraignit de sortir de son gouvernement de Guyenne.

Edit de Romorentin.

Par un édit qui parut au mois de Mai, & qui étoit daté de Romorentin, le Roi déclara qu'il vouloit qu'à l'exclusion des Cours du royaume, la connoissance du crime d'héréſie appartînt aux Evêques. Nous avons dit ci-dessus,

avec quelle fermeté le Parlement de Paris, cinq ans auparavant, avoit soutenu sa compétence sur cette matiere. Cependant les historiens du tems, loin de blâmer le Chancelier de l'Hôpital d'avoir consenti à cet édit, donnent de grands éloges à sa prudence. Selon eux, ce magistrat par-là sauva la France du joug odieux de l'inquisition, dont on avoit parlé tant de fois sous le feu Roi, & dont les Guises sollicitoient avec ardeur l'établissement. Le Roi défendoit dans le même édit toutes assemblées au sujet de la religion. Il ordonnoit aux magistrats de confisquer les biens des contrevenans, & il rendoit même souverains en cette partie les juges inférieurs. On promettoit des récompenses aux délateurs, mais afin qu'il ne parût pas qu'on voulût autoriser les dénonciations fausses, on condamnoit les calomniateurs à la peine du talion. On recommandoit aux Curés, d'avoir un soin particulier de leur troupeau, de raffermir dans la foi les esprits chancelans, & de fortifier leurs paroissiens dans l'ancien culte par de fréquentes instructions, sur-tout par des mœurs irréprochables.

FRANÇOIS II 1560.

Depuis ce tems, le Cardinal de Lor-

FRANÇOIS II 1560.

raine, soit par crainte, soit par politique, sembla changer de conduite envers les Protestans. Il reçut même chez lui leurs ministres, conversant familiement avec eux, & les écoutant disputer avec les docteurs catholiques sur les points de doctrine contestés. Du reste, il continua, ainsi que son frère, d'agir en tout avec le même despotisme, & de traiter la plus haute noblesse avec aussi peu de ménagement. Un procès s'étoit élevé entre Odard de Rambures & Philippe de Boulainvilliers. Le Duc de Guise, dans l'unique vûe de chagriner Montmorency, à qui Boulainvilliers fit une cession de ses droits, acheta fort cher ceux de Rambures [a]. On ne peut exprimer, combien tous les Seigneurs furent offensés de cette démarche. Ils ne pouvoient voir sans indignation, que les Princes Lor-

[a] Le Duc de *Guise* avoit auparavant sollicité *Boulainvilliers* de rétracter la cession qu'il avoit faite au Connétable, & de transiger avec le Cardinal de Lorraine. Mais *Boulainvilliers* n'y avoit pas voulu consentir. Comme le Parlement vit qu'à l'occasion du différend du Duc & du Connétable, les créatures de ces Seigneurs se rendoient en foule à Paris, & qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vînt aux armes, il ordonna sagement que, sans avoir égard aux lettres de subrogation, qui avoient été obtenues, l'affaire seroit instruite & jugée au nom de *Boulainvilliers* & de *Rambures*.

rains insultassent le Connétable, même après sa disgrace. Le Vidame de Chartres fut le plus irrité. Il dit hautement, que depuis trop long-tems les Guises mettoient la patience de la noblesse aux dernieres épreuves; qu'enfin il ne falloit plus souffrir leur témérité; que pour lui il étoit déterminé à tout sacrifier, pour s'opposer à la puissance de ces hommes superbes; que ce n'étoit pas une entreprise si difficile, & qu'en réduisant ces Princes du second Ordre à leur juste prix, on devoit ne les regarder que *comme étant vis-à-vis des Princes du sang ce qu'étoient les météores à l'égard des astres.* FRANÇOIS II 1560.

François II, avant de quitter la Touraine, voulut faire à Tours une entrée solemnelle. A l'occasion des derniers troubles, il avoit créé une nouvelle Compagnie d'arquebusiers pour la garde de sa personne. Il en avoit donné le commandement à Antoine du Plessis-Richelieu [a], surnommé Entrée du Roi à Tours.

[a] Cousin germain du grand pere du Cardinal de *Richelieu*. On a prétendu que ce Cardinal avoit fait couper la tête en 1643 à *François-Auguste de Thou*, Conseiller d'Etat, en haine de ce que notre historien, pere de *François Auguste*, avoit flétri ici la mémoire d'un homme de sa maison. Les traducteurs de M. de *Thou* combattent avec raison dans une note ce préjugé.

FRANÇOIS II 1560.

le Moine, parce qu'il l'avoit été effectivement. Cet officier qui, depuis qu'il étoit sorti du cloître, menoit une vie dissolue, fut envoyé à Tours avec sa troupe, composée de gens semblables en tout à leur Capitaine. Il se flattoit que quelque tumulte lui donneroit lieu de piller la Ville, & de faire un butin considérable. Son espérance fut trompée. Quoiqu'il fît plusieurs insultes aux habitans, il les trouva disposés à tout souffrir. Plus malins encore que patiens, ils ne vouloient pas perdre le fruit d'une espece de pasquinade, qu'ils avoient préparée. Le jour de l'entrée du Roi, un Boulanger couvrit de la mante de sa femme un âne, dont il se servoit pour aller au moulin. Il fit monter sur cet animal son fils, qui avoit un bandeau sur les yeux, & un casque de bois sur la tête. On voyoit sur ce casque un perroquet, qui avoit la tête rouge, & qui béquetoit l'aigrette de la coëffure de l'enfant. Deux jeunes gens, vêtus en Ethiopiens, &, ayant le visage barbouillé de noir, conduisoient l'âne. Il n'étoit pas difficile de deviner ce qu'on avoit eu dessein de désigner par cette vive image. La hardiesse des habitans de Tours étoit sur-

prenante. L'indulgence, dont les Guises uſerent en cette occaſion, ne le fut pas moins. Ils ſe contenterent des aſſurances données par les Echevins, que la maſcarade avoit été imaginée par un homme groſſier, qui n'avoit penſé à aucune alluſion. Richelieu n'avoit pas renoncé au projet de s'enrichir par le pillage de la Ville. Le Roi en étant parti pour Marmoutier, cet officier s'aviſa de parcourir les rues pendant la nuit avec ſes affidés, en chantant des vers injurieux à la Reine mere & aux Guiſes, en battant les paſſans, & en briſant les fenêtres avec des pierres. Le lendemain, il alla trouver le Roi, & il accuſa de ſes propres excès les bourgeois, qu'il nommoit les reſtes de la conjuration d'Amboiſe. Peu s'en fallut que François II, dans le premier mouvement de ſa colere, n'abandonnât la Ville à la fureur du ſoldat. Mais le Maire & les Echevins obtinrent qu'on fît une exacte information de la vérité, & la calomnie retomba ſur ſon auteur. FRANÇOIS II 1560.

Les Princes Lorrains devenoient de plus en plus ſuſpects à la Reine mere. Elle crut devoir ménager les Proteſtans, & tâcher de ſe concilier leur affection, ou du moins de pénétrer leurs

FRANÇOIS II 1560.

secrets. Pour cet effet, elle desira d'avoir un entretien avec Antoine Chandieu, jeune gentilhomme, zélé pour les nouvelles opinions, & qui, étant fort versé dans la théologie, s'étoit fait ministre, mais dont la sagesse & la bonne foi n'étoient pas moins connues que le sçavoir. Comme on apprit qu'il n'étoit pas en France, on pria Charles Albiac du Plessis, ministre à Tours, de venir à la Cour. Albiac refusa de s'y rendre, mais il fit tenir à Catherine par un nommé Camus, un écrit, qui démasquoit les Guises, & qui étoit souscrit du nom imaginaire de Théophile. Lorsque le porteur du mémoire le présenta à la Reine mere, elle étoit suivie de la jeune Reine. Catherine, ne pouvant faire autrement, donna le paquet à cette Princesse, afin qu'elle le communiquât aux Guises. Ils firent interroger Camus, pour sçavoir de qui il le tenoit. Ce jeune homme, après avoir affecté de faire beaucoup de difficultés, dépos a qu'il lui avoit été remis par un nommé Servin, qu'il sçavoit être hors du royaume.

Le parti des mécontens étoit fécond en écrits satyriques. Il courut un libelle dans lequel on représentoit, avec beau-

coup de fiel & d'amertume, les injustices & les cruautés des Princes Lorrains. Cet ouvrage étoit intitulé : *le Tigre* [a]. On arrêta un Libraire, appellé Martin L'hommet, qu'on trouva saisi d'un exemplaire de ce livre, & il fut condamné à être pendu. Dans le tems qu'on le menoit au supplice, un facteur de la ville de Rouen, voyant que le peuple étoit prêt à se jetter sur le patient, remontra aux assistans qu'ils ne devoient pas souiller leurs mains dans le sang d'un misérable. Ce facteur fut conduit en prison, & peu de tems après pendu lui-même à la Place Maubert, où L'hommet l'avoit été. FRANÇOIS II 1560.

Chaque instant fournissoit aux Guises un nouveau sujet d'inquiétude. La fuite du Prince de Condé augmenta leurs allarmes. Ce Prince s'échappa de la Cour, & prit la route de Guyenne. Il trouva à Mont-le-heri, d'Anville, fils du Connétable. Ce seigneur venoit supplier le Roi, d'interposer son autorité, afin que les Guises, qui n'avoient que trop déclaré leur haine contre la Maison de Montmorency, ne fussent

Le Prince de Condé s'échappe de la Cour.

[a] *Bayle*, dans son Dictionnaire, à l'article *Hotman*, Rem. N. dit que les ennemis de ce Jurisconsulte lui attribuerent ce libelle.

FRANÇOIS II 1560.

plus écoutés dans les affaires qui la concerneroient. Les Princes Lorrains furent d'autant plus déconcertés par le départ du Prince de Condé, qu'ils sçavoient que la Reine mere ayant parlé de la conjuration d'Amboise à Perrenot de Chantonnai, Ambassadeur d'Espagne, ce ministre lui avoit conseillé de les éloigner. Chantonnai n'avoit eu en cela d'autre objet, que de commettre avec les Guises une Princesse ambitieuse & legere, & d'augmenter les divisions, dont la France n'étoit déja que trop agitée. L'intention de cet ambassadeur étoit autrement interprêtée par les Lorrains. Ils soupçonnoient que le Roi d'Espagne les avoit abandonnés, pour favoriser les intérêts du Connétable, dont plusieurs parens étoient au service de sa Majesté Catholique.

Ces circonstances furent favorables aux Protestans d'Ecosse. Secondés par les troupes auxiliaires qu'Elizabeth leur avoit fournies, ils avoient mis le siége devant Lyth. Déja même ils avoient donné deux assauts à la Place. Les assiégés commençoient à manquer de vivres; la mer n'étant pas libre, ils n'en pouvoient espérer, & ils étoient menacés de se voir bientôt réduits aux

extrémités les plus fâcheuſes. D'un autre côté, les aſſiégeans éprouvoient auſſi une grande diſette. Ils étoient d'ailleurs conſidérablement affoiblis. Les Anglois, dans les diverſes attaques, avoient perdu beaucoup de leurs plus braves ſoldats. Pluſieurs des Ecoſſois, ennuyés de la guerre, s'en étoient retournés chez eux. Tous ſe trouvoient diſpoſés à écouter des propoſitions de paix. Guillaume Cecil, miniſtre de la Reine d'Angleterre, qui s'étoit rendu depuis quelque tems au camp, entra ſur ce ſujet en conférence avec l'Evêque de Valence. La négociation étoit fort avancée, lorſque la Régente mourut. Son corps fut porté en France, & dépoſé dans le monaſtere des Religieuſes de Saint Pierre de Rheims, dont la Princeſſe Renée, ſa ſœur, étoit Abbeſſe. On lui éleva un tombeau ſuperbe au milieu du chœur de l'Egliſe.

FRANÇOIS II. 1560.

Mort de la Reine douairiere d'Ecoſſe.

Les ennemis de cette Princeſſe décrierent beaucoup ſa mémoire. Les perſonnes, qui jugeoient ſans paſſion, convenoient qu'elle avoit eu beaucoup d'élévation dans les ſentimens, & beaucoup d'amour pour la juſtice. Selon les apparences, elle auroit moins excité

de mécontentement, si elle avoit gouverné selon ses vues. Mais étant obligée de se conduire par la volonté d'autrui, & n'ayant qu'une autorité empruntée de la Cour de France, souvent elle ne pouvoit tenir sa parole, & sa conduite paroissoit se démentir.

FRANÇOIS II 1560.

Quoiqu'on eût appréhendé que sa mort n'apportât quelque retardement à la paix, cependant le traité fut conclu. On convint que les françois s'embarqueroient dans vingt jours avec armes & bagage; que l'Angleterre leur fourniroit des vaisseaux pour cet effet; qu'on démanteleroit la ville de Lyth, & qu'on ruineroit les fortifications de Dumbar; qu'ensuite Elizabeth retireroit ses troupes; que Marie Reine d'Ecosse accorderoit, du consentement du Roi son époux, une amnistie de tout ce qui s'étoit passé, & que l'acte authentique de ce pardon seroit confirmé par les Etats d'Ecosse; que ces Etats s'assembleroient au mois d'Août suivant, & que la convocation se feroit sous l'autorité de François II & de Marie, qui pourroient laisser à Dumbar, & dans l'Isle de Keyth, des garnisons, composées chacune de soixante hommes.

Pendant que le Prince de Condé

étoit en chemin, pour se retirer en Guyenne, il reçut des lettres du Roi de Navarre, qui le pressoit de retourner à la Cour, afin de ne point augmenter la défiance. Le Prince ne fut pas de même avis. Il crut ne pouvoir trop tôt mettre sa personne en sûreté, & il se rendit en poste à Nerac, où étoit le Roi son frere. Toute la noblesse des provinces voisines s'y réunit auprès d'eux, dans l'espérance qu'ils alloient travailler à rétablir la liberté opprimée. FRANÇOIS II 1560.

La Cour, après être revenue de Touraine, avoit passé quelque tems à Rambouillet. Il y avoit été résolu de tenir une assemblée des personnes les plus recommandables par la naissance, par les dignités ou par les lumieres. Le Roi manda le Roi de Navarre & le Prince de Condé, afin qu'ils s'y trouvassent; mais il n'y eut pas moyen de les y attirer. Ils envoyerent la Sague, gentilhomme Gascon, en apparence, pour faire leurs excuses, en effet, pour observer ce qui se passeroit, & pour les en informer.

L'assemblée projettée se tint le 21 Août, à Fontainebleau. Le Roi exhorta ceux qui étoient présens, à donner

FRANÇOIS II 1560.

libremment, mais sans haine & sans partialité, leurs avis sur les moyens de soulager le peuple, & de remédier aux désordres de l'Etat. Lorsque le Chancelier eut exposé les principaux points, sur lesquels il étoit important de délibérer, le Duc de Guise rendit compte des affaires de la guerre. Le Cardinal de Lorraine fit aussi un détail exact des finances, & il montra que les dépenses excédoient de deux millions cinq cents mille livres les revenus annuels. On se rassembla le surlendemain. François II ayant ordonné aux Conseillers d'Etat, d'opiner suivant leur rang, l'Evêque de Valence se disposoit à prendre la parole, lorsque l'Amiral de Coligny présenta deux requêtes au Roi. Il dit que, tandis qu'il étoit en Normandie, un grand nombre de personnes de toutes conditions l'avoient pressé de faire parvenir ces écrits à sa Majesté, & qu'il n'avoit pas cru devoir refuser ses services à tant d'honnêtes gens. L'Aubespine, Sécretaire d'Etat, lut les requêtes. Elles étoient conçues en termes également respectueux & soumis; & François II, sans témoigner aucun mécontentement de la démarche de l'Amiral, fit signe à l'Evêque de Va-

François II assemble les principaux Seigneurs, pour leur demander conseil.

lence de parler. Ce Prélat s'emporta contre les abus de la Cour de Rome & contre les mœurs des eccléſiaſtiques : il mêla à ſes invectives contre le clergé pluſieurs choſes favorables aux Proteſtans, & il entreprit ſur-tout la défenſe de leur uſage de chanter les pſeaumes en langue vulgaire ; en même tems, il inſiſta ſur la néceſſité d'aſſembler un Concile de la nation, ſi l'on ne pouvoit obtenir un Concile général. Il finit, en diſant qu'on avoit beaucoup manqué de part & d'autre ; que les Religionnaires étoient inexcuſables d'avoir pris les armes, & d'avoir troublé la tranquillité publique ; qu'en cela ils avoient péché contre le précepte de l'Apôtre, qui veut qu'on obéiſſe aux Rois, quelque rigoureuſe que ſoit leur domination ; que les rebelles auroient dû ſe ſouvenir, que pendant les dix fameuſes perſécutions, dans leſquelles avoient péri des millions de Chrétiens, les fideles n'avoient oppoſé aux fureurs des tyrans & des boureaux, qu'une longue patience & une conſtance invincible, qui avoient fait enfin triompher la vérité ; que d'un autre côté le gouvernement avoit fait une grande faute, en traitant avec inhumanité des hommes

FRANÇOIS II 1560.

FRANÇOIS II 1560.

innocens, qu'animoit le seul zele de la religion; que les supplices avoient irrité les spectateurs mêmes, & leur avoient inspiré l'envie de connoître une doctrine, qu'ils voyoient professer au milieu des flammes à des gens de mœurs irréprochables; que les premiers Peres de l'Eglise avoient toujours désapprouvé qu'on usât de violence, pour ramener les hérétiques; que les trois cents dix-huit Evêques du premier Concile de Nicée, les six cents trente de celui de Calcédoine, & les cent cinquante de celui de Constantinople, n'avoient pas cru qu'on pût employer d'autres armes que la parole de Dieu, contre les Ariens, les Macédoniens & les Nestoriens.

Marillac, Archevêque de Vienne, parla ensuite, & son discours ne fut pas moins véhément. Après avoir déploré les malheurs de la France, il représenta qu'il n'y avoit point de meilleur moyen, pour faire revenir les esprits aliénés, que de convoquer les Etats généraux; que c'étoit le seul tribunal, où se pouvoient porter les plaintes de toutes les provinces; que, dans ces assemblées de la nation, les sujets entroient en quelque sorte en confé-

rence avec le souverain, & lui exposoient leurs maux avec une respectueuse liberté; que le Prince de son côté faisoit entendre à tous les Ordres du royaume ses solides raisons, souvent plus équitables que leurs plaintes; qu'alors les peuples satisfaits supportoient avec patience des impôts, qu'ils ne regardoient plus comme un joug imposé par le Roi, mais comme un fardeau causé par les besoins de l'Etat. FRANÇOIS II 1560.

Le tour de l'Amiral étant venu pour opiner, il assura qu'il y avoit beaucoup plus de gens qu'on ne pensoit, qui s'intéressoient au succès des requêtes qu'il avoit présentées, & il ajouta que cinquante mille hommes signeroient ces écrits, s'il étoit nécessaire. Il s'éleva contre le parti qu'on avoit pris de ne faire marcher le Roi qu'avec des gardes [a]: il soutint que cette pompe effrayante ne servoit qu'à nourrir le jeune

[a] Les traducteurs de M. de *Thou* disent, *de donner des troupes au Roi pour le garder*. Cette expression est impropre, puisque de tems immémorial cet usage étoit établi. On lit dans *Grégoire de Tours*, que *Gontran*, Roi de la France Bourguignone, avoit une garde nombreuse. *Roger Hoveden*, auteur Anglois, rapporte que *Philippe Auguste* étoit gardé par des Compagnies de sergens d'armes, les uns à pied, les autres à cheval. *Charles VII* créa la Compagnie Ecossoise des gardes du corps. *Louis XI*, *Charles VIII*, *François I*,

FRANÇOIS II 1560.

Monarque dans une continuelle défiance de ſes ſujets; que les peuples ceſſoient bien-tôt d'aimer les Princes, qui paroiſſoient les craindre; qu'un empire ſoutenu par la terreur n'étoit jamais durable, & que l'obéiſſance ſe relâchoit inſenſiblement, lorſque l'autorité cherchoit d'autre appui que celui des loix.

Coligny fut interrompu par les Princes Lorrains. Le Duc de Guiſe eſſaya de prouver, que la derniere conſpiration avoit été formée contre le Roi, non contre ſes miniſtres, & qu'ainſi l'on ne pouvoit prendre trop de précaution, pour mettre ſa perſonne en ſûreté contre les entrepriſes des rebelles. Ce qu'avoit dit l'Amiral du grand nombre de perſonnes, qui étoient prêtes à ſigner les requêtes qu'il avoit préſentées, fournit une ample matiere à l'éloquence du Cardinal de Lorraine. Il fit remarquer ce qu'on avoit à craindre de l'inſolence des Proteſtans, qui oſoient ainſi menacer le Roi. La diſpute s'échauffa tellement entre le Cardinal & Coligny, que François II fut obligé de leur impoſer ſilence.

bien loin de ſupprimer les troupes deſtinées à leur garde, les avoient augmentées.

On continua de prendre les avis des seigneurs qui assistoient à l'assemblée, & il fut décidé à la pluralité des voix, que le Roi indiqueroit la tenue des Etats du royaume à Meaux; que si le Pape s'obstinoit à ne point accorder un Concile Œcuménique, on en convoqueroit un de la nation; qu'on suspendroit la punition des Protestans, mais que cependant le Roi se réserveroit, & à ses juges, le droit de châtier séverement ceux qui avoient armé les peuples, & allumé les séditions. FRANÇOIS II 1560.

Les choses étant ainsi reglées, on distribua les Compagnies d'ordonnance dans les différens gouvernemens, ensorte que celles qui étoient suspectes, se trouvassent avec d'autres troupes bien intentionnées, & plus fortes en nombre. Il fut ordonné au Maréchal de Montmorency, de ne point sortir de son gouvernement de l'Isle de France. Comme on étoit à portée d'y veiller sur ses démarches, on ne se mit point en peine de changer les troupes, qui y étoient sous son commandement, & on lui laissa ses gendarmes & ceux du Connétable son pere. Mesures prises contre les mécontens.

En arrivant à Fontainebleau, la

FRANÇOIS II 1560.

Sague y avoit trouvé un nommé Bonval, avec qui il avoit servi dans les guerres de Piémont. Ils eurent bientôt renoué connoissance. La Sague, instruit que Bonval avoit lieu de se plaindre des Guises, voulut l'attirer dans le parti du Roi de Navarre & du Prince de Condé. Il lui fit diverses confidences, dont Bonval profita, pour regagner la bienveillance des Lorrains. Sur sa dénonciation, la Sague fut arrêté, & appliqué à la torture. Il confessa que le Roi de Navarre & le Prince de Condé se préparoient à venir à la Cour avec de nombreuses troupes; qu'ils devoient, en chemin faisant, se saisir de Poitiers, de Tours & d'Orléans; que le Connétable avoit promis de les rendre maîtres de Paris avec le secours du Maréchal son fils; que Senarpont & Bouchavannes étoient chargés de s'assurer de la Picardie; le Duc d'Estampes, de la Bretagne, & Claude de Savoye, Comte de Tende, beau-frere du Connétable, de la Provence.

Presque dans le même tems, d'Achon, Abbé de Savigny, qui étoit Lieutenant de Roi à Lyon, & qui y commandoit en l'absence du Maréchal

de Saint-André son oncle, informa la Cour, qu'on avoit voulu surprendre cette Ville. Ferrieres-Maligny, après s'être échappé d'Amboise, s'étoit retiré en Provence, où il avoit levé des troupes. S'étant ménagé des intelligences dans Lyon, il y étoit entré secrettement avec plusieurs de ses gens. Pendant que des diverses maisons, où les conjurés étoient cachés, on portoit leurs armes dans le lieu où ils devoient se réunir, quelques-uns des mercenaires, qu'ils employerent à cet usage, avertirent d'Achon. Il fit investir la maison par trois cents arquebusiers. Trente des soldats de Maligny s'y étoient déja rassemblés, & ils firent feu. Maligny accourut au bruit, pour secourir les siens. Non-seulement il soutint l'attaque des troupes de la garnison, mais il les repoussa, & il s'empara du pont qui est sur la Saone, & de la partie de la Ville, qui est entre le Rhone & cette riviere. Il y tint ferme long-tems. Les secours, qu'il attendoit, n'arrivant point, il fit sa retraite en bon ordre. D'Achon lui-même, à ce qu'on prétend, lui facilita la sortie de la Ville, dans la crainte d'exposer les Lyonnois au pillage, si les conju-

FRANÇOIS II 1560.

Maligny veut surprendre Lyon.

FRANÇOIS II 1560.

rés, recevant des renforts, venoient à prendre le dessus. Cet Abbé peu de tems après obtint l'Archevêché d'Arles, pour récompense du service qu'il avoit rendu en cette occasion.

Saint-André, aussi avide du bien d'autrui que prodigue du sien, la regarda comme un moyen de satisfaire sa cupidité. Il persuada à la Reine mere & aux Guises, que sa présence étoit nécessaire à Lyon. Ayant obtenu, selon ses desirs, l'ordre de s'y rendre, il y commit d'énormes vexations, avec l'aide des juges qui lui étoient dévoués, & des témoins qu'il tenoit à ses gages.

Il se fit ensuite autoriser à poursuivre les rebelles en Provence, en Dauphiné & dans le bas Languedoc. La Cour donna le même pouvoir pour quelques autres provinces à d'Aumale, frere du Duc de Guise, & aux Maréchaux de Brissac & de Thermes.

On avoit trouvé dans les papiers de la Sague, une lettre du Vidame de Chartres au Prince de Condé. Elle ne contenoit que des expressions vagues & dont le sens étoit équivoque. Mais la Sague déclara, que, si on mettoit l'enveloppe dans l'eau, on découvriroit des

des secrets importans. Fremin d'Ardoy, sécretaire du Connétable, y avoit écrit de sa main, que Montmorency invitoit les Princes à se hâter de venir à la Cour, afin de soutenir leurs amis par leur présence; que la ruine des Guises étoit certaine, & que les Etats, qu'on alloit assembler, les proscriroient malgré le Roi & la Reine mere. Ce sécretaire ajoutoit en son propre nom, qu'il pouvoit être dangereux d'attendre la décision des Etats; qu'il valoit mieux que les Princes, dès qu'ils seroient arrivés, attaquassent les Guises à force ouverte; que tous les honnêtes gens seconderoient une si généreuse entreprise, & que le Connétable seroit dans la nécessité d'y concourir. FRANÇOIS II 1560.

Les Guises, à qui l'on avoit rapporté les discours que le Vidame avoit tenus au sujet de l'affaire du Comté de Dammartin, n'étoient déja que trop irrités contre lui. Déterminés à le perdre, ils le firent conduire à la bastille. Il y fut traité avec une extrême rigueur, & l'on ne permit point à Jeanne d'Estissac, sa femme, de le voir, quoiqu'elle demandât de s'enfermer avec lui. Comme il appréhenda que ses commissaires, gagnés par les Princes

Le Vidame de Chartres est mis à la Bastille.

FRANÇOIS II 1560.

Lorrains, ne lui fussent peu favorables, il réclama le droit qu'il avoit en qualité de Chevalier de Saint Michel, de n'être jugé que par les Chevaliers de cet Ordre. Inutilement les Guises voulurent-ils l'empêcher de jouir de sa prérogative. N'ayant pû l'en priver, ils essayerent de la lui rendre inutile. Ils firent créer dix-huit nouveaux Chevaliers, espérant acquérir par-là dix-huit voix, pour rendre plus certaine la condamnation du Vidame.

Corneille Bentivoglio fut de cette promotion. Il s'étoit distingué dans les guerres de Toscane; mais l'honneur, qu'on lui faisoit, ne pouvoit que déplaire aux Princes de Bourbon. On disoit que c'étoit lui, qui, à la Rocheguyon, avoit jetté sur le feu Duc d'Anguien le coffre, dont ce Prince avoit été écrasé [a]. La plûpart des autres Chevaliers, compris dans la nouvelle nomination, n'étoient connus que par leur dévouement servile pour le ministere. Ce n'étoit plus le tems, où l'Ordre du Roi n'étoit conféré qu'à des seigneurs, qui joignoient à une grande naissance de plus grandes vertus.

Quelques précautions que la Cour

[a] Voyez le premier livre.

eut prises pour contenir les Protestans, leur hardiesse augmentoit de jour en jour. A Valence, ils se rendirent maîtres de l'Eglise des Cordeliers, & ils y firent publiquement leurs prêches. A Romans, ils s'emparerent même de la principale église. Un moine, nommé Tempête, qui, sans quitter son froc, avoit embrassé la doctrine de Geneve, attiroit tous les jours une foule d'auditeurs. Les prosélytes, en sortant de ses prédications, faisoient leurs prieres dans les rues les armes à la main, & insultoient les Catholiques. Charles du Pui Montbrun, d'une des plus illustres familles du Dauphiné, entreprit de soustraire le Comté Venaissin à la domination du Pape. Il surprit les villes de Vaison & de Malossene. Jacques-Marie Sala, Evêque de Viviers, rempliſſoit alors, en l'absence du Cardinal Alexandre Farnèse, les fonctions de Vice-légat du Comtat. Sur sa réquisition, Gondrin, que le Duc de Guise venoit de faire nommer Lieutenant Général du Dauphiné à la place de Clermont-Tallard, marcha contre Montbrun. Le Cardinal de Tournon, dont ce dernier avoit épousé la niéce, revint de Rome dans cette circonstance.

FRANÇOIS II 1560.

Hostilités commises par Montbrun, dans le Comtat.

FRANÇOIS II 1560.

Ayant appris à Marseille la témérité de Montbrun, il lui écrivit pour l'exhorter à renoncer à son entreprise. Gondrin de son côté fit proposer à ce gentilhomme l'alternative de mettre bas les armes, & de renoncer à la religion Protestante, ou de quitter la France, auquel cas on lui accorderoit un an pour vendre ses biens, & pour se procurer un établissement dans un pays étranger. Montbrun accepta cette derniere condition. Peu après, il fut instruit que les troupes Papales dépouilloient & maltraitoient les soldats, qui avoient servi sous ses ordres. Il rassembla environ deux cents hommes, & il prit Vaupierre d'assaut. Aussi-tôt Gondrin marcha de nouveau contre lui, l'attaqua, & le mit en fuite. Pour lors Montbrun prit le parti de quitter la France, & il n'emmena avec lui que Justine Alleman de Champs sa femme, & Mathieu d'Antoine, Jurisconsulte, qu'il croyoit son ami. D'Antoine, par une horrible trahison, voulut le faire arrêter à Buyx. Mais Montbrun se sauva par une fenêtre, & il changea ses habits contre ceux d'un payſan, pour tromper ceux qui le poursuivoient.

FRANÇOIS II 1560.

La Provence n'étoit pas moins agitée de troubles, que le Dauphiné. Paul de Mouvens, dans la réſolution de venger la mort d'Antoine ſon frere, qui avoit été maſſacré inhumainement à Draguignan par les Catholiques, s'étoit mis à la tête de deux mille Proteſtans. Par-tout il abattoit les images dans les Egliſes. Il emportoit par-tout les vaſes ſacrés, mais en obſervant d'appeller auparavant les magiſtrats des bourgs & les ſyndics des villages, de faire eſtimer en leur préſence ce qu'il enlevoit, & d'en faire dreſſer des procès-verbaux. Ses ſoldats avoient un tel reſpect pour lui, qu'aucun d'eux n'auroit pris ſans ſa permiſſion un effet de la plus petite valeur. Le Comte de Tende, Gouverneur de la Province, lui demanda une entrevue; & Mouvens, après avoir pris ſes sûretés, ſe rendit au lieu marqué pour la conférence. Queſtionné par le Comte ſur le motif qui l'engageoit à troubler le repos public, il répondit qu'ayant inutilement pourſuivi la vengeance du meurtre de ſon frere au Parlement d'Aix, il ſe croyoit autoriſé à l'obtenir par la force; que du reſte il ſeroit toujours fidéle ſujet du Roi; qu'il exigeoit ſeule-

FRANÇOIS II 1560.

ment qu'on punît les auteurs de la mort d'Antoine ; qu'on le garantît lui-même de la fureur des habitans de Castellane, qui lui tendoient continuellement des embûches, & qu'on lui accordât, ainsi qu'aux siens, le libre exercice de sa religion. On lui promit de le satisfaire sur toutes ses demandes, & il lui fut même permis de retenir cinquante hommes à sa solde pour la défense de sa personne.

Tant d'actions attentatoires à l'autorité souveraine ne justifioient que trop les dépositions de la Sague. On publia une défense à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, de faire des levées d'hommes & d'argent, sous peine d'être poursuivies, comme criminelles de leze-majesté. Les Etats, qui avoient été indiqués à Meaux, furent convoqués à Orléans. On arrêta quelques confidens du Prince de Condé, entre autres Barbançon de Cani, & Robert de la Haye, Conseiller au Parlement de Paris. Des prieres publiques furent ordonnées, pour demander à Dieu la tranquillité de l'Etat, & le rétablissement de la santé du Roi.

Ce Prince, depuis son avénement

au trône avoit été presque toujours indisposé. Son incommodité devenoit de jour en jour plus sérieuse, & semblait ne lui pas permettre de changer de séjour. Cependant, ne se croyant pas en sûreté à Fontainebleau, il se rendit à Saint Germain. Il envoya le Comte de Crussol au Roi de Navarre, pour l'engager à revenir à la Cour, & à y ramener le Prince son frere. La Comtesse douairiere de Roye, belle-mere du Prince de Condé, n'étoit point d'avis qu'il se livrât ainsi à la discrétion des Guises. Elle manda à la Reine mere, qu'il se rendroit auprès du Roi, si ce Monarque le vouloit absolument; mais qu'elle la prioit de ne pas trouver étrange, que le Prince, arrivant en un lieu où ses plus cruels ennemis avoient tout pouvoir, se fît escorter de ses amis. La Reine fit réponse, que personne en France n'étoit en droit d'approcher du Roi, qu'avec une suite ordinaire; & que, si Condé venoit avec un cortége nombreux, il trouveroit le Roi encore mieux accompagné. Une telle lettre augmenta la défiance du parti. Les vrais serviteurs des Bourbons firent tous leurs efforts, pour les empêcher de quitter la Guyenne. La

FRANÇOIS II 1560.

FRANÇOIS II 1560.

Princeſſe de Condé & la Comteſſe de Roye repréſentoient, que quand même le Roi de Navarre iroit trouver le Roi, le Prince de Condé, à qui ſurtout on en vouloit, n'y devoit pas aller; que par-là même, la vie du premier ſeroit plus en ſûreté, & que les Guiſes ne ſeroient pas aſſez téméraires, pour rien entreprendre contre lui, tant que le Prince ſon frere ſeroit en état de les punir de leurs attentats. Le Roi de Navarre étoit prêt de ſe laiſſer ébranler par ces réflexions, lorſque le Cardinal de Bourbon arriva à Nerac. Il venoit de la part de la Cour, chargé d'aſſurer les Princes, que le Roi n'ajoutoit aucune croyance aux accuſations intentées contre eux; qu'il deſiroit qu'ils l'accompagnaſſent aux Etats, & qu'ils n'avoient rien à craindre. Deſcars, vendu aux Guiſes, appuya fortement les diſcours du Cardinal de Bourbon, & le Roi de Navarre non-ſeulement ſe rendit à leurs inſtances, mais déclara qu'il falloit que le Prince de Condé le ſuivît, ou qu'il rompît avec lui.

Les allarmes des amis des Bourbons n'étoient que trop fondées. Il étoit certain qu'on ne vouloit les attirer tous

deux à la Cour, que pour les arrêter ensemble. Catherine de Médicis sentoit bien le danger d'une telle résolution, qui mettoit toute la puissance entre les mains des Princes Lorrains; mais elle n'avoit pû résister au crédit, que les Guises s'étoient acquis sur l'esprit du Roi. Aussi-tôt que le Cardinal de Bourbon & le Comte de Crussol furent revenus de Guyenne, & qu'ils eurent annoncé qu'on verroit bien-tôt à la Cour le Roi de Navarre & le Prince de Condé, le Roi vint à Paris, où l'on avoit assemblé les troupes qui avoient servi en Piémont & en Ecosse. Il manda les principaux officiers de son Parlement, & il leur donna à entendre, que les Bourbons étoient les principaux auteurs de la conjuration d'Amboise, & que sa vie étoit tous les jours exposée aux plus grands périls. Quelques jours après, il prit la route d'Orléans, accompagné de la Reine mere, du Duc d'Orléans & des Guises, & escorté de mille chevaux. FRANÇOIS II 1560.

Pendant le séjour que la Cour fit à Arthenay, Marillac, Archevêque de Vienne, dépêcha un homme de confiance à la Duchesse de Montpensier, pour l'avertir du danger, qui menaçoit

FRANÇOIS II 1560.

le Roi de Navarre & le Prince de Condé. L'Envoyé avoit ordre de dire à cette Princesse, qu'elle avoit promis de s'opposer aux desseins des Guises, après qu'elle auroit retiré des mains du Roi les biens de Charles de Bourbon; que, puisqu'elle étoit rentrée en possession du Beaujolois & de la principauté de Dombes, il étoit tems qu'elle songeât à tenir sa parole; que d'ailleurs les circonstances étoient telles, que, quand même elle n'auroit pas recouvré la jouissance de ses terres, elle étoit obligée de préférer l'intérêt de l'Etat à ses intérêts particuliers; qu'elle devoit engager le Duc de Bouillon, son gendre, à recevoir les enfans du Prince de Condé dans Sedan & dans Jamets, & à consentir qu'on enfermât dans ces Places ceux du Duc de Guise, si l'on pouvoit en enlever quelqu'un, afin que leur vie répondît de celle des Bourbons; que d'ailleurs il étoit à propos de députer vers les Princes d'Allemagne, & vers les autres Princes affectionnés à la France, & de les presser de contribuer à la délivrer des tyrans qui l'opprimoient.

La Duchesse de Montpensier écrivit au Duc de Bouillon & aux Princes

Allemans, & elle chargea de ses lettres l'Envoyé même de l'Archevêque. Ce Prélat eut la douleur de voir, qu'elles ne produisirent pas l'effet auquel il s'étoit attendu. Sensible aux maux de sa patrie, il tomba dans une profonde mélancolie, qui lui causa la maladie dont il mourut à cinquante ans, dans l'Abbaye de Saint Pierre de Melun. Son caractere, ami de la vérité, le rendoit peu propre à la Cour. Il avoit toujours souhaité une réforme dans l'Eglise, & par-là il s'étoit fait des ennemis, dans le tems que, jeune encore, il exerçoit la profession d'avocat au Parlement de Paris. Pour éviter la persécution, il suivit Jean de la Foresť son cousin, que François I envoyoit en ambassade vers Soliman. Après la mort de la Foresť, il remplit dignement la place de ce ministre, & s'étant acquitté avec honneur de plusieurs autres ambassades, il fut nommé Conseiller d'Etat. Gabriel de Marillac, son frere aîné [a], s'étoit aussi rendu recommanda-

FRANÇOIS II 1560.

Mort de Marillac, Archevêque de Vienne.

[a] L'Archevêque de Vienne étoit aussi frere de *Guillaume de Marillac*, seigneur de Ferrieres, Général des monnoies, duquel il a été parlé dans une note du livre VI. Il avoit encore plusieurs autres freres, dont deux étoient les aînés de Gabriel.

FRANÇOIS II 1560.

ble par ſon éloquence, par ſon intégrité, ſur-tout par la fermeté avec laquelle, étant Avocat Général du Parlement, il avoit fait la guerre à la licence & aux abus. Il étoit mort neuf ans avant l'Archevêque. L'un & l'autre étoient nés en Auvergne. Leurs ancêtres avoient été long-tems domeſtiques [a] des Princes de Bourbon.

Le Roi, ayant continué ſa route vers Orléans, y fit ſon entrée le 18 Octobre avec un appareil formidable, & plutôt en conquérant qu'en pere de ſes ſujets. Des corps-de-garde avoient été poſés dans toutes les rues & dans toutes les places, & il ſembloit qu'on ſe préparât à punir des rebelles. Un ſpectacle, alors ſi peu ordinaire en France, effraya les bourgeois, plus encore les députés qui s'étoient rendus aux Etats. Ils ne pouvoient comprendre qu'un Roi, à peine ſorti de l'enfance, qui, exempt de toute haine, ne devoit être haï de perſonne, eût beſoin de tant de ſoldats, pour défendre ſa vie. Quoique le Prince de la Roche-ſur-Yon fût Gouverneur de la Ville, il n'eut point le commandement des

[a] Leur pere avoit été Sécretaire, & enſuite Contrôleur Général des finances du Duc de *Bourbon*.

troupes, & on le donna à Marsilly de Sipierre, son Lieutenant. L'ouverture des Etats se fit avec beaucoup de pompe. Le Cardinal de Tournon, que les Guises combloient des plus grands honneurs, pour lui faire oublier d'anciennes injures, persuada au Roi, d'exiger que tous les députés fissent leur profession de foi. On ordonna qu'ils se conformassent dans cet acte à une formule, dressée dix-huit ans auparavant par la faculté de théologie de Paris, & enregistrée au Parlement, & l'on déclara que ceux qui désobéiroient, perdroient les biens & la vie.

FRANÇOIS II 1560. Assemblée des Etats à Orléans.

A mesure que le Roi de Navarre & le Prince de Condé s'avançoient, on les faisoit suivre de loin par des troupes. Ils trouverent à Verteuil en Angoumois, George, Cardinal d'Armagnac [a]. Cet homme ambitieux & vain, qui, ayant pris le nom d'une illustre maison pour lors éteinte, se vantoit d'être allié du Roi de Navarre, étoit venu à la rencontre des Princes, en apparence pour leur rendre ses devoirs. Peut-être n'avoit-il pas effectivement d'autre motif, & peut-être avoit-il été

[a] Il étoit fils d'un bâtard de la maison d'Armagnac.

FRANÇOIS II 1560.

trompé, comme l'avoit été le Cardinal de Bourbon? Mais on le soupçonna d'être un émissaire des Guises. Quoi qu'il en soit, il acheva de confirmer la sécurité du Roi de Navarre, & par son conseil ce Prince renvoya, après les avoir remerciés des marques de leur attachement, cette foule de gentilshommes qui l'accompagnoient. Lorsque les deux Princes se présentèrent à Poitiers, ils furent fort étonnés qu'on leur en fermât les portes. Ils ressentirent cette injure, comme ils le devoient, & ils s'arrêterent à Lusignan, pour attendre une réponse sur les plaintes qu'ils firent porter à la Cour. Pendant que leurs amis les pressoient de mettre cet évenement à profit, & de retourner sur leurs pas, puisque leurs ennemis travailloient eux-mêmes à les détromper, il vint des ordres de réparer la faute qui avoit été faite. Ils furent reçus dans Poitiers, comme en triomphe, & Thermes les assura que Montpezat, Gouverneur de la Ville, avoit agi contre l'intention du Roi. De là ils continuerent leur malheureux voyage, Thermes les suivant à quelque distance avec un corps de cavalerie, pour observer leur mar-

che. Enfin, le 30 Octobre, ils arrivèrent à Orléans. On ne leur rendit aucun des honneurs dûs à leur naissance. Le Roi de Navarre ayant voulu, suivant le droit qu'il en avoit, entrer à cheval dans la maison du Roi, qui étoit logé chez Grolot, Lieutenant général du Présidial, on lui en refusa la permission; & ce Prince fut obligé de mettre pied à terre dans la rue. Aucun courtisan ne se présenta, pour le recevoir, & il fut introduit comme un simple particulier dans le cabinet du Roi, qui lui témoigna une extrême froideur. François II, après lui avoir donné une courte audience, le mena, ainsi que le Prince de Condé, chez la Reine mere. Cette Princesse fit beaucoup d'accueil aux deux Princes, & même versa quelques larmes. Le Roi parla au Prince de Condé des crimes qu'on lui imputoit. Le Prince répondit avec assurance, que ces prétendus crimes étoient malicieusement supposés par les Guises ses ennemis, & qu'il s'appuyoit tellement sur son innocence, qu'il n'avoit pas hésité de se rendre à la Cour sur l'ordre de son Souverain. Il alloit commencer son apologie, & le Roi de Navarre se dispo-

soit à le seconder ; mais le Roi rompit
FRANÇOIS II 1560. la conversation, & les congédia.

En sortant de l'appartement de Catherine de Médicis, le Prince de Condé fut arrêté par Philippe de Maillé-Brezé & par Chavigni, Capitaines des gardes du corps. Il fut conduit dans une tour de briques qu'on avoit construite exprès, & sur laquelle on avoit placé quelques pieces de canon. On mit des grilles aux fenêtres de la chambre du prisonnier, & l'on en mura l'entrée, ne laissant qu'une ouverture pour lui faire parvenir les choses nécessaires. Le même jour, on arrêta Grolot, qu'on sçavoit avoir entretenu des intelligences avec lui. Le Roi de Navarre, libre en apparence, fut aussi prisonnier en effet. On lui ôta ses officiers, & on le fit garder à vûe par des gens qui observoient ses démarches, ses discours, & jusqu'à ses gestes. La Comtesse douairiere de Roye fut enlevée dans sa maison d'Anisy près de Laon. On saisit tous ses papiers, & on l'enferma dans le château de Saint Germain. Aimery Bouchard, Chancelier du Roi de Navarre, fut aussi enlevé à Saint Jean d'Angely, & amené à Orléans. Comme on craignoit qu'il ne fût empoisonné

sur la route, on faisoit l'essai de tous les alimens qu'il prenoit. Il étoit créature des Guises, & même il leur avoit toujours servi d'espion auprès de son maître ; mais on avoit cru qu'il étoit à propos de s'assurer de lui, afin qu'il servît à la conviction du Prince de Condé. FRANÇOIS II 1560.

Une commission fut établie, pour instruire le procès de ce Prince. Le Chancelier de L'hôpital étoit à la tête des commissaires. Le Prince refusa de répondre lorsqu'ils l'interrogerent, & il dit qu'il ne devoit être jugé que par les Pairs du royaume, & par les Chambres du Parlement assemblées. Sur le réquisitoire du Procureur général de la commission, il fut ordonné que, si le Prince persistoit à ne vouloir pas la reconnoître, il seroit déclaré convaincu du crime de lese-majesté, & qu'on procéderoit au récollement & à la confrontation des témoins. On permit seulement au prisonnier, de prendre deux avocats pour conseil. Il demanda d'avoir une conférence avec les Princes ses freres & avec la Princesse son épouse. Cette grace lui fut refusée, mais il eut la liberté de leur écrire.

Cependant les Princes Lorrains

FRANÇOIS II 1560.

recevoient chaque jour quelque marque de la haine publique. La Ducheſſe douairiere de Ferrare [a] elle-même, dont le Duc de Guiſe avoit épouſé la fille, & qui étoit depuis peu de retour d'Italie, ne leur laiſſoit pas ignorer à quel point ils étoient odieux. Ils firent réflexion que, s'ils épargnoient le Roi de Navarre, il ne manqueroit pas de venger la mort du Prince ſon frere. Ainſi ils ſe déterminerent à faire périr l'un & l'autre. Il fut décidé dans un conſeil ſecret, que le Roi appelleroit dans ſon cabinet le Roi de Navarre; qu'il l'accableroit de reproches ſur ſes deſſeins criminels, dont le Roi feindroit d'avoir découvert de nouvelles preuves, & que le Prince, qui, ſelon les apparences, répondroit avec fierté, ſeroit aſſaſſiné par des gens apoſtés à cet effet. Le Roi de Navarre apprit, par des amis mêmes des Guiſes, le détail du déteſtable projet médité contre lui. D'abord il fut indécis ſur le parti qu'il prendroit. Enfin, reconnoiſſant que dans la conjoncture actuelle il lutteroit inutilement contre la force, & que ſon ſort étoit entre les mains de

Projet formé contre le Roi de Navarre.

[a] *Renée de France*, fille de *Louis XII*, & veuve d'*Hercule d'Eſt*.

celui à qui il s'étoit imprudemment confié, il réſolut de ſe préparer à tout, ſe réſervant de faire uſage de ſon courage & de ſon épée, pour diſputer ſa vie. Dans ce moment critique, il appella un de ſes anciens ſerviteurs, & il lui recommanda, ſi on lui raviſſoit le jour, de garder ſes habits teints de ſon ſang, & de les donner au Prince ſon fils, pour le faire ſouvenir ſans ceſſe de ſa funeſte mort, & pour l'animer à une juſte vengeance. Après cela, il entra dans le cabinet de François II, dont il baiſa la main avec une ſoumiſſion reſpectueuſe. Le Roi, adouci par la préſence de ce Prince, changea tout à coup de volonté, & ne put conſentir de ſouiller la majeſté du trône par un indigne aſſaſſinat. On prétend que le Duc de Guiſe, voyant ſon deſſein avorté, s'écria d'un ton plein d'indignation : *O le timide & lâche enfant !* FRANÇOIS II 1560.

On travailloit, ſans perdre de tems, au procès du Prince de Condé: on avoit fait venir des témoins de toutes les provinces, & l'on avoit recueilli à Lyon diverſes preuves contre lui. Il manda les avocats, qui lui avoient été donnés pour conſeil. Après avoir pris le ciel à témoin, qu'il n'avoit rien entrepris

FRANÇOIS II 1560.

contre le Roi, il leur remit des mémoires pour sa défense. Il leur remit aussi une lettre, par laquelle il exhortoit la Princesse de Condé, à ne point se laisser abattre par leurs communs malheurs.

Le Prince de Condé est condamné à la mort.

Malgré sa confiance, si l'on en croit quelques historiens, il fut condamné à la mort. Le Roi, ayant fait venir, dit-on, les Princes & plusieurs seigneurs, les uns après les autres, leur ordonna de signer l'arrêt: ce qu'ils firent tous, à l'exception du Chancelier, & de Louis de Bueil, Comte de Sancerre, qui déclara au Roi, étonné de sa fermeté, qu'il mourroit plutôt que de souscrire à un tel jugement. M. de Thou n'affirme point ces faits. Il dit au contraire se souvenir d'avoir oüi raconter à Christophe de Thou son pere, qui étoit un des juges, que l'arrêt avoit été dressé & non signé. Ce qui est de certain, c'est que tout le monde regardoit le Prince, comme étant sur le point de perdre la vie par la main d'un boureau. On publioit même, que le 25 Novembre étoit le jour marqué pour cette sanglante exécution, lorsqu'un abscès, que le Roi avoit dans la tête, commença à couler

par une oreille, & à lui communiquer sa corruption.

FRANÇOIS II 1560.

La gangrene n'ayant pas tardé à se manifester, l'approche de la mort de ce Prince jetta les Guises dans une consternation inexprimable. Ils eurent recours alors à de nouveaux artifices. Ils firent les plus humbles soumissions à la Reine mere. Envain le Roi de Navarre avoit affecté, depuis que le Roi étoit retenu au lit, de s'observer encore plus qu'auparavant. Envain avoit-il évité de ne voir d'autres personnes que le Cardinal de Châtillon & l'Amiral de Coligny, qui ne l'avoient pas abandonné un moment pendant sa disgrace. Les Princes Lorrains essayerent de persuader à Catherine de Médicis, qu'elle étoit dans le plus grand péril, & qu'elle seroit, aussi bien qu'eux, l'objet de la vengeance du Roi de Navarre, si elle ne le prévenoit en se défaisant de lui, & en hâtant le supplice du Prince de Condé. On a vû ci-dessus, que Catherine avoit pris de l'ombrage des Guises. La Duchesse de Montpensier avoit profité habilement des occasions, qui s'étoient présentées, pour lui faire soupçonner leurs desseins, & pour lui faire redouter leur pouvoir. Elle ne cessoit

de lui représenter, qu'ils ne désiroient
FRANÇOIS II 1560. tant la mort des deux Princes, que pour ne plus trouver d'obstacles à leur ambition. Elle lui peignoit au contraire le Roi de Navarre, comme un Prince tranquille & entierement dévoué aux intérêts de la famille royale. Catherine, partagée entre des avis si opposés, eut recours aux sages conseils de L'hôpital. Il la trouva, fondant en pleurs au milieu de ses femmes qui gardoient un morne silence. Dès qu'elle lui eut appris la proposition des Guises, il donna des marques d'une juste horreur. » Quoi! s'écria-t-il, on feroit périr, » sans l'entendre, le premier Prince du » sang? Quel est son crime, sinon d'a- » voir un frere coupable ou malheu- » reux? Non. Ne répandons point le » sang de nos Rois, pour favoriser la » passion de ceux que leur haine rend » aveugles. Les ennemis des Princes » en imposent à votre majesté. Tous » les vœux sont tournés vers la mere » du Roi, vers une Princesse, dont la » prudence & la dextérité dans les af- » faires, ainsi que son amour singulier » pour ses enfans, qui tous peuvent » devenir nos souverains, assurent à la » France une longue tranquillité. » Il

conclut qu'il falloit non-seulement épargner le Roi de Navarre, mais même suspendre l'exécution du jugement rendu contre le Prince de Condé. Les discours du Chancelier ayant fixé l'irrésolution de la Reine, elle envoya le Prince Dauphin d'Auvergne, fils de la Duchesse de Montpensier, au Roi de Navarre, pour lui annoncer qu'elle vouloit conférer avec lui. Catherine & ce Prince se jurerent l'un à l'autre une foi réciproque, & se promirent de s'unir étroitement contre les Guises. FRANÇOIS II 1560.

François II, mourut le 5 Décembre, âgé de 17 ans, 10 mois & un jour, après n'avoir regné qu'environ 18 mois. Quelques-uns, se fondant sur des bruits populaires, ont écrit qu'il étoit mort empoisonné [a]. Les sentimens furent divers là-dessus, suivant la haine ou l'inclination qu'on avoit pour le Roi de Navarre. Mais il est vraisemblable que la foiblesse de la constitution du Roi, & ses infirmités, suffisoient seules pour abréger ses jours. On prétend que, dans les derniers momens de Mort de François II.

[a] *Le Laboureur*, dans son édition des Mémoires de *Castelnau*, dit qu'il y avoit une tradition qu'un valet de chambre Ecossois & Protestant, séduit par un faux zele pour sa religion, avoit empoisonné la coëffe du bonnet de nuit du Roi.

FRANÇOIS II 1560.

sa vie, le Cardinal de Lorraine l'exhorta à demander à Dieu, de ne pas lui imputer les fautes de ses ministres. Les personnes, qui étoient présentes, regarderent ce discours, comme un aveu public que faisoit le Cardinal de sa mauvaise administration & de celle du Duc son frere. M. de Thou hésite à prononcer, dans quelle classe de nos Rois on doit placer François II. Nous serons plus hardis. Un Prince, qui avoit tant de disposition à se laisser gouverner, n'auroit jamais été, selon les apparences, qu'un Prince médiocre [a].

Lorsqu'après sa mort les courtisans allerent en foule saluer Charles son frere, les Guises furent contraints d'oublier, du moins pour quelque tems, leur grandeur passée. On publia contre eux plusieurs écrits. On disoit qu'un moment avant que le Roi eût rendu les derniers soupirs, ils avoient enlevé une somme considérable du trésor royal; qu'ils avoient invité les Espagnols, à entrer dans le Béarn, où de Thermes devoit se joindre aux troupes de Phi-

[a] Ses serviteurs l'appellerent le Roi sans vice. On ne frappa en France aucunes especes à l'effigie de ce Prince. En Ecosse, on fabriqua des Testons sous le nom de *François II* & de *Marie Stuard*.

lippe;

lippe; qu'ils avoient commandé à d'Aspremont, Vicomte d'Ortez, de livrer à ce Prince la Ville de Bayonne, & qu'ils étoient convenus avec Blaise de Montluc, de le rendre maître du Comté d'Armagnac, s'il vouloit se prêter à leurs vues criminelles. La probité du Maréchal de Thermes, & celle de plusieurs autres personnes qu'on mêloit dans cette affaire, ne permet pas d'ajouter une foi entiere à ces bruits. Mais ce qui arriva dans la suite, fait croire qu'ils n'étoient pas sans quelque fondement. On ajoutoit qu'il avoit été mis en délibération dans le Conseil du Roi, si l'on n'arrêteroit pas l'Amiral de Coligny, & d'Andelot, qui, dès les premiers jours de l'assemblée des Etats, s'étoit retiré de la Cour. On prétendoit aussi, qu'il avoit été agité, si l'on ne dépouilleroit pas le Cardinal de Châtillon de tous ses bénéfices. Le Connétable lui-même, disoit-on, devoit être enveloppé dans la disgrace des Colignis ses neveux. FRANÇOIS II 1560.

Si cela est vrai, il dut s'applaudir du changement du gouvernement. Catherine de Médicis lui envoya Saint-Gelais de Lansac, pour le presser de venir rendre ses respects au nouveau Roi. La Reine mere rappelle le Connétable.

FRANÇOIS II 1560.

En même tems elle lui manda, qu'elle vouloit se servir de ses conseils. Il se rendit aussitôt à Orléans. Trouvant des corps de garde aux portes de la Ville, il demanda qui les y avoit posés, & il se récria sur l'indécence qu'il y avoit qu'un Roi, qui devoit être gardé par l'amour de ses peuples, fût entouré de troupes dans une ville située au centre du royaume. Non-seulement il ordonna aux soldats de se retirer, mais il les menaça de les faire pendre, s'ils n'obéissoient. Il annonça hautement, qu'il feroit enforte que le Roi pût aller sûrement sans aucuns gardes dans toutes les provinces de ses Etats.

On avoit déclaré à Condé, qu'il étoit libre. D'abord, il ne voulut point sortir de prison, avant qu'on lui eût nommé ses accusateurs; mais il ne put obtenir d'autre réponse, sinon qu'il avoit été arrêté par la seule volonté du feu Roi. Douze jours se passerent en contestations, de sa part, pour sçavoir qui il devoit prendre à partie; de la part de la Reine, pour lui refuser l'éclaircissement qu'il demandoit. Enfin, par ennui, il accepta la liberté. Il prit le chemin de la Picardie, & il se retira premierement à Ham, ensuite à la

Fere sur Oise, Places qui appartenoient au Roi de Navarre.

FRANÇOIS II 1560.

Les funérailles de François II se firent avec une simplicité peu convenable à la dignité royale. Son corps fut porté à Saint Denis, accompagné seulement de Sansac, de la Brosse, & de Guillard, Evêque de Senlis. On n'épargna pas à cette occasion les Princes Lorrains, & l'on mit sur le drap mortuaire du cercueil du Roi cette inscription : *Tanneguy du Châtel, où est-il?* Du Châtel, d'une illustre famille de Bretagne, avoit été le premier Chambellan de Charles VII. Après avoir rendu de grands services à l'Etat, il avoit été relegué dans ses terres. Ayant appris la mort du Roi son maître, il vint en diligence, & voyant qu'on se mettoit peu en peine de rendre les derniers devoirs à ce Monarque, il lui fit faire de magnifiques obséques [a]. En rappellant cet exemple,

[a] Du *Châtel*, dit M. de *Thou*, fit faire ces obséques à ses frais, & elles couterent trente mille écus. Plusieurs historiens ont adopté cette fable. Cependant, par un compte que du *Châtel* présenta à la Chambre des Comptes de Paris, il est constaté, non seulement qu'il fut rembourſé, mais encore qu'il n'étoit au plus en avance que du neuviéme de la somme, à laquelle montoit la dépense des funérailles. On voit par le même compte, que le

FRANÇOIS II 1560.

on faisoit sentir l'ingratitude des Guises que François II avoit comblés de biens, & en quelque sorte associés au trône, & qui montroient tant d'indifférence pour sa mémoire. Ils alléguérent, pour s'excuser de ne s'être pas trouvés au convoi, qu'ils avoient été dans la nécessité de demeurer auprès de la Reine leur niéce. Leur véritable raison étoit qu'ils ne vouloient pas s'absenter de la Cour, afin de contenir par leur présence ceux qui auroient pû déclamer contre eux avec trop de liberté.

Mort du Vidame de Chartres.

On apprit à Orléans, peu de jours après la mort du Roi, celle du Vidame de Chartres, seigneur qui joignoit à de grandes richesses beaucoup d'esprit & de qualités aimables, mais que le luxe & les voluptés avoient amolli. Il mourut aux Tournelles, où on lui avoit permis, pendant sa maladie, de se faire transporter de sa prison. Les suites fâcheuses des plaisirs de sa jeunesse, & le chagrin de la perte de sa liberté, terminerent ses jours, à l'âge de trente-huit ans.

Presque dans le même tems, Louis de Bueil, fils naturel du Comte de

total de la dépense fut de 18296 liv. 6 s. 10 d.

Sancerre, fut tué à Orléans par René de Laval. Ce malheur causa de nouveaux démêlés entre les Guises, amis du Comte de Sancerre, & les Montmorencis, parens de Laval, qui descendoit du Connétable Mathieu de Montmorency. Voici le sujet de la querelle de Laval & de Bueil. Le premier devoit épouser Renée de Rohan, sœur de Louis de Guemené, & veuve du seigneur de Rohan Gié. Bueil, qui s'étoit flatté d'obtenir la main de cette douairiere, publioit par-tout, pour empêcher ces nôces, qu'elle lui avoit promis de n'avoir point d'autre mari que lui. Il osoit même se vanter, qu'elle ne lui avoit pas été cruelle. FRANÇOIS II 1560.

Environ un mois auparavant, étoit mort à Rome le Cardinal Jean du Bellai. Issu d'une ancienne famille qui avoit rendu plusieurs services à l'Etat, il étoit frere de Guillaume, seigneur de Langey, Gouverneur de Piémont, aussi bon Général qu'habile négociateur, & fidele historien [a], & de Mort du Cardinal Jean du Bellai.

[a] *Guillaume du Bellai*, outre plusieurs autres ouvrages, composa l'histoire de son tems, qu'il divisa en sept parties. Il en a été parlé dans le premier livre de cet Abrégé. On peut voir la liste des ouvrages de *Guillaume du Bellai* dans la *Croix du Maine* & dans du *Verdier Vauprivas*.

FRANÇOIS II 1560.

Martin du Bellai, distingué par ses ambassades, plus encore par les mémoires qu'il a écrits sur les évenemens auxquels il a eu part, ou dont il a été le témoin. Le Cardinal du Bellai, dès son enfance, avoit fait de grands progrès dans les lettres. Son mérite éminent l'avoit fait charger de commissions importantes, & lui avoit fait obtenir l'évêché de Paris & le chapeau de Cardinal. Lorsque l'armée de Charles V en 1536 s'avança vers Paris [a], du Bellai par son éloquence rassura les habitans effrayés, & fit creuser avec une diligence surprenante des fossés, & construire des fortifications, qui ont subsisté long-tems après lui. François I lui témoignoit la même confiance & la même amitié qu'au Cardinal de Tournon. Il estimoit sur-tout en du Bellai son attachement inviolable pour sa patrie, son désintéressement, & sa libéralité. Après la mort de ce Roi, les envieux de ce Cardinal le desservirent

[a] M. de *Thou* rapporte à 1544 l'évenement, dont il est ici question, & qui étoit arrivé en 1536. Il est vrai qu'en 1544 *Charles V* fit une irruption en Champagne; mais ce fut, à l'occasion de celle que cet Empereur avoit faite l'an 1536 en Picardie, que *Jean du Bellai* fit fortifier Paris. Voyez *Bayle*, à l'article *Bellai*, (*Jean du*) Rem. B.

auprès de Henri II. Du Bellai se retira à Rome, où il se fit bâtir un magnifique palais près des thermes de Dioclétien. En qualité de Doyen du sacré Collége, il fut préconisé Evêque d'Ostie. Dans toutes les circonstances de sa vie, il parut supérieur à ses dignités. FRANÇOIS I 1560.

Joachim du Bellai, de la même maison, mourut dans dans la même année. S'il ne fut pas employé dans les grandes affaires, du moins il s'acquit beaucoup de renom par les agrémens de son esprit, & par ses poësies françoises [a]. Entre ses ouvrages, on loua particulierement ses *Tristes*, ses *Jeux Rustiques*, & un recueil de vers, qu'il dédia à Marguerite, Duchesse de Savoye. Les vers latins, qu'il composa pendant son séjour à Rome, n'eurent pas le même succès [b]. Mort de Joachim du Bellai, connu par ses poësies.

Pendant les années 1559 & 1560, il mourut plusieurs autres hommes célébres. De ce nombre furent Robert Etienne, Luc Gauric & Philippe Mélanchton. Eloges de Robert Etienne, de Luc Gauric & de Mélanchton.

[a] Ses contemporains le nommoient l'Ovide moderne.

[b] Il venoit d'être nommé à l'Archevêché de Bordeaux, lorsque la mort l'enleva.

FRANÇOIS II 1560

Avant Robert Etienne, Alde Manuce & Jean Froben avoient exercé l'art de l'Imprimerie avec un applaudiſſement univerſel. Il les ſurpaſſa l'un & l'autre par la correction & par la beauté de ſes éditions. En cela peut-être il a mieux ſervi la France, que pluſieurs des Généraux qui ont reculé nos frontieres. Cependant la faculté de théologie de Paris, oubliant ce qu'elle devoit à un citoyen, qui avoit ſi bien mérité de ſa patrie, le perſécuta long-tems. Pouſſé à bout, il ſe vit contraint de quitter le royaume, & de chercher un aſyle à Geneve, où il mourut en 1559. Malgré ſes malheurs, & le dérangement qu'apporte un exil même volontaire, il n'avoit ceſſé de travailler utilement pour la république des lettres. Il déshérita Robert ſon troiſieme fils, qui avoit refuſé de le ſuivre dans ſa retraite. Henri ſon fils aîné, qui l'y avoit accompagné, profita d'une riche ſucceſſion. Ce digne héritier d'un tel pere eut long-tems à Geneve une célébre Imprimerie, & il fut auteur lui-même de pluſieurs ouvrages. De même que ſon pere avoit donné un ample dictionnaire de la langue latine, il en donna un très-étendu de la langue grecque,

Nous avons parlé ailleurs de Luc Gauric. Il étoit né à Gifoni dans le royaume de Naples [a]. C'étoit un très-ſçavant mathématicien, mais entêté de la ſcience frivole, qui prétend juger de la vie & de la fortune des hommes par la poſition des aſtres. Paul III, comme nous l'avons dit dans le ſecond Livre, lui avoit accordé l'Evêché de Civita Caſtellana. Gauric finit ſes jours le 6 Mars 1559, âgé de 82 ans. FRANÇOIS II 1560.

Mélanchton [b] étoit de Bretten, ville du Palatinat. Il fit ſes études à Pforzheim. Jean Hunger & George Simler furent ſes maîtres. Dans la naiſſance des troubles qui agiterent l'Allemagne au ſujet de la religion, Mélanchton s'attacha à Luther, & l'accompagna preſque toujours, mais le caractere du diſciple fut très-oppoſé à celui du maître. Autant celui-ci étoit vif & emporté; autant Mélanchton étoit-il tranquille & ami de la paix. Sa modération lui attira la bienveillance de pluſieurs grands hommes, même de ceux qui ne penſoient pas comme lui. François I,

[a] Et non dans la Marche d'Ancône; faute que les traducteurs de M. de *Thou* prêtent gratuitement à cet hiſtorien, puiſqu'il ne dit rien de la ſituation de Gifoni.

[b] Son nom de famille étoit *Schowarzerd*.

FRANÇOIS II 1560.

connoissant les dispositions de ce sçavant pour rendre le calme à l'Eglise, lui envoya en 1533 Voré de la Fosse, pour l'attirer en France. Ce Monarque desiroit de le faire conférer avec quelques théologiens habiles, afin qu'ils cherchassent ensemble à réunir les esprits divisés. Deux ans après, Jacques Sadolet, Evêque de Carpentras, ayant été nommé Cardinal, adressa à Mélanchton une lettre, par laquelle il lui demandoit son amitié, & l'invitoit à entretenir avec lui un commerce de littérature. Cet homme, si considéré des étrangers, & si recherché de ceux dont la religion étoit différente de la sienne, éprouva dans son propre pays un sort bien différent. Il s'éleva en Allemagne une faction de Luthériens zélés, qui déclamerent avec emportement contre lui, & qui lui donnerent le nom odieux *d'adiaphoriste*, ou *d'indifférent*. Les chefs de ce parti furent Mathias Flaccius Illyricus [a] & Nicolas Gallus, avec qui Mélanchton fut en dispute toute sa vie. Ses adversaires, non-seulement l'accusoient de ne prendre pas assez à cœur les intérêts de la religion, mais encore blâmoient en

[a] Dont le vrai nom étoit *Flach*.

lui la trop grande application à l'étude de la philoſophie & des mathématiques. Mélanchton mourut à Francfort ſur l'Oder le premier Décembre 1560, dans la cinquante-quatriéme année de ſon âge. Joachim Camerarius a écrit la vie de ce ſçavant. FRANÇOIS II 1560.

Fin du Xe. Livre.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XI.

1560. Evenemens arrivés dans les pays étrangers pendant le regne de François II.

MALGRÉ la briéveté du regne de François II, il se passa dans les pays étrangers, pendant sa durée, plusieurs évenemens considérables. Nous avons déja fait mention de quelques-uns. Nous allons rendre compte de ceux qui n'ont pu trouver place dans le Livre précédent.

Changement dans la conduite de Pie IV.

A Rome, le Pape cessa de se contraindre. Plus vain encore que le feu Marquis

de Marignan son frere, il prit le nom & les armes de la Maison de Médicis, & oubliant les affaires de l'Eglise, il ne songea plus qu'à ses intérêts particuliers, & à ceux de ses proches. Pour marquer son attachement au chef de la famille, dans laquelle il désiroit de se faire adopter, il nomma Cardinal le second fils de Cosme, Duc de Florence, à peine âgé de 14 ans. Il revêtit aussi de la pourpre Charles Borromée son neveu, le chargea de plusieurs affaires importantes, & lui conféra l'Archevêché de Milan, vacant par la démission du Cardinal Hippolyte d'Est. Jean Antoine Sorbelloni, Evêque de Spolete, eut le chapeau dans la même promotion, & fut pourvû de l'Evêché de Novare. Le Pontife rendit au Duc de Florence sa nomination à l'Archevêché de Pise, que Paul IV avoit ôtée à ce Prince. Non content de combler Cosme de faveurs, il donna ordre à l'Evêque de Terracine, son Nonce en Espagne, de demander en mariage, pour François de Médicis, Prince héréditaire de Toscane, la sœur de Philippe, veuve du Prince de Portugal. 1560.

Projet du Pape en faveur de la Maison de Médecis.

Pie IV craignoit avec raison, que Philippe ne voulût pas consentir à cette

alliance. En effet, il étoit peu convenable à la grandeur de la maiſon d'Autriche, qu'une Princeſſe, fille d'un Empereur, ſœur d'un des plus puiſſans Rois de l'Europe, & déja mariée dans une Maiſon Royale, épousât le fils d'un Souverain du ſecond ordre. Dans la vue d'applanir cette difficulté, le Pape inſinua qu'on pourroit créer Coſme Roi de Toſcane. Cette propoſition non-ſeulement excita la haine & l'envie des autres Princes d'Italie contre le Duc de Florence, mais lui attira même l'indignation du Roi d'Eſpagne. Un bruit, qui ſe répandit alors, acheva d'indiſpoſer Philippe. On diſoit que le Pontife, qui étoit Milanois, avoit conclu avec Coſme un traité d'alliance, pour chaſſer les Eſpagnols de l'Etat de Milan. Soit que ces diſcours euſſent quelque fondement, ſoit qu'ils fuſſent inventés par les ennemis des Médicis, la Cour d'Eſpagne y ajouta foi, & Philippe rejetta avec hauteur le mariage propoſé.

1560.

Ce Monarque eut pour Pie IV plus de complaiſance ſur d'autres articles. Le Pape avoit ſollicité fortement la Cour d'Eſpagne, de payer la penſion qu'elle avoit accordée au Cardinal

Caraffe, & de donner au Comte de Montorio dans la Calabre un échange pour le Duché de Palliano. Philippe, ſur ces deux points, ſatisfit le Saint Pere. De plus, il ordonna qu'on rendît Montebello à Antoine Caraffe, & qu'on pourſuivît Chappino Vitelli comme rebelle, pour s'être emparé du château de Montone. Pie IV n'avoit accordé aux Caraffes une protection ſi marquée, que pour s'acquitter en apparence de ce qu'il leur devoit. Il avoit formé ſecretement le deſſein de les perdre. Sous prétexte de n'avoir pû réſiſter aux inſtances réitérées du peuple & de la plus grande partie de la nobleſſe, il fit arrêter, lorſqu'on ne s'attendoit à rien moins, le Cardinal Caraffe, le Cardinal de Naples & le Comte de Montorio. Antoine Caraffe, Marquis de Montebello, prit la fuite, & l'on publia un ban contre lui.

1560.

Le Pape fait arrêter les Caraffes.

Les Caraffes ne furent pas les ſeuls, qui éprouverent le caractere faux du Pontife. Nicolas des Urſins, Comte de Petigliano, étoit rentré en poſſeſſion, pendant la derniere guerre, de la ville de Soana, ancien patrimoine de ſa famille. Le Duc de Florence récla-

Son manque de foi à l'égard de Nicolas des Urſins.

1560. moit cette Place, comme faisant partie du territoire de Sienne, qui lui avoit été cédé par les traités. Ayant tenté inutilement les voyes de la négociation, & même celles de la trahison, pour chasser des Ursins, il eut recours à la force ouverte, & il mit le siége devant la Ville. Comme elle étoit fief de l'Empire, & en même tems sous la protection de la France, les Ambassadeurs de Ferdinand & de François II se plaignirent de ces actes d'hostilité. Le Pape feignit de vouloir être médiateur entre Cosme & le Comte de Petigliano, & s'offrit de garder la Ville en séquestre. A peine lui eut-elle été remise, qu'il la livra au Duc de Florence.

De tous côtés, la doctrine nouvelle faisoit de rapides progrès, & le Pontife montroit peu d'empressement d'y apporter du remede. Cependant, pour ne paroître pas négliger absolument les intérêts de la religion, il engagea le Duc de Savoye, peu après que ce Prince fut retourné dans ses Etats, à faire la guerre aux habitans des vallées d'Angrogne, de Luserne, de Perouse & de Saint Martin. Ces peuples n'étoient point sectateurs de Calvin ni de

Guerre du Duc de Savoye contre les Vaudois de ses Etats.

Luther, mais étant des reſtes des anciens Vaudois, ils avoient beaucoup d'opinions communes avec les Proteſtans. Le Duc de Savoye commença par exercer des châtimens terribles contre ces malheureux. Quelques-uns furent brûlés. Les biens de pluſieurs autres furent abandonnés au pillage. Une troupe de gens armés, que les moines d'un couvent, bâti au pied des Alpes, avoient pris à leur ſolde, mit une partie du pays à contribution. Divers gentilshommes profiterent auſſi de la circonſtance, pour s'enrichir. Plus ils traitoient inhumainement les perſonnes, qui refuſoient de ſe ſoumettre à l'Egliſe, plus ils s'imaginoient faire leur cour au Souverain. Les freres Charles & Boniface Truchet ſurpaſſerent tous les autres en barbarie. Ils s'avancerent, enſeignes déployées & tambour battant, vers Rauclaret. Les habitans effrayés s'enfuirent avec leurs femmes & leurs enfans, & gagnerent par des chemins dérobés le ſommet d'une montagne couverte de neige. Ils y paſſerent trois nuits, & étant preſque nuds, ils y périrent la plûpart de froid. Leur miniſtre, & un 1560.

d'eux qui fut fait prisonnier, furent
1560. condamnés au feu.

Près de Rauclaret sont les vallées de Quéras & de Fraisso. Elles sont renommées par deux cavernes, des voutes desquelles il tombe de l'eau, qui, se congelant, forme des figures différentes d'arbres, d'hommes & d'animaux. Ces cavernes renferment deux lacs, dont les eaux se perdent sous terre. Les figures, dont nous venons de parler, se répétent dans ces lacs par la réflexion de la lumiere, & fournissent aux yeux un spectacle aussi surprenant que varié. La nature, en accordant cette singularité aux Vallées de Quéras & de Fraisso, leur avoit refusé la plûpart des choses les plus nécessaires. Leur terrein ingrat & stérile procuroit à peine à leurs habitans, de quoi subsister. Ceux qui étoient le plus à leur aise, n'étoient habillés que de peaux de mouton. Les vêtemens des deux sexes différoient seulement, en ce que les hommes portoient un méchant caleçon, & les femmes une espece de juppe, qui leur descendoit un peu au-dessous du genou. La toile n'étoit d'usage chez ces peuples que pour la

coëffure des femmes. Ne se servant, ni de chemises, ni de draps, ils couchoient tout habillés sur la paille, séparés de leurs bestiaux par une simple cloison. Ils vivoient de laitage, ou des animaux qu'ils tuoient à la chasse, & dont ils mangeoient la chair, presque sans aucun apprêt. Ce qui doit étonner, c'est que les mœurs & les inclinations de ces peuples ne se ressentoient nullement d'un extérieur si sauvage. Il n'y avoit pas un homme parmi eux, qui ne sçût lire & écrire, & qui ne possédât le françois, assez bien pour entendre la Bible traduite en cette langue. On ne trouvoit pas dans leurs villages un enfant, qui ne fût en état de répondre à propos, lorsqu'on l'interrogeoit sur la foi qu'il professoit. Malheureusement ils étoient infectés, ainsi que leurs voisins, des erreurs de Valdo. 1560.

Ils étoient sous la domination de la France, & le Roi avoit lieu de se louer de leur fidélité. Payer religieusement le tribut au souverain, c'étoit, selon leurs principes, après le culte de Dieu, le premier de leurs devoirs. Si quelque guerre empêchoit ou retardoit la levée des impôts, ils mettoient à part

ce qu'ils devoient payer, & dès que
1560. le calme étoit rétabli, ils le portoient exactement aux receveurs commis par le Prince.

Heureux dans leur pauvreté, & se suffisant à eux-mêmes, ils entretenoient peu de liaison avec les peuples des environs, & il n'arrivoit jamais qu'ils contractassent d'alliance avec des étrangers. Mais indignés des mauvais traitemens que souffroient les habitans de Rauclaret, & regardant, comme freres, des gens qui défendoient les mêmes dogmes qu'eux, ils se crurent obligés de les secourir. Ils marcherent au nombre de quatre cents hommes, & ils dissiperent les troupes des Truchets.

Ces deux freres en porterent leurs plaintes au Duc de Savoye, & ils obtinrent de lui un ordre de rétablir le Fort de Saint Martin, qui, vingt ans auparavant, avoit été démoli par les françois. Pendant qu'on travailloit à ces fortifications, l'un & l'autre, étant allés un jour se promener sur la mer, furent pris par un Brigantin Turc, & faits esclaves. Quelque tems après, Philippe de Savoye, Comte de Ranconis, homme d'un caractere humain,

fut envoyé par le Duc de Savoye dans la vallée d'Angrogne. Il prit en particulier divers pasteurs ou ministres; il les assura que ce n'étoit pas le Duc, qui avoit excité la persécution, & il les pria de chercher les moyens d'appaiser ce Prince. Les pasteurs répondirent qu'ils ne connoissoient point d'autre moyen, que de le bien persuader de l'innocence des habitans; qu'ils avoient prié le Comte de Luserne, de présenter de leur part une requête en forme de mémoire, qui contenoit les principaux articles de leur croyance, mais qu'ils ignoroient si elle avoit été présentée; qu'ils supplioient donc le Comte de Ranconis, de vouloir bien rendre à des sujets malheureux un bon office auprès de leur Souverain. En même tems, ils donnerent trois requêtes au Comte, avec priere d'en remettre une au Duc, une à Marguerite son épouse, & la troisieme au Sénat. 1560.

Le Comte de Ranconis ayant présenté les requêtes, l'affaire fut agitée dans le Conseil du Duc de Savoye. A la fin de Juin, Ranconis revint dans les vallées. Aussi-tôt il assembla les habitans, & leur annonça qu'on avoit envoyé à Rome leur profession de foi,

Puis, il demanda aux syndics, s'ils
1560. obéiroient au Prince, en cas qu'il voulût faire célébrer la messe dans leurs villages; s'ils recevroient volontiers, & écouteroient avec docilité les théologiens, qu'on chargeroit de les instruire; & si pendant ce tems ils imposeroient silence à leurs prédicateurs. Ils rejetterent absolument la premiere & la troisieme de ces propositions. A l'égard de la seconde, ils dirent qu'ils consentiroient d'écouter les théologiens envoyés par le Souverain, pourvû que ces docteurs annonçassent la parole de Dieu dans toute sa pureté. Ranconis leur signifia dans l'instant un ordre du Prince, de chasser leurs ministres. Le prétexte, dont on coloroit cet ordre, étoit que ces prédicans étoient des ennemis secrets, que le Duc ne vouloit plus souffrir dans les terres de son obéissance.

Sur le rapport qui fut fait à ce Prince de l'opiniâtreté de ses sujets des vallées, il renouvella les anciennes ordonnances contre les Vaudois, & il les traita avec plus de rigueur que jamais. Poussés à bout, ils consulterent leurs pasteurs, qui les autoriserent à se préparer à une juste défense, & à repousser

la force par la force. Les pasteurs les exhorterent cependant, à épargner, autant qu'il leur seroit possible, le sang de leurs ennemis. Mais envain exige-t-on quelque modération de gens, qui n'ont pris les armes qu'après avoir été long-tems outragés, & dont la longue patience s'est convertie en fureur. 1560.

Les payſans d'Angrogne, occupés à faire leur moiſſon, ayant entendu le bruit de quelques troupes, qui s'avançoient pour les attaquer, donnerent le ſignal. Ceux des vallées voiſines accoururent de tous côtés. Ils chargerent vivement les ſoldats du Duc, les culbuterent, & les pourſuivirent juſqu'au Pont de Chiuſon. Ceux-ci en ayant trouvé l'entrée fermée, les uns ſe précipiterent dans la riviere, les autres furent taillés en pieces, & très-peu ſe ſauverent.

Bien loin que ce ſuccès rendît les Vaudois plus inſolens, leurs paſteurs, après avoir délibéré de nouveau ſur le parti qu'il convenoit de prendre, leur conſeillerent de ne pas continuer les hoſtilités, de ſe retirer dans les montagnes avec leurs meilleurs effets, & d'y attendre en paix, qu'il plût à Dieu de changer le cœur du Souverain.

1560. Quelque fâcheuse que fût cette extrémité, il ne se trouva pas un habitant, qui ne s'y déterminât. Qui ne seroit surpris de voir un peuple nombreux, si docile & si soumis à la voix de ses docteurs?

Une armée du Duc de Savoye, commandée par le Comte de la Trinité, entra le 2 Novembre dans la vallée d'Angrogne. Les soldats se mettant en devoir de s'emparer des défilés des montagnes, où les habitans se proposoient de se réfugier; ceux-ci se trouverent réduits, malgré eux, à reprendre les armes. Ils n'en avoient point d'autres que des frondes & des arbalêtres. Cependant ils forcerent les passages, & gagnerent en bon ordre les hauteurs, s'arrêtant dès qu'ils trouvoient un lieu avantageux, & y combattant avec beaucoup de courage.

Assiégés de toutes parts, mais retirés dans des lieux presque inaccessibles, ils mirent toute leur confiance en Dieu, qui pouvoit seul finir leurs calamités. Ils implorerent sa protection par le jeûne & par la priere. Du reste, ils étoient resolus de persévérer jusqu'au dernier soupir dans la religion qu'ils professoient, à moins qu'on ne

leur

leur prouvât par des textes formels de l'Ecriture, qu'ils étoient dans l'erreur. 1560.

Les Vaudois se laissent abuser par les promesses du Comte de la Trinité.

Le Comte de la Trinité, craignant que le désespoir ne leur prêtât des forces, & d'ailleurs étant informé que les habitans des vallées, sujettes de la France, se préparoient à leur fournir de nouveaux secours, leur fit espérer d'obtenir le pardon de leur désobéissance, s'ils vouloient le demander au Prince. Il protesta, en présence de quelques députés qu'ils lui envoyerent, que le Duc de Savoye s'étoit laissé fléchir en leur faveur par la Duchesse son épouse, qui lui avoit représenté qu'ils ne devoient point être confondus avec les novateurs, puisque leur doctrine leur étoit transmise depuis plusieurs siecles par leurs ancêtres. Le Comte accompagna ces paroles de tant de marques de tendresse & de bonté, qu'ils se laisserent persuader. Ils dresserent une requête, par laquelle, en assurant le Duc de Savoye de l'obéissance la plus prompte & la plus parfaite, ils le supplioient de ne point gêner leurs consciences. Non seulement les habitans de la vallée d'Angrogne, mais ceux des vallées de Luserne, de Perouse, de Saint Jean de Rocheplate,

de Villars & de Saint Barthelemy,
1560. ſignerent cette requête. Ceux de Tailleret firent plus de difficultés. Ils maltraiterent même quelques gens du Comte de la Trinité. Une partie des troupes de ce Général, pour ſe venger, attaqua bruſquement la Communauté de Tailleret, & en pilla toutes les habitations. La fureur du ſoldat enveloppa dans le même déſaſtre la Communauté de Villars, & commit les plus grands excès contre les habitans. Le Comte de la Trinité feignit d'être fâché de ces hoſtilités. Sur-tout il parut touché de ce qui étoit arrivé à une jeune fille. Après s'être tirée des mains des ſoldats, qui vouloient attenter à ſa pudeur, elle ſe précipita du haut d'une roche, pour ſe dérober à leur paſſion brutale. Cette action de courage n'étoit point étonnante chez les Vaudois. Ils avoient la chaſteté tellement en recommandation, que parmi eux les filles préféroient la mort à la perte de leur honneur, & les hommes réputoient infâme, quiconque abuſoit d'une fille qu'on lui avoit confiée.

La premiere marque de ſoumiſſion, que le Comte de la Trinité exigea

d'eux, fut une contribution de vingt mille écus d'or. Comme ils représentèrent qu'ils étoient dans l'impuissance de fournir une somme si considérable, il la réduisit à huit mille. Ils les empruntèrent à des négocians, qui demanderent un intérêt exorbitant, & qui les forcerent de vendre ou de mettre en gage leurs bestiaux; nécessité d'autant plus triste, que la récolte de l'année précédente avoit été fort mauvaise, & qu'un sac de froment coutoit communément six à sept écus d'or, & quelquefois huit. 1560.

Lorsque les Vaudois eurent payé la somme qu'on leur avoit demandée, le Comte de la Trinité leur ordonna de lui remettre leurs armes. Ils obéirent; mais, au lieu de faire retirer les troupes comme il l'avoit promis, il demanda une nouvelle contribution, aussi forte que la premiere, & il déclara qu'il ne sortiroit point du pays, s'ils ne renvoyoient leurs pasteurs. Cette condition étoit dure pour ces peuples, mais ils s'y soumirent, en versant beaucoup de larmes. Le Comte, feignant de douter qu'ils l'eussent exactement remplie, permit aux soldats d'entrer dans les maisons, & d'y faire la visite. Ce fut

pour ceux-ci une nouvelle occasion de
1560. piller.

Enfin l'armée décampa, après avoir ravagé presque toute la vallée d'Angrogne, détruit les moulins, brûlé les habitations, & commis toute sorte de brigandages & de cruautés. La plus horrible de toutes fut celle qu'exerça la garnison d'un endroit nommé la Tour. Des soldats de cette garnison, ayant pris un homme âgé d'environ soixante ans, le lierent sur un banc, & ils appliquerent sur son nombril un escarbot. Cet animal rongea l'infortuné vieillard jusqu'aux intestins, & lui fit souffrir un genre de mort aussi affreux qu'inoui.

La différence des sentimens entre le souverain & les sujets étoit sur le point d'exposer d'autres contrées, que celles dont nous venons de parler, aux horreurs de la guerre civile. Dans les Pays-bas, bien loin que les Protestans se cachassent comme auparavant, ils osoient se produire avec audace. Cherchant à dominer dans le gouvernement civil, afin d'étendre leur liberté dans les affaires de la religion, ils paroissoient n'en vouloir pas moins à l'autorité temporelle qu'à la spirituelle. A leur insti-

Dispositions des habitans des Pays-bas à la révolte.

gation, les Etats s'oppoſerent à l'établiſſement des nouveaux Evêchés, que le feu Pape avoit créés dans la Flandre. Les Flamans allerent plus loin. Ils refuſerent de payer un ſubſide pour l'entretien des garniſons. Les habitans de Zélande obligerent l'Eſpagne, de rappeller celles qu'elle tenoit dans leurs principales villes. Quelques autres provinces conſentirent de contribuer aux dépenſes néceſſaires pour la ſubſiſtance des gens de guerre, mais à condition que les Etats impoſeroient eux-mêmes les taxes, & qu'ils diſtribueroient les quartiers aux troupes, comme ils le jugeroient à propos, ſans que la Princeſſe Gouvernante, ni ſon conſeil, puſſent ſe mêler de ce qui regardoit ces deux articles. 1560.

Peut-être Philippe, en s'occupant uniquement du ſoin de réprimer ces premiers mouvemens de fermentation, n'y auroit pas réuſſi? Il y parvint d'autant moins, qu'un autre objet partagea ſon attention. Jean de la Cerda, Vice-roi de Sicile, avoit un vif déſir de ſe ſignaler, à l'exemple de Vega ſon lieutenant, qui venoit d'enlever aux Turcs la ville de Mehedia. De concert avec Jean de la Valette Pariſot, grand maître

Armemens des Eſpagnols, pour aſſiéger Tripoli.

de l'Ordre de Malte, il avoit repré-
1560. senté au Roi d'Espagne, qu'il étoit important de s'emparer aussi de Tripoli; que le succès de cette entreprise n'étoit point douteux; que Dragut, à qui Soliman II avoit donné le commandement général des côtes de Barbarie, n'avoit pas des forces suffisantes pour les défendre, & qu'il ne falloit pas laisser échapper l'occasion qui s'offroit de chasser les Turcs de l'Afrique. Ces raisons ayant déterminé Philippe, ce Prince avoit confié la conduite de cette guerre à la Cerda. Tout l'été de 1559 avoit été employé aux préparatifs pour l'expédition projettée, & les troupes, qui y étoient destinées, n'avoient pû être rassemblées à Messine, que dans le mois d'Octobre. Elles étoient composées de trente bataillons Espagnols, commandés par Alvar de Sande [a]; de trente-cinq bataillons Italiens, qui avoient à leur tête André de Gonzague; & de quatorze compagnies Allemandes, aux ordres d'Etienne Léopat. Il y avoit aussi dans l'armée deux enseignes françoises. La flotte étoit sous le commandement de Jean-André

[a] Qui avoit acquis beaucoup de gloire dans les guerres de Piémont & de Toscane.

Doria [a], & elle consistoit, indépendamment de quarante-deux vaisseaux de charge, en cinquante-quatre galeres de différente construction, dont treize avoient été fournies par le Pape, par le Duc de Florence & par l'Ordre de Malte. Le Viceroi de Sicile, après avoir fait embarquer des provisions pour nourrir trente mille hommes pendant quatre mois, partit du port de Messine à la fin d'Octobre. Les vents contraires l'obligerent de relâcher à Syracuse, & il ne remit à la voile que dans le commencement de Décembre. Quelques jours auparavant, il avoit fait prendre les devants aux vaisseaux de transport, avec ordre de naviguer vers Secco di Palo. Lorsqu'il fut à la hauteur du cap Passaro, il apprit que ces bâtimens avoient été battus par une tempête, & qu'ils étoient retournés à Messine. On délibéra si l'on iroit les rejoindre, ou si l'on cingleroit vers Malte. On prit le dernier parti. En arrivant à Malte, la Cerda fit la revue des troupes, & trouva que les maladies 1560.

[a] *Jean-André Doria* n'étoit point neveu du fameux *André Doria*, comme le prétendent les traducteurs de M. de *Thou*. Il étoit fils de *Jannetin Doria*, qui avoit été tué dans la conjuration des Fiesques. *Voyez* le premier livre.

lui avoient déja enlevé près de trois
1560. mille hommes. La néceſſité de ſuppléer à cette perte par des recrues, & les divers contretems qui retarderent la jonction des vaiſſeaux de tranſport avec les galeres, retinrent l'armée à Malte juſqu'au mois de Février 1560. Quatre jours après avoir quitté cette iſle, les Eſpagnols mouillerent à l'iſle de Gelve, en un lieu nommé la Rochette. Le Viceroi, craignant que les infideles n'attaquaſſent les gens qu'il enverroit pour faire aiguade, fit débarquer toutes ſes troupes. Sa précaution fut juſtifiée par l'évenement. Un Corps de Turcs & de Maures chargea les chrétiens, & il y eut un combat ſanglant, dans lequel Alvar de Sande fut bleſſé d'un coup de feu.

Sur la côte de la Rochette eſt un petit golfe qu'on appelle Bocca di Cantara, & dont la largeur eſt d'environ mille pas. On y découvrit deux galeres Turques. La Cerda envoya quelques-unes des ſiennes, pour s'en emparer, mais les ſoldats, qui montoient les galeres Eſpagnoles, ayant apperçu deux navires chargés de marchandiſes, fondirent ſur ces bâtimens, & ſe mirent peu en peine d'attaquer les galeres

ennemies. Ce fut un grand malheur. Dragut étoit dans l'isle de Gelve, & c'étoient ces galeres qui l'y avoient conduit. Si on les avoit brûlées, il ne pouvoit plus sortir de l'isle. On ne sçut cette circonstance qu'à Secco di Palo, où la flotte se rendit de la Rochette, & où l'on demeura long-tems à l'ancre, pour attendre des réponses aux lettres que la Cerda écrivit aux Rois de Tunis & de Carvan. Les eaux y étant mal saines, il y périt deux mille hommes de l'armée Espagnole. On en avoit perdu plus de quatre mille autres, depuis qu'on avoit fait voile de Malte. Dans un conseil de guerre que tint le Viceroi de Sicile, les sentimens furent partagés. Quelques officiers généraux pensoient qu'il y auroit de la témérité à vouloir combattre le ciel & la mer, & qu'on devoit renoncer à une entreprise, au succès de laquelle tant d'obstacles paroissoient s'opposer. D'autres soutenoient qu'il seroit honteux d'avoir fait inutilement de si grands préparatifs, & qu'il falloit demeurer à Secco di Palo, jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux renforts. On ouvrit un troisiéme avis. C'étoit de retourner à l'isle de Gelve, 1560.

où les soldats pourroient se rétablir de
1560. leurs maladies & de leurs fatigues, & où l'on attendroit tranquillement les secours, qui devoient arriver. Cette proposition passa à la pluralité des voix, & l'on appareilla pour Gelve.

Toute l'armée y étant débarquée, on forma un camp à dix milles du principal bourg de l'isle. Le soir, il vint au quartier général deux Maures, qui dirent à la Cerda, que le Xechés [a] étoit disposé à se mettre sous la protection du Roi d'Espagne, mais qu'il prioit les Espagnols de rentrer dans leurs vaisseaux, & qu'il iroit trouver le Viceroi à la Rochette, pour conférer avec lui. La nuit suivante, deux esclaves chrétiens, qui avoient trouvé le moyen de tromper la vigilance de leurs maîtres, se rendirent aussi au camp. Ils annoncerent qu'à l'arrivée de la flotte chrétienne, Dragut étoit remonté précipitamment sur ses galeres; qu'il avoit repris la route de Tripoli, & qu'il avoit dépêché le Corsaire Ulucciali au Grand Seigneur, pour lui demander du secours. Ces esclaves ajouterent que le

[a] C'étoit le titre que les Afriquains donnoient aux souverains trop peu puissans pour porter le titre de Rois.

Xechés assembloit ses troupes, & qu'il devoit attaquer le lendemain les troupes de Philippe. 1560.

Dès la pointe du jour, le Viceroi marcha aux ennemis. Les Espagnols, que Don Louis Osforio commandoit en l'absence d'Alvar de Sande, formoient une aîle. L'autre aîle, qui étoit du côté de la mer, étoit composée des Italiens. Les Chevaliers de Malte, les François & les Allemans, étoient au centre. A peine les deux armées furent-elles en présence, que les Turcs & les Maures attaquerent les chrétiens. Ce combat ne fut proprement qu'une escarmouche, & les ennemis se retirerent, après avoir perdu cent cinquante hommes. La perte des chrétiens ne fut que de trente tant officiers que soldats.

On campa sur le champ de bataille, & les troupes se firent des tentes à la hâte, avec des branches de palmiers & d'oliviers. Le Viceroi fit nettoyer les puits, que les Insulaires avoient remplis de pierres & de sable, afin d'empêcher d'y puiser de l'eau. Il détacha Don Sanche de Leve, pour se rendre maître du golse de Cantara.

Cependant le Xechés envoyoit tous

1560. les jours un homme, qui plantoit un drapeau blanc à la vue du camp, & qui laissoit au pied une lettre contenant des propositions de paix. La Cerda n'y fit aucune réponse. Après qu'on eut débarqué le canon & les munitions, il alla de nouveau chercher l'armée ennemie. Le Xechés, épouvanté à l'approche des Espagnols, offrit de remettre la capitale de l'isle, & de donner des ôtages. On accepta ces conditions d'accommodement, & le traité fut conclu. Il fut signé, au nom du Xechés, par un jeune homme nommé Amanzor, son favori, fils d'un renégat qui avoit été Alcade en Biscaye.

Traité entre les Espagnols & le Xechés de Gelve.

Aussitôt on prit possession de la Ville. On jugea nécessaire d'élever plusieurs Forts. Le soin de la construction de celui qui regardoit l'orient, fut confié à André de Gonzague. Les Chevaliers de Malte se chargerent d'en élever un du côté de l'occident. Le Viceroi voulut avoir la conduite de celui qu'on bâtissoit au midi, & Jean-André Doria eut la direction d'un quatriéme, que l'on construisoit entre ceux du Viceroi & des Chevaliers.

Toute la plage, qui s'étend du couchant au nord, est défendue par la

mer. Celle qui s'étend du nord au le-
vant, eſt fermée par une longue mu- 1560.
raille. De ce côté eſt la citadelle. On donna ordre aux ſoldats de la garniſon, d'y voiturer chaque jour cinquante muids d'eau, qu'on devoit dépoſer dans deux citernes, deſtinées pour cet uſage. Ils exécuterent peu fidelement ce qu'on leur avoit commandé, aimant mieux s'occuper de porter ſur les vaiſſeaux des laines & des huiles, dont ils eſpéroient tirer du profit à leur retour en Italie. Ce fut principalement cette négligence, qui cauſa la perte de la Ville.

Le 3 Avril, jour qu'on avoit marqué au Xechés pour prêter ſerment à l'Eſpagne, il arriva avec une nombreuſe ſuite au lieu dont on étoit convenu. Il préſenta un étendard verd, ſur lequel étoient les armes d'Eſpagne, en ſigne de l'alliance qu'il alloit contracter. Enſuite ayant prononcé les paroles du ſerment, il leva trois fois l'étendard. On lui fit jurer de payer tous les ans un tribut de ſix mille écus d'or, & de donner auſſi annuellement un chameau, quatre autruches, quatre faucons de Nubie, & quatre gazelles.

Peu après, le Roi de Carvan ſe

1560. rendit au camp des Chrétiens. Il y avoit été précédé par le fils du Roi de Tunis. Le Viceroi leur fit de grands honneurs, & leur assigna des logemens auprès du sien.

On travailloit nuit & jour, pour avancer les ouvrages, lorsqu'on fut informé par des dépêches du Grand Maître de Malte, que le Grand Seigneur avoit fait équiper quarante galeres dans le port de Constantinople. Il n'étoit point douteux, que leur destination ne regardât Tripoli. Jean-André Doria étoit d'avis qu'on se rembarquât, & qu'on allât les attaquer dans l'Archipel, avant qu'elles fussent jointes par les vingt-deux galeres de Dragut & par celles des pirates. Le Viceroi ne voulut point abandonner ses travaux commencés. Loin même de conserver toutes ses forces réunies, il détacha le Vicomte de Cicala avec douze galeres, pour aller chercher des vivres & de l'argent, quoique Doria & les autres officiers généraux lui représentassent qu'il étoit dangereux d'affoiblir la flotte dans la conjoncture présente. Pour comble de malheur, le Lieutenant Général du royaume de Naples, sur le bruit du départ de la

Soliman II envoye une flotte contre les Espagnols.

flotte Ottomane, redemanda les troupes qu'il avoit fournies à la Cerda. Le Grand Maître de Malte redemanda auſſi les galeres de l'Ordre. Ce fut une nouvelle raiſon pour Doria, d'inſiſter ſur la néceſſité de prendre le parti qu'il avoit propoſé. Mais le Viceroi, qui ne penſoit qu'à aſſurer l'Iſle de Gelve au Roi d'Eſpagne, rejettoit avec opiniâtreté les plus ſages conſeils. Cependant il arriva de Malte une frégate, par laquelle le Grand Maître mandoit, qu'on avoit apperçu à la hauteur du Goze la flotte des Turcs, forte de quatre-vingt galeres. Alors la Cerda fut contraint de céder aux remontrances de Doria. Il lui ordonna d'aller à la découverte avec toute la flotte, & il convint que l'armée quitteroit l'Iſle, ſi la flotte ennemie ne paroiſſoit point. 1560.

Doria eut d'abord le vent favorable, mais bientôt il s'éleva un vent contraire, qui ſouffloit avec tant de violence, qu'on avoit beaucoup de peine à le ſoutenir à force de rames. Le lendemain dès la pointe du jour, la flotte des infideles fondit ſur celle des chrétiens. Ceux-ci, ſaiſis de crainte, firent échouer leurs galeres contre des rochers ou ſur le rivage. La plus

1560. grande partie des équipages se noya, en voulant se sauver à la nâge. Les galeres, qui échapperent, gagnerent les ports de Malte, de Sicile & de Naples. Cinq se réfugierent dans le golfe de Cantara. Jean-André Doria, en entrant dans ce golfe avec sa capitane, enfonça dans le sable. Aussi-tôt il arracha le pavillon amiral, & étant monté sur un petit bâtiment de transport, il aborda dans l'isle. La capitane fut prise par les Turcs, ainsi que dix-huit autres galeres, & quatorze vaisseaux de charge. Les Turcs firent environ cinq mille prisonniers, du nombre desquels furent l'Evêque de Mayorque, Sanche de Leve, Bernard de Requesens, Jean & Frédéric de Cardone, Galeas Farnèse; Flaminio d'Anguillara, commandant des galeres du Pape; Gaston de la Cerda, fils du Viceroi; & plusieurs autres personnes de la premiere distinction.

Avant que les ennemis arrivassent à l'isle de Gelve, le Viceroi & Doria eurent le tems de s'embarquer, & ils cinglerent avec sept bâtimens vers Messine. Le Roi de Carvan & le fils du Roi de Tunis avoient déja pris la fuite. Le Viceroi vouloit emmener Alvar de

Sande. Mais ce généreux Espagnol, jugeant que Baraona, qui restoit dans l'isle à la tête des troupes, ne pourroit, malgré sa valeur & son activité, soutenir seul le poids du commandement, offrit de lui servir de lieutenant. La Cerda le combla de louanges, & le nomma commandant en chef. Alvar de Sande mit les instans à profit, pour se fortifier dans l'isle. Par son ordre, on dépeça les galeres qu'on avoit conservées, & l'on en employa le bois aux différens ouvrages. 1560.

Enfin la flotte Ottomane se présenta à la vue de l'isle, & les infideles se préparerent à faire leur descente. Baraona & d'autres officiers vouloient qu'on s'opposât au débarquement. Ils disoient que les Espagnols ne devoient pas attendre qu'épuisés de travaux, couverts de blessures, & manquant de vivres, ils tombassent entre les mains de leurs plus cruels ennemis; que quelque issue qu'eût leur entreprise, elle leur seroit avantageuse; que, si la fortune les secondoit, ils éloigneroient tous les maux dont ils étoient menacés; que, si au contraire ils étoient vaincus, leur sort seroit peu à plaindre, puisqu'en avançant seulement de deux mois la

1560. fin de leurs jours, ils éviteroient par une mort honorable une destinée ignominieuse, & une affreuse servitude. Alvar de Sande ne fut pas de ce sentiment. Son dessein étoit de fatiguer les Turcs par une résistance opiniâtre, & de les arrêter tout l'été devant la Ville de Gelve, afin que l'Espagne eût le tems de réparer ses pertes, & d'équiper une nouvelle flotte. D'ailleurs, il voyoit un péril certain à aller attaquer les Turcs sur le rivage, parce qu'on ne pouvoit s'avancer vers eux, qu'en traversant une vaste plaine. Il faisoit de plus réflexion, que, si l'on étoit battu, on ne regagneroit que difficilement la Ville & les Forts, qui étoient distans de la mer de trois mille pas.

Piali Pacha, qui commandoit la flotte Ottomane, ayant débarqué ses troupes, mit le siége devant la Place. On découvrit une conspiration de deux Espagnols. Un d'eux, qui avoit été esclave à Tunis, avoit reçu de l'argent de Dragut, pour mettre le feu aux poudres. Il fut pendu, & son complice condamné aux galeres. Sur la fin du mois de Mai, les Turcs attaquerent un puits, qu'Osforio Ulloa gardoit avec environ trois cents cinquante hommes.

Les Espagnols chassés de l'Isle de Gelve par les Turcs.

Après un combat fort vif, les ennemis se rendirent maîtres du puits. Ossorio fut blessé dangereusement, & trente de ses soldats furent tués. Le 7 Juin, Sande fit une sortie avec succès. Elle fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles les Espagnols ne furent pas également heureux. Piali avoit résolu d'éviter de donner un assaut. Il tiroit le siége en longueur, afin de prendre la Ville par famine. Les assiégés, à la fin de Juillet, avoient encore des vivres pour quelque tems, mais ils vinrent à manquer d'eau. On n'en distribuoit plus à chaque personne qu'une petite mesure, où l'on mêloit même de l'eau de mer. Officiers & soldats, tous ne vivoient que de fromage & de chairs salées, & leur soif étoit irritée par ces alimens. Plusieurs, espérant calmer l'ardeur interne qui les brûloit, & qui étoit augmentée par la chaleur excessive du climat, s'abstenoient de manger. Le défaut de nourriture, les fatigues, les veilles, les firent tomber en phtisie. Dans ces extrémités, Sande assemble la garnison, qui se trouvoit réduite à mille hommes en état de combattre, les autres étant mourans. Ils franchissent deux des retranchemens des assié- 1560.

geans. Pendant qu'ils parviennent au
1560. troisieme, l'allarme se répand dans le camp, & tous les Turcs prennent les armes. Bientôt, Sande est abandonné de presque tous les siens. Il se retire dans la citadelle par un sentier détourné. Là il s'embarque sur une galere. Mais les Turcs l'enveloppent, & le conduisent au Pacha. Piali, qui sçavoit admirer la vertu dans ses ennemis, le reçut avec honneur, & s'efforça de l'engager au service du Sultan. Les chrétiens, qui étoient restés dans la Place, furent faits esclaves, & les Turcs remirent à la voile pour Constantinople, où Sande, à qui Soliman fit inutilement les mêmes propositions que Piali lui avoit faites, fut enfermé dans une étroite prison.

La Cour de France, sur la réquisition du Roi d'Espagne, sollicita la liberté de cet officier. Soliman la refusa. Il étoit mécontent de la paix, qui avoit été conclue entre les François & les Espagnols, & lorsque Henri II lui en avoit donné part, le Sultan avoit écrit à ce Prince, *qu'il n'étoit pas prudent de rompre avec d'anciens amis, ni de se réconcilier avec d'anciens ennemis.* La protection de Ferdinand fut plus effi-

cace que celle de notre Cour ; & Sande, à la priere de l'Empereur, obtint la permiſſion de revenir dans ſa patrie. 1560.

Jean-André Doria, après avoir conduit le Viceroi de Sicile à Meſſine au retour de leur malheureuſe expédition, ſe rendit à Genes. Il ne put arriver aſſez-tôt, pour fermer les yeux à André Doria. Six jours auparavant, ce grand homme avoit rendu le dernier ſoupir, âgé de quatre-vingt-treize ans. On parla peu de lui à ſa mort, parce que les forces de ſon eſprit étant auſſi affoiblies que celles de ſon corps, il étoit devenu inutile à ſes concitoyens, & qu'il avoit, pour ainſi dire, ceſſé de vivre, avant de mourir. Il eut de grandes vertus ; & un bonheur preſque continuel en fut la récompenſe. Il fut ſix fois, ſous divers Princes, Général de nombreuſes flottes. Souvent même, il eut le commandement des troupes de terre. Ayant remporté des victoires ſignalées, il parvint par ſon mérite & par ſa prudence aux plus grands honneurs. Lorſqu'il eut aſſuré la liberté à ſa patrie, on l'éleva à la premiere dignité de la République, & on lui donna le droit de faire rendre compte aux magiſtrats de leur adminiſtration. Il en uſa avec tant de

Mort d'André Doria, & ſon éloge.

1560. modération, que, sans offenser personne, il maintint la discipline. Son caractere ne se démentit jamais. Il se montra juste dans toutes ses actions, & il aima tant la vérité, qu'il ne fit jamais un mensonge, même en badinant. Les aumônes abondantes qu'il distribua aux pauvres, & les temples qu'il éleva, prouvent sa piété. Il rebâtit avec une dépense presque royale l'église de Saint Mathieu, & il y fit construire une chapelle ornée de colonnes de marbre, & d'excellentes peintures, où il plaça son tombeau, ayant fondé des prêtres pour célébrer chaque jour l'Office Divin. Après la religion, il n'eut rien plus à cœur que l'intérêt de sa patrie. Attaqué trois fois par la conjuration d'une faction contraire, qui en vouloit à sa vie, il aima mieux continuer d'être exposé à succomber sous les efforts de ses envieux, que de consentir que les Espagnols construisissent une citadelle dans Genes, & y missent une garnison qui auroit asservi la République. On peut juger de sa libéralité par le présent qu'il fit à son beau-fils de la principauté de Melfe. Il fit bâtir de superbes Palais, entre autres un dans un fauxbourg de Genes, où il eut l'honneur

de recevoir ſucceſſivement Charles V, le Roi Philippe II, Maximilien Roi de Bohême, & Marie épouſe de ce Prince, avec une magnificence digne d'hôtes ſi illuſtres. Ses galeres étoient un des principaux ornemens du port de Genes. On en admiroit ſur-tout deux, l'une à quatre, l'autre à cinq bancs de rameurs, dans leſquelles brilloient par-tout l'or & l'argent. 1560.

Il ſe laiſſoit quelquefois emporter par la colere, mais il ſe calmoit auſſitôt. Sa gravité naturelle ſe peignoit dans ſa démarche & dans ſes diſcours. Il mangeoit beaucoup, mais il buvoit deux fois ſeulement à chaque repas, & il mettoit trois parties d'eau ſur une de vin. Quoiqu'il fût adonné à l'amour, les femmes ne lui firent négliger en aucune occaſion les affaires dont il étoit chargé. Jamais il ne porta l'épée que dans les combats; & le hazard voulut qu'il n'eût jamais occaſion de s'en ſervir pour ſa propre défenſe.

Par ſon teſtament, il laiſſa le Duché de Tarſis [a] à Jean-André Doria. Il ordonna qu'on l'inhumât ſans pompe. Mais les Genois lui firent faire de

[a] Les traducteurs de M. de *Thou*, par une mépriſe, nomment *Torſi* ce Duché.

magnifiques funérailles. C'étoit la plus foible marque, qu'ils puſſent lui donner de leur reconnoiſſance.

1560.

Mort d'Albert, Comte de Mansfeld.

Albert, Comte de Mansfeld, mourut auſſi cette année dans la haute Saxe, âgé de quatre-vingts ans [a]. Il fut un des plus zelés partiſans de Luther, & il s'étoit attiré par-là de longues perſécutions.

Mort de Guſtave Vaſa, Roi de Suede.

Le Luthéraniſme fit une perte encore plus conſidérable, en la perſonne de Guſtave Vaſa, Roi de Suede & de Norwege. C'eſt ce Prince, qui, de captif qu'il étoit, avoit été placé ſur le trône, lorſque Frédéric, Duc de Holſace ou de Holſtein, & la Ville de Lubeck, avoient délivré la Suede & le Danemarck de la tyrannie de Chriſtierne II [b]. Guſtave gouverna la Suede pendant trente-huit ans avec une grande ſageſſe. On lui reproche néanmoins d'avoir terni par l'avarice l'éclat de ſes

[a] M. de *Thou* ne marque que 70 ans. Mais *Erneſt*, pere d'*Albert*, étoit mort en 1486. La Maiſon de *Mansfeld* eſt une des plus illuſtres d'Allemagne. *Royer*, Comte de *Mansfeld*, étoit un Général diſtingué ſous l'empire de Henri le Jeune. Le ſeptieme deſcendant de Royer ayant eu deux fils qui laiſſerent tous deux poſtérité, cette Maiſon ſe diviſa en deux branches. *Albert* étoit de la branche cadette, dont *Gunther III*, ſon ayeul, avoit été le chef.

[b] Voyez le livre I.

vertus

vertus royales. Les personnes équitables excuseront un Prince, qui, étant parvenu à la souveraine puissance, cherchoit à s'y maintenir, & à l'assurer à ses descendans, en amassant de grandes richesses. Il épousa Catherine, fille de Magnus, Duc de Saxe Lawembourg, & en secondes nôces, Marguerite, fille d'Eric Abraham de Loholm, Duc de Sudermanie. De sa premiere femme, il eut Eric, qui lui succéda. Du second mariage, nâquirent trois [a] autres Princes. Jean, l'aîné des trois, enleva la couronne à Eric. Le second, appellé Magnus, porta le titre de Prince d'Ostrogothie. Le Duché de Sudermanie fut l'appanage du troisiéme, nommé Charles. 1560.

A peine Eric eut-il été couronné, qu'il trouva par une circonstance imprévue le moyen d'étendre son domaine. Pendant la maladie de Gustave, les Moscovites avoient fait une nouvelle irruption en Livonie, & avoient pris Marienbourg, Adesel & quelques autres Places. Magnus, frere de Frédéric II, Roi de Danemarck, possédoit l'Evêché de Hapsel [b]. Il s'étoit

Nouvelle irruption des Moscovites en Livonie.

[a] M. *de Thou* n'en compte que deux.

[b] Le nom d'*Osel*, dans la traduction de notre historien, est une faute.

fait céder par l'Evêque de Rével une
1560. partie du pays que les Moscovites venoient d'usurper, & il s'étoit engagé à secourir efficacement les Livoniens. Mais la fierté de ce Prince, & son peu de ménagement pour ces peuples, avoient causé de la mésintelligence entre eux & lui. Les Moscovites avoient profité de cette division, pour ravager tout le pays de Letten. Ils avoient taillé en pieces les troupes du Cercle de Derpt: ils s'étoient emparés de Felin, dont ils avoient passé la garnison au fil de l'épée, & où ils avoient fait prisonnier Guillaume de Furstemberg, ancien grand Maître de l'Ordre de Livonie: ils s'étoient répandus ensuite dans les territoires de Wolmer & de Windau, & ils y avoient commis les plus grands désordres. Les habitans de Rével, voyant que l'ennemi mettoit tout à contribution, & qu'il venoit jusqu'aux portes de leur Ville, pensérent à se racheter du pillage, en offrant une somme au Czar. Ils envoyerent des députés à Eric, pour l'engager à leur prêter de l'argent. Ce Prince leur refusa ce service, mais il promit de les aider de ses troupes, s'ils vouloient le reconnoître pour souve-

rain. D'abord ils rejetterent avec hauteur cette condition : peu après, ils s'y soumirent, contraints par la néceſſité. 1560.

Pendant que la plûpart des évenemens, dont nous venons de rendre compte, s'étoient paſſés en Europe & en Afrique, l'Aſie n'avoit pas été tranquille. On a vû ci-deſſus, quelle haine regnoit entre les fils de Soliman II. Il eſt à propos d'en raconter les ſuites. Les gouvernemens des deux Princes étoient limitrophes. Soliman ſe flatta que, ſi ces freres étoient éloignés l'un de l'autre, ils ſeroient plus unis. Il donna à Selim, qui commandoit dans la province de Magnéſie, le gouvernement de la Caramanie, & à Bajazet le gouvernement d'Amaſie, au lieu de celui de Cutaye [a]. Selim, qui n'ignoroit pas que ce changement ſe faiſoit en ſa faveur, ſe conforma ſans peine aux intentions du Sultan. Bajazet au contraire, regardant le gouvernement de Cutaye comme favorable à ſes vûes, eut beaucoup de répugnance à l'abandonner. Il écrivit à Soliman, qu'il n'iroit qu'à regret demeurer dans la ville d'A-

Suite des différends entre les fils de Soliman II.

[a] Ou de *Chiutaye*. Les traducteurs de M. de *Thou* nomment cette ville *Chiatea*.

1560. masie, qui lui rappelleroit à chaque instant le souvenir du Prince Mustapha; qu'il supplioit qu'on lui accordât tout autre gouvernement, ou du moins qu'on lui permît de passer l'hyver à Cutaye. Sur ces entrefaites, Selim se rendit à Burse, où l'on avoit jugé qu'il seroit plus à portée d'être secouru. Escorté par un corps considérable de troupes, il avoit passé près des lieux où Bajazet faisoit son séjour. Celui-ci en fit un crime à son frere, l'accusant d'en vouloir à sa vie. Mais ces plaintes furent vaines. Bajazet renouvella ses instances, pour ne point changer de gouvernement, ou pour passer dans celui que son frere avoit quitté. Le Sultan étant demeuré ferme dans ses résolutions, ce fils rebelle leva le masque. L'Europe & l'Asie étoient également attentives à la résistance de ce Prince. Afin que les ennemis de la Porte ne tirassent pas avantage de ces troubles, Soliman essaya de faire rentrer son fils par la douceur dans le devoir. Au commencement de l'année 1559, il chargea Pertau, un de ses premiers officiers, d'aller trouver Bajazet, & de ne point revenir qu'il ne l'eût vû partir pour

Amasie. Le Prince, pour se débarrasser d'un espion qui éclairoit de trop près ses démarches, persuada à Pertau, qu'il étoit enfin déterminé à suivre les ordres de son pere, & il prit même la route de son nouveau gouvernement. 1560.

Quelques jours après que Pertau fut revenu à Constantinople, on apprit que Bajazet étoit retourné à Cutaye. En même tems le Sultan reçut des lettres de ce Prince. Elles portoient qu'il falloit nécessairement que Bajazet périt par les armes de Selim, ou Selim par celles de Bajazet, & que ce dernier conjuroit son pere, de laisser l'Etre suprême décider seul de ce grand différend. Sur une telle déclaration, Soliman ordonna au Beglierbey de Grece, de marcher contre le rebelle.

Les Janissaires oserent blâmer hautement cette expédition. Ils avoient horreur d'une guerre entre deux freres, princes du sang ottoman. Selon eux, elle n'étoit ni juste ni nécessaire: *Contre qui veut-on*, disoient-ils, *que nous tournions nos armes? Bajazet n'est-il pas, aussi bien que Selim, l'héritier de l'Empire? S'il tire le cimeterre, il y est forcé. Qu'on le laisse en repos, & le calme sera rétabli.* Le Sultan, voulant en im-

poſer aux troupes, demanda au Mufti,
1560. comment on devoit traiter un Prince, qui, de ſon autorité privée, faiſoit des levées d'hommes & d'argent, & quel châtiment méritoient ceux qui refuſoient de prendre les armes pour la défenſe de leur ſouverain. Le grand Prêtre de la Loi répondit, que les uns & les autres étoient dignes du dernier ſupplice.

Il étoit à craindre que Bajazet ne deſcendît dans la Syrie, & ne pénétrât enſuite en Egypte, dont les peuples, ſe ſouvenant encore des Soudans, étoient diſpoſés à la révolte. Soliman crut ne devoir pas différer de lui couper les chemins de cette province. Par ordre du Sultan, Selim, dès qu'il eut été joint par le Beglierbey de Grece, ſe mit en campagne. Bajazet, de ſon côté, s'avança pour attaquer ſon frere. Il avoit dans ſes troupes un grand nombre d'officiers expérimentés, que la faveur de la Sultane ſa mere avoit élevés aux premieres charges. Outre cela, toutes les perſonnes, qui avoient été attachées à Muſtapha, ou au grand Viſir Achmet, ſuivoient ſa fortune. Tous étoient touchés de ſes diſgraces, & ne voyoient qu'avec indignation,

que Soliman préférât à un Prince si accompli un autre fils qui, par la pésanteur de son corps & de son esprit, lui ressembloit si peu. 1560.

Dès que les deux armées furent en présence, elles se chargerent avec une égale impétuosité [a]. Bajazet s'acquitta de tous les devoirs de soldat & de capitaine. Ses troupes montrerent une valeur extraordinaire. Mais la formidable artillerie de Selim éclaircit insensiblement leurs rangs; & Bajazet, ne pouvant continuer de résister, fit sonner la retraite. Quoique laissant le champ de bataille à son frere, il se couvrit de gloire, & il força ses ennemis mêmes d'avouer qu'il avoit mérité de vaincre. Les Turcs, nation superstitieuse, rapportent qu'il arriva dans cette journée une espece de prodige; que près du lieu, où se donna le combat, étoit une mosquée, & qu'il en sortit, pendant que l'action se passoit, un nuage si épais de poussiere, que les soldats de Bajazet en furent presque aveuglés.

[a] Cette bataille se donna vers le tems du premier Baïram de 1559, près de la ville d'Iconium ou de Cogni dans la Natolie.

1560. Ce Prince, qui venoit d'éprouver en un jour tous les revers de la fortune, reconnut, mais trop tard, l'abîme dans lequel il s'étoit précipité. Comment calmer la colere d'un pere, dont il avoit mépriſé les ordres? Il n'y avoit plus lieu d'eſſayer de s'ouvrir un paſſage, pour aller en Syrie. La fin de ſes réflexions fut d'obéir à Soliman.

Le Sultan, ayant appris la victoire de ſon fils aîné, partit le 15 Juin [a] pour l'Aſie. Bajazet chercha les moyens de conjurer l'orage, qui le menaçoit. Il écrivit à Soliman les lettres les plus ſoumiſes, & il tâcha de découvrir, par les créatures qu'il avoit à la Porte, ce qu'il devoit attendre. Ses lettres étoient lues. Il recevoit des réponſes favorables. Déja même on ſe perſuadoit, qu'il obtiendroit encore une fois ſon pardon. Mais ce calme apparent étoit un artifice du Sultan & de ſes miniſtres. Le Prince n'y fut point trompé. On arrêtoit tous les jours quelques-uns de ſes adhérens, & on leur faiſoit ſouffrir les plus cruelles tortures. Jugeant par-là du ſort qu'on

[a] Le 15, ſelon *Busbec*; le 5, ſelon M. de *Thou* & ſelon le continuateur de *Chalcondile*.

lui réservoit, il s'enfuit d'Amasie avec quelques soldats armés à la legere, emmenant avec lui ses fils, excepté un seul qui venoit de naître. Il crut que le courroux du Sultan étoit moins à craindre pour cet enfant, que les fatigues & les dangers d'un long voyage. La fuite de Bajazet inquiéta peu Soliman. Comme on avoit eu divers avis, que le Prince méditoit de se retirer en Perse, on avoit envoyé ordre de garder exactement tous les passages. Ainsi le Sultan, se reposant sur les mesures qu'il avoit prises, retourna avec ses troupes à Constantinople. Cependant Bajazet évitoit toutes les embuscades qu'on lui avoit tendues sur sa route. Pour traverser le gouvernement de Siwas [a], il ne pouvoit passer que par deux chemins. Le Pacha de la province occupoit celui qui étoit le plus court; & le Prince étoit obligé, pour gagner l'autre, de faire un long circuit. Bajazet répandit le bruit, qu'il s'é- 1560.

[a] *Siwas*, capitale de ce Gouvernement, se nommoit *Sebastopolis*, ainsi que plusieurs des villes bâties par *Auguste*, ou en son honneur. C'est sans doute ce qui a déterminé le continuateur de *Chalcondile*, & les traducteurs de M. de *Thou*, à substituer le nom de *Sebaste* à celui de *Siwas*.

toit déterminé à ce parti. Auſſi-tôt le
1560. Pacha, trop crédule, quitte ſon poſte, & court à l'endroit où il croit trouver le Prince, tandis que celui-ci franchit en ſûreté le défilé qui n'eſt plus gardé. Le Gouverneur d'Erzerum fut auſſi le jouet de Bajazet. Ce Prince lui ayant fait demander de pouvoir ſe repoſer quelques jours dans cette ville, le Pacha l'y attendit tranquillement; & pendant ce tems, Bajazet, qui marchoit nuit & jour, lui échappa. Par ces ruſes, & par quelques autres ſemblables, le fils de Soliman trouva le moyen de ſortir des Etats paternels.

Lorſque le Sultan ſçut qu'il s'étoit évadé, il voulut dans le premier mouvement de ſa colere faire mourir les Pachas de Siwas & d'Erzerum, & il ôta au dernier ſon gouvernement. Il forma auſſi le projet de marcher contre les Perſans avec les Janiſſaires & les Spahis; mais ſes miniſtres lui repréſenterent que, s'il dégarniſſoit de troupes le centre de l'Empire, ſon fils pourroit revenir par la mer noire, & exciter de nouveaux troubles, en promettant la liberté aux eſclaves, & une plus forte paye aux ſol-

dats. En effet, Bajazet dans sa fuite avoit fait écrire, sur les portes de toutes les maisons où il s'étoit arrêté, qu'il donneroit double solde aux gens de guerre, qui voudroient servir sous ses étendards. 1560.

A son arrivée sur les terres de Perse, il demanda la permission d'aller saluer Tecmas [a]. Ce Roi, soit qu'il dissimulât, soit qu'en voyant le Prince, il eût conçu de l'amitié pour lui, le reçut avec de grandes marques d'affection. Les courtisans ne témoignerent pas moins d'empressement que le souverain, à calmer les chagrins de Bajazet. On lui laissa même entrevoir qu'Orcan, l'aîné de ses fils, pourroit épouser une des filles du Roi. On l'assura que Tecmas employeroit ses bons offices, pour lui procurer le gouvernement de Diarbekir ou celui de Bagdad. Là, disoit-on, il pourroit jouir d'une vie tranquille, & ne craindre, en ces lieux éloignés de la capitale de l'Empire, ni le ressentiment du Sultan, ni les embûches de Selim.

[a] Ou *Tham Sophi*, le même Roi de Perse, au frere duquel Soliman II avoit donné autrefois retraite dans ses Etats. Voyez la fin du livre II.

1560. Ces espérances flatteuses aveuglerent l'infortuné Bajazet sur les malheurs auxquels il touchoit. Plein de confiance aux promesses des Persans, il chargea même un ambassadeur, que Tecmas envoya à la Porte, de dire à Soliman, qu'après avoir eu le malheur de perdre un pere, il en avoit retrouvé un second. Mais dans le tems qu'on paroissoit lui ménager de plus douces destinées, on machinoit sa perte. Tecmas n'avoit aucune des vertus du Roi son pere. Il vieillissoit honteusement dans son sérail au milieu de ses femmes, livré à de vains amusemens. Les ministres de ce Roi voluptueux & timide lui avoient inspiré de la défiance de Bajazet. Ils lui avoient insinué, qu'il devoit craindre, en le protégeant, de nourrir dans son sein un serpent, qui le dévoreroit, dès qu'il auroit assez de forces. Depuis que le fils de Soliman étoit en Perse, la plûpart des officiers & des soldats, qui lui étoient restés du combat dans lequel il avoit été vaincu, étoient venus le joindre. Un si grand nombre d'étrangers augmenta les allarmes de Tecmas. Il se persuada qu'ils étoient attirés par quelque motif important.

Divers propos qu'on lui rapporta qu'ils tenoient entre eux, le confirmerent dans ses soupçons. 1560.

Il auroit été dangereux d'attaquer à force ouverte tant de braves guerriers, capables de tout entreprendre pour Bajazet. On crut qu'il étoit plus prudent de se délivrer d'eux par adresse. On leur fit entendre qu'ils étoient mal logés dans la capitale; que d'ailleurs les denrées y étoient fort cheres; qu'on leur fourniroit, dans les environs, des maisons plus commodes, & des vivres en abondance. De pareils avis étoient des ordres, auxquels il n'étoit pas sûr de résister. Quoique Bajazet commençât à se défier du Roi, il fut dans la nécessité de souscrire à la volonté d'un Prince dont son sort dépendoit, & il laissa partir ses troupes. Les quartiers, qu'on leur distribua, étoient à une certaine distance les uns des autres, & n'avoient aucune communication. Tout étoit si bien disposé; on avoit donné des ordres si précis, & ils furent exécutés si ponctuellement, qu'en un même jour presque tous les Turcs furent massacrés, & Bajazet fut arrêté avec ses enfans à la table même de Tecmas.

1560. Aussi-tôt qu'on se fût assuré d'eux, le Roi dépêcha un courier à Soliman, pour lui annoncer cette nouvelle. Il lui envoya un nouvel ambassadeur, qui lui porta divers présens. Les principaux étoient un alcoran, enrichi d'ornemens précieux; plusieurs tapis de Perse & de Syrie, d'un travail très-recherché; & divers animaux rares [a].

[b] L'intention de la Cour de Perse étoit de garder Bajazet. Elle appréhendoit que, si ce Prince retournoit en Turquie, quelques évenemens ne le conduisissent plutôt au trône qu'au tombeau. Soliman pouvoit se laisser fléchir en faveur de son fils, & lui accorder sa grace, ou du moins différer de le faire mourir. Qui sçavoit si, dans l'un de ces deux cas, Bajazet ne se frayeroit point un chemin à l'Empire par la mort du Sultan & par celle de Selim? Alors les Persans avoient tout à craindre de son ressentiment. On reçut à la Porte l'ambassadeur de Tecmas avec de

[a] On lit dans l'histoire des Turcs, qu'il y avoit parmi ces animaux une fourmi des Indes, de la grosseur d'un petit chien.

[b] Le motif des instructions, données par Tecmas à son ambassadeur, n'étant pas développé dans M. de *Thou*, j'ai cru devoir suivre ici le texte de *Busbec*.

grands honneurs, mais on ne s'y prêta point aux vûes de ce Prince. Soliman s'obſtina à vouloir qu'on lui livrât ſon fils. Le Sultan, pour obtenir ce qu'il deſiroit, employa long-tems alternativement les prieres & les menaces. Enfin, voyant que les unes & les autres étoient inutiles, il ſe prépara à la guerre; & il couvrit de troupes les bords de l'Euphrate. Les circonſtances étoient trop critiques, pour mettre Selim à la tête de l'armée. Il fut relégué dans ſon gouvernement; & le commandement fut partagé entre Mehemet, troiſieme Viſir, & le Begliербey de Grece. Ces deux Généraux avoient une ſi grande réputation, que le ſeul bruit de leurs noms jettoit partout la terreur. Les Géorgiens, & les cinq Princes du Mazenderan qui ſe diſoient de la race de Tamerlan, furent vivement ſollicités de joindre leurs forces à celles des Turcs. Déja la Porte étoit ſur le point de commencer les hoſtilités, & Soliman comptoit de partir inceſſamment pour Alep, afin d'être plus à portée de diriger les opérations militaires, lorſque la mauvaiſe diſpoſition des troupes déconcerta ſes deſſeins. 1560.

1560. Une partie des Janissaires & des Spahis abandonna le camp, & revint à Constantinople. On força ces mutins de retourner à l'armée; mais le Sultan, par la répugnance qu'ils témoignoient pour cette guerre, prévit ce qu'il devoit attendre d'eux, si la victoire ne se déclaroit pas en sa faveur.

Fin tragique de Bajazet.

Dans cette conjoncture, il renonça au projet de se faire rendre Bajazet vivant, & il se détermina à le faire étrangler dans la prison, où ce Prince étoit enfermé. Les dernieres lettres de Tecmas ne laissoient aucun doute, qu'il ne consentît à cette tragique exécution. Il se plaignoit de ce qu'on prenoit le chemin le plus long, dans une affaire qui pouvoit être tout d'un coup terminée. Le Sultan pensa que, pour achever de le gagner, il suffisoit de lui offrir des sommes considérables. Hassan Aga, chef des pages du sérail, fut choisi pour cette négociation. Il avoit été élevé dès son enfance avec Bajazet. Soliman recommanda à son ministre, de prendre garde que le Roi de Perse, par une double perfidie, ne supposât un autre homme à la place du Prince fugitif. Le Pacha de Mazuan

fut donné à Haſſan pour collégue. Ils partirent au milieu de l'hyver [a]. Leur premier ſoin, en arrivant à Caſbin où étoit Tecmas, fut de ſe faire montrer Bajazet. Ce Prince, qui languiſſoit depuis long-tems dans une affreuſe priſon, étoit ſi changé, qu'on fut obligé de le raſer, afin qu'ils puſſent le reconnoître. Haſſan traita directement avec le Roi, qui promit tout ce qu'on voulut, pourvû que préalablement on le dédommageât de ſes dépenſes, & qu'on lui fît de plus un préſent proportionné à l'importance du ſervice qu'il rendoit à Soliman. Ces deux articles étant réglés, Haſſan porte le traité au Grand Seigneur. Soliman renvoye ſur le champ ſon ambaſſadeur à Caſbin, avec l'argent dont on étoit convenu, & le Sultan charge cet Aga d'ôter lui même la vie à Bajazet, de peur qu'un autre ne s'acquittât pas de ce cruel miniſtere avec la même fidélité. C'eût été une conſolation pour le malheureux Prince, de pouvoir, avant de mourir, embraſſer ſes enfans. On lui refuſa cette ſatisfaction. Quatre de ſes fils, qui l'avoient 1560.

[a] Par la date de leur départ, & par les autres circonſtances qui ſuivent, M. de *Thou* auroit dû s'appercevoir que *Bajazet* n'avoit ſubi qu'en 1560 la peine de ſa révolte.

suivi dans sa fuite, furent privés du
1560. jour, en même tems que lui. On porta leurs corps à Siwas, où ils furent inhumés. Il ne restoit plus des enfans de Bajazet que celui qu'il avoit laissé à Amasie. Un eunuque eut ordre de sacrifier cet innocente victime. Peu accoutumé à de pareils emplois, il avoit mené avec lui un des portiers du sérail. Le portier, tout inhumain qu'il étoit, voyant le Prince lui tendre les bras pour le caresser, se sentit tellement ému, qu'il s'évanouit. L'eunuque fut dans la nécessité d'exécuter lui-même les volontés de Soliman.

Tel fut le terme fatal, auquel aboutirent les projets mal concertés de l'impétueux Bajazet. Il hâta sa mort, par les mêmes efforts qu'il fit pour l'éviter. Roxelane fut la premiere cause de la perte de ce Prince, en faisant périr Mustapha. Par un juste effet de la vengeance céleste, la mort d'un aîné redoutable à ses deux freres ouvrit un libre cours à leur ambition; leur rivalité fit naître leur haine; & un pere, enhardi par la Sultane à étouffer l'amour paternel, condamna à la mort le fils qu'elle avoit le plus chéri. Si elle fut heureuse de n'être pas témoin de cette effrayante

catastrophe, combien fut déplorable le sort de Soliman, qui ne vécut si long-tems, que pour souiller sa gloire par le meurtre de deux fils & de cinq de ses petits-fils ! 1560.

Fin du Livre XIe. & du second Tôme.

SUPPLÉMENT

aux Remarques de ce second Volume.

PAge 21, l. 8 & 9. (ce Religieux).

C'étoit le Gardien même du Couvent de l'Obſervance. Il étoit de la ville de Nivelle dans les Pays-bas. La Reine douairiere de Hongrie, Gouvernante de ces Provinces, avoit promis de lui faire obtenir l'Évêché de Metz, s'il pouvoit livrer cette Place à l'Empereur. Voyez les Mémoires de *Vieilleville*, compoſés par *Vincent Carloix*, ſon Secrétaire, Tome 3, p. 250. & ſuivantes.

Même page, l. 11 & 12. (On le punit avec ſes complices, &c.)

Voici ce que les Mémoires de *Vieilleville*, Tome 3, p. 348 & 349, diſent de la punition des Obſervantins. « Ung Mercredi au » ſoir, le Prevoſt leur vint dire qu'ils s'en- » treconfeſſaſſent, & qu'ils ne ſeroient pas » le lendemain à telle heure en vie, & que » pour cet effet, affin qu'ils penſaſſent en » leur conſcience, il les tiroit hors des » cachots, les laiſſant peſle-meſle enſemble. » Mais au lieu de cela, le Prevoſt retiré, » ils commencerent comme enraigés, à » maudire le Gardien, & quatre aultres » des plus anciens, deſquels il s'étoit aidé » pour ſéduire & attirer le reſte à ſon en- » trepriſe, car ils devoient avoir chacun » une Abbaye; leur diſants une infinité d'in- » jures & d'opprobres; & que leur meſchante

» & dampnable ambition d'être Evêques &
» Abbés, les avoit ruynez & perdus au grand
» scandale de leur Ordre & Profession. Puis
» se haulserent tellement de parolles par
» leurs repliques, que surmontez de colere,
» les saeze batirent tant le Gardien & les
» quatre, que le Gardien mourut sur la
» place; & les quatre furent si oultrez, qu'il
» les fallut mener le lendemain en une char-
» rette avecques le mort au supplice, & fu-
» rent ainsi pendus; ausquels firent compa-
» gnie dix aultres; & tous en leurs habits
» sans oublier le froc. Les six qui restoient,
» parce qu'ils estoient fort jeunes, & com-
» me novices, firent seulement amande ho-
» norable, la corde au col, la torche ar-
» dente en la main, pieds nuds, & à ge-
» noux .....; puis chassez de la ville avec
» *forban* (a) & renvoyez aux Pays-bas (b) en
» dire les nouvelles à la Royne de Hon-
» grie. »

Page 25, l. 13. (Chieti).

Comme le titre d'Evêché donné à Chiéti pourroit paroître une faute, il est bon d'avertir que cette ville n'a été érigée en Archevêché que par *Clément VII.* Il n'est pas non plus inutile d'observer, que Théate dans le Pere *Daniel* est la même ville que Chieti, dont le nom latin est *Theatea. Caraffe* avoit été nommé successivement à cet Evêché, & aux Archevêchés de Brindisi & de Naples. Les Espagnols ne lui avoient pas permis de prendre possession de ce dernier siége.

(a) C'est à-dire, *bannissement.*

(b) Tous les Religieux de ce Couvent estoient Flamands, ainsi que le Gardien.

Page 179, l. 2. (Teligny).

Charles de Teligny, pere de *Louis de Teligny* qui épousa dans la suite la fille de l'Amiral *de Coligny*.

Page 188, l. 29 & 30. (Ce Prince se rendit au camp) &c.

Il fit présent au Duc de Savoye de tous les drapeaux pris par les Espagnols dans la bataille. Le Duc de Savoye ayant voulu lui baiser la main, *Philippe II.* la retira, & il dit au Duc: *C'est à moi à baiser les vôtres, dont une si belle victoire est l'ouvrage.*

Page 219, l. 2. (Jean de Saint André).

Un des Présidens du Parlement de Paris.

Page 223, l. 19 & 20. (Le siége de Calais ne dura que sept jours).

Cette place étoit depuis deux cents dix ans au pouvoir des Anglois. *Edouard III*, Roi d'Angleterre, s'en étoit emparé, après la funeste bataille de Crécy, perdue par *Philippe de Valois*. Les Anglois, à qui cette conquête avoit coûté onze mois de siége, avoient mis sur une des portes de la ville cette inscription: *Quand le plomb nâgera sur l'eau, les François reprendront Calais.*

Page 305. l. 2. & suivantes. (Ce Tournoi duroit depuis plusieurs jours, lorsque le 29. Juin il prit envie à Henri II. de courir contre Montgommery.)

La mémoire de M. *de Thou* ne le sert pas ici

fidélement. Ce fut le 30. Juin 1559, ſecond jour du tournoi, que *Henri* fut bleſſé. *Brantôme* rapporte, avec plus d'exactitude que notre hiſtorien, les circonſtances de ce triſte événement.

Page 324, l. 18, 19 & 20. (Le Préſident Minard, en revenant un ſoir chez lui, fut bleſſé à mort d'un coup de piſtolet).

Selon le journal de Brulart, ce Préſident fut aſſaſſiné le 12 Décembre 1559.

Page 325, l. 4 & 5. (Ses Commiſſaires le condamnerent à la mort).

L'arrêt contre *Anne du Bourg* eſt daté du 23 Décembre. Ainſi *du Cheſne*, & *la Croix du Maine* ſe trompent, en plaçant le ſupplice de ce Conſeiller au 21. *Le Laboureur* a fait la même faute. Celle des Auteurs de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France, qui font mourir *du Bourg* le 19 Octobre, eſt beaucoup plus extraordinaire.

Page 363, l. 25 & 26. (Barri de la Renaudie),

Qui ſe nommoit *Jean*, ſelon *le Laboureur*, & *Chriſtophe*, ſelon *la Popeliniere*.

Même page, l. 29 & 30. (Après avoir plaidé longtems contre du Tillet).

Brantôme nous apprend qu'il s'agiſſoit de la cure de Champiners en Angoumois; mais il ne dit point, ſi *la Renaudie* plaidoit, com-

me ſimple collateur de la cure, ou comme en étant pourvû. Alors, ainſi que tout le monde ſait, les Laïcs poſſédoient ſouvent des bénéfices, & nommoient des eccléſiaſtiques pour les deſſervir.

Page 427, l. 6. (Un de ſes anciens ſerviteurs).

On lit dans la Chronol. Noven. de *Victor Cayet*, tom. 1. fol. 246, que cet ancien ſerviteur étoit *Cotin*, un des valets de chambre du Roi de Navarre.

ERRATA.

Page 5. *ligne* 18. il, *liſez*, ils.
Page 32. *l.* 13. Cavalere, *liſ.* Cavalerie.
Page 62. *l.* 19. le commandement des armées, *liſ.* le commandement des armes.
Page 131. *l.* 6. *mettez* (&) *devant le mot* (augmenta).
Page 201. *l.* 1. Hailewin, *liſez*, Hallwin.
Page 218. *l.* 10. & 11. confiances, *retranchez* l's.
Page 237. *l.* 12. l'un des articles, *liſez*, un des articles.
Page 240. *l.* 30. pouſſa, *liſez*, pouſſe.
Page 248. *l.* 5. Suichen, *liſez*, Zuichem.
Page 323. *l.* 13 & 14. attentoire, *liſez*, attentatoire.
Page 385. *l.* 6. & page 386, *l.* 6 & 7. Lhopital, *mettez*, l'Hôpital.
Page 441. (note, *l.* 2.) ſon édition des, *mettez* ſes additions aux.